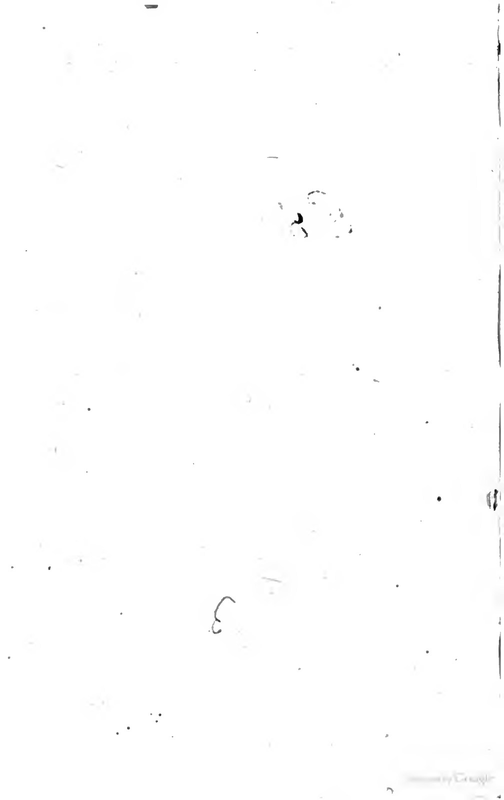








FABLIAUX

OU

CONTES

DU XII[e] ET DU XIII[e] SIECLE.

TOME SECOND.

FABLIAUX
OU
CONTES
DU XIIe ET DU XIIIe SIECLE,

TRADUITS OU EXTRAITS D'APRÈS DIVERS MANUSCRITS DU TEMS;

AVEC des Notes hiſtoriques & critiques, & les imitations qui ont été faites de ces Contes depuis leur origine juſqu'à nos jours.

Sit apud te honor antiquitati, & fabulis quoque.
Pline. Epiſt.

TOME SECOND.





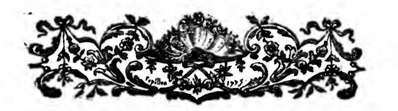
A PARIS,

Chez EUGENE ONFROY, Libraire, quai des Auguſtins.

M. DCC. LXXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

[illegible]



FABLIAUX

OU CONTES

DU XIIe ET DU XIIIe SIECLE.

DE L'HERMITE

QU'UN ANGE CONDUISIT DANS LE SIECLE.

UN homme s'était fait hermite dès sa plus tendre jeunesse. Souvent, seul, & dans un bois, on peut être plus heureux qu'en société dans un couvent, & quelquefois-même plus qu'on ne l'est dans le monde. Celui-ci, pendant de longues années, se mortifia & jeûna pour sanctifier son ame. Les veilles & le travail, la chaleur & la froidure, il endura tout;

mais après une si longue pénitence enfin, il trouva un jour que Dieu ne l'avait point assez récompensé, & murmura de ne point se voir élevé à une de ces conditions heureuses & brillantes, dont, parfois, ses quêtes le rendaient témoin. « Eh quoi! se disait-il, il ac-
» cable de ses biens tel & tel qui le néglige;
» & cet autre qui le sert fidelement, il le
» laisse dans l'opprobre & la pauvreté! Lui
» qui a fait le monde, pourquoi n'a-t-il pas
» fait tous les hommes égaux? Pourquoi ce
» partage inégal de misere & de bonheur?
» Cet arrangement-là me confond ». Comme le bon-homme, par la vie qu'il menait, avait aquis peu d'expérience, cette objection l'embarrassa; & elle l'embarrassa tellement que, pour sortir de peine, il résolut de quitter son hermitage, & d'aller dans le monde chercher quelqu'un qui pût la lui résoudre. Il prit donc un bourdon, & se mit en route.

A peine il sortait de sa cellule, que devant lui se présenta un jeune homme d'une figure agréable & bien fait, tenant en main un javelot, & retroussé jusqu'à mi-jambe. Son habit était celui d'un Sergent (*a*), & il avait l'air d'ap-

partenir à un riche Seigneur. C'était un Ange, qui, pour ne point être reconnu, avait pris cette forme. Ils se saluerent & entrerent en conversation. « Quel est votre maître, demanda l'Hermite ? — Sire, c'est celui qui l'est de tout le monde. — Certes, vous ne pouvez en avoir un meilleur. Et où allez-vous ainsi ? — J'ai dans ce canton beaucoup de connaissances, je viens les voir : mais il est si triste de voyager seul, que je voudrais trouver un compagnon, & je vous aurais une obligation véritable, si vous vouliez vous prêter à me rendre ce service ». L'Hermite, avec le projet duquel s'accordaient à merveille ces visites, y consentit très-volontiers, & ils commencerent à marcher ensemble (*b*).

La nuit les surprit avant qu'ils pussent sortir du bois. Heureusement ils virent un hermitage où ils allerent demander un gîte. Le Reclus les reçut de son mieux ; il leur prodigua ses petites provisions ; mais quand l'heure de la priere fut venue, nos voyageurs observerent que leur hôte, au lieu de prier comme eux, ne paraîssait occupé que d'essuyer & de

frotter un hanap de madre (*c*) qu'il avait, & dont, pendant le repas, on s'était servi pour boire. L'Ange remarqua bien où il le mettait. Il se leva doucement dans la nuit, le prit, & le cacha; puis le lendemain, quand il partit, il l'emporta sans rien dire. Dans la route il en dit un mot à son compagnon, qu'indigna ce procédé, & qui sur le champ voulait retourner pour reporter la coupe au Solitaire. « Arrêtez, dit l'Ange, j'ai eu des » raisons pour agir ainsi, & vous les saurez » bientôt. Peut-être-même ma conduite au- » ra-t-elle plus d'une fois encore de quoi vous » étonner. Mais quelque chose que vous me » voyiez faire, sachez que ce n'est point sans » motif; & tenez-vous sur vos gardes pour » ne point vous scandaliser ». A ce discours l'Hermite se tut; il baissa la tête, & continua de suivre.

Une grosse pluie survint qui dura tout le jour, sans qu'ils pussent trouver où s'arrêter. Le soir enfin, harassés, mouillés, morfondus, ils entrerent dans une ville; & comme ils n'avaient d'argent ni l'un ni l'autre, il leur fallut aller de porte en porte demander un

gîte, au nom de Dieu. Par-tout ils furent refusés, car on aime l'argent plus que Dieu encore; & c'était alors la même chose qu'aujourd'hui, à peu-près. La pluie continuant toujours, ils prirent le parti d'aller s'asseoir sur un perron qu'ils apperçurent. Ce perron faisait partie d'une maison d'assez belle apparence, appartenant à un vieil usurier, homme fort riche, mais qui n'eût pas donné un denier pour avoir le paradis. L'avare parut un moment à sa fenêtre, & nos voyageurs, en lui représentant le triste état où ils se trouvaient, le supplierent de vouloir bien par charité leur donner un asyle. Pour toute réponse il ferma sa fenêtre, & se retira. « Frere, dit l'Ange, restons ici, puisque nous ne pouvons trouver mieux; cet auvent au-moins nous garantira de la pluie » : & ils s'assirent. Mais la servante qui avait entendu se plaindre, & qui vint voir ce que c'était, fut plus compatissante que son maître. Elle leur ouvrit *(d)*, & les plaça sous l'escalier. Il y avait un peu de paille; ils se coucherent. Quelques momens après, elle leur apporta un petit plat de pois, restés du souper de l'avare;

& ils passerent ainsi la nuit, sans feu, sans lumiere, & glacés par des habits mouillés.

Dès que le jour parut, l'Hermite voulut partir. « Non, lui dit l'Ange, je ne sortirai » point que je n'aie pris congé de notre hôte, » & que je ne l'aie remercié du service qu'il » nous a rendu ». Il alla le trouver aussitôt, & pour lui marquer sa reconnaissance, il le pria d'accepter un léger présent; c'était cette coupe de madre, qu'il avait volée la veille au Solitaire. L'Usurier la prit sans honte; il leur souhaita un bon voyage, & les assûra que si à leur retour ils voulaient encore lui apporter quelque cadeau, ils retrouveraient chez lui leur même logement.

Sortis de la ville, l'Hermite ne put s'empêcher de témoigner sa surprise à son compagnon. « Vous voulez donc m'éprouver, lui » dit-il, quand vous vous conduisez ainsi? » Quoi! vous volez ce bon vieillard qui » nous a si bien reçus, & c'est pour faire » un présent à cette sangsue qui nous a re- » fusé l'hospitalité! Est-ce votre coutume de » faire le contraire des autres hommes? Je » vous avais prévenu déjà d'être circonspect

» dans vos jugemens, répondit l'Ange; songez que vous avez passé toute votre vie » dans les bois, & que vous n'avez aucune » expérience. Encore une fois suivez-moi, » & ne vous étonnez de rien ».

Le soir de cette troisieme journée, ils allerent loger dans une riche Abbaye de Moines. On les y accueillit charitablement, & on les servit même avec abondance; mais le lendemain matin l'Ange, avant de partir, mit le feu à la paille de son lit, & emmena son compagnon. A quelque distance, comme ils montaient un tertre, il le pria de tourner la tête & de regarder. En un instant la flamme avait gagné les bâtiments du Monastere, & tout était en feu. L'Hermite, à ce spectacle, jetta un grand cri; « malheureux que je suis, » s'écria-t-il; me voilà donc incendiaire! Où » fuir? Où me cacher »? Et en disant cela, il se roulait à terre, se frappait la poitrine de ses poings, & maudissait l'heure à laquelle il avait rencontré un homme aussi abominable. « J'ai eu beau vous prévenir, reprit l'Ange; » vous voilà retombé encore dans la même

» faute. Pour la derniere fois, faites-y atten-
» tion, & continuons notre route ».

Il savait bien où loger cette nuit-là. Il vint se présenter chez un Bourgeois de sa connaissance, homme de bien, & fort à son aise. C'était un vieillard respectable, blanchi par les années, qui vivait chrétiennement avec sa femme qu'il aimait, & un fils de dix ans, le seul fruit qu'il eût eu de son mariage, & la consolation de sa vieillesse. Il fit fête aux voyageurs, leur lava lui-même les pieds, voulut qu'ils mangeassent à sa table; & le lendemain, quand ils partirent, il vint les embrasser & leur dire adieu. Pour gagner le grand chemin, il leur fallait traverser toute la ville, & passer une riviere qui formoit enceinte de ce côté-là. L'Ange, sous prétexte qu'il connaissait mal la ville, pria l'homme de Dieu de permettre que son fils les accompagnât jusqu'au pont, & qu'il les mît dans la route. Le vieillard officieux alla aussi-tôt réveiller l'enfant, qui se leva & qui vint avec joie conduire les deux voyageurs. Mais lorsqu'il fut sur le pont, tandis qu'il prenait congé d'eux,

l'Ange le poussant tout-à-coup le précipita dans la riviere, où au même instant il fut englouti & disparut. Je suis content de moi, dit alors l'Esprit céleste à l'Hermite; l'êtes-vous aussi? Celui-ci, à ce discours, saisi d'horreur & frissonnant d'épouvante se mit à fuir de toutes ses forces, & ne s'arrêta que lorsqu'il fut arrivé dans la campagne. Là, il s'assit, hors d'haleine, pour déplorer son sort. « Malheureux ! » qu'ai-je fait! J'ai quitté ma cellule où je » pouvais toute ma vie servir Dieu en paix; » & il m'en a puni en me livrant à un dé» mon sorti des enfers, & me rendant com» plice des plus grands crimes ».

Il allait continuer, quand l'Ange, qui l'avait suivi pour rassûrer cette tête égarée, parut à l'instant, & lui parla ainsi: « Ami, » écoute-moi. Les desseins secrets de Dieu » sur les hommes t'ont scandalisé dans ta cel» lule. Tu as osé douter de sa sagesse, & » t'apprêtais à consulter les Mondains sur les » abîmes impénétrables de ses conseils. C'en » était fait de toi dans ce moment, si sa » justice t'eût abandonné. Il a voulu t'en» voyer un Ange pour t'éclairer, & c'est

» moi que sa bonté a chargé de ce ministere.
» Envain j'ai essayé de te montrer ce monde
» que tu cherchais sans le connaître; mes le-
» çons, que tu n'as pu comprendre, ont été
» perdues pour toi; il faut m'expliquer plus
» clairement ».

Alors il entra dans les détails de sa conduite & des motifs qui l'avaient fait agir ainsi. Il parla de l'attachement puéril du Solitaire pour sa coupe. « Tu as vu, ajouta-t-il,
» ce vil objet occuper son cœur au point
» de lui faire oublier le devoir saint de la
» priere; désormais qu'il en est privé, son
» ame, libre d'affections étrangeres, pourra
» être toute entiere à Dieu. J'ai donné à
» l'Usurier la coupe pour prix de l'hospita-
» lité qu'on l'a forcé de nous accorder, par-
» ce que Dieu ne laisse aucune bonne action
» sans récompense; mais c'est la seule qu'il
» recevra, son avarice sera punie un jour (*e*).
» Les Religieux, dont j'ai réduit l'Abbaye
» en cendres, furent pauvres d'abord, labo-
» rieux par conséquent, & d'une vie exem-
» plaire. Enrichis par les libéralités des Fi-
» deles, ils se sont corrompus; car c'est un

» mal que des Moines ſoient riches, & jamais vous n'entendrez dire du bien de ceux » qui le ſont. Dans ce palais qu'il s'étaient » bâtis, on ne les voyait occupés que des » moyens d'envahir de nouveaux biens, ou » d'intrigues pour s'introduire dans les char- » ches du couvent. S'ils paraiſſaient dans leurs » ſalles, ce n'était que pour venir s'y amu- » ſer de contes & de bagatelles. Regle, » amour du devoir, Offices de l'Égliſe, tout » était abandonné. Dieu, pour les corriger, » a voulu les ramener à leur pauvreté pre- » miere. Ils rebâtiront un Monaſtere qui ſe- » ra moins magnifique; ce travail ſera ſub- » ſiſter nombre d'ouvriers & de pauvres, & » eux-mêmes, forcés, comme dans les com- » mencemens, de bêcher la terre, en devien- » dront plus humbles & meilleurs ».

« Vous m'obligez de vous approuver en » tout, répondit l'Hermite; mais cet enfant » innocent qui s'empreſſait de nous rendre » un ſervice, pourquoi l'avoir fait périr? » Pourquoi déſeſpérer la vieilleſſe de ce pere » reſpectable dont nous avions éprouvé les » bienfaits? — Ce vieillard de qui nous n'a-

» vons été reçus que parce que j'ai pris la
» forme de quelqu'un qu'il connaiſſait, ne
» s'eſt occupé pendant trente ans que de faire
» le bien. Jamais pauvres ne vinrent envain
» ſe préſenter à ſa porte; il ſe refuſait tout
» à lui-même pour les nourrir. Mais depuis
» qu'il a eu un fils, depuis ſur-tout qu'il l'a
» vu croître en age, ſa tendreſſe aveugle vou-
» lant lui laiſſer un gros héritage, il eſt de-
» venu dur & avare. Jour & nuit il n'a ſon-
» gé qu'au gain, & bientôt on l'eût vu ſans
» honte ſe faire uſurier. L'enfant, mort avec
» ſon innocence, a été reçu parmi les Anges;
» le pere qui n'aura plus de motif d'avarice
» va reprendre ſon louable & ancien uſage;
» tous deux ſeront ſauvés; & ſans ce que
» tu as appellé un crime, tous deux étaient
» perdus. Voilà quels ſont les jugemens ſe-
» crets de Dieu ſur les hommes, puiſque
» tu veux les connaître. Mais ſonges qu'ils
» t'ont ſcandaliſé, retourne à ta cellule, &
» fais pénitence : moi je remonte au Ciel ».

En diſant ces paroles, l'Ange ſe dépouilla de la forme terreſtre qu'il avait priſe, & il diſparut. L'Hermite, ſe proſternant la face

contre terre, remercia Dieu de la réprimande paternelle que ſa miſéricorde venait de lui faire. Il retourna dans ſon hermitage; & il y vécut ſi ſaintement qu'il mérita non ſeulement le pardon de ſa faute, mais encore la récompenſe qui eſt promiſe à une vie pure.

Tous mes Lecteurs ſe ſont rappellés ſans doute, en liſant ce Fabliau, que Voltaire lui a fait l'honneur de l'inſérer tout entier dans ſon joli Conte de Zadig.

On le trouve auſſi en abrégé dans le Doctrinal de Sapience, *fol. viij.*

Je ſuis sûr de l'avoir vu encore ailleurs; mais je ne puis me rappeller où. Ces imitations ſe trouvaient dans le cahier qu'on m'a perdu.

NOTES.

(*a*) Ce mot en général ſignifiait tout homme employé dans le ſervice, ſoit domeſtique, ſoit militaire. Ainſi, les gentil-hommes qui n'étaient pas Chevaliers, & qui ſervaient à cheval dans les armées, ou de leur plein gré, ou parce qu'ils poſſédaient des fiefs appellés *ſergenteries*; les fantaſſins qu'étaient obligés de fournir les gentils-hommes Fieffés ou les Communes; les valets d'un grand Seigneur, ſes Officiers principaux ou Écuyers, tout cela s'appellait *Sergent* ou *Servans*, en latin *Ser-*

viens. Philippe-Auguste craignant pour ses jours, d'après un faux avis qu'on lui avait donné que le Scheich de la Montagne voulait le faire assassiner, composa pour la garde de sa personne un corps de *Sergens-d'armes*, tous gentils-hommes, qu'il arma de massues d'airain, d'arcs & de carquois garnis de flèches, & dont la fonction fut de l'accompagner par-tout. Telle a été la premiere garde de nos Rois. On confia quelquefois à ces Sergens la défense des châteaux situés sur les frontieres ; & c'étaient eux ordinairement qui portaient les ordres du Souverain quand il citait à sa Cour quelqu'un de ses vassaux. (De cette derniere fonction tirent leur origine les Sergens de nos Cours de justice, car elles en eurent aussi pour le même usage). Il est probable que les grands vassaux de la Couronne, dont l'orgueil affectait d'imiter en tout la puissance Royale, prirent, comme leur Souverain, des *servans d'armes*. On voit un Dauphin de Viennois en avoir[1] ; & à plus forte raison les autres Princes plus puissans que lui. C'est vraisemblablement la forme d'un de ces hommes d'armes particuliers que prend l'Ange du Fabliau. Le javelot qu'il tient en main, la question qu'on lui fait sur son maître, son habit singulier, tout l'annonce. Quant à cet habillement, ceux qui sont curieux de le connaître, & qui habitent la Capitale, peuvent consulter un monument érigé dans l'Église de Sainte Cathérine du Val des Écoliers, d'après un vœu des Sergens de Philippe-Auguste. Ceux qui n'ont point cette ressource en verront une représentation grossiere dans nos cartes à jouer : car les quatre gentils-hommes ou

[1] *Du Cang. au mot serviens.*

valets qu'on y introduisit quand on adopta ce jeu, n'étaient que des Sergens-d'armes.

(*b*) Le premier objet que le Poëte leur fait rencontrer est un homme assassiné, dont le corps, mort depuis plusieurs jours, & commençant déjà à tomber en pourriture, exhalait une odeur infecte. L'Ange propose d'accomplir une des œuvres de miséricorde en ensevelissant ce cadavre. L'Hermite, obligé de se boucher le nez, répond qu'il ne se sent point ce courage; & l'autre, sans insister, va d'un air de joie prendre le corps qu'il porte dans un fossé où il le couvre de terre.

Un peu plus loin ils voient passer des Chevaliers & des Dames, galamment parés, la phisionomie gaie & riante, un chapel de fleurs sur la tête. Cette troupe revenait d'une fête, & chantait; & l'Ange, que n'avait point affecté l'odeur d'un cadavre, l'est tellement de celle de ces pécheurs, qu'il s'écarte du chemin jusqu'à ce que la bande luxurieuse ait passé. A la fin du Conte, il moralise beaucoup sur les motifs d'une conduite en apparence si étonnante. J'ai retranché tout cela.

(*c*) De porcelaine: cependant comme on trouve souvent des vases de *madre* parmi les meubles des tavernes, & qu'il y avait d'ailleurs le *grand* & le *petit madre*, il est probable que par ce dernier l'on entendait la faïance, & que le hanap du Solitaire était de cette matiere.

J'ai dit ci-dessus que le hanap était une coupe ayant un pied comme nos calices, mais moins haute, & portant ordinairement une anse ou des oreilles.

(*d*) Cette ſituation attendriſſante de deux gens, mourant de froid & de faim, & recueillis par la compaſſion d'une ſervante qui entend leurs plaintes, pourrait bien avoir donné naiſſance à *l'Oraiſon de S. Julien*, Conte auquel Bocace aura adapté un autre dénouement, imité peut-être *de l'Hôtel S. Martin*, qu'on lira dans dans la ſuite.

[1] *De civit.* (*e*) C'eſt l'opinion de S. Auguſtin [1], que Dieu récompenſe en cette vie les vertus purement humaines, comme celles des anciens Romains, parce qu'il ne les récompenſera point dans l'autre; & cette opinion était devenue la doctrine de pluſieurs écoles.



LE

LE SONGE D'ENFER.

Par Raoul de Houdan.

Alias

☞ LE CHEMIN D'ENFER.

FAUCHET en parle,

EN songe doivent se trouver fables. Je rêvai un jour que je me faisais Pélerin, & que, jaloux de voir des pays que d'autres n'avaient pas connus, je voulais voyager en Enfer.

Au début de ce Fabliau, on n'imaginerait gueres que c'est une piece satyrique. Ce que je vais en extraire suffira pour faire connaître aux Gens de Lettres comment on maniait la satyre au XIII[e] *siecle. De plus longs détails sur des bourgeois obscurs dont les noms ne nous intéressent plus, seraient à coup sûr ennuyeux.*

Le Poëte arrive d'abord à la ville de *Convoitise*, où il trouve *Envie*, *Avarice* & *Rapine*. *Avarice* lui demande des nouvelles de ses sujets ; il répond que les riches ont chassé *Largesse* de dessus la terre, & qu'on n'y en

connaît plus que le nom. *Rapine* l'interroge ſur les ſiens ; il lui apprend que le Royaume qu'elle a établi en Poitou eſt toujours floriſſant, & à ce propos il fait une ſortie contre les Poitevins. Plus loin il rencontre la demeure de *Filouterie*, qui lui fait quelques queſtions ſur certains Pariſiens, Gautier Moſel, Jean le Boſſu d'Arras (*a*), Bojon, & Fardoilliez ; ſur Charles & Marie de la Loge, deux Bourgeois de Chartres, ſes protégés ; ſur un Michel de Troille, un Salvage, & d'autres gens adroits qui poſſédent le ſecret d'être toujours heureux au jeu. Il répond que ces deux derniers ſont aux trouſſes d'un nommé Girard. Quant aux deux Bourgeois de Chartres, ce qu'ils aiment le plus après l'argent, dit-il, c'eſt Marie & Chaillo (deux femmes de la ville ſans doute.) Raoul vient enſuite à *Ville-Taverne* où il trouve *Yvreſſe* avec ſon fils *né en Angleterre.* Ce jeune homme eſt ſi vigoureux qu'il renverſe les plus forts (*b*). De-là notre voyageur paſſe chez *Fornication*, dont la maiſon s'appelle Châtel-B......; enfin il arrive à la porte d'enfer qui eſt gardée par *Meurtre*, *Déſeſpoir* & *Mort-ſubite.* Il

eſt ſurpris, en entrant, d'y trouver des tables toutes ſervies, & cependant la porte ouverte ; coutume bien étrangere en France, dit-il, où chacun maintenant s'enferme pour manger, & ne reçoit perſonne à moins qu'il n'apporte.

Ce jour-là le Roi d'Enfer tenait ſa cour. Il avait paſſé par Vernon, & faiſait le ſoir la revue de tous ſes vaſſaux. Dans ce nombre étaient force Clercs, Évêques & Abbés. Il fait aſſeoir tout le monde à ſa table, & y invite le voyageur auquel il fait ſervir de la chair d'Uſurier & de Moine noir (c), engraiſſés, l'un du bien d'autrui, l'autre de fainéantiſe. Comme notre Pélerin ne mange point, Belzébut cauſe avec lui, & l'interroge ſur les motifs de ſon voyage. Vers la fin du repas, le Monarque ſe fait apporter ſon grand livre noir ſur lequel ſont écrits tous les péchés faits ou à faire. Il le met entre les mains du voyageur, qui l'ouvre, & tombant ſur le chapitre des Ménétriers, y trouve écrite la vie de chacun d'eux. Je l'ai retenue par cœur, dit-il, & ſuis en état de vous en réciter quelques traits curieux. Mais tout-à-coup il s'éveille, & le Conte finit.

Dans la version du manuscrit du Roi, n° 7615, les Démons, après s'être bien divertis, montent à cheval, & vont sur la terre chercher de nouvelles proies. Dans le manuscrit de S. Germain, tous les détails sont différens ; personne n'est nommé ; ce sont les péchés des hommes en général que le Voyageur voit dans le Livre Noir, & il n'est fait nulle mention des Ménétriers.

NOTES.

(*a*) Ce Poëte est probablement celui dont on a vu ci-dessus le Fabliau, intitulé *le Mariage*. Il y renonçait à l'Artois pour venir s'établir à Paris, ce qui a pu le faire prendre ici pour Parisien. Sans doute que n'ayant pu réussir par son esprit dans la Capitale, comme il se le proposait, il avait fini par choisir une voie moins honnête. Au peu de délicatesse qu'il annonce dans sa piece, on soupçonnerait qu'il était capable de donner lieu au reproche que lui fait Raoul.

(*b*) L'Auteur dit ici qu'il lui fallut se battre & lutter avec ce fils, *comme s'il fût entré dans Guingamp & dans Huitier*. On sait quel a été de tout tems le goût des Bretons pour la lute, encore aujourd'hui en vigueur dans la partie de cette province qu'on nomme Basse-Bretagne. Apparemment que les habitans de Guingamp excellaient dans cet art, & que ; jaloux de conserver leur réputation, quand un étranger entrait dans leur ville, les plus habiles d'entr'eux se détachaient pour

venir le défier & lutter avec lui. Au lieu d'Huitier, un manuscrit porte *Ytier*. Je ne connais point de ville qui porte l'un ou l'autre de ces noms.

(*c*) On partageait tous les Moines en deux classes, les *noirs* & les *blancs*, qu'on distinguait par la couleur de leur habit & la différence de leur regle. Ceux-là suivaient celle de S. Benoît, & ceux-ci celle qu'on appelle de S. Augustin. L'Auteur se déclare ici contre les premiers ; & j'ai vu avec surprise dans mille endroits des poésies du tems, le même acharnement contre les Moines *noirs*, tandis que les *blancs* étaient formellement distingués. Je me contente d'annoncer ce fait sur lequel on ne fera que trop de réflexions.



Par Rutebeuf.

LE CHEMIN DE PARADIS.

EXTRAIT.

L'AUTEUR, comme celui du Fabliau précédent, a un rêve dans lequel il veut entreprendre le voyage de Paradis. Le chemin en est étroit, raboteux & fatiguant; beaucoup de gens, rebutés, le quittent pour en prendre un autre sur la gauche, qui est agréable & semé de fleurs, mais qui conduit à un abîme. Pour lui il continue sa route, & arrive à la ville de Pénitence, où il trouve Piété, laquelle s'offre à l'accompagner, tant pour lui servir de guide, que pour lui apprendre à se garantir des différens ennemis qu'offrira le voyage.

Le premier qu'ils rencontrent est Orgueil, dont le palais, bâti sur une éminence, & orné par-devant d'un frontispice magnifique, par-derriere tombe en ruines. Habillé tantôt en Evêque, tantôt en Archidiacre, en Prévôt même & en Bailli (a), il dédaigne tout le monde, quoique souvent son info-

lence lui ait attiré de cruelles humiliations. Ses courtisans sont vêtus de soie écarlate (*b*), & portent en tout tems sur la tête un riche chapel (*c*). Il les fixe auprès de lui en leur promettant des dignités & des honneurs.

Plus loin est Colere, le visage rouge, les yeux enflammés, grinçant des dents, & dans sa rage se déchirant & se frappant elle-même.

Au détour d'un vallon il voit Avarice. Elle a de vastes prisons, dans lesquelles elle tient renfermés ses sujets, maigres & pâles, assis sur des monceaux d'or qu'attire un aimant particulier (*d*) dont sa maison est couverte.

> *Au milieu de*
> Emmi la salle sur un coffre
> *trist*
> Est assise mate & pensive (*e*).

Chez elle tout est fermé à double serrure; & l'on n'y entre que par une seule porte, dont elle tient toujours la clé.

Tout au fonds de la vallée s'est retirée l'Envie qui, selon Ovide, (*f*) dit l'Auteur, tient en main des serpens dont elle suce le venin. Toujours cachée dans l'ombre, elle n'en sort que pour venir secrettement épier ses voi-

ſins. Si alors elle entend des gémiſſemens & voit couler des larmes; elle eſt dans la joie, mais s'ils rient ou s'ils chantent, elle pleure & ſe retire.

Près d'elle eſt le ſéjour de Pareſſe, habillée en Chanoine. Du lit où elle eſt couchée, elle entend le bruit des cloches qui l'appellent à l'Égliſe; elle maudit le ſonneur, & ne voudrait jamais ſe lever que pour ſe mettre à table.

Gourmandiſe, quoique malade encore d'une indigeſtion qu'elle a eue la veille, ne ſonge cependant qu'à retourner à la taverne. Elle eſt entourée de Moines & de Prêtres.

Plus loin enfin eſt un manoir où l'on n'entre qu'avec honte, où l'on reſte caché dans les ténebres, & d'où l'on ne ſort que mécontent. Le Portier rebute ceux qui s'y préſentent les mains vides, il ouvre à ceux-là ſeuls qui apportent. La Maîtreſſe les accueille, mais c'eſt pour les voler. Ils y ſont venus à cheval, ils s'en retournent à pied. Auſſi très-rarement y reviennent-ils deux fois; ou ſi leur foibleſſe les y rentraîne, ils ſavent que c'eſt ſe préparer un repentir. C'eſt le ſéjour de la Luxure.

Rutebeuf, après avoir traversé heureusement le quartier des Vices, arrive enfin dans celui des Vertus. Il voit Libéralité qui est mourante; Franchise dont la maison est presque déserte, &c. &c. Enfin il parvient chez Confession où il voulait aller; & c'est-là ce qu'il appelle la *voie de Paradis*.

NOTES.

(*a*) Quand l'art de la chicane se fut perfectionné, & que l'étude des loix étant devenue plus difficile, les grands Seigneurs, par leur ignorance, ne furent plus en état de rendre eux-mêmes la justice à leurs vassaux, ils chargerent de ce soin des Officiers auxquels ils confierent la *Baillie* ou tutelle de leurs domaines. Ces places de *Baillis* ou Sénéchaux étaient dans l'origine très-importantes; car en même tems qu'ils jugeaient les vassaux du Seigneur, ils les conduisaient à la guerre quand le cas l'exigeait, & recevaient ses revenus; ce qui mettait à la fois dans leurs mains les armes, la justice, & les finances. Les abus qui en résulterent furent cause qu'on ne leur laissa que l'administration de la justice; & encore ces Officiers d'épée y étant devenus inhabiles, & s'étant choisis eux-mêmes des Lieutenans pour les remplacer, on transféra à ces Lieutenans toute l'autorité de la charge, dont ils ne conserverent que quelques droits honorifiques.

(*b*) L'écarlate, comme la couleur la plus précieuse, se trouvant affectée exclusivement aux Princes, aux Chevaliers, & aux femmes de grande qualité, on conviendra que c'est garder le costume que d'en habiller la Cour d'Orgueil. Le mot *rouge* dont nous avons formé celui de *rogue*, s'est pris long-tems pour fier & hautain '.

' Mém. sur la Chev. t. I, p. 344.

(*c*) On a vu ci-dessus dans la note sur les *chapels*, que les Princes en portaient un dans les jours d'appareil.

(*d*) On connaissait alors non-seulement, comme le prouve ici le Fabliau, l'attraction de l'aimant, mais encore sa direction, ou autrement la propriété qu'a une aiguille aimantée, libre de se mouvoir, de diriger une de ses pointes vers le Nord. On ignore l'Auteur & le temps précis de cette découverte importante à laquelle nous devons le perfectionnement de la navigation & la connaissance d'un nouveau Monde; mais elle existait déjà. On en trouve la preuve dans une piece très-satyrique, intitulée *Bible*, écrite vers la fin du XIIe siecle par un certain Guyot de Provins; & non, ainsi que l'a dit par inadvertance l'Auteur de l'article *Boussole* du Dictionnaire Encyclopédique, dans le *Roman de la Rose*, postérieur de près d'un siecle. Comme ce passage, déjà connu des Savans, mais mal cité par la plupart, pourra faire plaisir au plus grand nombre de mes lecteurs, je vais le rapporter ici, quoique étranger au Conte de Rutebeuf. J'ai demandé plus haut la permission de rendre instructif & utile un ouvrage qui, par

sa nature, fait pour être agréable, pourrait bien, par les défauts de ses sujets, ne pas l'être toujours.

Guyot, après avoir déclamé contre tous les États, invective contre la Cour de Rome. Le Pape, selon lui, devrait être pour tous les Fideles ce qu'est pour les Matelots la *Trémontaigne* (l'étoile polaire) : ils ont toujours, en mer, les yeux fixés sur elle. Les autres étoiles, dit-il, tournent & circulent sans cesse dans le Ciel ; elle seule est invariable, & les guide sûrement.

Un art font qui mentir ne puet
Par la vertu de la Marniere.
Une pierre laide & bruniere
Où li fers volentiers se joint
Ont ; si esgardent le droit point :
Puis c'une aguile i ont touchié
Et en un festu l'ont couchié,
En l'eue la metent sans plus ;
Et li festu la tient desus.
Puis se tourne la pointe toute
Contre l'estoile, ...
. . . .
Quant la mer est obscure & brune,
Quant ne voit estoile ne lune,
Dont font à l'aguile alumer ;
Puis n'ont il garde d'esgarer.

Ils se font outre cela, par la vertu de la *Mariniere*, un art qui ne peut les tromper. Ils ont une pierre laide & brune qui attire le fer. Ils tâchent de trouver ses pôles, & y frottent une aiguille qu'ils couchent sur un brin de paille, & qu'ils mettent ainsi ; sans plus d'apprêt, dans un vase plein d'eau. La paille fait surnager l'aiguille, & celle-ci tourne sa pointe vers l'étoile polaire. Quand la mer est couverte de ténebres & qu'on ne voit plus dans le Ciel ni la lune ni les étoiles, ils apportent une lumiere près de l'aiguille, & ne craignent plus de s'égarer.

On reconnaît dans cette description une invention naissante, grossiere encore & imparfaite. C'est en cet état qu'on l'a trouvée à la Chine, quand les flottes Européennes y pénétrerent ; mais si nous la devons aux Chinois, il est sûr au moins que ce n'est pas Marco-

Paolo qui l'a apportée en Europe, comme le croient quelques Auteurs, puisque ce Vénitien ne fit son voyage qu'au XIIIe siecle, & que Guyot écrivait dans dans le XIIe. Quant au Napolitain Gioia, auquel on fait communément honneur de cette découverte, j'ignore sur quoi l'on peut fonder ses droits: il ne naquit qu'en 1300. Les prétentions de quelques Italiens qui en attribuent la gloire à leur nation, fondés sur le mot *Bossola* tiré de leur langue, ne méritent pas d'être réfutées sérieusement. On inventa la *boëte* dans la suite, mais on vient de voir que du tems de Guyot elle n'existait point encore. Au reste il devait y avoir en mer très-peu d'occasions où le vaisseau fût assez tranquille pour permettre d'employer ce vase plein d'eau, & cette aiguille, si aisée à se déranger. Aussi a-t-on vu par le passage qu'on ne s'en servait qu'à la derniere extrêmité, quand le Ciel était couvert; & que dans tout autre cas les matelots dirigeaient leur route d'après l'inspection de l'étoile la plus voisine de notre pôle. Nos aiguilles, mobiles sur un pivot, & enfermées dans une boëte tellement suspendue, que, malgré tous les mouvemens du vaisseau, elle garde toujours une situation horisontale, ne sont que ces aiguilles, flottantes sur un brin de paille, perfectionnées. Il n'y a qu'un pas de l'une à l'autre; & cependant quels effets prodigieux cette différence si légere n'a-t-elle pas produits?

On lit dans un ouvrage infiniment estimable [a], en parlant du morceau que je viens de citer, que Guyot appelle la Boussole, *Trémontaigne*. L'Auteur n'entend

[a] *Mém. de l'Ac. des B. L. t. XXI, p. 192.*

par-là que l'étoile que nous nommons Polaire, la *Tramontana* des Italiens. Il nomme *mariniere* (*marniere* par abréviation pour faire ſon vers) l'aiguille aimantée dont ſe ſervaient les *Mariniers*.

(*e*) Et l'intérêt, ce vil Dieu de la Terre,
Triſte & penſif auprès d'un coffre fort
Vend le plus faible aux crimes du plus fort.

Ceux qui ſe rappelleront le poëme où ſe trouvent ces vers, ſans ſoupçonner plus que moi leur Auteur d'avoir lu Rutebeuf, admireront comment la même image s'eſt préſentée dans deux têtes ſi différentes.

(*f*) Voici un Fablier qui a lu & qui cite ; on en verra encore quelques exemples, mais ils ſont rares. Il paraît même ici que Rutebeuf avait voulu compoſer & peindre dans le goût des Anciens. Ses tableaux allégoriques montrent de l'eſprit, de l'imagination ; & on y trouve *disjecti membra Poetæ*. C'eſt, de tous les poëtes ſur leſquels j'ai travaillé, celui qui gagne le plus à être extrait.



☞ DU VILLAIN

QUI GAGNA PARADIS EN PLAIDANT.

UN Villain mourut; &, ce qui peut-être jamais n'arriva qu'à lui seul, personne au Ciel ni aux Enfers n'en fut averti. Vous dire comment cela se fit, je ne le saurais. Ce que je sais seulement, c'est que par un hasard singulier, ni Anges ni Diables, au moment qu'il rendit son ame, ne se trouverent-là pour la réclamer. Seul donc, & tout tremblant, le Villageois partit sans guide; & d'abord, puisque personne ne s'y opposait, il prit son chemin vers le Paradis. Cependant comme il n'en connaissait pas trop bien la route, il craignait de s'égarer; mais heureusement ayant apperçu l'Arcange Michel qui y conduisait un Elu, il le suivit de loin sans rien dire, & le suivit si bien qu'il arriva en même-tems que lui à la porte.

S. Pierre, dès qu'il entendit frapper, ouvrit au bel Ange & à son compagnon; mais

quand il vit le Manant tout seul : « Passez, » passez, lui dit-il; on n'entre pas ici sans » conducteur, & on n'y veut pas de Vil- » lains. Villain vous-même, répondit le pay- » san ; il vous convient bien à vous qui avez » renié par trois fois notre Seigneur de vou- » loir chasser d'un lieu, où vous ne devriez » pas être, d'honnêtes gens qui peuvent y » avoir droit. Vraiment voilà une belle con- » duite pour un Apôtre, & Dieu s'est fait » un grand honneur en lui confiant les clés » de son Paradis ».

Pierre, peu accoutumé à de pareils discours, fut tellement étourdi de celui-ci, qu'il se retira sans pouvoir répondre. Il rencontra S. Thomas, auquel il conta naïvement la honte qu'il venait d'essuyer. Laissez-moi faire, dit Thomas; je vais trouver le Manant, & saurai bien le faire déguerpir. Il y alla en effet, traita assez durement le malheureux, & lui demanda de quel front il osait se présenter au séjour des Elus, où n'entrerent jamais que des Martyrs & des Confesseurs. « Eh ! pourquoi donc y êtes-vous, repar- » tit le Villain, vous qui avez manqué de

» foi, vous qui n'avez pas voulu croire à la
» Résurrection qu'on vous avait pourtant bien
» annoncée, & auquel il a fallu faire tou-
» cher au doigt les plaies du Ressuscité? Puis-
» que les mécréans entrent ici, je puis bien
» y entrer, moi, qui ai toujours cru comme
» un bon Fidele ». Thomas baissa la tête à
ce reproche, & sans en attendre davantage,
il alla tout honteux retrouver Pierre.

S. Paul, venu-là par hasard, ayant entendu leurs plaintes se moqua d'eux. Vous ne savez point parler, leur dit-il; & jurant par son chef qu'il allait les venger & les débarrasser du Villain, il s'avance d'un air fier, & le prend par le bras pour le chasser. « Ces
» façons-là ne me surprennent point, répond
» le Villageois; persécuteur ou espion des
» Chrétiens, vous avez toujours été un tyran.
» Pour vous changer, il a fallu que Dieu
» ait déployé tout ce qu'il sait faire en faits
» de miracles; encore n'a-t-il pu vous gué-
» rir d'être un brouillon, ni vous empêcher
» de vous quereller avec Pierre, qui pour-
» tant était votre chef. Vieux chauve, ren-
» trez, croyez-moi; & quoique je ne sois
» parent

» parent ni de ce bon Saint Étienne, ni de » tous ces honnêtes gens que vous avez si » villainement fait massacrer, sachez que je » vous connais bien ».

Malgré toute l'assurance qu'il avait promise, Paul fut déconcerté. Il retourna auprès des deux Apôtres, qui, le voyant aussi mécontent qu'eux, prirent le parti d'aller se plaindre à Dieu.

Pierre, comme chef, porta la parole. Il demanda justice, & finit par dire que l'insolence du Villain lui avait fait tant de honte, qu'il n'oserait plus retourner à son poste, s'il croyait l'y retrouver encore. Eh bien! je veux aller moi-même lui parler, dit Dieu. Il se rend aussi-tôt avec eux à la porte; il appelle le Manant qui attendait toujours, & lui demande comment il est venu-là sans conducteur, & comment il a l'assurance d'y rester après avoir insulté ses Apôtres. « Sire, ils » ont voulu me chasser, & j'ai cru avoir » droit d'entrer aussi-bien qu'eux; car en- » fin je ne vous ai pas renié, je n'ai pas man- » qué de foi envers votre sainte parole, & » n'ai fait emprisonner ni lapider personne.

» On n'eſt pas reçu ici ſans jugement, je le
» ſais; eh bien, je m'y ſoumets, Sire Dieu,
» jugez-moi. Vous m'avez fait naître dans la
» miſere; j'ai ſupporté mes peines ſans me
» plaindre, & travaillé toute ma vie. On m'a
» dit de croire à votre Évangile; j'y ai cru.
» On m'a prêché je ne ſais combien de choſes;
» je les ai faites. Bref, tant que vous m'avez
» laiſſé des jours, j'ai tâché de bien vivre, &
» n'ai rien à me reprocher. Venait-il chez
» moi des pauvres? Je les logeais, je les
» faiſais aſſeoir au coin de mon feu, & je
» partageais avec eux le pain gagné à la ſueur
» de mon front. Vous ſavez, Sire, ſi je vous
» ments en la moindre choſe. Dès que je
» me ſuis vu malade, je me ſuis confeſſé,
» & j'ai reçu les Sacremens. Notre Paſteur
» nous a toujours annoncé que, qui vivrait
» & mourrait ainſi, Paradis lui ſerait donné:
» je viens en conſéquence vous le demander.
» Au reſte vous m'y avez fait entrer vous-
» même en m'appellant pour vous répondre;
» m'y voilà, j'y reſterai: car vous avez dit
» dans votre Évangile, ſouvenez-vous-en,
» *il eſt entré, qu'on l'y laiſſe* (a): & vous

» n'êtes pas capable de manquer à votre pa-
» role. Tu l'as gagné par ta plaidoierie, dit
» Dieu ; restes-y, puisque tu as si bien su par-
» ler. Voilà ce que c'est que d'avoir été à
» bonne école ».

NOTE.

(*a*) Je ne connais point ce passage-là dans l'Évangile.



DU JONGLEUR

QUI ALLA EN ENFER.

Alias

* DE S. PIERRE ET DU JONGLEUR (*a*).

QUAND on ſe mêle de faire rire, on n'a garde, vous vous en doutez-bien, de rejetter une idée jolie lorſqu'elle vient ſe préſenter.

A Sens jadis vivait un Ménétrier, le meilleur humain de la terre, & qui, pour un tréſor, n'eût pas voulu avoir querelle avec un enfant; mais homme ſans conduite & dérangé s'il en fut jamais. Il paſſait ſa vie au jeu ou à la taverne, à moins qu'il ne fût dans des lieux encore pires. Gagnait-il quelqu'argent? vîte il le portait-là. N'avait-il rien? il y laiſſait ſon violon en gage. Auſſi, toujours déguenillé, toujours ſans le ſou, ſouvent même nus pieds ou en chemiſe par la

bise & la pluie, il vous eût fait compassion. Malgré cela gai, content, la tête en tout tems couronnée d'un chapel de branches vertes, il chantait sans cesse, & n'eût demandé à Dieu qu'une seule chose, de mettre toute sa semaine en Dimanches. Il mourut enfin. Un jeune diable, novice encore, qui depuis un mois cherchait & courait partout pour escamoter quelqu'ame, sans avoir jusques-là, malgré toutes ses peines, pu réussir, s'étant trouvé-là par hasard quand notre violonneur trépassa, il le prit sur son dos, & tout joyeux l'emporta en enfer.

C'était l'heure précisément où les Démons revenaient de leur chasse. Lucifer s'était assis sur son trône pour les voir arriver; & à mesure qu'ils entraient, chacun d'eux venait jetter à ses pieds ce que dans le jour il avait pu prendre; celui-ci un Prêtre, celui-là un voleur; les uns des champions morts en champ clos, les autres des Évêques, des Abbés, des Moines; tous gens surpris au moment qu'ils s'y attendaient le moins. Le noir Monarque arrêtait un instant ses captifs pour les examiner, & d'un signal aussi-tôt il les fai-

ſait jetter dans ſa chaudiere. Enfin, quand l'heure fut paſſée, il ordonna de fermer les portes, & demanda ſi tout le monde était rentré. « Oui, répondit quelqu'un, excepté » un pauvre idiot, bien neuf & bien ſimple, » qui eſt ſorti depuis un mois, & qu'il ne » faut pas encore attendre aujourd'hui pro» bablement, parce qu'il aura honte de ren» trer à vide ».

Le railleur achevait à peine de parler, quand arriva le jeune Diable, chargé de ſon Ménétrier déguenillé qu'il préſenta humblement à ſon Souverain. « Approche, dit Lu» cifer au Chanteur; qui es-tu? voleur? eſ» pion? ribaud (*b*)? — Nón, Sire, j'étais » Ménétrier, & vous voyez en moi quel» qu'un qui poſſede toute la ſcience qu'un » homme ſur la terre peut avoir (*c*). Mal» gré cela j'ai eu là-haut bien de la peine » & de la miſere; mais enfin puiſque vous » voulez-bien vous charger de mon loge» ment, je chanterai, ſi cela vous amuſe. » — Oui, ventredieu, des chanſons! C'eſt » bien-là la muſique qu'il me faut ici! » Écoute; tu vois cette chaudiere, & te voi-

» ci tout nu : je te charge de la faire chauf-
» fer ; & fur-tout qu'il y ait toujours bon
» feu. — Volontiers, Sire; au moins je ferai
» sûr dorénavant de n'avoir plus froid ».
Notre homme auffi-tôt fe rendit à fon pofte, & pendant quelque tems il s'aquitta fort exactement de fa commiffion.

Mais un jour que Lucifer avait convoqué tous fes fuppôts, pour aller faire avec eux, fur la terre, une battue générale, avant de fortir il appella le chauffeur, « Je vais partir,
» lui dit-il, & je laiffe ici fous ta garde tous
» mes prifonniers; mais fonge que tu m'en
» répondras fur les yeux de ta tête, & que
» fi à mon retour il en manquait un feul....
» — Sire, partez en paix, je réponds d'eux;
» vous trouverez les chofes en ordre quand
» vous reviendrez, & vous apprendrez à
» connaître ma fidélité. — Encore une fois
» prends bien garde, il y va de tout pour
» toi, & je te fais manger tout vif ». Ces précautions prifes, l'armée infernale partit.

C'était-là le moment qu'attendait Saint Pierre. Du haut du ciel il avait entendu ce difcours, & fe tenait aux aguets pour en

profiter. Dès que les Démons furent dehors, il ſe déguiſa, prit une longue barbe noire avec des mouſtaches bien treſſées, deſcendit en enfer, & s'accoſtant du Ménétrier: « l'ami, veux-tu faire une partie nous deux? » Voilà un *Berlenc* avec des dez (*d*), & de » bon argent à gagner ». En même tems il lui montra une longue & large bourſe toute remplie d'eſterlins. « Sire, répondit l'autre, » c'eſt bien inutilement que vous venez ici » me tenter; car je vous jure ſur mon Dieu » que je ne poſſede rien au monde que cette » chemiſe déchirée que vous me voyez. —Eh » bien, ſi tu n'as point d'argent, mets en » place quelques ames, je veux bien me contenter de cette monnaie, & tu ne dois » point craindre ici d'en manquer de ſi-tôt. » — Tudieu! je n'ai garde; je ſais trop ce » que mon maître m'a promis en partant. » Trouvez-moi quelqu'autre expédient, car » pour celui-ci je ſuis votre ſerviteur. — Imbécille! comment veux-tu qu'il le ſache? » Et ſur une telle multitude, que ſera-ce, » dis moi, que cinq ou ſix ames de plus » ou de moins; Tiens, regarde, voilà de

» belles pieces toutes neuves; il ne tient qu'à » toi d'en faire passer quelques-unes dans ta » poche; profites de l'occasion, tandis que » me voilà; car une fois sorti, je ne reviens » plus... allons, je mets vingt sous au jeu, » amene quelque ame.

Le malheureux dévorait des yeux les dez. Il les prend en main, les quitte, puis les reprend de nouveau. Enfin il n'y peut tenir, & consent à jouer quelques coups; mais une ame seulement à la fois, de peur de s'exposer à trop perdre. « Tope pour une, ré» pond l'Apôtre; blonde ou brune, mâle » ou femelle, peu m'importe, je t'en laisse » le choix; mets au jeu ». L'un va donc chercher quelques damnés, l'autre étale ses esterlins; ils s'asseoient au bord du fourneau, & commencent leur partie (*e*). Mais le Saint jouait à coup sûr; aussi gagna-t-il constamment. Le Chanteur pour rattraper ce qu'il perdait, eut beau doubler, tripler les paris, il perdit toujours. Ne concevant rien à un malheur si constant, il soupçonna enfin de la tricherie dans son adversaire, se fâcha, déclara qu'il ne paierait point, & traita l'Apôtre

d'escroc & de fripon. Celui-ci lui donna un démenti; ils se prirent aux cheveux & se battirent. Heureusement le Saint se trouvait le plus fort, & l'autre, après avoir été bien rossé, se vit obligé encore de demander grace. Il proposa donc de recommencer la partie, si l'on voulait tenir le premiere pour nulle, promettant au reste de payer très-fidelement, & offrant-même de donner à choisir dans la chaudiere tout ce qu'on voudrait, Larrons, Moines, Catins, Chevaliers, Prêtres ou Villains, Chanoines ou Chanoinesses. Pierre avait sur le cœur le mot de fripon, & il en fit plus d'un reproche; mais on lui demanda tant d'excuses qu'il se laissa fléchir, & se remit au jeu.

Le Ménétrier à cette partie ne fut pas plus heureux qu'à la premiere, & je vous en ai dit la raison. Il se piqua, joua cent ames, mille ames à la fois, changea de dez, changea de place, & n'en perdit pas moins à tous les coups. Enfin, de désespoir il se leva, & quitta le jeu, maudissant le Trémerel & sa mauvaise fortune qui le suivait jusqu'en enfer. Pierre alors s'approcha de la chaudiere,

pour y choisir & en tirer ceux qu'il avait gagnés. Chacun d'eux implorait sa pitié afin d'être l'un des heureux. C'étaient des cris à ne pas s'entendre. Le Ménétrier furieux y accourut; & résolu de s'aquitter ou de tout perdre, en homme qui ne veut plus rien ménager, il proposa de jouer ce qui lui restait. L'Apôtre ne demandait pas mieux; ce va-tout si important se décida sur le lieu-même, & je n'ai pas besoin de vous dire quelles furent pendant ce tems les transes des patiens qui en étaient les témoins. Leur sort heureusement se trouvait entre les mains d'un homme à miracles; il gagna encore, & partit bien vîte avec eux pour le Paradis (*f*).

Quelques heures après rentra Lucifer avec sa troupe. Mais quelle fut sa douleur quand il vit ses brâsiers éteints, sa chaudiere vide, & pas une seule ame de tous ces milliers qu'il avait laissés. Il appella le chauffeur; « Scélérat, qu'as-tu fait de mes prisonniers? » — Ah! Sire, je me jette à vos genoux, » ayez pitié de moi, je vais tout vous dire ». Et alors il conta son aventure, avouant qu'il n'était pas plus heureux en enfer qu'il ne

l'avait été ſur la terre. Quel eſt le butor qui nous a amené ce joueur, dit le Prince irrité? qu'on lui donne les étrivieres. Auſſi-tôt on ſaiſit le petit Diablotin qui avait fait un ſi mauvais préſent, & on l'étrilla ſi vertement qu'il promit bien de ne jamais ſe charger de Ménétrier. « Chaſſez d'ici ce marchand de muſique, ajouta le Monarque; Dieu peut les recevoir dans ſon Paradis, lui qui aime la joie; moi je ne veux plus jamais entendre parler d'eux ».

Le Chanteur n'en demanda pas davantage; il ſe ſauva promptement, & vint tout courant en Paradis, où Saint Pierre le reçut à bras ouverts, & le fit entrer avec les autres.

Ménétriers & Jongleurs, réjouiſſez-vous déſormais, vous le pouvez; il n'y a plus d'enfer pour vous; celui qui joua contre Saint Pierre vous en a fermé la porte.

Dans les Facetiæ Bebelianæ, *p. 73, des Soldats tués un jour de bataille deſcendent aux Enfers avec un appareil militaire & leurs drapeaux rouges qui repréſentaient S. George & la Croix. A la vue de ce ſigne rédoutable, les Démons effrayés ſe barricadent. Ils croient*

qu'on vient les attaquer, & crient aux Soldats de prendre à droite & d'aller au Ciel. La troupe s'y rend, mais S. Pierre leur ferme la porte au nez, en disant que le Paradis n'est pas fait pour des hommes de sang & de carnage. Un d'eux lui répond comme le Villain du Fabliau ; & l'Apôtre honteux, & qui craint quelque nouveau reproche que pourraient entendre les Bienheureux, ouvre aux Soldats, & se promet d'être dorénavant moins dur aux pauvres pécheurs.

NOTES.

(*a*) Quoique ce Musicien, dans le cours du Conte, soit toujours appellé Jongleur, cependant comme ce n'est point un faiseur de tours, qu'il est donné comme Chanteur & ayant une vielle (violon), je l'appellerai toujours Ménétrier, selon la distinction que j'en ai faite dans la Préface.

(*b*) Les *Ribauds* étaient un corps d'avanturiers ou d'enfans perdus qui dans les batailles & les sieges commençaient l'attaque. Il en est souvent parlé dans les Historiens de Philippe-Auguste. En très-peu de tems, par une suite du peu de discipline qui régnait alors dans les armées, & par la maniere même dont se faisait la guerre, ces Compagnies dégénérerent en troupes de bandits, sans principes & sans mœurs, tellement décriés pour leurs désordres & leurs débauches effron-

tées, que leur nom devint une injure qui a passé jusqu'à nous. Nos Rois, dans le nombre de leurs Officiers domestiques, en avaient un qu'on nommait le *Roi des Ribauds*. Malgré ce nom pompeux, ce n'était cependant qu'une espece d'Huissier. A l'armée ou dans les voyages, il avait l'inspection sur les jeux publics, sur les lieux de débauche & les femmes de mauvaise vie, lesquelles étaient même obligées pendant tout le mois de Mai de faire sa chambre. Il présidait aux exécutions criminelles, & souvent exécutait lui-même; ce qui pourrait infirmer la remarque de l'Abbé Velly [1], que l'Office de *Bourreau* doit, ainsi que ce nom, son origine à un certain Clerc nommé *Borel*, qui possédant en 1261 le fief de Bellencombre à la charge de pendre les voleurs du canton, & ne pouvant, comme Ecclésiastique, les exécuter lui-même, fut obligé de se donner un suppléant. Quoi qu'il en soit, ce fait prouverait, ainsi que l'autre, & c'est là ce qu'il est important de remarquer, que l'emploi d'exécuteur criminel n'était point alors déshonorant. Dans un état de la Maison du Roi an. 1328, on voit *le Roi des Ribauds ou Bourreau de Toulouse*.

[1] *Hist. de Fr.*

(*c*) Les Conteurs savaient des Romans, des Chansons & des Fabliaux. C'était à-peu-près là que se réduisait toute la littérature du tems, & la science des gens du monde. Ainsi le Musicien de notre Conte pouvait se vanter à juste titre de posséder tout ce qu'il était possible à un homme de savoir.

On voit aussi par ce passage que le même homme,

comme je l'ai déjà dit, pouvait être à la fois Conteur & Ménétrier.

(*d*) Le *berlenc* paraît être ici un échiquier portatif. *Plusieurs compagnons jouans aux dez sur une table ou brelenc*'. 'Du Cange Gloss.

> L'un met sur le berlenc son gage,
> Et l'autre met l'argent encontre.
>
> *G. Guiart, manusc.*

(*e*) Le Jeu du Conte est appellé *Trémerel*, & se jouait avec trois dez. Il y a sur les différens coups quelques détails que j'ai supprimés, parce que je n'y ai rien compris. Au reste, il est beaucoup parlé de ce jeu du Trémerel dans les Fabliaux.

(*f*) Il y a un miracle de S. Guilain, représenté dans l'Abbaye de ce nom en Hainaut'', qui est assez semblable à cette aventure. Une vieille pécheresse est au lit mourante; le Saint & le Diable sont auprès d'elle pour attendre son dernier soupir & emporter son ame. Le Diable, qui se connaît de l'adresse dans les doigts, propose de jouer la vieille aux trois dez. Il tire & amene trois six; mais le Moine plus habile opere un miracle; il fait paraître trois sept, & gagne la mourante. La Monnoie en a fait une épigramme. '' *Ménagiana.*





LE PARADIS D'AMOUR.

Alias

LA COMPLAINTE D'AMOUR.

QUAND on ne fe fent point en état de faire quelque chofe qui plaife, on ne doit pas fe mêler d'écrire. Je vous en avertis ici parce que j'ai fouvent moi-méme cette démangeaifon. Eh! pourquoi donc écris-tu, me direz-vous? C'eft que j'ai trouvé un fujet qui m'a fait plaifir, & que je voudrais qu'il vous en procurât autant qu'à moi. Peut-être après tout ne le rendrai-je pas auffi-bien que je le devrais, & je vous prie de m'excufer, car j'ai peu de fcience: mais au moins je puis vous affurer qu'il eft joli, & me flatte qu'il vous paraîtra tel.

Au doux mois de Mai, quand la terre fe pare de verdure, & les arbres de fleurs; quand la nature commence à renaître, que tout ce qui vit rentre en joie, que les oifeaux s'accouplent

s'accouplent en chantant, & qu'une tendresse nouvelle s'allume dans les cœurs loyaux; Amour, qui subjugue les orgueilleux, vint chez moi. J'avais pour toujours renoncé à lui; je raillais même (car jamais je n'avais senti ses coups) ceux qu'il rendait malades d'aimer, & les regardais comme des fous qui enfantaient des chimeres, afin de pouvoir s'en affliger. Hélas! c'était moi qui étais l'insensé. Votre heure viendra un jour, me répondaient-ils; vous soupirerez comme nous, & alors vous apprendrez à nous plaindre. Leurs vœux ne furent que trop bien exaucés. Amour pour me punir choisit le plus fort de ses traits, & en perça mon cœur si avant que, s'il n'eût pris bientôt pitié de moi, c'en était fait de ma vie. Cette fleche fut un regard de la plus belle des femmes, regard plus brûlant, & plus pénétrant que la flamme même.

Que les coups d'Amour sont sûrs, & qu'ils sont redoutables! Dès qu'il m'eut atteint, je rougis & soupirai. Bientôt je devins pâle & triste. Dans certains momens mon corps brûlait comme le charbon enflammé; dans d'autres

il était glacé, comme si mon ame eût été prête à l'abandonner. Enfin je perdis le repos.

La beauté que j'aimais ignorait mes tourmens; je n'avais pas osé les lui découvrir: & au fond de mon cœur néanmoins je lui faisais des reproches insensés de ne pas les soulager. M'arrivait-il de passer devant sa porte? je la blâmais de ne point accourir au-devant de moi, & l'accusais d'orgueil & de cruauté. Dans mon chagrin maudissant portes & murs, il me semblait qu'ils n'avaient été inventés que pour moi seul, & pour faire mon supplice. Si quelquefois, devenu plus sage, je formais la résolution de renoncer à une ingrate qui causait ma mort; « Ta mort?
» me répondait une voix secrette; eh! com-
» ment la cause-t-elle? — C'est que je l'aime,
» & qu'elle ne m'aime pas. — Mais l'as-tu
» priée d'amour? — Non. — Ne te plains
» donc pas: car si tu lui eusses conté tes
» peines, elle est si douce, elle est si bonne
» qu'à coup sûr elle en eût eu pitié. Tu meurs,
» & ne sais trop pourquoi (a). — Oui, oui
» je le sais; c'est son doux sourire & son vi-
» sage agréable, ce sont tous ses appas dont

» je desire envain la possession, qui me dés-
» espèrent. — T'es-tu flatté qu'elle viendrait à
» toi pour te les prodiguer ? Va la voir,
» découvre lui tes maux, & tu sauras alors
» si tu peux espérer. — Plusieurs fois déjà
» je l'ai tenté ; mais à peine suis-je en sa pré-
» sence, à peine a-t-elle jetté un regard sur
» moi, que mon cœur se glace ; mes genoux
» tremblent, & je me vois forcé de sortir
» sans avoir osé lui parler ».

C'est ainsi que chaque jour mon mal empirait ; car je ne pouvais un instant m'abstenir de penser à elle. Avec de telles souffrances & sans aucune sorte de relâche, j'eusse bientôt succombé ; mais Amour enfin vint à mon aide.

J'avais passé la nuit dans les larmes. Le jour venait d'éclore ; & j'étais sorti pour aller dans les champs dissiper ma tristesse. Déjà l'alouette s'élançant dans les airs appellait le Soleil avec sa voix gaie & perçante. Ces sons de l'oiseau du matin, par un prodige que je ne pus comprendre, porterent tout-à-coup le calme dans mon cœur. Je goûtais, en l'écoutant, un plaisir ineffable ; & la joie, comme une douce ro-

ſée, ayant pénétré délicieuſement mon ame, je commençai cette chanſon :

Alouette
Aloete
Joliette,
Peu t'importe
Petit t'eſt de mes maus;
Si amour venait ſelon mes vœux
S'amor veniſt à plaiſir
qu'il voulût mettre en poſſeſſion
Et que me vouſiſt ſeſir
blonde
De la blondette
j'aime
Que je dilette,
Je ſerais joyeux
J'en feuſſe plus baus (*b*).

Ma chanſon n'était pas encore finie, que je me trouvai inſenſiblement arrivé dans une prairie délicieuſe. La violette, le muguet, & mille fleurs différentes émaillaient de leurs couleurs variées la beauté de ce tapis verd. L'air y était parfumé par des aromates précieux (*c*); du ſein de la terre, s'élançait à gros bouillons une fontaine, dont l'eau, plus tranſparente que l'émeraude & le rubis, s'échappait entre des rives ornées de roſiers & de glayeuls (*d*), & coulait ſur un ſable d'or pur. Un bel arbre, par ſes rameaux agréablement arrondis, lui

formait un dais épais, impénétrable au soleil, & entretenait la fraîcheur de son bassin. On descendait à ce bassin par des degrés de marbre auxquels tenait attachée, avec une chaîne d'argent, une tasse d'or émaillée. Je crus qu'elle était-là pour puiser; & j'allais m'en servir, quand je vis des caracteres en argent & en azur qui défendaient aux Villains & aux lâches d'y toucher. Cette singularité m'étonna d'abord, & je restai un moment interdit & troublé; mais la curiosité bientôt l'emporta sur mes craintes. Je pris la tasse, & l'enfonçai dans les bouillons. L'insensé ne craint rien avant le danger. Soudain la terre trembla autour de moi, & le tonnerre gronda avec un fracas si horrible, avec de tels éclairs & une pluie si violente, qu'on eût dit que le ciel & la terre combattaient ensemble pour se détruire. Quelque hardi que je sois, la frayeur me saisit, je me jettai à terre. A chaque instant la foudre se précipitait de la nue comme pour m'écraser; & de frayeur mes cheveux se dressaient sur mon front. Mais le bel arbre, à l'abri duquel je m'étais mis, semblait

par un charme magique, écarter de dessus ma tête & la foudre & la pluie (c).

Après quelque tems enfin l'orage se dissipa. Le ciel parut riant & azuré, & du tronc de l'arbre se fit entendre une musique délicieuse, à laquelle des milliers d'oiseaux qui, de toutes parts, vinrent se percher sur les branches, joignirent leurs concerts. Le plaisir m'assoupit. Dans cet état une main inconnue m'enleva; & à mon réveil je me trouvai nu, & plongé dans une cuve remplie d'eau rose, où l'on vint me parfumer, & de laquelle je sortis pur & blanc comme la neige. A peine moi-même pouvais-je me reconnaître. On me présenta ensuite de riches habits, avec un manteau de pourpre, fourré d'hermine, & relevé par une broderie d'or qui représentait différens oiseaux. On m'en revêtit, & l'on me montra un chemin que je suivis; il conduisait au palais d'Amour. Jamais je ne vis route plus agréable, on n'y marchait que sur des fleurs.

A peine eus-je fait quelques pas que j'apperçus au milieu d'un champ aride & pier-

reux une maiſon, tombant en ruines, à laquelle conduiſait un ſentier ſemé de ronces. Des malheureux s'y étaient renfermés, & guettaient par les crevaſſes ceux qui paſſaient : on les appelle les Médiſans. Ils me montrerent au doigt, & je les reconnus ſans peine. Maudits ſoient-ils à jamais; car ils étaient en ſi grand nombre que je ne dois pas me flatter de voir ſi-tôt leur race s'éteindre.

Après avoir doublé le pas pour leur échapper, je vis plus loin, par-delà un large foſſé qui nous ſéparait du chemin, une troupe plus mépriſable encore. Ceux-ci étaient occupés à s'embraſſer; mais leurs baiſers n'étaient pas ſinceres, & leurs yeux pendant ce tems cherchaient d'un autre côté. On les nomme les faux Amans.

Voient-ils une beauté qui leur plaiſe? Les voilà en peine auſſi-tôt. Ils emploient pour la ſéduire toutes les ruſes poſſibles, juſqu'à ce qu'elle ait ſatisfait leurs deſirs; deſirs honteux, & qui n'ont pour but que de la deshonorer. Bien autrement hardis qu'un amant ſincere, ils ne parlent que de leurs tourmens. A les entendre ils meurent d'amour. Faut-il

s'étonner après cela qu'un cœur ſimple & naïf tombe dans leurs filets ? Les traîtres s'humilient; ils ſoupirent, pleurent, gémiſſent. Ce ſexe, auquel la nature a donné un cœur ſi doux, ſi compatiſſant, pourra-t-il y réſiſter? Verra-t-il d'un œil inflexible un malheureux en larmes implorer à genoux ſa pitié? Non. L'infortunée s'attendrit, elle pleure avec le perfide, & lui cede. Ah! Meſſieurs, ce n'eſt pas elle qu'il faut blâmer; ſa chûte n'eſt que la crédulité d'une ame trop confiante & trop bonne. Le vrai coupable, c'eſt le traître qui, par une hypocriſie raffinée, a combiné de loin ſon malheur, & qui auſſi-tôt qu'il l'a ſéduite, l'abandonne pour aller ailleurs en tromper d'autres. Que toujours ſoit en exécration cette race ſcélérate. Combien elle nuit aux vrais amans!

J'entrai enfin dans une longue avenue d'arbres odoriférans, au bout de laquelle s'offrit un palais doré, & tel que n'en eut jamais ni Duc ni Monarque. Ses foſſés, revêtus en marbre, & remplis d'une eau limpide, étaient couverts de cignes & d'autres amphibies qui tous, unis deux à deux, nageaint amoureu-

fement l'un à côté de l'autre. Les poiffons du canal, les animaux de la plaine, les oifeaux du verger, tous étaient de même réunis par couples : je ne vis feul qu'un tourtereau ; il gémiffait fur une branche feche.

La façade du palais était ornée de deux colonnes de criftal, qui chacune portaient une ftatue de marbre blanc, l'ouvrage du Dieu, & faite avec tant d'art que l'une fe levait magiquement pour venir embraffer l'autre ; & que l'inftant d'après, celle-ci fe levant à fon tour, allait, avec un fouris, rendre à la premiere le baifer qu'elle en avait reçu. J'admirais cette merveille, quand les deux portes s'ouvrirent & expoferent à mes yeux l'intérieur du palais. Je fus ébloui, je vous l'avoue ; & m'écriai, voici le Paradis. Non, quand j'aurais cent langues, je ne pourrais jamais vous raconter ce que j'ai vu.

Là fe trouvaient réunis tout ce qu'aiment les hommes, le plaifir & la beauté. On n'y refpirait que des parfums ; on n'y entendait que des chants amoureux ou le bruit des baifers ; & l'année n'y paraiffait qu'une fête éternelle. Sur un trône de fleurs était affis le Dieu,

Monarque débonnaire & bienfaisant, fait pour plaire à tous les hommes. Sa beauté, au milieu de la Cour qui l'entourait, ressemblait à l'éclat éblouissant du Soleil au centre du firmament. Épars autour de lui, & sous ses regards protecteurs, étaient les amans avec leurs mies, occupés uniquement du plaisir de se caresser. Il souriait à leurs jeux, & leur lançait des fleches amoureuses qui les enflammant d'un feu toujours nouveau, renouvellait sans cesse en eux le besoin d'aimer.

Mais tant de bonheur excita ma jalousie. Tout ce que je voyais était heureux; moi je me trouvais seul, loin des regards de ma mie, & je souffrais, comme l'Envieux, du bien des autres. Amour vit ma peine; il m'appella & m'interrogea sur mes ennuis. Je lui racontai tout ce que j'avais souffert; &, en finissant, un soupir & des larmes m'échapperent. « Prends courage, me dit-il : l'instant » de ton bonheur approche. Ce n'est pas » sans peine qu'on goûte les plaisirs d'Amour, » & on ne les trouve délicieux qu'en pro» portion de ce qu'ils ont coûté ».

Ici commencent de longues explications allégoriques, dans le goût de celles qui terminent le Fabliau des Chanoinesses. *C'est l'Amour qui les fait lui-même à l'Auteur, comme c'est lui qui a envoyé l'alouette, l'orage, le sommeil, &c. L'alouette*, dit-il, *marque le chant matinal de l'amant ; l'orage, les peines qui l'attendent ; le bain, la pureté qu'il doit avoir ; la tourterelle gémissant à l'écart, la fidélité qu'on doit à celle qu'on aime quand on l'a perdue, &c. &c. &c. Il insiste beaucoup sur cette pureté du cœur, signe non équivoque d'un vrai amour.*

Si *villenie*
Se homme pensse à vilonie,

pas
Tu dois savoir qu'il n'aime mie.

Enfin le Poëte finit par dire qu'il a bien retenu toutes ces leçons, qu'il les a pratiquées loyalement, & qu'il en attend bientôt la récompense.

NOTES.

(*a*) L'original de ce dialogue est en partie dans la Préface. Quoiqu'il soit simple, vrai, naturel, & même assez pressé ; cependant comme il vient après la peinture d'une passion vive & forte, & qu'il la refroidit, j'ai cru devoir l'abréger.

(*b*) On remarquera ici, comme moi, sans doute que ce couplet, dans son vieux style, a du nombre, de l'harmonie, & que la coupe des vers en est lyrique ; & cette remarque m'en rappelle une autre que j'ai faite

en lisant les Chansonniers du tems : c'est que leur langue, sans être plus pure ni plus élégante que celle des autres Poëtes leurs contemporains, est au moins plus coulante & plus douce. Ce qu'on a vu d'eux en ce genre jusqu'à présent, inséré dans les Fabliaux, suffira pour s'en convaincre. Que ceux qui aiment la musique s'exercent quelquefois à mettre des paroles sur un air, ils sentiront bientôt que des vers chantés exigent plus d'harmonie encore que des vers faits pour être déclamés ou lus. Rien ne forme l'oreille aussi promptement que la musique, & rien ne la rend aussi difficile. Ce n'est pas sans raison que les Anciens en joignaient l'étude à celle de la grammaire.

(c) L'original ajoute, *la canelle*, *le gingembre*, & *le citoal* (j'ignore ce que c'est que le citoal). Les aromates de l'Asie arrivaient en Europe par la voie d'Aléxandrie.

(d *Clayeul*, c'est ce qu'aujourd'hui nos Jardiniers nomment *Iris*. Cette fleur était dans la plus grande estime, on en trouve le nom à chaque page chez les Chansonniers. Ils ne font pas une description d'un lieu agréable ou d'un printems qu'ils n'y placent *les flors de glai*.

(e) Cet épisode inutile de la fontaine enchantée, qui avec son orage & tout son fracas ne produit que le sommeil du Poëte que le chant de l'alouette eut pu endormir tout aussi-bien, se trouve dans plusieurs Romans anciens, & notamment dans le Roman manuscrit *du Chevalier au Lion*.

L'ART D'AIMER.

Par Guiart (a).

FAUCHET en fait mention.

L'Auteur de ce Fabliau didactique composé par strophes de quatre vers, tous quatre sur une même rime, annonce qu'il se propose d'y enseigner comment on doit se conduire dans les trois circonstances de la vie les plus importantes; quand on veut faire une amie; quand on est parvenu à lui plaire, & quand on veut la quitter. Il finira, dit-il, par montrer la vanité du monde, & par apprendre comment on doit servir Dieu.

D'ABORD vous devez découvrir vos sentimens à la Belle qui vous a plu, & lui dire: « Beauté douce & sage, j'ai perdu par vous » l'appétit & le sommeil. Je pleure, je sou- » pire sans cesse. De vous seule dépend ma » guérison, & si je n'ai votre amour il me » faut mourir. Cœur, desirs, pensées, belle » douce amie, je vous livre tout: vous êtes » mon espérance, ma vie, & tout ce qui » m'est cher au monde; & j'aime mieux pé-

» rir par vos rigueurs, que d'être heureux
» par les bontés d'un autre ».

Peut-être elle ne se rendra pas d'abord à cette premiere attaque, & montrera quelque fierté. Ne vous rebutez pas, voyez-la souvent, redoublez de soins, & ne la perdez pas de vue : car la femme est legere; elle a le cœur volage, & il ne faut qu'un instant chez elle pour effacer le souvenir de longs services. Sur-tout gardez-vous bien de lui faire aucune demande avant d'être assuré qu'elle vous aime; c'est-là le point important pour vos succès. Mais dès qu'elle vous aura fait cet aveu si doux, déployez alors tous vos talens, & songez sérieusement à gagner du terrein. Saluez ses voisines, faites politesse à ses compagnes, donnez, promettez aux domestiques, & ne négligez personne. Entendant tout le monde dire du bien de vous, la belle s'applaudira de son choix, & vous en aimera davantage. Une fois sûr de sa tendresse, informez-vous quand elle sera seule. Entrez dans ce moment, & demandez-lui un doux baiser. Elle le refusera, il faut vous y attendre; prenez-le de force, & soyez con-

vaincu que dans ſon ame elle vous en ſaura gré. Retournez le lendemain pour en prendre un autre. Celui-ci vous ſera accordé. Prenez-en deux, prenez-en dix, rendez-les ſurtout bien ſavoureux : c'eſt-là ce qui enflamme le plus les deſirs d'une femme. . . . .

. . . .

Quand vous aurez obtenu la derniere preuve de ſon amour, continue Guiart, vous éprouverez qu'elle s'attachera à vous plus qu'auparavant. De votre côté, ſi vous la trouvez franche, douce, & telle qu'il vous convient, attachez-vous auſſi à elle. Honorez-la, ſervez-la fidelement, & n'héſitez-même pas de l'épouſer. Mais ſi ſon caractere, ſon peu d'eſprit ou ſa conduite vous déplaiſent, ſéparez-vous-en peu-à-peu. En voici les moyens.

A-t-elle beſoin d'un peu de parure ? Faites-lui une viſite le matin, avant qu'elle ait eu le tems de commencer ſa toilette, & de *mettre ſon fard* (*b*). Si elle a les dents laides, faites-la rire ; ſi ſa voix eſt ridicule, faites-la chanter. Bientôt elle parviendra ainſi à vous déplaire. Eſt - elle au contraire jeune, belle & fraîche ? gardez-vous de la voir, je vous

le défends; votre amour ne ferait qu'augmenter. Elle vous enverra un message pour se plaindre de votre changement, n'y répondez pas. Quand vous la verrez venir par un côté, retirez-vous par un autre; répandez-vous dans les assemblées de vos voisins; allez à la chasse; occupez-vous de vos vignes, de vos champs, de votre verger. Si tout cela ne suffit pas, faites une nouvelle amie; celle-ci fera oublier l'autre; *car l'Écriture dit qu'on ne peut pas servir deux maîtres à la fois.*

Enfin Guiart propose un dernier moyen; c'est de se rappeller les devoirs de la Religion, de songer chaque jour à la Vierge qui fut si pure, & de bien méditer quel péché c'est que celui de la chair, & quelles peines il attire pour un plaisir si court. Tout-à-coup il se met à prêcher; parle de la confession, de la pénitence, des sacremens; recommande l'aumône, & finit par une longue priere à la Vierge.

Toute cette dévotion, après ce qu'on vient de lire! après le morceau que j'ai supprimé, sur-tout, & dont il est aisé d'imaginer les détails! & l'on vient après cela nous vanter les mœurs de nos peres, la piété de nos peres!

NOTES

NOTES.

(*a*) C'eſt probablement le même que Guil. Guiart dont il nous reſte une Hiſtoire de France, manuſcrite, en vers, depuis Philippe-Auguſte juſqu'à l'an 1306, ſous le nom de *la Branche aux Royaux Lignages.* Du Cange, à la ſuite de l'Hiſtoire de Saint Louis par Joinville, en a fait imprimer ce qui regarde ce Prince. Guiart était d'Orléans. Son *Art d'aimer* prouve qu'il avait lu Ovide; & ſes *Royaux Lignages*, qu'il n'en avait gueres profité.

(*b*) Les femmes connaiſſaient l'emploi du rouge & du blanc pour leur toilette. Dans une piece intitulée le *Mercier*, & qui n'eſt qu'une énumération que fait un de ces marchands, de toutes les choſes qui ſont dans ſa boutique, il dit:

elles
J'ai queton dont eus ſe rougiſſen
J'ai blanchet dont eus ſe font blanches.



LA CULOTTE DES CORDELIERS.

Je vais vous conter une plaiſante aventure, arrivée à Orléans lorſque j'y étais. Vous pouvez en toute ſûreté m'en croire, car je la ſais de ſource, & j'en ai connu le héros.

Une Orléanaiſe avait pour ami un Clerc. Quand une femme entreprend de jouer ce jeu-là, elle doit être adroite & ruſée; il faut qu'elle ſache mentir avec hardieſſe, qu'elle ait un eſprit fertile en expédiens, & ſur-tout ne ſe déconcerte jamais. Or, telle était au ſuprême degré notre bourgeoiſe, & jamais vous n'avez connu plus fine commere. Son époux au contraire, nommé Michel, & Marchand de ſon métier, était un bon-homme.

Appellé de tems en tems, par ſon commerce, aux foires ou aux marchés voiſins, il eut beſoin d'aller à celui de Meun. Un ſien couſin, nommé Guillaume, devant y aller auſſi, ils convinrent de partir enſemble. Notre époux même promit d'aller le prendre; & en

conſéquence il chargea ſa femme de l'éveiller au point du jour, & ſe coucha de bonne-heure. Celle-ci, très-aiſe de cette abſence, comme vous pouvez croire, & réſolue d'en profiter, voulut promptement ſe débarraſſer de lui. Il était à peine dans ſon premier ſomme, qu'elle le réveilla bruſquement : Eh ! vîte, Sire, levez-vous ; nous avons trop dormi, vous n'arriverez jamais à tems. Le bonhomme, quoiqu'il fût encore reſté au lit volontiers, & qu'il ſentît bien à ſes yeux qu'il lui manquait quelques heures, ſe leva néanmoins promptement, & partit.

Je n'ai pas beſoin de vous dire maintenant que le Clerc avait été prévenu du départ ; & vous vous doutez bien qu'il était-là aux aguets, pour entrer dès que l'autre ſerait ſorti. Au ſignal convenu, il ſe gliſſa furtivement dans la maiſon, où dans un inſtant il reçut plus de careſſes & de baiſers que le bon Michel peut-être n'en avait reçu pendant tout le tems de ſon mariage. . . . .
. . . .

Cependant le mari était arrivé à la porte du couſin. Il frappait à coups redou-

blés pour le réveiller, & l'appellait à tue-tête, jurant intérieurement après lui d'être obligé de l'attendre. « Mais vous êtes donc » fou, répondit Guillaume par sa fenêtre, de » vouloir vous mettre en route à une pa- » reille heure. Est-ce que vous rêvez, dites- » moi? Comment morbleu, il n'est pas mi- » nuit. — Quoi! il n'est pas minuit! Eh! » ma femme m'a dit que nous partions trop » tard, & que nous n'arriverions jamais. » — Votre femme s'est moquée de nous, cou- » sin; allez vous recoucher, croyez-moi, & » dormez encore quelques heures ».

Il s'en revint donc chez lui, & appella pour se faire ouvrir. « Ciel! c'est mon ma- » ri, s'écria la femme; vîte sortez, & allez » vous cacher quelque part, je trouverai des » moyens de vous faire évader ». Le galant fit à la hâte un paquet de ses hardes, & se sauva dans la chambre voisine; mais dans l'obscurité, il ne s'apperçut point qu'il laissait sa culotte. Le mari s'impatientait à la porte, & frappait à tour de bras. Enfin il fit un tel bruit que la domestique, s'étant réveillée, vint lui ouvrir. La femme, quand il entra, fit

ſemblant de dormir ; & lui, qui ne voulut point troubler ſon ſommeil, ſe déshabilla ſans bruit & ſe coucha. Mais alors celle-ci feignant de ſe réveiller avec effroi, & ſautant hors du lit toute nue, ſe mit à crier comme une forcenée, au ſecours, au ſecours. Envain il criait de ſon côté, « raſſurez-vous, c'eſt » moi. — Qui, vous? je ne connais que mon » mari, & il eſt actuellement en campagne. » Vous êtes un malheureux; ſachez que je » ſuis une honnête femme, & ſortez bien » vîte, ou j'appelle tous les voiſins ». Michel à ce diſcours ne ſe ſentait pas de joie. « Oui, » reprit-il, tout tranſporté, oui, vous êtes » une brave & loyale femme, je le vois bien; » & plus je vous connais, plus je vous aime. » Mais, belle amie, vous m'aviez éveillé » trop tôt, il n'eſt pas encore minuit, & je » viens me recoucher ». Elle lui répondit avec un ton de douceur charmant : « Ah! » Sire, excuſez mon extravagance. J'aurais » bien dû reconnaître votre voix, puiſque » je ne connais qu'elle; mais je ne vous at- » tendais pas, & j'ai été, je vous l'avoue, » ſi troublée de ſentir quelqu'un à côté de

» moi ....; doux ami, me le pardonnerez-» vous »? A ces mots, elle s'approcha de lui pour l'embrasser. Je ne puis vous dire tout ce que l'innocent lui fit de caresses. Enfin il s'endormit jusqu'à ce que la *Guaîte* en cornant le jour (*a*), l'ayant réveillé, il se leva pour partir. Mais obligé de s'habiller à tâtons, il fit un plaisant quiproquo; car il prit, sans s'en appercevoir, la culotte du Clerc, & sortit ainsi.

L'autre, qui par ce départ se trouvait libre de pouvoir aussi se retirer, & qui avait à craindre, s'il attendait plus long-tems, d'être apperçu des voisins, vint prendre congé de la Dame; & après quelques tendres adieux il chercha sa culotte pour partir. Que vois-je, s'écria-t-il? Tout est perdu, nous sommes découverts; voilà les braies du Villain. La Dame à ces paroles parut d'abord interdite, mais un instant de réflexion lui suffit pour se remettre; & elle assura son ami qu'il pouvait être tranquille sur l'évenement. Seulement elle lui demanda ce qui était à sa ceinture (*b*); puis elle alla lui chercher d'autres culottes, l'embrassa tendrement, & le fit sortir.

Quelques momens après, elle se rendit au

couvent des Franciſcains, & avec un ton de candeur & de naïveté, auquel vous euſſiez été pris vous-même, dit au Frere portier, que, mariée depuis pluſieurs années, & malgré tout ſon deſir n'ayant pu encore avoir d'enfans, on l'avait aſſurée que les braies de l'Ordre Séraphique, poſſédaient, par le don du Ciel, une vertu capable de la faire concevoir, ſi elles étaient miſes, une nuit ſeulement, à ſon chevet; en conſéquence elle venait prier le Frere, que lui, ou quelqu'un des dignes Peres voulût bien par charité lui en prêter une. Cette demande, malgré l'air de bonne-foi avec lequel elle paraiſſait faite, était en apparence ſi ridicule que le Moine crut qu'on voulait ſe moquer de lui. Cependant, lorſqu'il vit qu'on l'accompagnait de quelqu'argent, il ſe laiſſa convaincre, & alla chercher une de ſes braies.

Michel pendant ce tems était à Meun, où il faiſait ſes achats. Le marché fini, il s'en vint dîner avec d'autres bourgeois & marchands de ſa connaiſſance; mais le fâcheux de l'aventure ce fut quand il fallut payer, & que Michel, cherchant ſa bourſe, ne trou-

va à sa ceinture qu'une écritoire dans laquelle étaient un canif, une plume & le parchemin du Clerc. Il entra dans une colere épouvantable. Cent fois il appella sa femme catin, & retourna tout de suite à Orléans pour se venger.

Dès qu'il fut entré chez lui; femme si prude, dit-il avec des yeux enflammés, vous n'ignorez pas pourquoi je reviens. Elle ne parut nullement effrayée de ce début, & répondit en riant, oh! je m'en doute: mais puisque vous avez fait l'étourderie de les emporter à Meun, vous prendrez la peine, s'il vous plaît, de les reporter aux Cordeliers. Alors elle lui répéta l'histoire qu'elle avait fabriquée, & son envie d'avoir un enfant, & sa dévotion aux braies de l'Ordre de S. François; en un mot, tout ce qu'elle avait été dire au Frere portier. La premiere idée de Michel fut de se défier de ces mauvaises excuses, qui ne paraissaient que trop clairement suggérées par la nécessité. Il crut faire un coup de maître d'aller à l'instant-même au couvent vérifier le fait. Mais vous devinez ce qui arriva. Le Moine, trom-

pé le premier, avoua qu'une femme de bien, faite de telle & telle maniere, & fort dévote à S. François, & à ſon ſaint Ordre, était venue avec ſoi demander une des braies des bons Peres, & que lui-même, quelqu'indigne qu'il fût, avait prêté les ſiennes. « Ah! Frere, » s'écria le mari, quel ſervice vous me ren» dez! ſans vous ma femme était morte; je » la tuais ».

Il s'en retourna chez lui au comble de la joie, fit cent mille excuſes à ſa moitié des ſoupçons qu'il avait conçus, & promit de lui faire oublier à force d'attentions & de bons procédés, cette querelle injuſte. Parvenue ainſi à maîtriſer la confiance de ſon mari, la Dame jouit long-tems de la liberté que lui aquit cette aventure. Elle alla, vint, ſortit, vit qui bon lui ſembla; jamais l'imbécille ne conçut une fois ſeulement l'idée de s'en plaindre.

Se trouve dans les Novelle di Fr. Sacchetti, *tom.* 2, *p.* 166.

Dans les Novelle di Sabadino, *p.* 38.

Dans les Instructions du Chevalier de la Tour à ses Filles.

*Dans l'*Apologie pour Hérodote, *il y a le Conte d'un Cordelier qui dans un cas pareil laissa ses culottes, que la femme fit passer dans l'esprit de son mari pour des reliques.*

Dans les Nouveaux Contes à rire, *p.* 166, *un homme trouve moyen de retirer les siennes qu'il avait oubliées, & de les faire même baiser au mari.*

Dans Masuccio, *fol.* 17, *v°* prima parte, *le Moine vient les reprendre en procession.*

Se trouve ainsi dans les Facetiæ Poggii, *& autant que je peux me rappeller, dans les* Lettres Juives.

Dans Grecourt, *t.* 2. *p.* 161, *le mari, en prenant la culotte du Frere, y trouve une somme en or que la femme avait donnée à celui-ci pour l'engager à venir.*

Dans Vergier, *tom.* 1, *p.* 137, *le galant est un riche Anglais, qui a de même beaucoup d'or dans sa culotte; & ce dédommagement console le mari.*

Outre ce Conte, Vergier en a encore un autre où il suit la version de Grecourt qu'on vient de lire.

Dans Apulée, *un mari obligé de partir pour un voyage, charge son esclave Myrmex de veiller, pendant son absence, sur la conduite de sa femme. Le jeune Philésithere gagne Myrmex par argent, & obtient un rendez-vous de la Dame qu'il aime. Pendant qu'il est au lit avec elle, l'époux arrive: l'amant saisit à la hâte ses vêtemens & se sauve; mais il*

oublie ses sandales. L'époux qui les trouve se croit trahi, & pour punir son esclave qu'il soupçonne être complice, il le fait lier & conduire ainsi au marché. Philésithere les rencontre. Il arrête aussi-tôt l'esclave, l'accusant de lui avoir volé la veille ses sandales aux bains publics ; & par cette ruse adroite il rend le calme au mari, lequel retourne chez lui, convaincu de l'innocence de sa femme. C'est peut-être ce Conte qui a servi de canevas au Fabliau.

NOTES.

(*a*) L'état de guerre habituel où l'on vivait, avait fait imaginer de placer aux béfrois des villes & aux donjons des châteaux, un sentinelle, qui étoit chargé de faire le *guet* & de donner l'alarme quand il paraissait des ennemis dans la campagne. Une autre fonction de ces *guaites* ou guetteurs étoit d'annoncer avec un cornet le point du jour & le lever du soleil, pour appeller tout le monde au travail. Il sera fait mention d'eux dans plusieurs Fabliaux. Il y a des villes en France où ils subsistent encore.

(*b*) Nous dirions aujourd'hui, *ce qui était dans ses goussets*. Les culottes alors n'avaient point de poches, & quelquefois la ceinture, faite pour les soutenir sur les reins, n'y était pas adhérente comme aux nôtres ; mais on la passait dans des trous pratiqués exprès. Outre cette ceinture, particuliere aux hommes, les deux sexes, qui portaient également des habits longs, en avaient une autre par-dessus la robbe, à laquelle on suspen-

dait ses clés, sa bourse, son couteau, ou son écritoire quand on était homme de loi. Celle-ci étant apparente, devint, pour les femmes sur-tout, un objet de luxe. Elles en eurent de soie, d'or & d'argent, & donnerent lieu à ce proverbe, par lequel se soulageait la jalousie des femmes du peuple, *bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*. On rafina de même sur la beauté des bourses, qui, selon leurs différentes formes & grandeurs, prirent le nom de *bourselot*, de *goule*, d'*aumôniere*, d'*escarcelle*. Les Croisés & les Pélerins ne manquaient pas, avant leur départ, d'aller faire bénir à l'Église leur escarcelle avec leur bourdon, & Saint Louis fit cette cérémonie à S. Denis. Quand on faisait cession pour dettes, on se dépouillait de sa ceinture devant les Juges ; c'était en quelque sorte se dépouiller de tout droit à la propriété. Dans les amendes honorables qui emportaient confiscation, on n'en avait pas non plus. Les femmes veuves, lorsqu'elles renonçaient à la succession de leur mari, allaient la déposer sur sa fosse. De cette coutume de porter sa bourse ainsi suspendue en dehors, naquirent ces expressions qui, aujourd'hui que les choses sont changées, n'ont plus de sens dans la langue, *couper la bourse*, *fouiller à l'escarcelle*. Cependant il paraîtrait par le Fabliau qu'il y avait des gens qui portaient à la ceinture de leur culotte ce que les autres portaient à la ceinture extérieure.



* DE LA FEMME

Par Rutebeuf.

QUI FIT TROIS FOIS LE TOUR DES MURS DE L'ÉGLISE.

Fauchet en a donné l'extrait.

A un mari qui tente d'attraper ſa femme au piege, je conſeille auparavant d'eſſayer d'attraper le Diable. Battez-la tout le jour, meurtriſſez-la de coups; le lendemain il n'y paraîtra ſeulement pas, elle ſera prête à recommencer. C'eſt réellement un ſpectacle curieux à voir, que femme poſſédant un mari bon-homme, & qui a intérêt de lui perſuader quelque choſe. Regardez-la faire; elle le tournera ſi bien, elle lui en dira tant qu'elle finira enfin par le convaincre que le lendemain il verra les nuées flamber, & le ciel tomber en cendres.

Je vous dis ceci à propos d'une Demoiſelle (*a*) qui était la femme d'un Écuyer de Beauſſe ou de Berry; je ne me ſouviens plus

trop lequel. Ce que je me rappelle, c'eſt qu'elle était l'amie d'un Curé, & l'aimait à un tel point qu'il n'y avait rien qu'elle n'eut entrepris de grand cœur pour le lui prouver, s'il l'avait exigé.

Effectivement, un jour qu'elle était venue à l'Égliſe, le Prêtre, après l'Office, l'ayant priée de ſe trouver le ſoir pour une affaire, diſait-il, importante, dans un boſquet qu'il lui nomma, elle le lui promit ſans héſiter. La choſe au reſte était d'autant plus facile que le mari dans ce moment ne ſe trouvait point à la maiſon. Quant à l'affaire qui devait s'y traiter, je ne puis vous en rien dire, parce qû'on n'a pu me l'apprendre. Je vous dirai ſeulement que les maiſons, bâties toutes deux au milieu d'une enceinte d'épines, comme le ſont les maiſons du Gatinais, étaient éloignées l'une de l'autre d'un bon quart de lieue; qu'à mi-chemin ſe trouvait le boccage; & qu'il appartenait *au Servant de S. Arnoud* (*b*).

Le ſoir, dès que le ſoleil fut couché, & que le Curé crut pouvoir s'échapper ſans être vû, il ſe rendit ſecrettement au boſquet, & s'y aſſit en attendant ſa belle. Celle-ci de

ſon côté ſe préparait à aller le joindre, quand tout-à-coup *Sire Arnoud* rentra, & dérangea le rendez-vous. Une autre à la place de la demoiſelle ſe fût déconcertée ſans doute; mais notre héroïne ne crut pas, pour ſi peu, devoir manquer à ſa parole; & en dépit du contre-tems, elle travailla tout auſſi-tôt à ſe mettre en état de la tenir.

Le mari était haraſſé & mouillé. Sous prétexte de ne le point laiſſer refroidir, ſans perdre un moment elle lui fit à ſouper, & vous croyez bien qu'elle ne s'amuſa pas à lui apprêter quatre ou cinq plats. « Beau Sire, » répétait-elle à chaque inſtant, vous êtes » fatigué, je vous conſeille de manger peu. » Quand on a beaucoup marché, c'eſt du re- » pos qu'il faut. Venez vous coucher, croyez- » moi, & n'allez pas vous échauffer encore » à veiller ». Elle avait tant d'envie de ſe débarraſſer de lui, qu'elle lui arrachait preſque les morceaux de la bouche. Enfin, elle le prêcha tant que le bon-homme, flatté de ces attentions, ſortit de table, quoique mourant de faim, & ſe laiſſa conduire au lit. Il comptait que ſa femme allait ſe coucher auſſi; mais

lorſqu'il vit qu'elle ne ſe déshabillait pas, & qu'il lui en eut demandé la raiſon : « Sire, » répondit-elle, il eſt encore bien bonne » heure pour moi. Vous ſavez que l'ouvrier » me preſſe pour la toile que je vous fais » faire; je n'ai plus de fil, & l'on ne trouve » pas à en acheter d'auſſi beau que le mien. » Dormez toujours, je m'en vais encore tra- » vailler quelque tems. Au diable ſoit la fi- » laſſe, répartit le mari mécontent; elle a » toujours quelque choſe à faire quand je » me couche, & puis le lendemain, pour ſe » lever, c'eſt la miſere ». Cependant, après avoir un peu bougonné, il fit ſon ſigne de croix & s'endormit. La Demoiſelle, comme vous l'imaginez, ne perdit pas ſon tems à le garder. Elle courut bien vîte au bois où l'attendait ſon ami, & où fut traitée ſi amplement l'affaire dont je vous ai parlé, que le tems s'écoula ſans qu'ils s'en apperçuſſent.

Vers minuit Sire Arnoud s'éveilla; & ſurpris de ne point ſentir ſa femme auprès de lui, il appella la Chambriere pour ſavoir où elle était. Elle m'a dit en ſortant, répondit la ſervante, que pour ne pas s'ennuyer elle allait

allait filer chez sa commere. Il ne faut pas demander si l'Ecuyer fit la grimace, quand il apprit que sa moitié était dehors à une pareille heure. Il prit à la hâte son surcot, & courut chez la commere, qui dormait fort tranquillement, & qui ne sut ce qu'on voulait lui dire. Trop convaincu alors de ce qu'il avait craint, l'Écuyer retourna chez lui en fureur, & d'après quelques soupçons qui lui survinrent, il voulut, en revenant, prendre par le bosquet. Mais sa femme de loin l'avait apperçu venir, & elle se tapit si bien qu'il passa sans rien voir. Néanmoins comme il était tems de rentrer, quand il fut un peu éloigné, elle se leva, & prit congé de son ami. « Mon Dieu ! je suis dé» solé, disait le Prêtre; vous allez être as» sommée, il vous tuera. Songez seulement » à n'être point reconnu, lui répondit-elle en » riant; le reste est mon affaire, & vous pou» vez dormir en paix ».

Elle fut reçue, en rentrant, avec un torrent d'injures. « Coquine ! malheureuse ! d'où » viens-tu ? D'avec notre Curé, je gage, » (hélas ! il disait vrai sans le savoir). Je ne

» m'étonne pas maintenant ſi tu étais ſi preſ-
» ſée de m'envoyer coucher ». Elle écouta ſes reproches avec un ſang-froid étonnant, ne répondit pas un mot, & lui laiſſa jetter ſon premier feu, dans l'eſpérance ſans doute que la querelle finirait avec les invectives. Mais quand elle vit pourtant que prenant ſon ſilence pour un aveu, il lui ſaiſiſſait déjà les cheveux pour les lui couper (*c*) : « Arrêtez,
» dit-elle, & jugez-moi. Vous ſavez, Sire,
» l'envie extrême que j'avais de vous don-
» ner un héritier. Je crois maintenant pou-
» voir en être ſûre, & mes vœux en partie
» ſont comblés. Mais j'ignore encore le ſexe
» de l'enfant que je porte, & voilà ce que
» je ſerais curieuſe de ſavoir s'il était poſ-
» ſible. J'ai donc queſtionné tout le monde,
» j'ai interrogé mes amies, elles m'ont ré-
» pondu.... mais vous allez vous moquer
» de moi ». Et alors, affectant une eſpèce de honte, elle parut rougir. Ce miſtere, cet air d'embarras, ce commencement d'aveu ſingulier exciterent la curioſité de l'époux. Il ordonna à ſa femme d'achever. Elle ſe fit preſſer beaucoup, lui fit bien promettre qu'il ne

ſe moquerait pas d'elle, & enfin, comme il commençait à ſe fâcher, elle ajouta : « Eh » bien, puiſque vous voulez le ſavoir, on » m'a enſeigné un ſecret qu'on dit ſûr, & » le voici. Il faut aller pendant trois nuits » conſécutives à la porte de l'Égliſe; puis à » chaque fois faire trois tours en dehors ſans » parler, dire enſuite trois *Pater* en l'honneur » de Dieu & des Apôtres, enfin creuſer avec » le talon un trou en terre. Le troiſieme » jour on revient examiner la foſſette. Si » elle eſt ouverte, c'eſt un garçon qu'on » doit avoir ; mais ſi on la trouve fer- » mée, c'eſt une fille. J'ai donc entrepris » avant-hier ma dévotion, je viens de finir » mon dernier tour, & je ſaurai demain à » quoi m'en tenir; ou, plutôt comme le jour » eſt déjà commencé, je puis le ſavoir dès » l'inſtant même, ſi vous le voulez ».

A ces mots elle pria ſon mari de retourner à l'Égliſe avec elle. Il eut beau alléguer des excuſes, & prétendre qu'il ſerait aſſez-tôt d'y aller pour la Meſſe; elle le preſſa tant, elle montra un beſoin ſi extravagant de contenter ſon envie, que le bon Écuyer, par

égard pour l'état respectable où elle disait être, consentît à l'accompagner. Quoique le jour fût déjà assez grand pour se conduire, elle voulut encore qu'il prît une lanterne afin de mieux voir.

Arrivés à la porte de l'Église, elle lui montre, à quelques pas de-là, l'endroit prétendu où elle dit avoir frappé du talon, & le prie d'aller voir ce qu'elle doit attendre. Il s'approche, regarde, ouvre sa lanterne, & crie qu'il ne voit point de trou. A cette nouvelle la Demoiselle accourt transportée. Elle se jette à son cou, pleure de joie, l'embrasse mille fois, se met à genoux pour remercier Dieu de la grace qu'elle en a obtenue, & fait tant de folies que le bon Arnoud, ravi à son tour, l'embrasse aussi, & revient chez lui au comble du bonheur.

Que veut vous apprendre Rutebeuf par ce Fabliau ? Rien, Messieurs, sinon que femme qui est mariée à un sot, a tort, si elle desire encore quelque chose.

NOTES.

(*a*) Cette femme, quoique mariée, eſt appellée Demoiſelle, parce que ſon mari n'eſt qu'Écuyer. On ne donnait dans la rigueur le titre de *Dame* qu'aux épouſes des Souverains, des très-grands Seigneurs & des Chevaliers. Brantome, qui écrivait trois ſiecles plus tard, appelle encore ſon aïeule, la Sénéchale de Poitou, *Mademoiſelle de Bourdeille*. Si quelquefois dans les Fabliaux on voit le contraire, & des femmes de Vilains ou de Bourgeois, nommées Dames, c'eſt, ou une dériſion, ou une façon de parler familiere, qui n'eſt point aſtreinte aux regles.

(*b*) Il n'eſt pas beſoin, je crois, d'expliquer cette plaiſanterie que tout le monde entend, & qui eſt devenue populaire :

> Suis-je mis dans la confrairie
> Saint Arnould, le Seigneur des Coux?
> *Rom. de la Roſe.*

(*c*) On raſait la tête des femmes convaincues d'adultere; & cette coutume, uſitée chez les anciens Germains, paraît être une de celles que les Francs apporterent & établirent dans les Gaules. La nation, qui eſtimait aſſez ſa chevelure pour en faire le ſigne diſtinctif de la nobleſſe, devait attacher à cette perte beaucoup de déshonneur. On ſait que ſous la premiere race l'amputation des cheveux ſuffiſait ſeule pour dégrader un Prince du ſang royal, & le rendre incapable

de ſuccéder à la Couronne. Pluſieurs anciens manuſcrits prouvent que quand la femme adultere avait été ſéduite ou proſtituée par une autre femme, celle-ci était attachée au pilori, où on lui brûlait les cheveux, & bannie enſuite. La même peine était deſtinée à celle qui proſtituait ſa fille. On lira plus bas un Fabliau qui roule tout entier ſur des cheveux coupés. C'eſt encore aujourd'hui une des punitions des femmes publiques.



* LA ROBBE D'ÉCARLATE.

Un Chevalier du Comté de Dammartin, ſage & ſans reproche, avait fait ſa mie d'une femme aimable & jolie, mariée à un riche Vavaſſeur *(a)*, dont le château n'était diſtant du ſien que de deux lieues. Jaloux de plaire à ſa Dame, il ne laiſſait échapper aucune occaſion d'aquérir gloire & honneur; auſſi dans toute la contrée le regardait-on généralement comme un preux Chevalier. Le Vavaſſeur au contraire aimait à juger *(b)*, & ne brillait que quand il fallait parler dans un tribunal, ou diſcuter une affaire.

Un certain jour de Juillet, celui-ci fut obligé de partir pour aſſiſter aux plaids de Senlis. La Dame auſſi-tôt envoya ſecrettement vers ſon ami, & lui fit dire de ſe rendre auprès d'elle, dès que la nuit le permettrait. Le Chevalier, qui n'ignorait pas le reſpect qu'Amour exige en pareil cas, prit ſes éperons d'or, ſa belle robbe d'écarlate, four-

rée d'hermine (*c*); & vêtu comme un jeune Bachelier, l'effroi des Amans, il partit sur son grand palefroi (*d*), emmenant avec lui pour s'amuser en route, si par hasard il trouvait à faire lever quelqu'alouette, un épervier & deux chiens. Tout le monde était déja couché au château, quand il y arriva. Il prit donc le parti d'attacher son cheval, fit percher son oiseau, & sans appeller personne se rendit à la chambre de la Dame qui l'attendait au lit. . . . .

. . . .

Au point du jour le mari rentra. Les plaids de Senlis avaient été remis à la semaine suivante, & il revenait chez lui coucher; mais imaginez quel fut son étonnement, quand, en entrant dans la cour, il vit un cheval, des chiens & un épervier. Il soupçonna quelqu'un auprès de sa femme, & monta rapidement chez elle pour s'en éclaircir. Le Chevalier heureusement l'entendit ouvrir. Il saisit à la hâte ce qu'il put de ses habillemens, & se précipita dans la ruelle, où il se tapit. La Dame, pour le cacher, jetta sur lui son manteau & son peliçon; mais il était si pressé,

qu'il n'eut pas le tems de prendre sa robbe ; elle se trouvait sur un coffre auprès du lit, & ce fut le premier objet que le Vavasseur apperçut.

« Madame, dit-il d'un ton fort sec, que » signifie tout cela ? Je viens de voir là-bas » un cheval & des chiens ; voici une robbe ; » qui est venu ici en mon absence ? Sire, ré- » pondit-elle sans se déconcerter, c'est un » présent qu'on vous fait. Mais dites-moi, » est-ce que vous n'avez pas vu mon frere ? » j'en suis surprise, car il vient de partir dans » l'instant, & vous auriez dû le rencontrer. » Il est venu hier ici avec cette belle robbe ; » moi, naïvement & sans intention, je me » suis avisée de lâcher dans la conversation, » que je croyais qu'elle vous irait bien. Je » le desire, m'a-t-il répondu ; & aussi-tôt il » s'en est dépouillé, me priant de vous faire » accepter en même-tems, pour donner quel- » que prix à sa gâlanterie, ses éperons d'or, » ses chiens, son épervier, & son palefroi » qu'il aime tant. Vous devinez, Sire, quelle » a été ma réponse à cette offre généreuse ; » mais j'ai eu beau dire, beau me fâcher, il

» n'a rien écouté, & a tout laiſſé chez vous.
» Recevez donc ſon cadeau, puiſque vous ne
» pouvez le refuſer ſans lui faire de la peine.
» Il ne vous ſera pas difficile de trouver bien-
» tôt quelque choſe qui lui plaiſe, & qui
» pourra ſervir à vous aquitter ».

La bourde réuſſit à merveille. Le Vavaſſeur, naturellement un peu avare, fut enchanté du préſent. Cette robbe cependant l'humiliait; il aurait voulu que ſa femme l'eût exclue du cadeau, & appréhendait qu'on ne le taxât de peu de délicateſſe. « Point du tout, » Sire, on dira que c'eſt de votre part franchiſe & complaiſance. Rien ne doit être » refuſé de la main d'un ami; &, pour moi, » quand je vois quelqu'un craindre de recevoir, je dis à coup sûr, que c'eſt qu'il a » peur de rendre ». Elle parla ſi bien qu'il avoua qu'elle avait raiſon, & promit de tout garder. Il ſe coucha enſuite, & Dieu ſait comme il fut reçu & baiſé, & tout ce qu'on fit pour l'endormir. Mais à peine commençait-il à ronfler que la Dame pouſſa du pied ſon ami. Celui-ci alla doucement reprendre ſa robbe; & remontant ſur ſon cheval, s'en

retourna avec ſes chiens & ſon oiſeau.

Vers midi le Vavaſſeur ſe réveilla, & ſa premiere penſée fut de demander ſa belle robbe. Son Écuyer, qui la veille avait été aux champs tout le jour, pour faire travailler les moiſſonneurs, & qui ne ſavait ce que ſigni_ fiait ce diſcours, lui en apporta une verte *(e)* qu'il avait. — « Eh non, ce n'eſt pas celle-» là, c'eſt la robbe écarlate qu'on m'a don-» née hier ». La femme le regardant d'un air étonné, lui demanda s'il avait acheté ou emprunté quelque robbe à Senlis. — « Non, » Madame, encore une fois, c'eſt celle de » votre frere. Mais vous devez le ſavoir » mieux que moi, puiſque ce matin, en ar-» rivant, quand je l'ai trouvée ſur ce coffre, » vous m'avez dit vous-même que c'était un » cadeau qu'il me faiſait. — Mon frere, Sire! » il y a plus de quatre mois que je ne l'ai » vu. Aſſurément c'eſt un rêve que vous » avez fait en dormant; & s'il était venu » ici, comme vous le prétendez, il n'eût eu » garde de me tenir le propos d'un homme » ivre ou d'un fou, & de vous propoſer » une de ſes robbes. Laiſſez-cela aux Méné-

» triers, aux Jongleurs & à tous ces vagabonds qui chantent pour nous amuser. Votre terre vous rapporte plus de 80 livres (*f*), & il y a là de quoi satisfaire toutes vos fantaisies. Achetez un palefroi aussi beau qu'il vous plaira, donnez-vous les habits qui vous feront plaisir, vous le pouvez; mais songez que vous n'êtes point fait pour porter ceux des autres. — Eh quoi! ce matin c'était vous qui m'y exhortiez. A vous entendre, je ne pouvais refuser votre frere sans l'humilier, & sans lui faire de la peine. A présent c'est moi qui me déshonore: lequel croire des deux? — Moi, Sire, j'ai pu tenir un pareil discours! moi j'ai été vous dire que mon frere m'avait parlé, lorsqu'il n'était pas venu! En vérité si je ne savais que vous avez dormi, vous m'inquiéteriez beaucoup. Mais sûrement vous voulez vous amuser. Çà, parlez-moi franchement; de bonne-foi croyez vous avoir vu ici une robbe? — Oui certes, je l'ai vue, elle était là, & j'en suis aussi sûr qu'il l'est que je vous vois. — Ah! doux ami, vous m'allarmez, & il vous est ar-

» rivé en route, j'en répondrais, quelqu'ac-
» cident que vous ne voulez pas me dire.
» Regardez-moi; eh! oui, voilà ce que je
» craignais; vos yeux sont jaunes, vous sen-
» tez la fievre. Certainement vous êtes ma-
» lade. Recouchez-vous, croyez-moi: &
» puisqu'il a plu à Dieu de troubler votre
» mémoire, recommandez-vous à Notre-
» Dame ou à quelque bon Saint du Paradis,
» pour qu'ils vous la rendent. Faites vœu
» d'aller visiter l'Église du *Baron* S. Jaques (*g*).
» Vous reviendrez par celle de Monseigneur
» S. Arnoud; il y a long-tems, si vous
» m'en eussiez cru, que vous lui auriez pro-
» mis un cierge aussi grand que vous ».

Quoique tout ce discours commençât à inquiéter le Vavasseur, il ne pouvait néanmoins s'ôter de l'esprit qu'il avait vu une robbe sur le coffre, & il fit venir tous ses gens pour les interroger à ce sujet. Mais nul d'eux, comme je vous l'ai dit, n'avait vu le Chevalier; & quand même ils eussent été témoins de toute l'aventure, ils se fussent bien gardé de dire autrement que leur maîtresse. L'époux crut donc pour le coup avoir l'esprit

troublé; & sérieusement allarmé de l'accident, il fit vœu d'aller en pélerinage à S. Jaques, & partit effectivement trois jours après.

Messieurs, ce Fabliau est fait pour les maris. Il les avertit que c'est être fou que d'ajouter foi à ce qu'ils voient de leurs propres yeux. Pour bien faire & aller leur droit chemin, ils ne doivent croire que ce que disent leurs femmes.

Se trouve dans les Tromperies de ce siecle, *p.* 40.

NOTES.

(*a*) Le Vavasseur était celui qui tenait un arriere-fief; c'est-à-dire, dont la terre n'avait que moyenne & basse-justice, & relevait d'un Seigneur qui lui-même était vassal d'un autre. Nos Jurisconsultes ne sont point trop d'accord sur la signification précise de ce titre; & l'on conçoit que le sort du Vavasseur, dépendant du caprice de son suzerain, a dû, selon les lieux & les personnes, varier infiniment.

(*b*) Outre les Chevaliers qui par la nature de leur fief étaient tenus d'assister aux plaids de leur suzerain, il y en avait qui, dans les Cours de justice des Souverains ou des grands Seigneurs, se dévouaient par goût aux fonctions de Juges. On les appellait *Cheva-*

liers Lettrés, *Chevaliers de Justice*, *Chevaliers ès Loix*. Il y en eut pendant long-tems un certain nombre dans le Parlement ; eux seuls même avaient la qualification de Monseigneur ou de Messire ; & l'on prétend que c'est de là, comme je l'ai déjà dit, que vient la coutume de donner au corps du Parlement le titre *Nosseigneurs*. On trouve un exemple de *Chevalier ès Loix* dès l'an 1113 [1].

(*c*) Il a déjà été remarqué au *Lai de Lanval* qu'on portait des fourrures en été.

[1] *Du Cange ; gloss. au mot* miles literatus.

Il est dit ici dans l'original que le Chevalier sortit *déchaussé*, à cause de la chaleur. J'avoue que je ne conçois trop rien à cette maniere d'aller à cheval, sans bas, & avec des éperons.

(*d*) Dans les joûtes & les tournois, le succès d'un Chevalier dépendant en partie de la force de son cheval, on avait, pour ces occasions, de grands & vigoureux chevaux de bataille qu'on nommait *Dextriers* ; & de là cette expression proverbiale qui subsiste encore, *monter sur ses grands chevaux*, pour *se fâcher*. Ceux dont les Chevaliers se servaient pour voyager, s'appellaient *Palefrois*. Cependant ces deux dénominations ont été souvent confondues. Jamais un Chevalier ne montait de jument. C'eût été pour lui une monture dérogeante, & qui seule eût suffi pour le faire regarder comme dégradé.

(*e*) On remarquera que voici un Écuyer faisant l'office de valet de chambre & d'inspecteur de journaliers. Qu'on se rappelle ce qui a été dit précédemment sur les fonc-

tions de ces gentils-hommes dans la note qui les regardait.

(*f*) Le Poëte, quelques lignes plus haut, a représenté le Vavasseur comme un homme riche. Pour qu'on puisse apprécier ce qu'était cette richesse relativement à celle de nos jours, je vais ajouter quelques autres faits du même siecle, que j'aurai même soin de ne choisir que dans la Capitale, où l'on comprend que les prix devaient en tout être plus hauts encore que dans les Provinces.

En 1236, un Juif vendit à l'Abbé de Saint Victor soixante sous parisis un demi-arpent de vignes [t]. Quelques années plus tard Alphonse de France, le dernier des Comtes de Toulouse, acheta, près du Louvre, 535 l. un grand terrein contenant des maisons, des granges & des places, & si vaste, qu'après sa mort le Comte de Périgord, qui l'occupa avec son fils, en vendit la moitié au Comte d'Alençon, fils de S. Louis [u]. On verra dans le Fabliau de *la Housse coupée en deux*, une maison occupée par un Chevalier, laquelle était si bonne, dit l'Auteur, qu'il l'eût bien pu louer 20 liv.

[t] *Sauval. Hist. de Paris, t. 2.*

[u] Ibid.

Sur ces faits, qu'il ne me serait que trop aisé de multiplier, j'observerai que la demi-livre ou marc d'argent qui, au commencement du regne de S. Louis, valait 54 sous & 7 deniers, vaut aujourd'hui 52 liv.; que sa valeur numéraire par conséquent est devenue dix-huit fois plus forte, sans que sa valeur intrinseque ait augmenté; & qu'ainsi un homme qui aurait de nos jours 1400 livres de revenu, ne serait pas plus riche

que

que notre Vavasseur l'était avec ses 80. Il aurait même physiquement moins d'argent, quoique physiquement il en eût le même poids, parce que notre monnaie a de l'alliage, & qu'alors elle n'en avait point, ou en avait très-peu. Enfin, eu égard au prix respectif des denrées qui, n'étant point soumises aux impôts, étaient à très-bas prix, il serait réellement moins à son aise. On voit dans un Fabliau les gages d'un valet de charrue estimés à dix sous par an. D'après le calcul qu'on vient de lire, ce serait environ 9 livres de notre monnaie; or je demande quel est l'endroit du royaume où l'on aurait à ce prix un valet? Dans Beaumanoir [1], la journée de l'homme de pied est évaluée huit deniers, & celle de l'homme de cheval deux sous. En 1226, Mathilde, Comtesse de Nevers, ayant fondé, pour exécuter les dernieres volontés d'Hervé son mari, une Chapelle à Entrain, dans l'Auxerrois, elle y assigna quinze livres de revenu [2]. Ces quinze livres de rente étaient sans doute suffisantes pour vivre, puisque Guillaume, Évêque de Paris, dans un Réglement publié trente-trois ans auparavant, avait déclaré qu'un Ecclésiastique ne pouvait pas, en sûreté de conscience, posséder à la fois deux bénéfices dont l'un rapporterait cette somme. Et pour ne citer, encore une fois, que des exemples pris dans la Capitale, S. Louis, afin d'engager les Juifs à se convertir, faisait à ceux qui recevaient le Baptême une rente d'un ou deux deniers par jour. Quand il fonda l'Hôpital des Quinze-Vingts, il ne donna pour la nourriture de ces trois cens aveugles,

[1] *Ch.* 32, *p.* 169.

[2] *Hist. d'Aux. par le Beuf*, *t.* 2, *p.* 158.

que 30 livres parisis par an. Aux Hospitalieres nommées Filles-Dieu, il en donnait 400; & avec cette somme modique, sur laquelle il leur fallait encore défalquer 20 livres pour le Curé de S. Laurent, elles trouvaient moyen d'entretenir leur Hôpital[1], de payer leurs domestiques, de recevoir les pauvres qui se présentaient, de nourrir deux cens filles repenties, & avaient de quoi vivre très-honnêtement. Je vois par une piece de nos Poëtes, intitulée *les Cris de Paris*, que le sac de charbon coûtait un denier; & par un autre, qu'on y avait un pâté pour une obole. Il en était ainsi des choses de luxe. Un compte de la Maison du Roi en 1202[2], prouve que l'habillement complet d'une Dame du Palais coûtait huit livres, celui des *Chambrieres* 58 sous, & la toile pour les chemises des plus hautes Dames 1 s. 8 den. Dans un autre compte de l'année 1217, la robbe la plus riche qu'avait eu le Prince Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, monte à 9 liv. 15 s. Il y en avait une de 36 s. Quand S. Louis conféra la Chevalerie au Prince Philippe son fils, il y eut à Paris des fêtes magnifiques qui durerent huit jours, & pendant lesquelles plus de soixante Seigneurs furent faits Chevaliers avec le Prince. Jamais, remarquent les Historiens, on ne vit à pareille cérémonie plus de Noblesse & de Clergé rassemblés. Le Monarque en voulut faire tous les frais. Ils monterent à 1300 liv.

[1] *Sauval. Hist. de Paris, tom. I, p. 475.*

[2] *Vely, Hist. de Fr. t. VII, p. 70.*

(*g*) Ce titre de Baron donné à S. Jaques de Galice est assez commun dans nos vieux Auteurs. Froissart l'emploie plusieurs fois dans le cours de son Histoire.

DE LA DAME

QUI FIT ACCROIRE A SON MARI QU'IL AVAIT RÊVÉ. Par Guérin,

Alias

LES CHEVEUX COUPÉS.

PUISQUE Guérin a tant fait que de rimer ce Conte, il eſt juſte que ſa peine » ne ſoit pas perdue, & il faut que vous » ayez la bonté de l'entendre ».

La ſuite ne peut ſe préſenter qu'en extrait.

La femme d'un Chevalier aime un jeune homme. Celui-ci a une ſœur mariée, chez laquelle ſe donnent pendant quelque tems les rendez-vous. L'amant enfin trouve le moyen de s'introduire une nuit chez ſa maîtreſſe. Il s'avance à tâtons vers le lit pour la réveiller; mais l'obſcurité fait qu'il ſe trompe, & s'adreſſe au mari. Le Chevalier ſentant des mains étrangeres, & croyant avoir affaire à un voleur, le ſaiſit fortement; & après avoir lutté quelque tems avec lui, il le renverſe

dans un cuvier qui ſe trouve là, & crie à ſa femme de lui apporter bien vîte une lumiere. La femme, qui ne doute nullement que ce ne ſoit ſon ami, répond qu'elle a trop peur pour aller ainſi, dans les ténebres, à la cuiſine; mais elle s'offre, ſi l'époux veut y aller, de tenir le voleur. Le Chevalier le lui fait prendre par les cheveux, en lui recommandant de ne point lâcher, & court allumer ſa chandelle & chercher ſon épée. Pendant ce tems la Dame fait évader le galant; après quoi elle court prendre dans l'étable un jeune veau, qu'elle porte dans le cuvier, & qu'elle ſaiſit par la queue (*a*). Le Chevalier, quand il revient & qu'il ſe voit trompé, ſoupçonnant ce qui n'eſt que trop vrai, dit ſéchement à ſa femme d'aller rejoindre celui qu'elle avait mandé, & la met à la porte. Elle ſe rend chez la ſœur, où déja était arrivé le jeune homme, & où l'on ſe dédommage du contretems qu'on vient d'éprouver. Mais auparavant elle appelle la ſervante, & lui promet cinq ſous, ſi elle veut aller dans la chambre du Chevalier, s'aſſeoir au pied du lit, & là ſanglotter & gémir de ſon mieux.

La fille, séduite par l'appas du gain, y consent. Le Chevalier, que le bruit réveille, & qui croit entendre sa femme, saute du lit en colere. Il la frappe avec un bâton dont il s'était armé à dessein, & lui coupe les cheveux pour rendre sa honte publique. Elle se sauve enfin, & revient en pleurs raconter ce qui lui est arrivé. On la console, en lui promettant de la dédommager plus amplement.

Quelques momens après, la femme, quand elle soupçonne que son époux pourra être rendormi, retourne chez elle, enleve subtilement les cheveux, qu'il avait fourrés sous le traversin, met à la place la queue de son veau qu'elle coupe, se déshabille ensuite, & se couche tranquillement. Le matin, le Chevalier, en se réveillant, est fort surpris de la voir à ses côtés; & lui demande de quel front elle ose rester chez lui. — Eh! où voulez-vous donc que j'aille? n'êtes-vous pas mon mari? Là-dessus grosses injures sur l'aventure de la nuit. La Dame affecte le plus grand étonnement, & d'un air sérieux, qui le déconcerte, lui demande à son tour s'il rêve, ou s'il est devenu fou. Pour la convain-

cre, il veut montrer les cheveux qu'il lui a coupés, & ne tire que la queue du veau. A ce ſpectacle il reſte interdit, & ſe croit enchanté. Il tâte, il examine ſa femme, à qui il ne trouve ni la marque d'un coup, ni un cheveu de moins. Celle-ci profitant de ſon étourdiſſement, ſe plaint, de la maniere la plus hautaine, des ſoupçons injurieux qu'il a oſé concevoir ſur ſa vertu. Elle pleure, elle ſe fâche, elle veut ſe retirer chez ſes parens. Pour l'appaiſer, il eſt obligé de lui demander pardon à mains jointes; & il reſte convaincu que, dans un rêve ſans doute, il a été lui-même couper la queue de ſon veau, croyant couper les cheveux de ſa femme; mais jamais, ajoute-t-il, je n'ai eu un rêve qui m'ait autant frappé que celui-ci.

Dans d'autres verſions la ſcène ſe paſſe chez un payſan; mais il y a peu de différence avec la verſion qu'on vient de lire.

Ce Conte eſt un de ceux que les Fabliers ont imités de Bid-Paï; car quoique la traduction que Galand nous a donnée de cet Auteur ſoit faite d'après une autre

traduction Turque assez moderne, quoiqu'il avoue que cet ouvrage ne nous est parvenu que de traductions en traductions, & que les translateurs se sont permis d'y faire des additions à leur gré; néanmoins, vu l'impossibilité de pouvoir distinguer ces morceaux modernes, je regarderai comme de Bid-Paï tout ce qui se trouve dans la version française de M. Galand.

La femme d'un Cordonnier a une intrigue, de laquelle une voisine, femme de Chirurgien, est la confidente & l'entremetteuse. Un rendez-vous est donné à l'amant en l'absence du Cordonnier; mais celui-ci revient quand on ne l'attend point, & voyant quelqu'un roder à sa porte, il entre en soupçon, lie, après beaucoup d'injures, sa femme à un pilier, & va se coucher. La Chirurgienne, chez qui l'amoureux s'est rendu, vient la chercher. L'autre lui conte ce qui lui est arrivé; elle la fait consentir à se laisser lier pour quelques momens à sa place, & sort. Le mari pendant ce tems se réveille, & appelle sa femme. La Chirurgienne n'osant pas répondre, il s'impatiente, & avec un couteau vient lui couper le nez. La Cordonniere, de retour, reprend la place de la Chirurgienne. Quelques momens après, elle feint d'adresser à Dieu une priere, dans laquelle elle le prie de la guérir de sa blessure, si elle est innocente. Elle appelle ensuite son mari, qui la trouvant saine & entiere, lui fait des excuses. La voisine était retournée chez elle, fort embarrassée de son accident. Mais le Chirurgien lui ayant demandé ses outils pour sortir, celle-ci après avoir fait semblant de chercher

long-tems pour l'impatienter, apporte un rasoir; que de colere il lui jette à la tête. Elle s'écrie alors qu'il lui a coupé le nez; & dès qu'il fait jour, elle va, accompagnée de ses parens, demander justice au Cadi.

Se trouve dans les Novelle amorose de gli incogniti, *p.* 168, *Nov.* 23, *& dans les* Contes Persans traduits de l'Anglais, *pag.* 301, *à peu-près comme dans Bid-Paï.*

Dans Bocace[*], *une femme se dérobe la nuit d'auprès de son mari, & elle est avertie par un fil qui aboutit dans la rue, & qu'elle s'attache au pied. Le mari, une certaine nuit qu'il s'était réveillé, sent le fil en se retournant; il se l'attache, & quand il se sent tirer, il descend avec des armes, & poursuit l'amoureux qu'il ne peut atteindre. De colere il revient battre sa femme, à laquelle il coupe les cheveux; & sort pour aller se plaindre à ses beaux-freres; mais c'était la servante qu'il avait maltraitée sans le savoir, & que l'épouse qui prévoyait tout ceci, avait fait entrer dans le lit, à sa place, dès qu'il en était sorti. Quand les freres arrivent, ils trouvent leur sœur travaillant paisiblement. Elle demande pourquoi ils viennent, & affecte la plus grande colere.*

[*] *VII. Journ. VIII. Nouv.*

Se trouve ainsi dans la Fontaine.

Dans les Cent Nouvelles nouvelles de la Cour de Bourgogne (*ce sont des Contes qui furent faits pour Louis XI, lorsqu'étant encore Dauphin, il se retira dans cette Cour*), *la femme fait coucher la nuit une*

de ses voisines à sa place, parce qu'ayant eu querelle dans le jour avec son mari, elle craint d'en être battue; le reste comme dans le Fabliau.

De même dans les Novelle di Malespini, *tom.* 2, *p.* 131, *v°. Nov.* XL.

(*a*) *Dans les* Cent Nouvelles nouvelles de la Cour de Bourgogne, *p.* 104. *Dans les* Cent Nouvelles contenant cent Histoires. *Dans le* Recueil des Plaisantes Nouvelles, *pag.* 213. *Dans les* Fascétieux devitz des Cent Nouvelles nouvelles, *p.* 241. (Ces quatre Recueils ne sont que le même, sous des titres différens, & je préviens que dorénavant je ne citerai que le premier); un Chevalier vient toutes les nuits chez la femme d'un Marchand. Un cousin du mari, qui s'en est apperçu, l'en avertit : le mari prétexte un voyage, le cousin reste aux aguets dans la maison; & quand le Chevalier arrive, l'autre, feignant d'être un domestique, le prie d'attendre un instant, & le fait entrer dans un petit réduit obscur, où aussitôt il l'enferme. Le Marchand alors court chez les parens de sa femme, pour les convaincre de son désordre. Elle avait entendu le bruit, & était venue délivrer son amant, à la place duquel elle avait mis un âne. Toute la famille arrive; on s'apprête à tuer le coupable; on ouvre, & l'on voit sortir l'âne qui commence à braire. Le cousin seul est battu.

Se trouve ainsi dans les Novelle di Malespini, *t.* 2, *p.* 220, *Nov.* LXI.

Dans les Convivales Sermones, *t.* 2, *p.* 99.

Dans les Novelle di Domenichi, *p.* 71.

Dans les Joco-Seria Melandri, *t.* 1, *p.* 41, *avec quelques changemens.*

Dans les Epîst. d'Aristeneto, *une femme est enfermée avec son amant, quand tout-à-coup arrive le mari. Elle lie les mains du galant, & le livre en cet état à son époux, comme un filou qu'elle vient de saisir & d'arrêter. L'époux veut le tuer; elle s'y oppose, & conseille plutôt de le garder jusqu'à ce qu'il fasse jour, & qu'on puisse le mettre entre les mains de la Justice; s'offrant elle-même de veiller pendant ce tems. Dès que l'époux est endormi, le prétendu voleur échappe.*



DES DEUX ANGLAIS.

Ce Conte, dont le fonds, quoique plaisant, manque néanmoins d'intérêt, est, comme beaucoup d'autres de ce Recueil, du nombre de ceux qui demanderaient, pour être lus avec quelque plaisir, des détails de Poésie piquans & agréables. Peut-être sera-t-il supportable en n'en présentant que l'extrait.

Un Anglais nommé George, venu à Paris avec Alain son camarade, y tombe malade. Dans cette circonstance il lui prend envie de manger un morceau d'agneau, & il prie Alain, qui le garde, de lui en acheter. Mais dans son mauvais Français ayant de la peine à s'exprimer (*a*), il demande un morceau *d'anel*. Alain, qui ne parle pas mieux que lui, va de boutique en boutique demander de l'anel. On ne sait ce qu'il veut dire, on lui rit au nez, on le prend pour un *Auvergnac*, ou pour un *Allemand*. Enfin quelqu'un croit le comprendre, & s'imaginant qu'il demande de l'âne, lui vend un petit ânon de quinze jours qu'il a chez lui. Alain em-

mene l'animal, & en accommode une cuiſſe à ſon ami. George, qui mourait de faim, la dévore; cependant l'os lui paraiſſait bien gros pour un os d'agneau. Il ſoupçonne Alain de l'avoir trompé, & demande quelle ſorte de bête il lui a ſervie. Alain ſoutient que c'eſt de l'anel, & pour le prouver, il va en chercher la peau. George regarde cette peau, il la prend par tous les bouts, il la retourne, & en revient toujours à dire, *qu'anel avait petits os, & celui-ci n'être pas fils à Bé. Eh oui, vous dire bien*, reprend Alain, *lui n'être pas fils à Berbis, être fils à Hi-han :* & alors, pour imiter l'animal dont il voulait parler, il ſe met à ricanner & à braire d'une telle force, que le malade, pâmant de rire, eut une crise qui le tira d'affaire.

NOTE.

(*a*) La langue Romane (Françaiſe) était celle qu'on parlait alors en Angleterre. Dès le commencement du XI[e] ſiecle, les grands Seigneurs Anglais avaient coutume d'envoyer en France leurs enfans, pour l'apprendre, parce qu'ils la trouvaient plus douce & plus polie que la leur. *Apud Ducem Neuſtriæ educatur*,

eo quod apud nobilissimos Anglos usus teneat filios suos apud Gallos nutriri, ob usum armorum, & linguæ nativæ barbariem tollendam[1]. Édouard le Confesseur, qui avait été élevé en Normandie, l'introduisit à sa Cour & dans les actes publics. Quelques années après, Guillaume le Conquérant l'établit par la force. Il voulut que toutes les loix & toutes les chartes fussent en Romane, & que ce fût la seule que dans les écoles on enseignât aux enfans, & qu'on employât dans les Tribunaux de Justice. C'était tellement la langue du Gouvernement que, quand les ennemis de l'Évêque Ulstan voulurent l'éloigner du Conseil du Roi[2], une des principales raisons qu'ils apporterent, fut qu'il ne savait point le Roman, & que par conséquent il ne pourrait y assister. A la Cour, composée en grande partie des Seigneurs Normands qui avaient suivi Édouard ou Guillaume en Angleterre, elle put se conserver assez pure; mais chez le peuple, qui devait l'abhorrer, parce qu'elle était une loi imposée par le vainqueur, & qui d'ailleurs avait déjà la sienne, elle dut être fort corrompue. Qu'on en juge par l'Anglais de notre Fabliau, que personne ne peut entendre, & que l'on prend pour Allemand ou pour *Auvergnac*, (j'ai déjà dit que les Provinces de France au midi de la Loire parlaient le Provençal).

La langue Romane continua d'être la seule admise dans les Tribunaux d'Angleterre jusqu'en 1367, qu'Édouard III permit de plaider en Anglais.

[1] *Gerv. de Tilb. otia imperialia an. 1066.*

[2] *Math. Paris, an. 1095.*

L'ARRACHEUR DE DENTS.

J'AI connu en Normandie un certain Maréchal, qui était renommé pour ſon ſavoir. De toutes parts on accourait le conſulter, & ſa maiſon ne déſempliſſait pas; mais en quoi il excellait ſur-tout, c'était à arracher les dents des Villains. Voici comment il s'y prenait.

Après avoir viſité la bouche du ſouffrant: cette dent-là ne vaut rien, diſait le Forgeron, il faut la déloger. Alors il prenait un fil de fer, & liait, avec un des bouts, la dent malade; puis faiſant mettre à ſon homme un genou en terre, & tourner le dos à la forge, il lui approchait la tête contre ſon enclume, à laquelle il attachait l'autre bout du fil. Pendant ce tems il faiſait rougir un fer dans ſa forge. Quand tout était prêt; tiens bien, diſait-il au Villain; & *bſt* il lui paſſait ſous le nez le fer étincelant. L'autre, de ſurpriſe & d'effroi, ſe jettait en arriere, & avec une telle

force, qu'ordinairement il tombait à la renverse; mais de l'effort aussi la dent partait, & elle restait au fil.

Se trouve dans la Gibeciere de Mome, *p.* 397.
Dans le Courier Facétieux, *p.* 158.
Dans les Novelle di Fr. Sacchetti, *t.* 2, *p.* 68.
Dans les Sérées de Bouchet, *p.* 458, 20ᵉ *Sérée.*
Dans le Trésor des Récréations, *p.* 248.
Dans les Nouveaux Contes à rire, *p.* 179.



Par Rutebeuf.

* L'INDIGESTION DU VILLAIN (a).

LE Paradis n'eſt point fait pour les Villains; l'Écriture nous l'annonce. Ni pour argent ni pour bonnes œuvres, ils ne peuvent jamais l'obtenir; & en vérité cela eſt bien juſte. Quoi! vous voudriez qu'un gredin logeât avec le Roi du Ciel! L'enfer donc leur était deſtiné; long-tems il a été leur partage; & s'il n'y vont plus à préſent, c'eſt par une aventure ſingulière que je vais vous raconter.

EXTRAIT DE CE QUI SUIT.

Un Villain, malade d'une indigeſtion, eſt à toute extrémité. Satan, ſelon ſa coutume, envoie ſaiſir l'ame; mais par dédain pour un objet ſi peu important, il n'emploie à cette vile fonction que le plus bête de ſes ſatellites. Celui-ci qui n'imagine pas que l'ame d'un Villain doive ſortir par le même paſſage que celle des autres, attache un ſac à la

la porte opposée. Tout-à-coup une crise heureuse soulage le malade. Le sot Député voyant le sac se remplir, le lie promptement par en haut, & va le porter à son Souverain; mais Satan maudissant cette ame infecte, jure de n'en jamais recevoir qui ait habité corps de Villain.

Or maintenant, ajoute Rutebeuf, malheureux sur la terre, chassés du ciel, rebutés des enfers, je vous demande, Messieurs, où iront ces infortunés.

NOTE.

(*a*) J'ai changé le titre de ce Fabliau, qui dans l'original est intitulé *le Pet du Villain.* J'eusse même supprimé le Conte sans hésiter, s'il n'eût contenu que la polissonnerie grossiere qu'annonce son titre; mais en l'admettant, j'ai moins considéré le genre de plaisanterie qu'il offre, que l'objet même sur lequel roule cette plaisanterie. On a déjà vu plusieurs exemples de la licence avec laquelle les Fabliers se permettaient de badiner sur le Paradis & l'Enfer. Aux réflexions que mes lecteurs n'auront pas manqué de faire à ce sujet, j'ajouterai seulement quelques faits qui sûrement en occasionneront de nouvelles; c'est que ces facéties scandaleuses sur les deux points importans de

toute religion étaient cependant la récréation des grands Seigneurs aux fêtes de l'année les plus solemnelles ; c'est que, tandis qu'on exterminait par le feu, par des Croisades particulieres, &c, certains hérétiques qui ne différaient qu'en quelques points de la croyance générale, les Poëtes qui composaient ces impiétés, les Musiciens qui les chantaient, ont vécu tranquillement, & sont morts dans leur lit ; c'est que ces pieces enfin, dont aujourd'hui les Auteurs seraient poursuivis, ont paru presque toutes sous le regne du plus religieux de nos Monarques, sous un Prince dont la maxime était qu'il ne faut répondre que par un coup d'épée à celui qui ose *médire de la loi chrétienne* ; sous un Prince qui fit percer d'un fer rouge la langue d'un Bourgeois de Paris, convaincu de blasphême ; qui, lorsque le Languedoc, révolté contre l'établissement de l'Inquisition, prit les armes, &c. &c. &c.



* DES CHEVALIERS,

DES CLERCS ET DES VILLAINS.

MESSIEURS, voulez-vous connaître quels ſont les goûts & les mœurs de ces trois conditions différentes? mon Fabliau va vous l'apprendre.

Deux Chevaliers, voyageant enſemble, trouverent dans leur route une pelouſe charmante, émaillée de fleurs, ombragée par des arbres touffus, & qui offrait la vue la plus agréable. Ravis de la beauté du lieu, ils s'écrierent, ah! quel plaiſir, ſi nous avions ici bon pâté, bonne chere, avec d'excellent vin!

Quelque tems après paſſent deux Clercs *; & l'un d'eux dit à ſon compagnon; ami, qui aurait en ce lieu, pour rire & folâtrer, femme jolie qu'il aimerait! ......

* Eccléſiaſtiques.

Eux partis, arrivent deux Payſans qui revenaient du marché. Ceux-ci admirent, comme les autres, ce lieu délicieux. Ils s'y arrêtent

comme eux ; mais devinez l'uſage que les Villains en firent.

Malgré ce que je viens de vous dire contre les Villains, ſachez néanmoins, Meſſieurs, que ce n'eſt que par le cœur qu'on l'eſt réellement ; ſachez qu'on ne devrait être regardé comme tel, que quand on a fait action vraiment villaine, & qu'on peut le devenir, fût-on né au premier rang.



DES CATINS ET DES MÉNÉTRIERS.

Ce Conte manque dans les recueils de M. de Sainte-Palaye, quoiqu'il soit du manuscrit de Berne dont il a une copie ; on l'y a sans doute oublié. J'en ai trouvé dans le catalogue des manuscrits de cette Bibliotheque, donné par M. Skinner, un extrait en latin & sans titre. Le voici traduit.

DIEU, quand il eut créé le Monde, y plaça trois especes d'hommes, les Nobles, les Ecclésiastiques & les Villains. Il donna les terres aux premiers, les décimes & les aumônes aux seconds, & condamna les derniers à travailler toute leur vie pour les uns & les autres. Les lots ainsi faits, il se trouva néanmoins encore deux sortes de gens qui n'étaient pas pourvus ; c'étaient les Ménétriers & les Catins. Ils vinrent présenter leur requête à Dieu, & le prierent de leur assigner de quoi vivre. Dieu alors donna les Ménétriers à nourrir aux Nobles, & les Catins aux

Prêtres. Ceux-ci ont obéi à Dieu, & rempli avec zele la loi qu'il leur a imposée; aussi seront-ils sauvés incontestablement. Mais quant aux Nobles qui n'ont eu nul soin de ceux qu'on leur avait confiés, ils ne doivent attendre aucun salut.



LA BATAILLE
DE CHARNAGE ET DE CARÊME.

Messieurs, je ne puis plus vous céler davantage une aventure qu'on a ſue dans le tems par toute la terre, & dont la relation, perdue pendant bien des années, vient enfin d'être retrouvée par mes ſoins. Jamais Rois, Comtes ni Ducs n'en ont entendu de plus belle. Au reſte je n'ai pas beſoin d'inſiſter ſur la foi qu'elle mérite; je penſe être connu de vous, & vous ſavez que je ne mentirais pas, quand on me donnerait cent marcs d'argent.

Le Roi Louis avait annoncé Cour-pleniere à Paris pour les Fêtes de la Pentecôte; & une multitude infinie de perſonnes s'y étaient rendues, ſoit dans le deſſein de participer aux plaiſirs, ſoit pour y contribuer. Du nombre de ces derniers furent deux Princes puiſſans qui arriverent chacun avec un cortege nombreux. L'un était *Charnage*, riche en amis, honoré des Rois & des Ducs, aimé par toute

la terre; & l'autre, *Carême* le félon, l'ennemi des pauvres, le Roi des grosses Abbayes & des Moines, & Prince souverain des étangs, des fleuves & de toutes les mers. Quoiqu'il soit peu aimé, quoique peu de gens ressemblent à ceux du Beauvaisis & d'Olonne qui pour un poisson donneraient un bœuf, néanmoins, comme il vint escorté d'une grosse suite de Saumons & de Raies, on le reçut fort bien. Mais cet accueil fut l'origine d'une querelle fameuse, ainsi que vous l'allez voir. Car Charnage, choqué de la préférence injuste qu'on donnait à son rival, ne put commander à sa colere, & s'emporta contre lui en menaces & en outrages. Carême à qui furent rapportés ces discours injurieux, & naturellement fier & hautain, éclata à son tour. Il s'avança vers son ennemi pour le défier, & lui déclara la guerre; guerre terrible & sanglante qui ne devait finir que par la ruine de l'un des deux rivaux.

Tous deux aussi-tôt se rendirent dans leurs États, afin de hâter par eux-mêmes les préparatifs de cette grande journée, & convoquer leurs vassaux (*a*). Carême dépêcha

aux ſiens un Hareng qui, avec la rapidité d'une flêche, parcourant les mers, alla conter par-tout l'inſulte faite au Roi leur ſuzerain. Tous, juſqu'à la lourde Baleine, promirent d'accourir pour venger ſon honneur offenſé. Pas un ſeul ne s'en diſpenſa. Qui eût vu l'ardeur générale n'eût pu s'empêcher d'être étonné; les mers ce jour-là ſe trouverent déſertes.

Un Emerillon, dans l'autre parti, fut chargé de même d'aller notifier aux Feudataires de Charnage la déclaration de guerre. Les Grues & les Hérons vinrent auſſi-tôt préſenter leurs ſervices. Le Cigne & le Canard offrirent de veiller à l'embouchure des rivieres, & promirent de les garder ſi bien qu'aucun de leurs ennemis ne pourrait paſſer. Agneaux, Porcs, Lievres, Lapins, Pluviers, Outardes & Chapons, Poules & Butors, les Oies graſſes enfin, le Pân fier de ſon plumage étincelant, tous, juſqu'à la douce Colombe, ſe rendirent ſous l'étendart de leur Souverain. Cette troupe bruyante & timide, fiere de ſon nombre, célébrait d'avance ſa victoire; & partout, ſur ſon paſſage, elle faiſait retentir les airs de ſes cris diſcordans.

Carême, armé de pied en cap, s'avança monté ſur un Mullet,* & portant un fromage en guiſe d'écu. Sa cuiraſſe était une Raie, ſes éperons une arête, & ſon épée une Sole tranchante. Les traits & les munitions de guerre conſiſtaient en pois, marons, beurre, fromage, lait (*b*) & fruits ſecs.

* *Poiſſon d'eau douce que l'on connait.*

Charnage avait ſon heaume fait d'un pâté de Sanglier ſurmonté d'un (*c*) Pân. Un bec d'oiſeau lui ſervait d'éperons, & il montait un Cerf dont le bois ramu était chargé de mauviettes.

Dès que les deux Généraux s'apperçurent, ils fondirent l'un ſur l'autre, & ſe battirent avec fureur; mais les troupes de chaque parti s'étant avancées pour les ſecourir, ils furent ſéparés, & l'affaire devint générale.

Le premier corps qui eut quelques ſuccès fut celui des Chapons. Il tomba ſur les Merlans qu'on lui avait oppoſés, & les culbuta ſi vivement que, ſans les Raies armées d'aiguillons, leſquelles, ſoutenues des Maquereaux & des Flets, vinrent rétablir le combat, le déſordre peut-être fût devenu plus conſidérable. Les archers de Carême alors

commencerent à faire pleuvoir sur leurs ennemis une grêle de figues seches, de pommes & de noix; & les Barbues aussi-tôt, les Brêmes dorées, les Congres aux dents aiguës, s'élancerent dans leurs rangs étonnés; tandis que les Anguilles frétillantes, s'entortillant autour de leurs jambes, les renversaient sans peine. On remarqua sur-tout un jeune Saumon & un Bar courageux, qui firent des prodiges inouis de valeur. Non, une semaine entiere ne me suffirait pas pour vous raconter toutes les prouesses que vit cette brillante journée.

Déjà l'armée aquatique gagnait du terrein, & la victoire allait se déclarer pour elle; mais tout-à-coup, les Canards par leurs cris appellant du secours, deux Hérons & quatre Émerillons s'élevent dans les airs, & fondent, comme la foudre, sur les vainqueurs. Le Butor & la Grue viennent les seconder *(d)*. Tout ce qu'ils attaquent est dévoré; & le carnage devient terrible. Le Bœuf pesant, qui, jusqu'alors avait vu, sans s'émouvoir, le danger de son parti, s'ébranle enfin. Il s'avance lourdement, abat & renverse des files entieres,

écrafe tout ce qui ofe lui réfifter, & feul jette l'épouvante & le défordre dans toute l'armée.

C'en était fait à jamais de Carême, s'il fe fût opiniâtré à combattre plus long-tems. Il céda prudemment au danger, & fit promptement fonner la retraite ; dans l'efpérance de pouvoir, pendant les ténèbres, rallier & ranimer fes troupes, pour recommencer le lendemain la bataille. La nuit fut employée de part & d'autre à faire de nouvelles difpofitions; mais un évenement imprévu vint décider pour jamais du fort des deux Monarques.

Au point du jour, *Noël (e)*, fuivi d'un renfort confidérable, arriva au camp de Charnage ; & la joie qu'excita fa préfence y éclata par des milliers de cris d'allégreffe. Ces tranfports bruyans, qui retentirent jufqu'au camp ennemi, y jetterent l'allarme. On voulut favoir ce qui les occafionnait, & l'on détacha quelques efpions pour s'en éclaircir. Mais quand ceux-ci, de retour, eurent fait leur rapport, à l'inquiétude fuccéderent l'abattement & la confternation. En vain Ca-

rême, par ses discours, essaya de réchauffer les courages; la terreur les avait glacés. Chacun jettait ses armes, & de toutes parts l'on n'entendait que des voix séditieuses crier *la paix*, *la paix*.

Forcé donc de traiter malgré lui, & sur le point de se voir trahi par ses propres soldats, le triste Monarque envoya, pour négocier, un Député au vainqueur. Charnage qu'avaient enorgueilli la victoire de la veille & ses nouvelles espérances, exigea d'abord que son ennemi sortît pour jamais de la Chrétienté. Cependant, sur les représentations de ses Barons, il entra en accommodement, & conjointement avec eux (*f*) conclut un traité, par lequel il consentit que Carême parût pendant quarante jours dans l'année, & deux jours en outre environ dans chaque semaine; mais ce ne fut qu'aux conditions que les Chrétiens, en dédommagement, pourraient, non-seulement pendant ces jours de pénitence, mais encore pendant tous les autres de l'année indistinctement, joindre au poisson, dans leurs repas, le lait & le fromage. Et ce fut

ainſi que le Roi Charnage rendit le Roi Carême ſon vaſſal.

NOTES.

(*a*) Telle fut pendant bien des ſiecles, en France, la maniere de lever les armées & de faire la guerre [1]. Il n'y avait point de troupes réglées; mais la plupart des Terres, ſoit laïques, ſoit eccléſiaſtiques ou moniales, étaient aſſujéties à une redevance de ſervice militaire pendant un certain nombre de jours, & avec un certain nombre d'hommes. Ainſi quand le Prince avait une guerre à ſoutenir, il publiait un *ban* pour ſommer tous ſes Feudataires de venir à ſon ſecours. Ceux-ci, en conſéquence, convoquant à leur tour leurs vaſſaux, les faiſaient conduire, au lieu déſigné, par des Baillis, des Avoués, des Vidames; ou ſi la nature du fief les obligeait de les conduire eux-mêmes, ils marchaient avec eux en perſonne; c'eſt-à-dire, que les Bannerets amenaient les Chevaliers, Écuyers, Gens-d'armes & Sergens qui devaient former la Cavalerie; & les Comtes ou Vicomtes les Milices des Villes &. des Bourgs, dont l'Infanterie était en grande partie compoſée.

[1] *Dan. Traité de la Mil. Fr.*

Le tems du ſervice variait ſelon la Terre. Le terme le plus long était de quarante jours. Saint Louis exigea deux mois, & Philippe-le-Bel quatre. On ne pouvait s'en diſpenſer (au moins quand on n'était pas aſſez fort pour pouvoir refuſer impunément,) ſans encourir une

forte amende, à laquelle Philippe-Auguste substitua en 1213 la confiscation du fief. Mais aussi, ce terme expiré, le Monarque ne pouvait plus rien demander à son Feudataire, & celui-ci était libre alors de se retirer chez lui, & d'emmener sa troupe.

Avec cette armée de quelques jours, avec cette dépendance de leurs propres vassaux, qui seuls avaient droit d'en lever & d'en commander les différens corps, que pouvaient nos Rois ? Un événement arrivé sous Louis-le-Gros donna lieu à ce Prince, ou plutôt à son habile Ministre Suger, de détruire une partie de cet esclavage, en ôtant à la Noblesse la levée des Milices, & la transportant en des mains dont il fut plus aisé d'être le maître. Quelques villes, opprimées par la tyrannie insupportable de leurs Seigneurs, s'adresserent au Monarque, comme à leur suzerain, pour réclamer son pouvoir. Il les affranchit, y forma des Communautés ou *Communes*, gouvernées par un corps municipal, auquel il donna, entr'autres droits, celui de lever & de conduire les Milices. Dans cette administration, plus de Comtes, de Vicomtes, &c ; & ce point était si important, que Louis VII regardait comme à lui toutes les villes où il y avait Commune. En tems de guerre les Bourgeois, divisés par paroisses, dont chacune portait, pour se rallier, une banniere représentant son Saint, (ainsi qu'on le voit encore aujourd'hui dans nos processions, où cette cérémonie ne signifie plus rien,) se rendaient ainsi au camp, le Curé à la tête. Mais, comme il fallait les ménager, on n'exigeait d'eux que

le tems de service ordinaire ; & ce n'était pas avec de pareils secours que le Monarque pouvait accroître son autorité & aggrandir ses États.

Vers la fin de ce même siecle, il s'était formé, en divers endroits de l'Europe, des corps d'aventuriers, composés de l'écume de toutes les nations, & qui adoptant la guerre comme un métier, se vendaient au plus offrant. Philippe-Auguste trouva dans certaines sommes qu'il leva sur son peuple, & dans quelques épargnes qu'il avait eu la prudence de faire, le moyen de prendre de ces bandes à sa *solde ;* & ce fut particuliérement avec ces soudoyés ou *soldats*, dont il ne craignait plus de se voir abandonné au bout de quarante jours, parce qu'il les payait, qu'il exécuta tant de choses contre les Anglais, & devint le premier Roi conquérant de la troisieme race. Philippe-le-Bel prit à son service des troupes étrangeres dont il traita avec les Souverains leurs maîtres. Tous ces changemens, au reste, n'intéressaient gueres que l'infanterie ou la cavalerie légere. La partie essentielle des armées, celle qui par l'avantage de ses armes décidait ordinairement du sort des batailles, les Gens-d'armes & les Chevaliers furent toujours nationaux, & continuerent d'être fournis & commandés par les Bannerets. Mais sous Charles VII enfin, ces Bannerets épuisés par les guerres sanglantes que la France avait eu à soutenir contre l'Angleterre, ayant représenté que de plusieurs années ils ne pourraient être en état de fournir leur contingent, Charles, bien conseillé, les en dispensa pour toujours, & créa, pour

pour les remplacer, des Compagnies qu'il appella d'*ordonnance;* troupes régulieres qui furent exercées aux armes, eurent une solde, & durent servir sans interruption. Il eut même l'adresse de faire consentir le peuple à se charger de cette paie; & à cette occasion fut rendue habituelle la taille, qui jusqu'alors n'avait été qu'accidentelle. Ce coup de politique, peu important en apparence, est cependant l'un des événemens de la Monarchie qui ait eu les suites les plus intéressantes, & celui qu'on doit regarder comme la vraie époque de l'autorité royale. Dès que les Souverains eurent les troupes, ils furent tous puissans; & la Noblesse, à qui on défendit d'en lever, parce qu'elle n'avait plus la charge d'en fournir, cessa d'être quelque chose, ou ne devint redoutable que quand elle posséda des grandes places. L'institution des Compagnies d'ordonnance produisit encore un autre effet; ce fut de faire cesser les fonctions d'Écuyer, les distinctions de Bachelier & de Banneret, & toute cette constitution & législation de l'antique Chevalerie. Le nom de Chevalier subsista cependant toujours avec honneur; & j'ai déjà dit que François Ier voulut recevoir l'accolade des mains de Bayard; mais ce ne fut plus qu'un titre honorable; la chose avait réellement changé.

Nos Rois, au milieu de toutes ces révolutions si avantageuses pour eux, n'en conserverent pas moins le droit de convoquer la Noblesse, dans les besoins de l'État, par la publication du Ban & de l'Arriere-ban. Ce remede, toujours alarmant, a été depuis mis en usage

plusieurs fois ; mais le peu d'utilité qu'on lui a reconnu, l'incommodité réelle qu'apportait cette Milice altiere, indocile & pleine de prétentions, fit qu'enfin l'on s'en dégoûta ; depuis 1674 elle n'a point été employée, si ce n'est pendant la derniere guerre en 1755, qu'une escadre Anglaise s'étant emparée de l'île d'Aix à l'embouchure de la Charente, & menaçant les côtes voisines, la Noblesse d'Aunis & des Provinces limitrophes fut convoquée, & marcha au secours. Encore cette convocation, faite sans les formalités, ordinaires en pareil cas, doit-elle être plutôt censée une invitation qu'un Ban véritable.

(*b*) Le lait & le beurre ont été long-tems un aliment prohibé en carême, parce qu'on les regardait comme substances grasses & animales. Un Pape les permit à Charles V, & un autre à Charles VIII, mais pour raison de santé ; & encore leur fut-il imposé de faire, en compensation, quelques prieres ou œuvres pies. Les alimens en maigre s'accommodaient avec de l'huile. Si la récolte de cette denrée était mauvaise, on ne savait plus comment faire. *Pour la deffaute d'huille, on mangeoit du beurre en icelui quaresme, comme en charnaige*, dit le Journal de Paris sous Charles VI & Charles VII. *Mangeaient char en karesme, fromaige, lait & œufs comme en un autre tems*, ajoute ailleurs le même ouvrage. Ce n'est que long-tems après nos Poëtes qu'il fut permis à tout le monde d'user, les jours maigres, de beurre & de lait. Cependant le Fablier donnerait ici lieu de croire que

de ſon tems ces deux alimens étaient en uſage pendant le carême.

(*c*) Ces ornemens ajoutés à la cime du heaume s'appellaient *cimiers*, & paſſerent dans le Blaſon, où ils ſubſiſtent encore. Les différentes nations qui avaient des tournois s'étaient piquées à l'envi de rendre ces jeux guerriers, galans & magnifiques. Les Français, leurs inventeurs, y introduiſirent les deviſes, la ſorte d'habillement qu'on appella *cotte-d'armes*, & les armoiries qui, ainſi que les deviſes, conſervées dans chaque Maiſon comme marque d'honneur, & adoptées par l'Europe, y ſont devenues le ſigne diſtinctif des familles nobles. Les Maures d'Eſpagne, auxquels leur religion défendait toute figure, & par conſéquent les armoiries, inventerent les inſcriptions en deviſes, les livrées & applications myſtérieuſes des couleurs, & enfin les chiffres & enlaſſemens de lettres qui, étant arabes & inconnues aux Chrétiens, paſſerent chez eux pour des enroulemens de fantaiſie qu'ils nommerent Moreſques ou Arabeſques [1]. On doit aux Goths & aux Allemands ces mufles de lion, ces têtes armées de cornes, jadis en uſage chez les Gaulois, & ces différens cimiers qu'on plaça ſur le heaume pour inſpirer plus de terreur, & dont on ſurchargea aſſez inutilement cette arme, déjà fort lourde par elle-même. Dans la généalogie de la Maiſon de Montmorenci, par Ducheſne, on voit qu'un Seigneur de ce nom portait ſous Philippe-le-Bel un pân pour cimier.

[1] *Ménétr. Traité des Carr.*

(*d*) Je n'inſiſte pas ſur quelques uſages anciens, peu

importans, que constate le Fabliau, tels que ceux de servir gras & maigre dans les grands repas, &c; mais on observera que parmi les troupes de Charnage, c'est-à-dire, parmi les oiseaux qu'on mangeait alors, se trouvent le butor, la gruë, l'émérillon, le cigne, le héron & le pân. Il y a beaucoup de preuves qu'on servait ces oiseaux aux meilleures tables, & qu'on les regardait comme excellens. L'estomac vigoureux de ces hommes, chasseurs & guerriers, & accoutumés à des exercices violens, ne devait rebuter aucune nourriture. Le pân sur-tout, que les Romans qualifient toujours du titre de *noble oiseau*, & qu'ils appellent la *viande des preux* ou la *nourriture des amans*, était dans la plus grande estime, & faisait l'ornement ordinaire des repas d'appareil. Un de nos Poëtes parlant des frippons, dit qu'ils aiment autant le mensonge qu'un affamé la chair de pân.

Platine, qui écrivait sur la fin du XV[e] siecle, met encore, dans son Traité des Alimens, parmi les oiseaux dont on se nourrit, le pân, la gruë, la cigogne, le cigne & le héron. Taillevant, premier Cuisinier du Roi Charles V, Auteur dont il nous reste un Traité de Cuisine, enseigne de même à accommoder le héron, le butor & le cormoran.

Je prie de remarquer aussi que dans la liste des troupes de Carême se trouve la baleine; ce qui supposerait que la pêche de ce poisson était connue, puisqu'on le mangeait. Les Poëtes Provençaux parlent en plusieurs endroits de cette pêche.

(*e*) On s'attendrait à voir le Poëte faire arriver ici Mardi-gras avec Noël. Apparemment qu'alors l'un était moins ſolemnel que l'autre.

(*f*) Tout ceci repréſente des uſages du tems ; & ces uſages, après ce qu'on vient de lire plus haut, ne doivent pas étonner. Dépendant, comme on l'a vu, de ſes principaux vaſſaux, le Prince leur devait des déférences, des attentions, & même des prévenances. La vaſſalité qui, au premier coup-d'œil, ne paraît être qu'un ſyſtême raiſonné de ſubordination, n'était pourtant, à proprement parler, qu'un pacte de convenance & un traité entre le vaſſal & ſon ſuzerain, dans lequel les conditions ſe trouvaient même aſſez égales. Car ſi l'un perdait ſon fief quand il ne venait pas au ſecours de ſon Seigneur, l'autre perdait ſa ſuzeraineté quand il négligeait de protéger & de défendre ſon vaſſal. Celui-ci ne pouvait, il eſt vrai, ni ſe marier, ni marier ſes enfans ſans l'aveu de ſon ſuzerain : ainſi en vertu de ce droit, Saint Louis ne voulut pas permettre le mariage du Comte de Champagne avec la Princeſſe de Bretagne ; ni celui de la Comteſſe de Boulogne & de la Comteſſe de Flandres avec Montfort, Comte de Leiceſtre ; ni celui de Jeanne, fille du Comte de Ponthieu, avec le Roi d'Angleterre. Les Hiſtoriens remarquent même que, quand Ferdinand, Roi de Caſtille, voulut épouſer cette Jeanne, il écrivit au Monarque Français pour le prier d'agréer la demande qu'il allait faire de la Princeſſe. Aſſurément voici un des droits les plus rigoureux qu'on connaiſſe ;

& quelque chose que la politique puisse alléguer en sa faveur, je crains fort qu'il ne nous paraisse tyrannique. Eh bien! ce même Saint Louis, qui ne permettait pas à la fille d'un de ses vassaux de s'allier à un Souverain, quand il accorda Isabelle, l'une des siennes, au Roi de Navarre, consulta aussi ses Barons sur ce mariage; & quelque avantageux qu'il le trouvât, ne voulut point le conclure qu'il n'eût leur aveu. *Le Sire*, disait l'ancien axiome du droit féodal, *ne doit pas moins au vassal que le vassal au Sire.* Il en était ainsi des droits respectifs. Le plus petit Seigneur avait les siens, qu'il pouvait exercer en dépit du Monarque, & contre le Monarque même. Les bateliers de l'Yonne s'étant adressés à Saint Louis pour obtenir que la riviere fût dégagée de tout ce qui interceptait la navigation, (je choisis, autant qu'il m'est possible, mes exemples dans le regne de ce Monarque, parce que c'est le tems où fut composée, comme je l'ai déjà répété plusieurs fois, la plus grande partie des Fabliaux) le Prince envoya des Commissaires qui s'occuperent de ce travail. Arrivés au pertuis d'Auxerre, ils y planterent des poteaux aux armes de France. Gui de Mello, Évêque de la Ville, les fit arracher [1]. Sommé de comparaître à la Cour du Roi pour se disculper, il répondit que, comme Évêque de la Ville étant Seigneur du pertuis, il avait cru devoir conserver ses droits. Le Roi convint qu'il avait raison, & Gui retourna dans son Diocese. En 1260, le Monarque rendit une Ordonnance pour défendre les combats judiciaires, & y substituer

[1] *Le Beuf, Mém. sur la ville d'Aux. & Vély, Hist. de Fr.*

la preuve par témoins. Mais ce réglement si chrétien, si raisonnable & si sage, il ne l'établit que dans ses domaines; il ne put, dit Beaumanoir, l'introduire à la Cour de ses Barons; & si quelques-uns l'adopterent, ce fut de leur plein gré. Un Baron à qui le Roi eût refusé justice, avait droit de lui déclarer la guerre, & même d'obliger ses arriere-vassaux à s'unir avec lui contre le Prince. S'il avait fait quelque crime, ou s'il vexait d'une maniere criante ses sujets, le Monarque ne pouvait pas le punir directement par lui-même; il fallait qu'il le citât à sa Cour, qu'il le fît juger par ses Pairs en dignité; & si le coupable y était condamné, le Roi ne confisquait que son fief.



☞ LA BATAILLE DES VINS.

VOULEZ-VOUS, Meſſieurs, entendre une hiſtoire bien jolie ? c'eſt celle qui arriva au gentil Roi Philippe; écoutez-moi.

Ce Prince, vous le ſavez, aimait le bon vin : il l'appellait l'ami de l'homme ; & quand il en rencontrait l'occaſion, il ne manquait gueres de renouveller l'amitié. Néanmoins, comme il ne voulait point prodiguer la ſienne, & qu'on doit être en tout prudent & ſage, il entreprit de faire un choix, & envoya par toute la terre chercher ce qu'offraient de meilleur les vignobles les plus renommés. Tous briguerent avec empreſſement l'honneur de déſaltérer le Monarque. Chacun d'eux députa vers lui; & des différens pays du monde (*a*), on vit arriver à ſa table les vins les plus exquis (*b*).

Il s'y trouvait en ce moment un Prêtre Anglais, ſon Chapelain, & cervelle un peu folle, qui l'étole au cou, ſe chargea d'un

examen préliminaire. D'abord ſe préſenterent à lui Beauvais, Étampes & Châlons (*c*) ; mais à peine les eut-il vus que, les excommuniant auſſi-tôt, il les chaſſa honteuſement de la ſalle, & leur défendit d'entrer jamais où ſe trouveraient d'honnêtes gens. Ce début ſévere fit une telle impreſſion ſur ceux du Mans & de Tours, qu'ils tournerent d'effroi, (il eſt vrai qu'on était en été,) & ſe ſauverent ſans attendre leur jugement. Il en fut de même d'Argence, de Rennes & de Chambeli (*d*). Un ſeul regard que le Chapelain, par haſard, jetta de leur côté, ſuffit pour les déconcerter. Ils s'enfuirent auſſi, & firent bien. S'ils euſſent tardé plus long-tems, je ne ſais trop ce qui leur ſerait arrivé.

La ſalle un peu débarraſſée par la ſortie de cette canaille, il n'y reſta que ce qui était bon : car le Prêtre ne voulait pas même ſouffrir le médiocre. Clermont & Beauvoiſins (*e*) parurent donc, & ils furent reçus d'une maniere diſtinguée. Enhardi par cet accueil favorable, Argenteuil s'avança d'un air de confiance, & ſe donna, ſans rougir, pour valoir mieux que tous ſes rivaux ; mais Pierre-fitte,

rabattant avec les termes qui convenaient, l'orgueil d'une prétention pareille, prétendit à son tour mériter la préférence, & appella en témoignage, Marli, Montmorency & Deuil ses voisins (*f*). Auſſois de même, pour prouver son mérite, allégua qu'il avait, avec les vins de Moſelle, la gloire d'étancher la soif des Allemands, de qui il recevait, en retour, de belles & bonnes pieces sonnantes. La Rochelle vint enchérir encore sur celui-ci. Il se vanta d'abreuver non-seulement les Flamands, les Normands & Bretons, mais encore l'Angleterre, l'Écoſſe, l'Irlande, le Dannemark; & il montra quantité de bons esterlins qu'il rapportait de ces voyages (*g*). Andeli enfin (*h*), Bordeaux, Saintes, Angoulême, S. Jean-d'Angeli, & le bon vin blanc de Poitiers sur-tout, s'avancerent pour demander l'honneur du choix; mais Chani, Montrichart, Laçois, Montmorillon, Buzançais, Châteauroux, & Iſſoudun les arrêtant, soutinrent contre eux la gloire des vins Français (*i*). Si vous avez plus de force que nous, dirent-ils, nous avons en récompense une fineſſe & une seve qui vous manque; & jamais on

n'entend ni les yeux ni la tête nous faire des reproches. Les autres voulurent répliquer, on se querella. Ces haleines ambrées & échauffées par la dispute, parfumaient la salle. C'était une jolie quintaine (*k*) que celle de ces champions, disposés au combat. Il n'y a personne, Chevalier ou Moine, Chanoine ou Bourgeois, eût-il été éclopé ou aveugle, qui ne fût venu là volontiers briser une lance; & je gage même qu'aucun d'eux n'eût demandé la quarantaine (*l*).

Le Roi, dont toutes ces prétentions & ces querelles ne faisaient que redoubler encore l'irrésolution & l'embarras, déclara qu'il voulait faire lui-même l'essai de tous les aspirans. C'était le moyen de décider ce grand procès, d'une maniere sûre, & sans que personne eût à se plaindre. Le Chapelain l'imita, & voulut goûter aussi; mais trouvant alors que le vin valait un peu mieux que la Cervoise (*m*) de sa patrie, il jetta une chandelle à terre & excommunia toute boisson, faite en Flandre, en Angleterre, & par de-là l'Oise. A chaque lampée qu'il avalait, car telle était sa maniere de faire l'essai, il disait, *ise goute* (*n*).

Bref, il goûta si bien qu'on fut obligé de le porter sur un lit, où il dormit trois jours & trois nuits, sans se réveiller.

Philippe assigna enfin les rangs. Il nomma Chypre, Pape; Aquilat, Cardinal; quant aux vins de France (*o*), il choisit parmi eux trois Rois, cinq Comtes & douze Pairs (*p*). Ah! qui pourrait s'assurer d'avoir tous les jours un de ces Pairs à sa table, pourrait bien se promettre aussi de n'avoir plus à craindre aucune maladie. Si parmi vous cependant quelqu'un était privé de cette consolation, lui conseillerai-je pour cela d'aller se pendre? Non, Messieurs; bon ou mauvais, buvons-le tel que Dieu nous l'a donné; couchons-nous le soir auprès de notre vieille, & vivons contens.

J'ai trouvé plusieurs autres pieces allégoriques dans le genre des deux Fabliaux qu'on vient de lire; une bataille d'Enfer contre Paradis, *contenant des allusions à ces guerres que firent plusieurs Princes ligués pendant la régence de la Reine Blanche;* une bataille des Vices contre les Vertus; *un* tournois d'Antechrist *par Hugues Merry, même sujet que le*

précédent, &c. Mais tout cela m'a paru si misérable, & si plat, que je n'ai pu en rien tirer.

NOTES.

(*a*) Tous ces *pays du monde* se réduiront à l'île de Chypre, à l'Espagne, aux bords du Rhin, à l'Italie & à la France.

(*b*) Le Poëte, en cet endroit, en nomme une quarantaine; les voici. Ces noms, joints à ceux qu'on trouvera plus bas répandus dans le cours du Fabliau, donnent la liste, extrêmement curieuse, des vins qui au XIII[e] siecle avaient quelque réputation; & c'est ce que le Conte a de plus intéressant.

Aussois, Moselle, Aunis, La Rochelle, Tailleborg, Saintes, Meulan, Trennebourg, Palme, Plaisance, Espagne, Narbonne, Montpellier, Provence, Carcassonne, Béziers, Moissac, Saint-Émilion, Saint-Yon, Orchise, Orléans, Jergeau, Meulan, Argenteuil, Vermanton, Soissons, Hauvillers, Épernay, Sézanne, Samois, Anjou, Gâtinais, Issoudun, Châteauroux, Saint-Brice, Nevers, Trie, Sancerre, Rheims, Auxerre, Vézelai, Flavigny, Tonnerre, Saint-Pourçain, Savigny, Chabli; & Beaune, que l'Auteur dit n'être pas *jaune, mais verd comme corne de bœuf.*

L'Abbé Vély [1] rapporte, d'après Brussel, qu'il ne cite point, que nos Rois buvaient à leur table les seuls

[1] *Hist. de Fr. tom. VII, p. 65.*

vins qu'ils recueillaient de leurs vignobles ; & que ces *vignes n'étaient ni en Champagne ni en Bourgogne, mais dans l'Orléanais.* Notre Fabliau détruit l'assertion de cet Historien.

Les vins d'Orléans avaient de la réputation déjà sous la premiere race, ainsi que ceux de Dijon, de Mâcon & de Cahors [1].

[1] *État du Com. en Fr. sous la premiere & la seconde race*, par l'Abbé Carlier.

(*c*) Rien n'indique si ce Châlons est celui de Bourgogne ou celui de Champagne. Il y a un Beauvais en Querci, un autre en Saintonge. C'est sans doute de l'un des deux qu'il s'agit ici ; la capitale du Beauvaisis ne produisant point de vin.

(*d*) Argence est en Languedoc. Si Chambeli est le même que Chambli, c'est un bourg du Vexin Français ; une autre version porte, au lieu de Chambli, *Chambure*, qui est en Bourgogne. Il y a deux Rennes, l'un dans le Maine, l'autre dans le Languedoc.

(*e*) Beauvoisins en Bourgogne ; Clermont est la capitale de l'Auvergne ; l'Agénais & le Languedoc en ont aussi chacun un.

(*f*) Les vins de ces villages des environs de Paris se buvaient donc alors à la table du Roi. Ils étaient même regardés comme très-bons. Argenteuil se trouve déjà nommé parmi ceux de la note (*b*). Ces vins, aujourd'hui si faibles, auraient-ils dégénéré avec le tems ? On sera porté à le croire, si l'on se rappelle que l'Empereur Julien, qui, pendant son séjour dans Lutece, fut à portée de les connaître, en fait l'éloge. Ou l'art, qui a su améliorer les autres, n'aurait-

il pu rien opérer ſur le ſol ingrat de ceux-ci ? Les méthodes, perfectionnées par l'expérience, ont dû produire, quand la nature ne s'y eſt pas oppoſée abſolument, des changemens favorables. Le Fabliau en fournit la preuve dans les vins de Tours & du Mans, qu'il donne comme ſujets à tourner en *été*, & qui aujourd'hui ne tournent pas plus que les autres. D'un autre côté le vin d'Orléans, qui avait une telle célébrité, que Louis-le-Jeune l'employait en préſens, n'eſt plus regardé que comme un vin médiocre. Je m'abſtiens d'un plus grand détail ſur les différens articles de ce Fabliau, parce qu'en traitant, dans l'ouvrage que j'ai annoncé, ce qui regarde les boiſſons des Français, j'aurai occaſion de parler plus amplement du vin.

(*g*) C'eſt une choſe intéreſſante que de voir nos vins être dès-lors pour la France un objet de commerce conſidérable, & attirer dans nos Provinces l'argent de l'étranger. D'un autre côté on doit être aſſez ſurpris de ne compter dans ce nombre que ceux de La Rochelle & d'Auſſois. Il y aurait ſur cela beaucoup de remarques à faire. Eſt-il probable, par exemple, que la Rochelle & ſon petit canton puſſent fournir nos Provinces ſeptentrionales & une partie des Royaumes du Nord ? On ne voit pas que dans cet approviſionnement immenſe il ſoit queſtion de la Saintonge, de l'Angoumois, & ſur-tout de Bordeaux, qui depuis ſi longtems fait une grande partie de ce commerce ; & dont les vins étaient renommés dès le tems du Poëte Auſone. Cependant ce n'eſt pas oubli ou inexactitude de l'Auteur,

puiſque, dans la phraſe ſuivante, il nomme expreſſément les vins de ces Provinces, qui viennent bien ſe vanter de leur mérite, mais qui ne ſe donnent nullement l'avantage de ceux d'Aunis. Guillaume Breton, dans ſa Philippide, cite au nombre des objets de commerce que faiſait la Flandres, les vins de La Rochelle, & ceux de *Gaſcogne* : ce qui confirme la remarque que je viens de faire.

(*h*) Cet Andeli eſt celui du Querci, ou celui de Saintonge.

(*i*) Montrichart eſt en Touraine. Château-Roux (qui eſt nommé *Chatel-Raoul*,) Iſſoudun & Buzançais ſont en Berry. Je ne connais point Chani & Laçois. Il y a pluſieurs Montmorillon ; celui dont il s'agit ici eſt probablement un des deux du Bourbonnais.

Ce Conte a été fait ſous Philippe-Auguſte, avant les Conquêtes de ce Prince ſur Jean-ſans-terre, & lorſque les Rois d'Angleterre poſſédaient la Guienne, la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, &c. Les vins de ces Provinces ſont ici réputés étrangers ; le Poëte les met en oppoſition avec quelques-uns de ceux des Provinces ſoumiſes immédiatement au Roi. Il nomme ceux-ci Français, & leur fait ſoutenir entr'eux la rivalité qui régnait entre les deux Couronnes.

(*k*) Exercice en uſage chez les Romains, lequel conſiſtait à lancer des flèches contre un poteau. Nos aïeux, qui avaient beſoin de beaucoup de juſteſſe dans le coup de lance, puiſqu'il était défendu dans les tournois de frapper ailleurs qu'au buſte, avaient fait de ce poteau une

une figure de Chevalier, mobile ſur un pivot, & armée d'un bouclier & d'un bâton. C'était contre cet homme de bois qu'on venait s'exercer. Toutes les fois qu'on le frappait au milieu du corps, il reſtait immobile, & la lance ſe briſait. Mais pour peu que le coup s'éloignât de la ligne centrale, & qu'il portât ſoit d'un côté, ſoit d'un autre, ſa violence faiſait tourner la figure avec tant de rapidité, qu'elle frappait de ſon bâton le mal-adroit, à moins qu'il ne fût aſſez leſte pour l'eſquiver. Les Seigneurs qui voulaient s'amuſer & rire aux dépens de leurs vaſſaux, les obligeaient quelquefois à venir dans certains jours de l'année joûter contre la quintaine. Cette extravagante redevance, plus plaiſante au moins, que celle de venir, ou baiſer le vérouil d'une porte, ou mettre une bûche au feu la veille de Noël, ou contrefaire l'ivrogne, ou ſe laiſſer tirer le nez & les oreilles, ou faire un p..., &c. ſubſiſte encore dans quelques endroits, pour des bateliers, des meûniers, de nouveaux mariés. Si le Gouvernement aboliſſait tous ces monumens odieux de l'abus du pouvoir, qu'y perdraient les Seigneurs?

La quintaine, dont l'uſage devait naturellement tomber avec les tournois, eut l'avantage cependant de leur ſurvivre, parce que les courſes de bague & de têtes étant toujours en vogue, elle continua d'être néceſſaire pour apprendre à manier la lance. C'eſt à ce titre que l'adopterent nos écoles d'équitation, formées ſous Louis XIII. Depuis qu'elle n'y a plus aucune utilité réelle, elle s'y abolit inſenſiblement.

(*l*) Au Fabliau *des deux Bûcherons*, dans la note ſur les guerres privées, j'ai parlé de ce délai de quarante jours, accordé par Philippe-Auguſte, & depuis par S. Louis, pour qu'on eût le tems de ſe mettre en défenſe; & qui fut nommé *la Quarantaine le Roi.*

(*m*) *Cervoiſe*, ſorte de bierre. Il y avait la *godale*, qui ſe faiſait avec du blé; & la *cervoiſe*, pour laquelle on employait l'orge, le méteil, & la dragée (menus grains qu'on donne aux chevaux, comme veſce, lentille, &c.).

(*n*) C'eſt ainſi que ſont écrits ces deux mots anglais, qu'on écrirait aujourd'hui *is good*, (il eſt bon).

Le Chapelain ajoute enſuite *boni touet*, mots de baragouin, que je crois ſignifier *tout y eſt bon*, & par leſquels il voulait rendre en français ſon *is good.* Voilà comme les Anglais, malgré tous les efforts de Guillaume, parlaient notre langue.

(*p*) & (*o*) On remarquera ici que la dignité de Pape eſt regardée comme la premiere de toutes, celle des Cardinaux comme la ſeconde, & que les Rois ne viennent qu'après, & au troiſieme rang.

Par *vins de France*, l'Auteur dans cette phraſe entend, non pas les vins *français* comme ci-deſſus, mais tous ceux du Royaume en général. On regrette qu'il n'ait point aſſigné leurs rangs; & quoiqu'il termine aſſez plaiſamment ſon Conte, la curioſité, piquée par toute cette diſpute, n'eſt point ſatisfaite. Il réſulte au moins de ſon Fabliau que,

1°. Parmi les vins étrangers, on eſtimait ceux de

Moselle, d'Espagne, de Chypre & d'Aquilat (Aquila dans l'Abzuzze au Royaume de Naples, ou Aquilée dans le Frioul).

2°. Parmi les vins de province ou de canton, ceux d'Anjou & de Provence; ceux de Gâtinais dans l'Orléanais; ceux d'Auffois en Bourgogne.

3°. Parmi les vins particuliers des Provinces,

L'Angoumois avait ceux d'Angoulême.

L'Aunis ceux de la Rochelle.

L'Auvergne, de Saint-Pourçain.

Le Berry, de Sancerre, de Châteauroux, d'Issoudun & de Buzançais.

La Bourgogne, d'Auxerre, Beaune, Beauvoisins, Flavigny & Vermanton.

La Champagne, de Chabli, Épernay, Hauvillers, Rheims, Sézanne, Tonnerre.

La Guyenne, d'Andely, Bordeaux, Saint-Émilion, Trie & Moissac.

L'Isle de France, d'Argenteuil, Deuil, Marly, Meulan, Soissons, Montmorency, Pierrefite & Saint-Yon.

Le Languedoc, de Narbonne, Béziers, Beauvais, Montpellier & Carcassonne.

Le Nivernais, de Nevers, Vezelay.

L'Orléanais, d'Orléans, Orchese, Jergeau, Samoi.

Le Poitou, de Poitiers.

La Saintonge, de Saintes, Taillebourg, Saint-Jean-d'Angeli.

La Touraine, de Montrichart.

J'ignore ce que c'eſt que Trennebourg.

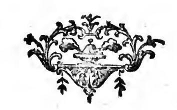
Je ne ſais où placer Palme. Eſt-ce celui de Languedoc, ou la capitale de l'Iſle Majorque ?

Le Plaiſance du Fabliau eſt-il le Placentia d'Eſpagne, le Plaiſance d'Italie, de Languedoc, de Guyenne, du Rouergue ou du Poitou ? Je croirais volontiers que c'eſt celui de Lombardie, parce que dans une Ordonnance de Charles V, ann. 1369, je vois les vins de cette ville aſſujettis à des droits particuliers.

Il y a un Saint-Brice en Limouſin, un autre en Anjou, deux en Champagne, deux dans l'Agénais.

Un Mélan en Poitou & un en Provence.

Un Savigny dans la Touraine, dans l'Orléanais ; dans le Nivernais, dans le Poitou ; pluſieurs en Champagne ; douze en Bourgogne.



*LES TROIS AVEUGLES DE COMPIEGNE.

Par Courtebarbe.

FAUCHET en a donné l'extrait.

LES Fabliaux amuſent, on les écoute avec plaiſir, & pendant ce tems on oublie ſes maux & ſes chagrins. J'oſe me flatter de cet avantage pour celui de Courtebarbe, & j'eſpere, Meſſieurs, qu'il méritera que vous le reteniez.

Trois Aveugles allaient de Compiegne quêter dans le voiſinage. Ils ſuivaient le chemin de Senlis, & marchaient à grands pas, chacun une taſſe & un bâton à la main. Un jeune Eccléſiaſtique, fort bien monté, qui ſe rendait à Compiegne, ſuivi d'un Ecuyer à cheval, & qui venait de Paris où il avait appris autant de mal que de bien, fut frappé de loin de leur pas ferme & allongé. « Ces » drôles-là, ſe dit-il à lui-même, pour des » gens qui ne voient goutte ont une marche » bien aſſûrée. Je veux ſavoir s'ils trompent, » les attrapper ».

En effet, dès qu'il fut arrivé près d'eux, & que les Aveugles, au bruit des chevaux se furent rangés de côté pour lui demander l'aumône, il les appella; & faiſant ſemblant de leur donner quelque choſe, mais ne leur donnant réellement rien : « Tenez, leur dit-il, » voici un beſant; vous aurez ſoin de le par- » tager; c'eſt pour vous trois. Oui, mon » noble Seigneur, répondirent les Aveugles, » & que Dieu en récompenſe vous donne ſon » ſaint Paradis ». Quoiqu'aucun d'eux n'eût le beſant, chacun cependant crut de bonne foi que c'était ſon camarade qui l'avait reçu. Ainſi, après beaucoup de remerciemens & de ſouhaits pour le Cavalier, ils ſe remirent en route, bien joyeux, rallentiſſant néanmoins beaucoup leur pas.

Le Clerc, de ſon côté, feignit auſſi de continuer la ſienne. Mais à quelque diſtance il mit pied à terre, donna ſon cheval à ſon Écuyer, en lui ordonnant d'aller l'attendre à la porte de Compiegne; puis il ſe rapprocha ſans bruit des Aveugles, & les ſuivit, pour voir ce que deviendrait cette aventure.

Quand ils n'entendirent plus le bruit des

chevaux, le chef de la petite troupe s'arrêta: « Camarades, dit-il, nous avons fait-là une » bonne journée; je ſuis d'avis de nous y » tenir, & de retourner à Compiegne manger » le beſant de ce brave Chrétien. Il y a long- » tems que nous ne nous ſommes divertis: » voici aujourd'hui de quoi faire bonbance; » donnons-nous du plaiſir ». La propoſition fut reçue avec de grands éloges; & nos trois mendians auſſi-tôt, toujours ſuivis du Clerc, retournerent ſur leurs pas.

Arrivés dans la ville (*a*) ils entendirent crier; *excellent vin, vin de Soiſſons, vin d'Auxerre; poiſſon, bonne-chere, & à tout prix; entrez Meſſieurs* (*b*). Ils ne voulurent pas aller plus loin, ils entrerent; & après avoir prévenu qu'on n'appréciât pas leurs facultés ſur leurs habits, du ton de l'homme qui porte dans ſa bourſe le droit de commander, ils crierent qu'on les ſervît bien & promptement. Nicole, c'étaît le nom de l'hôtelier, accoutumé à voir gens de cette eſpece faire quelquefois, dans une partie de plaiſir, plus de dépenſe que d'autres en apparence bien plus aiſés, les reçut avec reſpect. Il les

conduisit dans sa belle salle ; les pria de s'asseoir & d'ordonner, assurant qu'il était en état de leur procurer tout ce qu'il y avait de meilleur dans Compiegne, & de le leur apprêter de maniere qu'ils seraient contens. Ils demanderent qu'on leur fit faire grand-chere; & aussi-tôt maître, valet, servante, tout le monde dans la maison se mit à l'œuvre. Un voisin même fut prié de venir aider. Enfin, à force de mains & de secours, on parvint à leur servir un dîner composé de cinq plats; & voilà mes trois Mendians à table, riant, chantant, buvant à la santé l'un de l'autre, & faisant de grosses plaisanteries sur le Cavalier qui leur procurait tout cela.

Celui-ci les avait suivis à l'auberge avec son Écuyer, & il était là qui écoutait leurs joyeux propos. Il voulut même, afin de ne rien perdre de cette scene divertissante, dîner & souper modestement avec l'hôte. Les Aveugles, pendant ce tems, occupaient la salle d'honneur, où ils se faisaient servir comme des Chevaliers. La joie ainsi fut poussée jusques bien avant dans la nuit; & pour terminer dignement une si belle journée, ils

demanderent chacun un lit, & ſe coucherent.

Le lendemain matin, l'hôte, qui voulait ſe débarraſſer d'eux, les envoya réveiller par ſon valet. Quand ils furent deſcendus, il fit le compte de leur dépenſe, & demanda dix ſous. C'était-là le moment que le malicieux Clerc attendait. Afin d'en jouir à ſon aiſe, il vint ſe placer dans un coin, ſans néanmoins vouloir ſe montrer, de peur de gêner par ſa préſence. Sire, dirent à l'hôte les Aveugles, nous avons un beſant, rendez-nous notre reſte (c). Celui-ci tend la main pour le recevoir; & comme perſonne ne le lui donne, il demande qui l'a des trois. Aucun d'eux ne répond d'abord; il les interroge, & chacun dit, ce n'eſt pas moi. Alors il ſe fâche. « Çà, » Meſſieurs les truands, croyez-vous que je » ſuis ici pour vous ſervir de riſée? Ayez » un peu la bonté de finir, s'il vous plaît, » & de me payer tout-à-l'heure mes dix » ſous, ou ſinon je vous étrille ». Ils recommencent donc à ſe demander l'un à l'autre le beſant, ils ſe traitent mutuellement de frippons, finiſſent par ſe quereller, & font un tel vacarme que l'hôte furieux, leur diſtri-

buant à chacun quelques paires de soufflets, crie à son valet de descendre avec deux bâtons (*d*).

Le Clerc, pendant ce débat, riait dans son coin à se pâmer. Cependant, quand il vit que l'affaire devenait sérieuse, & qu'on parlait de bâton, il se montra; & d'un air étonné vint demander ce qui causait un pareil tapage. « Sire, ce sont ces trois marauts, venus » hier ici pour manger mon bien; & au- » jourd'hui que je leur demande ce qui m'est » dû, ils ont l'insolence de me baffouer. Mais » de par tous les diables il n'en sera pas » ainsi, & avant qu'ils sortent..... Douce- » ment, doucement, Sire Nicole, reprit le » Clerc; les bonnes gens n'ont peut-être pas » de quoi payer, & dans ce cas vous devriez » moins les blâmer que les plaindre. A com- » bien se monte leur dépense? — A dix sous. » — Quoi! c'est pour une pareille misere que » vous faites tant de bruit! Eh bien, appaisez- » vous, j'en fais mon affaire. Et pour ce qui » me regarde moi, combien vous dois-je? » — Cinq sous, beau Sire (*e*). — Cela suf- » fit, ce sera quinze sous que je vous paie-

» rai; laiſſez ſortir ces malheureux, & ſachez » qu'affliger les pauvres c'eſt un grand pé- » ché ». Les Aveugles, qui craignaient la baſtonnade, ſe ſauverent bien vîte, ſans ſe faire prier; & Nicole, d'un autre côté, qui s'attendait à perdre ſes dix ſous, enchanté de trouver quelqu'un pour les lui payer, ſe répandit en grands éloges ſur la générosité du Clerc. « L'hon- » nête homme, diſait-il! voilà comme il nous » faudrait des Prêtres, & alors nous les reſ- » pecterions. Mais malheureuſement il s'en » faut bien que tous lui reſſemblent. Oui, » Sire, une ſi belle charité ne reſtera pas » ſans récompenſe: vous proſpérerez, c'eſt » moi qui vous l'annonce, & à coup sûr » Dieu vous bénira ».

Tout ce que venait de dire l'hypocrite voyageur n'était qu'une nouvelle malice de ſa part; & tout en leurant l'hôtelier par cette oſtentation de généroſité, il ne ſongeait qu'à lui jouer un tour, comme il en avait déjà joué un aux Aveugles.

Dans ce moment ſonnait une Meſſe à la Paroiſſe. Il demanda qui allait la dire; on lui répondit que c'était le Curé. « Puiſque c'eſt

» votre Pasteur, Sire Nicole, continua-t-il,
» vous le connaissez sans doute? — Oui,
» Sire. — Et s'il voulait se charger des
» quinze sous que je vous dois, ne m'en
» tiendriez-vous pas quitte? — Assurément;
» & de trente même, si vous me les de-
» viez. — Eh bien, suivez-moi à l'Eglise, &
» allons lui parler ». Ils sortirent ensemble:
mais auparavant le Clerc recommanda à son valet (*f*) de seller les chevaux, & de les tenir tout prêts.

Le Prêtre, quand ils entrerent, était déjà revêtu des ornemens sacerdotaux, & il allait chanter sa Messe; c'était un Dimanche (*g*).
« Ceci va être fort long, dit le voyageur
» à son hôte; je n'ai pas le tems d'attendre,
» il faut que je parte. Laissez-moi aller le pré-
» venir avant qu'il commence; il vous suffit,
» n'est-ce pas, que vous ayez sa parole »?
D'après l'aveu de Nicole, il s'approche du Curé, & tirant douze deniers qu'il lui glisse adroitement dans la main: « Sire, dit-il,
» vous me pardonnerez de venir si près de
» l'autel pour vous parler; mais entre gens
» du même état, tout s'excuse. Je suis un

» voyageur qui paſſe par votre ville, j'ai » logé cette nuit chez un de vos Paroiſſiens, » que très-probablement vous connaiſſez, » & que voici-là derriere, aſſez près de » nous. C'eſt un bon homme, fort honnête, » & ſans la moindre malice : mais ſon cer- » veau eſt malheureuſement un peu faible; » & il lui a pris, hier au ſoir, un accès de » folie qui nous a tous empêchés de dor- » mir. Il ſe trouve un peu mieux ce ma- » tin, graces au Ciel; cependant, comme il » ſe ſent encore un peu de mal à la tête, » & qu'il eſt plein de religion, il a voulu » qu'on le conduiſît à l'Egliſe, & qu'on vous » priât de lui dire un Evangile, pour que notre » Seigneur acheve de lui rendre la ſanté. » Très-volontiers, répondit le Curé ». Alors il ſe tourna vers ſon Paroiſſien, & lui dit : « mon ami, attendez que j'aie fini ma Meſſe, » je vous ſatisferai enſuite ſur ce que vous » me demandez ». Nicole, qui crut trouver dans cette réponſe la promeſſe qu'il venait chercher, n'en demanda pas davantage; il reconduiſit le Clerc juſqu'à l'auberge, lui ſou-

haita un bon voyage, & retourna à l'Eglise attendre que son Curé le payât.

Celui-ci, sa Messe dite, revint avec son étole & son livre vers l'hôtelier: mon ami, lui dit-il, mettez-vous à genoux. L'autre, fort étonné de ce préambule, répondit que pour recevoir quinze sous, il n'avait pas besoin de cette cérémonie. Vraiment on a eu raison, se dit le Pasteur à lui-même; cet homme a un grain de folie. Puis prenant un ton de douceur: « Allons, mon cher ami, » reprit-il, ayez confiance en Dieu, & re» commandez-vous à lui, il aura pitié de » votre état ». Et en même tems il lui met son livre sur la tête, & commence son Evangile. Nicole en colere jette tout au loin; il répete qu'on l'attend chez lui, qu'il lui faut quinze sous, & qu'il n'a que faire d'Orémus. Le Prêtre irrité appelle ses Paroissiens, & leur dit de saisir cet homme qui est fou. « Non, » non, je ne le suis point; &, par Saint Cor» neille (*h*) vous ne me jouerez pas ainsi: » vous avez promis de me payer, & je ne » sortirai d'ici que quand j'aurai mon argent.

» Prenez, prenez, criait le Prêtre ». On saisit aussi-tôt le pauvre diable; les uns lui tiennent les mains, les autres les jambes; celui-ci le serre par le milieu du corps, celui-là l'exhorte à la douceur. Il fait des efforts terribles pour leur échapper, il jure comme un possédé, il écume de rage; mais il a beau faire, le Curé lui met l'étole autour du cou, & lit tranquillement son Evangile depuis un bout jusqu'à l'autre, sans lui faire grace d'un seul mot (*i*). Après cela il l'asperge copieusement d'eau-bénite, lui donne quelques bénédictions, & permet qu'on le lâche.

Le malheureux vit bien qu'il avait été attrappé. Il se retira chez lui, honteux & honni, ayant perdu ses quinze sous; mais en récompense il avait eu un Evangile & des bénédictions.

NOTES.

(*a*) Les différens manuscrits portent, *quand ils furent entrés dans le Château.* C'est une coutume assez ordinaire aux Poëtes, & sur-tout aux Romanciers, d'appeller *Château* les villes qui en avaient un. On

ne considérait que le séjour du maître, tout le reste était compté pour rien. Quelquefois même la ville n'avait point d'autre nom, & il y en a beaucoup d'exemples; Château-Thierry, Château-Gontier, Château-Landon, Château-Roux, &c.

(*b*) Les auberges n'ayant point d'enseignes, il fallait quelqu'autre moyen pour les faire connaître. Un homme se tenait à la porte; & quand il voyait des voyageurs ou des passans, il criait, comme on le voit ici, & les invitait à entrer. On en retrouvera un autre exemple dans le Fabliau de *Courtois d'Arras*. Albéric de Trois
Ann. 1235. Fontaines ' parle d'une bonne-femme de Cambrai, renommée pour sa dévotion & sa charité, qui un jour que le Crieur allait annoncer dans la ville *bon vin*, *très-bon vin*, *excellent vin*, lui donna de l'argent pour crier, *Dieu est clément*, *Dieu est miséricordieux*, *Dieu est bon*, *très-bon*, & le suivit en disant, *c'est la vérité*. Elle fut accusée d'hérésie, & brûlée avec vingt autres hérétiques.

(*c*) Dans une note du Fabliau *de l'Ordre de Chevalerie*, on a vu que, selon Joinville, le besant valait dix sous. Voici maintenant un autre écrivain du tems, chez lequel le besant vaut davantage, puisque les Aveugles qui devaient dix sous demandent leur reste :

> Sire, nous avons un besant,
> Quar nous en rendez le sorplus.

On ne croirait jamais que, sur une chose aussi usuelle qu'une monnaie, il puisse y avoir deux témoignages différens

différens. J'ai rencontré souvent dans mes recherches de ces contrariétés désolantes, & il y a beaucoup de notes sur lesquelles il me serait aisé d'alléguer, si je le voulais, des autorités contradictoires. Dans une charte de 1215 ', le besant est évalué sept sous. Dans un compte des Baillifs de France '' en 1297, on l'évalue neuf, le marc d'argent étant alors à 3 livres 10 s., c'est-à-dire, près d'un tiers plus haut que sous S. Louis. Tout ceci ne peut s'expliquer qu'en disant que cette monnaie a augmenté ou diminué de valeur en différens tems, selon le différent arbitrage du Prince.

' *Duc. Suppl. au mot* Byzantius.

'' *Vely, Hist. Fr. t. VI.*

(*d*) *Cette premiere partie du Conte est attribuée au bouffon Gonnella, dans les* Scelte di facezie Cavate da diversi autori, *p. 91.*

Se trouve dans l'Arcadia di Brenta, *p.* 340.

Dans les Historiettes ou Nouvelles en vers, *par M. Imbert, p. 79.*

Dans les Sérées de Bouchet, *p.* 222, 19[e] *Sérée.*

Dans les Contes du S[r] d'Ouville, *t.* 2, *p.* 290.

(*e*) Voilà, d'un côté, trois Mendians affamés qui ont bu & mangé pendant tout un jour, & dont la dépense est estimée environ une pistole de notre monnaie; & de l'autre, un voyageur ayant un valet & deux chevaux, à qui, pour une nuit & deux repas, on ne demande qu'environ cent sous d'aujourd'hui. On peut ajouter ceci à quelques faits insérés, plus haut dans une note *de la Robbe d'Écarlate*, & juger du prix respectif des denrées au XIII[e] siecle & au XVIII[e].

(*f*) Ce valet dans le Conte a été appellé jusqu'ici

Écuyer. La langue n'avait qu'un seul & même nom pour désigner les valets destinés à panser les chevaux, l'espece d'Officiers qui chez les Seigneurs avaient inspection sur ceux-ci, & tout Noble, de quelque qualité qu'il fût, qui n'était pas encore Chevalier. Mais les uns se nommaient Écuyers, à cause de *l'écurie* dont ils avaient soin, & les autres pour *l'écu* de leur maître qu'ils portaient.

(*g*) Le repas des Aveugles s'était fait la veille, c'est-à-dire, le samedi. Or parmi les cinq plats qu'on leur avait servis, le Poëte qui en nomme trois, dont un de poisson, met pour les deux autres un chapon & un pâté. On ne se faisait donc pas de scrupule de servir & de manger gras, les jours de la semaine où l'abstinence de chair est ordonnée.

(*h*) Patron d'une Abbaye de Compiégne.

(*i*) *Cette derniere aventure a été copiée depuis, mainte & mainte fois.*

Le Curé Arlotto, dans les Facétieuses Journées, *p.° 107. v°. fait ainsi battre & bénir un créancier qui le tourmente, & qu'il envoie à une Abbaye sous prétexte de le faire payer.*

Villon, dans ses Repues Franches (*Le Poëte donne ce nom à un ouvrage où il raconte des tours d'escroqueries employés par lui ou par ses camarades pour se procurer quelques repas qui ne leur coûtassent rien,) attrape de même un Marchand de poisson, auquel il en a acheté un pannier. Il le conduit au Pénitencier pour recevoir son paiement, dit au Prêtre*

que c'est un de ses neveux qui a la tête dérangée, le prie de le confesser, &c. Tout le reste comme dans le Fabliau.

Dans le Facetie di Poncino, *c'est à peu-près la même chose.*

Dans l'Arcadia di Brenta, *pag.* 152, *c'est un Boucher qu'on attrappe.*

Dans les Nouveaux Contes à rire, *p.* 261, *c'est un Rôtisseur.*

Id. *Dans les* Contes du Sr d'Ouville, *tom.* 2, *p.* 471.

Dans le Courier Facétieux, *c'est un paysan auquel un filou a acheté une piece de toile, p.* 355.

*Dans l'*Histoire générale des Larrons, *p.* 20, *le filou achete une piece de drap; & emmenant avec lui le garçon marchand, sous prétexte de le faire payer, il le laisse entre les mains d'un Chirurgien, qui était prévenu qu'on devait lui amener un jeune homme dont la tête s'était dérangée. Ce Conte pourrait bien avoir fourni à Moliere l'idée de Pourceaugnac, livré comme fou à des Médecins; à moins qu'on n'aime mieux dire qu'il l'a pris dans Plaute, où l'on trouve aussi une scène à peu-près pareille.*

Dans la Bibliotheque de Cour, *tom.* 3, *p.* 23, *la femme qui a acheté l'étoffe, conduit le garçon à Saint-Lazare, & elle le livre comme un de ses enfans, mauvais sujet, qui a besoin de correction.*



* DU PRUD'HOMME
QUI RETIRA DE L'EAU SON COMPERE.

EXTRAIT.

UN Pêcheur jettant ses filets en mer, voit quelqu'un tomber dans l'eau. Il vole à son secours, cherche à l'accrocher par ses habits avec sa perche, & vient à bout de le retirer; mais par malheur il lui crêve un œil avec le croc. Le nayé était son compere, qu'il reconnaît. Il l'emmene chez lui, où il le fait soigner, & le garde jusqu'à ce, qu'il soit guéri. Celui-ci n'est pas plutôt sorti qu'il forme plainte contre le Pêcheur, pour l'avoir blessé. Le Maire leur assigne un jour auquel ils doivent comparaître. Chacun expose ses raisons, & les Juges, au moment de prononcer, se trouvent embarrassés; quand un fou (*a*) qui était-là, éleve la voix. « Messieurs, dit-il, » la chose est aisée à décider. Cet homme » se plaint qu'on l'a privé d'un œil. Eh bien, » faites-le jetter dans l'eau au même endroit.

» S'il s'en tire, il eſt juſte qu'il obtienne des » dédommagemens contre le Pêcheur : mais » s'il y reſte, il faut l'y laiſſer, & récompen- » ſer l'autre du ſervice qu'il a rendu ». Ce jugement fut trouvé très-équitable. Mais le nayé, qui eut peur qu'on ne l'exécutât, ſe retira bien-vîte, & ſe déſiſta de ſa demande.

« C'eſt tems perdu que d'obliger un ingrat, » *ajoute l'Auteur*, il ne vous en ſait nul gré. » Sauvez un larron de la potence, vous ſe- » rez fort heureux, ſi le lendemain il ne vous » vole pas ».

NOTE.

(*a*) Preſque tous les Souverains & les Princes avaient, pour leur amuſement, des Nains & des Fous; & cette mode était venue vraiſemblablement des Cours d'Aſie, où elle ſubſiſte de tems immémorial, & où elle eſt néceſſaire pour ſoulager l'ennui de ces deſpotes, condamnés dans leurs ſérails à d'éternels plaiſirs. Sur les anciens États de la Maiſon de nos Rois, les Fous ſont toujours comptés parmi leurs Officiers. L'hiſtoire même n'a pas dédaigné de conſerver les noms & les bons mots de quelques-uns de ces Bouffons. Ils avaient la tête raſée, & portaient un habillement ridicule, ordinairement blanc, avec un bonnet jaune ou verd, des ſon-

nettes, & quelquefois une marotte en main. On les introduisit aussi dans les farces & représentations de *misteres*, où, par dérision de l'état monastique, on leur donnait un capuchon & des oreilles d'âne. Le dernier Fou, en titre, qu'aient eu les Rois de France, est l'Angéli, donné par le Grand Condé à Louis XIV. Mais le caractere décent, l'esprit juste & l'ame élevée de ce Monarque n'étaient pas faits pour un genre de plaisir aussi méprisable; il y renonça. Les Reines avaient des Naines & des Folles.



LE JUGEMENT DE SALOMON.

EXTRAIT.

LA premiere année que le Sage Salomon monta ſur le trône, il mourut un de ſes vaſſaux, Prince de Soiſſonne, Seigneur d'une grande terre & de trois châteaux. Celui-ci laiſſait deux fils, d'un caractere bien différent : l'un dur, inhumain & féroce ; l'autre auſſi vertueux, & auſſi doux que ſon frere l'était peu ; c'était le cadet. A peine le pere eut-il les yeux fermés, que l'aîné des enfans aſſemblant ſes Barons, leur demanda de régler le partage entre ſon frere & lui. « Eh ! mon frere, » s'écria le plus jeune tout en larmes, oublions ces diſcuſſions odieuſes, que nous » ferons toujours les maîtres de reprendre » un jour. Vous voyez devant vous celui » que nous venons de perdre ; ne ſongeons » en ce moment qu'à le pleurer, & à prier » pour lui ». L'autre ne voulut rien écouter. Les Barons eurent beau le conjurer d'at-

tendre que le corps fût au moins inhumé; leurs repréſentations furent inutiles, il exigea qu'on procédât ſans délai au partage.

Dans ce moment entra le Roi. Plein d'eſtime pour la mémoire & les vertus du mort, il venait honorer de ſa préſence ſes funérailles. On l'inſtruiſit de la demande de ce barbare aîné; il ſe chargea d'y ſatisfaire, & à l'inſtant même faiſant placer le corps, debout, entre deux poteaux: « l'héritage de ce » brave Chevalier, dit-il aux deux freres, de- » mande, pour être défendu après lui, un » courage égal au ſien. Voyons qui de vous » deux ſe montrera le plus digne de le poſ- » ſéder »..... Il leur fait alors donner à chacun une lance, leur aſſigne un but pour qu'on puiſſe apprécier leur adreſſe; & ce but eſt le corps mort de leur pere. La récompenſe de celui qui aura porté le coup le plus ferme ſera le don de la terre entiere.

L'aîné accepte ſans répugnance cette abominable condition, & il oſe frapper celui dont il a reçu la vie. On propoſe au cadet de prendre la lance. « Moi, s'écrie-t-il en recu- » lant d'effroi; moi, que je porte les mains

» sur mon pere ! Ah ! que le ciel au con-
» traire m'écrase à l'instant, si je ne venge
» bientôt l'outrage qu'il vient de recevoir ».
Salomon ne voulait qu'éprouver les deux enfans. Quand il eut connu leurs sentimens, il prononça en ces termes : « Le Chevalier
» mort ne doit avoir pour héritier que son fils,
» & celui-là seul est son fils, qui a su le respec-
» ter & le chérir ; l'autre est un monstre dé-
» naturé, avide de son bien, & indigne de
» lui ». Il ordonna aussi-tôt à celui-ci de sortir de ses Etats, en lui déclarant que, si lendemain il l'y retrouvait encore, il le ferait pendre.

Dans les Contes Tartares, *t.* 3, *un Caliphe meurt, & laisse quatre fils qui prétendent chacun à l'Empire, & menacent d'une guerre civile. Le peuple veut s'en rapporter à la premiere personne qu'on verra entrer dans la ville. Le juge qu'offre le hasard est un Calender, qui propose aux fils du Caliphe la même épreuve que le Salomon du Fabliau; un seul refuse, & il est élu Roi.*



** LE JUGEMENT

SUR LES BARRILS D'HUILE MIS EN DÉPÔT.

Un jeune homme venait, par la mort de ſon pere, d'hériter d'une maiſon. Réſolu de la garder, quoique ce fût ſon ſeul bien, il s'arrangea pour vivre ſobrement, & reſtraignit ſa dépenſe. Mais il avait un riche voiſin à qui la maiſon convenait fort; & celui-ci, après l'avoir pluſieurs fois ſollicité inutilement de la lui vendre, n'eut pas honte d'employer une fripponnerie pour la lui enlever.

Il vint le trouver un jour: « Voiſin, lui » dit-il, rendez-moi un ſervice. J'ai chez moi » dix barrils d'huile qui m'embarraſſent, & » je voudrais trouver à les placer quelque » part, en attendant une occaſion favorable » pour m'en défaire. Votre cour eſt libre, » permettez que je les y faſſe porter; je » vous témoignerai ma reconnaiſſance quand » ils en ſortiront ». Le jeune homme qui ne ſoupçonnait dans cette demande aucune ma-

lice, y consentit volontiers. Les tonneaux furent transportés chez lui, on ferma la porte de la cour en sa présence, & on lui en remit la clé, dont il eut l'imprudence de se charger, parce qu'il était franc & sans malice. Or, vous saurez que des dix tonneaux il n'y en avait que cinq qui fussent pleins; les autres n'étaient remplis qu'à moitié.

Le voisin les laissa quelques tems dans le lieu du dépôt; mais l'huile ayant renchéri tout-à-coup, il vint chez le Jouvenceau demander la clé, suivi de quelques personnes qu'il donna comme marchands, & qui n'étaient que des frippons, payés pour lui servir de témoins. Sous prétexte de faire goûter son huile, il débonda les barrils, & en trouva, comme il s'y attendait bien, cinq à moitié vides. Alors il affecta la plus grande colere; il accusa le dépositaire de larcin & d'infidélité, & l'entraîna aussi-tôt devant les Juges. Le jeune homme se trouva tellement confondu de l'aventure, qu'il ne put rien répondre. Seulement il demanda terme jusqu'au lendemain; mais son danger, pour être différé, n'en était pas moins grand.

Il y avait dans la ville un fameux Philosophe, homme de bien, qui vivait ſelon Dieu, & employait ſes talens à ſecourir les malheureux. Auſſi l'appellait-on leur pere. L'accuſé alla lui conter ſon malheur, & implorer ſon ſecours. « Tranquilliſez-vous, répon» dit l'homme de bien. Demain je me ren» drai au plaid, & j'eſpere montrer claire» ment aux Juges lequel de vous deux eſt » l'innocent ou le coupable ».

Il tint parole comme il l'avait promis, & ſe rendit à l'audience. Les Juges, dès qu'il parut, le reçurent avec diſtinction, & lui donnerent près d'eux une place honorable. D'abord l'*Appellant* expoſa ſes raiſons. On interrogea enſuite le *Défendeur* (*a*) ſur ſes moyens de défenſe; & avant de prononcer, on demanda au Philoſophe quel était ſon avis. « Meſſieurs, dit le Prud'homme, je crois avoir » découvert un expédient ſûr. Ordonnez qu'on » ſoutire les cinq barrils pleins. Il reſtera » dans chacun une certaine quantité de lie; » qu'on la meſure. Que la même choſe ſe » faſſe pour les cinq demi-vides. S'ils con» tiennent autant de lie que les premiers,

» ils ont eu autant d'huile, & par consé- » quent le dépositaire a été infidele; mais » s'ils en contiennent moins, il est clair alors » qu'ils ont été moins pleins, & que l'ac- » cusateur étant de mauvaise foi, doit être » puni ». Le raisonnement parut juste (*b*); on fit l'expérience, & la vérité fut ainsi découverte. Mais quand le jeune homme sortit du plaid, le Philosophe l'arrêtant : « Mon » fils, lui dit-il, bien à plaindre est celui » qui a mauvais voisin; je connais le vôtre » depuis long-tems, c'est un méchant homme. » Eloignez-vous de lui, croyez-moi; ven- » dez votre maison : tôt ou tard il vous se- » rait tomber dans ses pieges ». Le Jouvenceau le crut, & il alla s'établir ailleurs, où il vécut heureux ».

Se trouve dans la Bibliotheque de Cour, *tom.* 3, *pag.* 201.

NOTES.

(*a*) Ces deux termes de plaidoirie sont dans l'original.

(*b*) Oui, ſans doute, ſi l'on n'eût volé l'huile qu'après ſa dépuration; mais ſi elle l'avait été au moment du tranſport, lorſqu'elle était trouble, & avant qu'elle eût dépoſé, il eſt clair que dans ce cas il y aurait eu moins de lie dans le tonneau, & que cependant le jeune homme eût pu être coupable.



DU MARCHAND QUI PERDIT SA BOURSE.

Alias

** DE L'HOMME QUI PORTAIT UN GRAND TRÉSOR.

Un riche Marchand portait dans un ſac mille beſans, avec un ſerpent d'or dont les yeux étaient de jagonce (*a*). En parcourant la ville, ſon ſac ſe perdit. Il courut tout de ſuite au Bédeau (*b*), & fit crier dans les rues que celui qui le lui rapporterait aurait pour récompenſe cent beſans. Un pauvre homme l'avait ramaſſé : mais dès qu'il apprit qu'on le réclamait, il voulut aller le rendre. Sa femme s'y oppoſa tant qu'elle put. Elle prétendait que, puiſque Dieu leur avait envoyé cette bonne fortune, il fallait en profiter. Non, diſait le bon-homme, « argent dérobé » ne fait jamais profit. Soyons honnêtes gens, » c'eſt le moyen d'être eſtimés ; & puis, après

» tout, les cent besans qui sont promis ne
» suffisent-ils pas pour nous mettre à notre
» aise, & nous rendre riches à jamais » ?

Il alla donc chez le Marchand, & lui demanda la récompense qu'il avait fait annoncer par le Bédeau. Mais l'autre qui était un malhonnête homme, & qui eût voulu ne rien donner, ouvrant le sac, comme pour voir si tout s'y trouvait, dit qu'il manquait un serpent d'or, & qu'il y en avait deux, quand il l'avait perdu. Sur cela grande dispute. Les riches de la cité survinrent. Ils ne manquerent pas de prendre parti pour le Marchand, qui était Bourgeois comme eux, & selon l'ordinaire, de se déclarer contre le pauvre, qu'ils accuserent de larcin, & qu'ils conduisirent devant le Juge. Le bruit que firent ces débats parvint aux oreilles du Roi. Il se fit amener les parties, & chargea du jugement de ce procès le Philosophe dont je vous ai déjà parlé.

Le Sage alors appella l'homme pauvre. Il lui fit jurer qu'il n'avait rien pris du sac; après quoi il prononça ainsi. « Ce Marchand
» est un homme d'honneur que je n'ai garde
de

» de soupçonner assurément. Ses discours ne » peuvent manquer d'être vrais, & encore » une fois je ne le crois pas capable de de» mander ce qui ne lui appartiendrait pas. » Mais il réclame un sac avec deux serpens. » Or, celui-ci n'en a qu'un, ce n'est donc » pas le sien, & je lui conseille de le faire » de nouveau crier par le Bédeau. Quant » au sac que voilà, comme il n'a point de » maître, il est de plein droit à vous, Sire » Roi; & je suis d'avis que vous le gardiez » jusqu'au moment où viendra se présenter » quelqu'un auquel on sera sûr qu'il appartient. » Mais cependant cet honnête homme qui » a eu la probité de le rapporter, a compté » sur cent besans. On les lui avait promis, » & il est juste qu'il ne sorte pas sans les » recevoir (*c*) ».

Le Roi, ainsi que l'Assemblée, approuva cette sentence, & ce qu'avait proposé le Philosophe fut suivi.

NOTES.

(*a*) Pierre précieuſe du genre des grenats.

(*b*) Les *Bédeaux* étaient des Huiſſiers ou Sergens d'un rang inférieur ; (les Huiſſiers Royaux nomment encore ainſi ceux des Juſtices ſubalternes). Ils citaient aux plaids les perſonnes que le Juge ſommait de comparaître, & exécutaient ſes ſentences. Quelquefois ils percevaient les impôts. En un mot, leurs fonctions étaient, pour la plupart, ou odieuſes, ou viles. Dans le Conte ils ſont Crieurs publics.

(*c*) Le Fablier, qui a tiré ce Conte des Auteurs Arabes, l'a adapté aux uſages de ſon tems. Ainſi l'on ne doit pas être choqué de voir le Sage, choiſi pour arbitre, adjuger le ſac au Roi. Les choſes perdues & non réclamées appartenaient au haut-Juſticier ſur les terres duquel elles avaient été trouvées. C'eſt ce qu'on appellait *droit d'épaves*. Ce droit coûta la vie au Roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion. Ayant appris qu'un Chevalier français, de ſes vaſſaux, avait trouvé un tréſor ; il le réclama comme ſuzerain. Mais, ſur le refus du Chevalier, qui s'était retiré auprès du Comte de Limoges, dont il avait obtenu la protection, Richard entra avec une armée dans la Province ; & vint mettre le ſiege devant le Château de Chalus, où il fut tué d'un coup d'arbalête. Dans un compte de la Prévôté de Paris, année 1511 [1], il eſt mention de certaine

[1] *Sauv. t. 3, p. 554.*

ſomme payée à quelqu'un, pour avoir dénoncé un jeune homme qui avait trouvé une bourſe, *laquelle devait appartenir au Roi par droit d'aubaine.* Néanmoins les Auteurs modernes, en copiant notre Fabliau, ont tous réformé cet article du Jugement; ils font donner au pauvre homme la bourſe toute entiere, ce qui eſt encore mieux. Autres tems, autres mœurs.

C'eſt ainſi qu'on trouve cette hiſtoriette dans Giraldi, Xe Nov., *& dans* le Novelliero Italiano, *où l'on a retouché le ſtile de Giraldi.*

Dans la Bibliotheque de Société, *t.* 3.

Dans les Facéties & mots ſubtils en Français & en Italien, *f. XVIII.*

Dans les Hiſtoires Plaiſantes & Ingénieuſes, *p.* 323.

Dans le Tréſor des Récréations, *p.* 246.

Dans les Nouveaux Contes à rire, *p.* 194.

Dans les Facéties & mots ſubtils, *p.* 52.

Dans les Divertiſſemens curieux de ce tems, *p.* 32.

Dans le Dictionaire d'Anecdotes, *t.* 2, *p.* 441.

Quelques Conteurs y font un autre changement. Ils ſuppoſent que celui qui trouve la bourſe eſt forcé, par beſoin, d'en dépenſer quelques pieces; & que le Marchand ne veut pas la recevoir, à moins qu'on ne lui rende toute la ſomme.

Se trouve ainſi dans le Paſſatempo de Curioſi, *p.* 87.

Dans le Dictionaire d'Anecdotes, *t.* 1, *p.* 172.



AUCASSIN ET NICOLETTE.

J'ai annoncé déjà que ce Fabliau est mêlé alternativement de vers & de prose; particularité d'autant plus remarquable, que tous les autres sont entiérement rimés. Cette prose forme le corps de la narration ou de l'histoire, & se déclamait. Les morceaux en vers qui la coupent d'espace en espace, étaient chantés, à peu-près comme les ariettes dans nos Opéra-comiques. Le Copiste n'a pas manqué de mettre en tête de chacun, ici l'on chante; *comme il a mis à chaque morceau de prose,* ici l'on dit, l'on conte & l'on fabloie. *Dans chacune de ces especes d'ariettes, le dernier vers ne rime point avec les autres: il servait apparemment à avertir le Ménétrier qu'un morceau de prose allait suivre, & qu'il fallait reprendre le ton du récit. J'ai trouvé un manuscrit où cette musique était notée, & j'ai dit ailleurs que c'était la seule que les manuscrits m'eussent offerte, quoique sans cesse on parle, dans les Fabliaux, de chant & d'accompagnement.*

En 1756, Aucassin *a été publié par M. de Sainte-Palaye, sous le titre* des Amours du bon Vieux Tems, *avec quelques changemens légers, les vers refaits & le stile rajeuni. Il regne, en effet, dans ce Conte un ton de loyauté, de candeur & de simplicité antique, fait pour justifier le titre nouveau que lui a donné l'illustre Académicien. Le stile original a*

même beaucoup de cette naïveté touchante qui devint dans le siecle suivant le caractere de notre langue, & qu'elle paraît avoir perdu sans retour.

QUI de vous veut entendre de bons vers, & les aventures antiques de deux amans jeunes & beaux? C'est Aucassin & Nicolette. Je vous dirai tout ce qu'il eut à endurer pour sa mie au teint de lis, & toutes les prouesses qu'il fit pour elle. Le récit de leurs amours est décent autant qu'agréable. Il n'y a nul homme, quelque triste qu'il soit, qui ne pût en être ragaillardi. Il n'y en a aucun, fût-il même au lit souffrant & malade, qui ne se trouvât guéri de l'entendre, tant il est doux & touchant.

Le Comte Bongars de Valence faisait depuis dix ans une guerre cruelle à Garins, Comte de Beaucaire. Chaque jour aux portes de sa ville, suivi de cent Chevaliers & de mille sergens tant à pied qu'à cheval, il venait lui ravager sa terre, & égorger ses hommes *. Garins vieux & débile n'était plus en état d'aller combattre. Aucassin, son fils,

* Ses vassaux.

l'eût remplacé avec gloire s'il l'eût voulu : c'était un jeune homme grand & bienfait, beau par merveille ; mais Amour qui tout furmonte l'avait vaincu, & il était tellement occupé de fa mie qu'il n'avait voulu jufqu'alors entendre parler ni de Chevalerie, ni de tournois.

Souvent fon pere & fa mere lui difaient : « cher fils, prends un cheval & des armes, » & vas fecourir tes hommes. Quand ils te » verront à leur tête, ils défendront avec » plus d'ardeur leurs murs, leurs biens & » leurs jours. Mon pere, répondait Aucaf- » fin, je vous ai déjà fait part de mes ré- » folutions. Que Dieu ne m'accorde jamais » rien de ce que je lui demanderai, fi l'on » me voit ceindre l'épée, monter un cheval, » & me mêler dans un tournois ou dans un » combat, avant quo vous m'ayez accordé » Nicolette, Nicolette ma doute amie que » j'aime tant. Beau fils, reprenait le pere, » ce que tu me demandes ne peut s'accom- » plir ; cette fille n'eft pas faite pour toi. » Le Vicomte de Beaucaire, mon vaffal, » qui l'acheta enfant des Sarrafins, & qui,

» quand il la fit batiser, voulut bien être
» son parrein, la mariera un jour à quelque
» valet de charrue, dont le travail la nour-
» rira. Toi, si tu veux une femme, je puis
» te la donner du sang des Rois ou des
» Comtes. Regarde dans toute la France,
» & choisis : il n'est si haut Seigneur qui ne
» se fasse honneur de t'accorder sa fille, si
» nous la lui demandons. Ah ! mon pere,
» répondait Aucassin, quel est sur la terre
» le Comté ou le Royaume qui ne fût digne-
» ment occupé, s'il l'était par Nicolette,
» ma douce amie »? Le pere insista encore
quelque tems. La Comtesse elle-même joignit
plusieurs fois ses sollicitations & ses menaces
à celles du Comte son époux. Pour toute
réponse, Aucassin leur disait toujours : « ma
» Nicolette est si douce ! oui, sa beauté, sa
» courtoisie ont ravi mon cœur ; & pour
» que je vive, il faut que j'aie son amour ».

Quand le Comte Garins vit qu'il ne pouvait détacher son fils de Nicolette, il alla trouver le Vicomte son vassal pour se plaindre à lui de cette fille, & exiger qu'il la chassât. Le Vicomte qui craignait le ressentiment

de Garins, lui promit de l'envoyer dans une terre ſi éloignée que jamais on n'entendrait parler d'elle. Mais il s'en ferait voulu à lui-même de punir avec tant de rigueur une créature innocente, qui ne le méritait pas. Naturellement il l'aimait; & au lieu de l'exiler, comme on le lui avait fait promettre, il ſe contenta de la cacher à tous les yeux.

Tout au haut de ſon palais était une chambre iſolée, éclairée ſeulement par une petite fenêtre qui donnait ſur le jardin. Ce fut là qu'il enferma Nicolette; ayant ſoin de lui fournir abondamment tout ce dont elle avait beſoin pour vivre, mais auſſi lui donnant, pour ſurveillante, une vieille, chargée de la garder à vue, & d'en répondre.

Nicolette avait de beaux cheveux blonds, & naturellement friſés. Elle avait les yeux bleus & rians, les dents blanches & petites, le viſage bien proportionné. Vos deux mains euſſent ſuffi pour contenir ſa taille légere. Son teint était plus frais que la roſe du matin; ſes levres minces, plus vermeilles que ceriſes au tems d'été; & les deux pommelettes qui ſoulevaient ſa robbe, effaçaient la blan-

cheur de la neige. Enfin, jamais vos yeux n'ont vu plus belle perſonne.

La pauvre orpheline, quand elle ſe vit condamnée à cette priſon, vint à la fenêtre. Elle jetta les yeux ſur le jardin où les fleurs s'épanouiſſaient, où chantaient les oiſeaux, & s'écria douloureuſement : « Malheureuſe que » je ſuis ! me voilà donc enfermée pour ja- » mais ! Aucaſſin, doux ami, c'eſt parce que » vous m'aimez, & que je vous aime. Mais ils » auront beau me tourmenter ; mon cœur ne » changera point, & je vous aimerai tou- » jours ».

Dès qu'on ne vit plus Nicolette dans Beaucaire, tout le monde en chercha la raiſon. Les uns dirent qu'elle s'était enfuie, les autres que le Comte Garins l'avait fait tuer. Je ne ſais s'il y eut quelqu'un qui s'en réjouit, mais certes Aucaſſin en fut bien affligé. Il alla trouver le Vicomte, & lui redemanda ſa douce amie. « J'ai perdu la choſe » du monde qui m'était la plus chere, dit- » il ; eſt-ce par vous que j'en ſuis privé ? Si » je meurs, vous en répondrez : car c'eſt » vous qui m'aurez donné la mort, en m'ô-

» tant tout ce que j'aimais ». Le Vicomte, dans le deſſein de le faire rougir d'un tel amour, lui parla d'abord avec mépris de cette fille, eſclave & inconnue, qui bientôt l'eût forcé au repentir, ſi pouvant prétendre aux filles des Rois, il l'eût fait entrer dans ſon lit (*a*). Mais lorſqu'il le vit ſe fâcher, & s'emporter, il ſe crut obligé d'avouer l'ordre qu'il avait reçu du Comte Garins. « Prenez votre parti, ajouta-t-il, & renoncez à Nicolette ; vous ne la reverrez jamais. Que votre pere ſur-tout ſoit bien convaincu que vous ne ſongez plus à elle, car il ſerait capable de ſe porter contre vous aux dernieres extrémités. Peut-être même feriez-vous cauſe de notre mort, & nous ferait-il condamner au feu, elle & moi. » Vous me déſeſpérez, répondit Aucaſſin ». Et ſans rien dire davantage il ſe retira, laiſſant le Vicomte auſſi affligé que lui.

Rentré au palais il monta dans ſa chambre, pour pouvoir ſe livrer librement à ſa douleur. « Nicolette, s'écriait-il, ma toute belle ! » Si belle quand tu ris & quand tu parles, » ſi belle à baiſer & à embraſſer ; Nicolette !

» ma sœur * ! ma douce amie ! c'est pour » toi qu'on me désespere, & que je vais » mourir » ! Il resta ainsi abîmé dans ses chagrins, sans qu'il fût possible de le consoler, ni de lui donner aucun soulagement.

* Terme de tendresse.

Mais tandis qu'il se désolait pour l'absence de Nicolette sa mie, le Comte Bongars, qui voulait terminer la guerre promptement, était venu avec sa troupe assaillir de nouveau le château de Beaucaire. Les Chevaliers & les Ecuyers de la ville avaient pris aussitôt les armes ; ils s'étaient rendus aux portes & sur les murs pour les défendre ; & en même tems les Bourgeois, montés aux crénaux, faisaient pleuvoir sur leurs ennemis des dards & des pieux aiguisés (*b*). Mais il manquait un Chef pour animer & commander tous ces combattans.

Le Comte Garins, éperdu, courut à la chambre de son fils. « Lâche que tu es ! que » fais-tu là, & veux-tu donc te voir dé» pouillé ? Si l'on prend ton château, que » te restera-t-il ?.... Mon cher fils, monte » à cheval, vas défendre ton héritage, & » joindre tes vassaux. Quand même tu n'au-

» rais pas le courage de combattre avec eux ;
» ta ſeule préſence augmentera le leur. Elle
» ſuffira pour les faire vaincre. Mon pere, ré-
» pondit le Damoiſeau (c), épargnez-vous
» ces remontrances inutiles. Je vous le ré-
» pete ; que Dieu me puniſſe tout à l'heure
» ſi je vais dans les combats recevoir ou
» donner un ſeul coup, avant que vous
» m'ayez accordé Nicolette, ma douce amie,
» que j'aime tant. Mon fils, reprit le Comte,
» j'aime mieux tout perdre ». Et en diſant
ces mots il ſortit. Aucaſſin courut après lui
pour le rappeller. « Eh bien, mon pere, lui
» dit-il, acceptez une condition. Je vais
» prendre les armes & marcher au combat :
» mais ſi Dieu me ramene ſain & vainqueur,
» promettez-moi de me laiſſer voir une fois
» encore, une ſeule fois, Nicolette ma douce
» amie que j'aime tant. Je ne veux que lui
» dire deux paroles, & lui donner un bai-
» ſer. Soit, répondit le Comte, je vous en
» donne ma foi ». Auſſi-tôt Aucaſſin de-
mande un haubert (*d*) & des armes. On lui
amene un cheval vif & vigoureux ; & la lance
en main, le heaume en tête, il s'avance vers

une des portes de la ville, qu'il se fait ouvrir. Mais la joie de revoir bientôt sa douce amie Nicolette, & l'idée sur-tout de ce baiser promis l'avaient tellement ennivré de plaisir, qu'il était hors de lui-même. Uniquement occupé d'elle, il marchait sans rien voir, sans rien entendre, & piquait machinalement son cheval, qui dans un instant l'emporta au milieu d'un corps ennemi. Ce ne fut que quand on l'enveloppa de toutes parts en criant, *c'est le Damoiseau Aucassin*, & qu'il se sentit arracher sa lance & son écu, qu'il revint de sa distraction. Il fait alors un effort pour se dégager des mains de ses ennemis. Il saisit son épée, frappe à droite & à gauche, coupe, tranche, enleve des bras & des têtes; &, pareil à un sanglier que des chiens attaquent dans une forêt, rend autour de lui la place vide ou sanglante. Enfin après avoir tué dix Chevaliers, & en avoir blessé sept, il se fait jour à travers les rangs ennemis, & regagne la ville au grand galop.

Le Comte Bongars avait entendu les cris qui annonçaient la prise d'Aucassin, & il accourait pour jouir de ce triomphe. Aucassin

le reconnaît; il lui aſſene ſur le heaume un tel coup d'épée qu'il le renverſe par terre, puis le ſaiſiſſant par ſon naſal (e), il l'emmene ainſi à la ville, & va le préſenter à ſon pere. « Mon pere, dit-il, voici l'ennemi qui depuis dix ans vous a cauſé tant » de maux & tant de chagrins. Ah! beau » fils, s'écria Garins tranſporté, voilà, voilà » comme on doit faire parler de ſoi à ton âge, » & non par de folles amours. Mon pere, » répliqua Aucaſſin, point de repréſentations, » je vous prie : j'ai tenu ma parole, ſongez » à tenir la vôtre. — Quelle parole, beau » fils? — Eh quoi! ne m'avez-vous pas promis, quand je ſuis ſorti pour aller combattre, que vous me laiſſeriez voir & baiſer » encore une fois Nicolette, ma douce amie » que j'aime tant? Si vous ne vous en ſouvenez » plus, pour moi je ne l'ai pas oublié. — Que » je meure tout-à-l'heure ſi j'en fais rien, » & ſi je ne voudrais au contraire l'avoir » ici en ma diſpoſition pour la faire jetter » au feu en ta préſence. — Mon pere, eſt-ce là votre dernier mot? — Oui, de pardieu, oui. — Certes, je ſuis fâché de voir

» mentir un homme de votre âge (*f*). Puis » ſe tournant vers Bongars ; Comte de Va- » lence, lui dit-il, n'êtes-vous pas mon pri- » ſonnier ? — J'en conviens, Sire. — Don- » nez-moi donc votre main. — La voici. » — Or, maintenant jurez-moi que toutes » les fois que vous trouverez l'occaſion de » nuire à mon pere, & de lui faire honte, » vous la ſaiſirez auſſi-tôt. — Sire, je ſuis » votre priſonnier, & vous pouvez exiger » de moi telle rançon qu'il vous plaira. De- » mandez or, argent, palefrois, chiens, oi- » ſeaux, fourrures de vair ou de gris (*g*), » je puis tout vous promettre; mais ceſſez, » je vous prie, de m'inſulter & de vous mo- » quer de moi. Point de replique, reprit Au- » caſſin furieux. Faites ce que je vous de- » mande, ou mordieu je vous fends à l'inſ- » tant la cervelle ». Bongars effrayé n'eut garde d'inſiſter davantage. Il fit tous les ſer- mens qu'on voulut; & ſon vainqueur auſſi- tôt le prenant par la main le reconduiſit à la porte de la ville, où il le mit en liberté. Mais qu'arriva-t-il ? c'eſt que peu d'inſtants

après, il eut lieu de s'en repentir : le pere ayant donné aussi-tôt ordre de l'arrêter, & de l'enfermer dans la prison de la tour.

Nicolette était toujours dans la sienne, étroitement gardée. Une nuit qu'elle ne pouvait dormir, la pauvrette apperçut la lune luire au firmament, & elle entendit le rossignol chanter au jardin : car on était dans cette douce saison où les jours sont longs & sereins, & les nuits si belles. Alors il lui souvint d'Aucassin son ami, qu'elle aimait tant, & du Comte Garins qui la persécutait, & qui voulait la faire mourir. La vieille surveillante dormait en ce moment. Nicolette crut l'occasion favorable pour s'échapper. Elle se leva sans bruit, mit sur ses épaules son manteau de soie, & attachant au pilier de la fenêtre ses deux draps noués l'un au bout de l'autre, elle se laissa couler le long de cette espece de corde, & descendit ainsi dans le jardin. Ses pieds nus foulaient l'herbe humectée par la rosée; & les marguerites qu'ils écrasaient, auprès de sa peau, paraissaient noires. A la faveur de la lune, elle ouvrit la porte du jardin,

jardin; mais obligée de traverser la ville pour s'enfuir, elle arriva, sans le savoir, à la tour où était renfermé son doux ami.

Cette tour était vieille & antique, & fendue en quelques endroits par des crevasses. La fillette, en passant, crut entendre quelqu'un se plaindre : elle approcha l'oreille d'une des ouvertures pour écouter, & reconnut la voix de son Aucassin qui gémissait & se désolait par rapport à elle. Quand elle l'eut écouté quelque tems: « Aucassin, dit-elle, » gentil Bachelier, pourquoi pleurer & vous » lamenter en vain? Votre pere & votre fa» mille me haïssent, nous ne pouvons vi» vre ensemble; adieu, je vais passer les mers, » & me cacher dans un pays lointain ». A ces paroles, elle coupa une boucle de ses cheveux, & la lui jetta. L'amant reçut ce présent avec transport. Il le baisa amoureusement, & le cacha dans son sein; mais ce que venait de lui annoncer Nicolette le désespérait. « Belle douce amie, s'écria-t-il, non » vous ne me quitterez pas, ou vous êtes » résolue de me donner la mort ».

Le sentinelle, placé sur la tour pour guet-

ter, entendait leur entretien, & les plaignait. Tout-à-coup il apperçut venir du haut de la rue les ſoldats du guet, qui faiſaient leur ronde, armés d'épées nues cachées ſous leurs cappes (*h*). « Elle va être découverte & ar- » rêtée, ſe dit-il à lui-même. Quel dommage » que ſi gentille pucelle allât périr. Hélas! » Aucaſſin, mon damoiſeau, en mourrait » auſſi ». Le bon ſentinelle eût bien voulu inſtruire la fillette du péril qu'elle courait; mais il fallait que les ſoldats ne s'en apperçuſſent point; & c'eſt ce qu'il fit en chantant cette chanſon. *Pucelle au cœur franc, aux blonds cheveux, aux yeux rians, on voit bien ſur ton viſage que tu as vu ton amant; mais prends garde à ces méchans qui, ſous leurs cappes, vont portant glaives nus & tranchans, & qui te joueront tour ſanglant, ſi tu n'es ſage.*

La belle devina ſans peine le ſens de la chanſon. « Homme charitable qui as eu pi- » tié de moi, dit-elle, que l'ame de ton pere » & de ta mere repoſent en paix ». Et auſſitôt elle s'enveloppa dans ſon manteau, & alla ſe tapir dans un coin de la tour, à l'ombre

d'un pilier, de façon que les ſoldats paſſerent ſans l'appercevoir. Quand ils furent éloignés, elle dit adieu à ſon ami Aucaſſin, & s'avança vers les murs de la ville pour chercher quelqu'endroit par où elle pût s'échapper. Là ſe préſenta un foſſé dont la profondeur l'effraya d'abord; mais les dangers qui la menaçaient, & la crainte qu'elle avait ſur-tout du Comte Garins, étaient ſi grands, qu'après avoir fait un ſigne de croix, & s'être recommandée à Dieu, elle ſe laiſſa couler dans le foſſé. Ses belles petites mains, & ſes pieds délicats qui n'avaient pas appris à être bleſſés en furent meurtris en plus de douze endroits. Néanmoins ſa frayeur l'occupait tellement qu'elle ne ſentit aucun mal. Mais ce n'était pas aſſez d'être deſcendue, il fallait remonter & ſortir. Sa bonne fortune lui fit trouver un de ces pieux aiguiſés que les habitans avaient lancés ſur leurs ennemis au moment de l'aſſaut. Elle l'employa pour gravir, ſe ſoutenant ainſi, tandis qu'elle avançait un pied, puis un autre. Enfin, avec beaucoup de fatigue & de peine elle fit ſi bien qu'elle parvint juſqu'au haut (j).

A deux portées d'arbalête du foſſé com-

mençait la forêt, longue de vingt & une lieues ſur autant de large, & remplie de toutes ſortes de bêtes venimeuſes ou féroces. Nicolette n'oſait y entrer, dans la crainte d'être dévorée. Cependant comme d'un autre côté elle courait riſque d'être bientôt repriſe & ramenée à la ville, elle ſe haſarda d'aller ſe cacher ſous quelques buiſſons épais qui formaient la liſiere du bois. Là, d'épuiſement & de laſſitude elle s'aſſoupit, & dormit juſqu'à la premiere heure du jour ſuivant, que les bergers de la ville conduiſirent dans ce lieu leurs troupeaux. Pendant que les animaux paiſſaient entre la forêt & le fleuve, les paſteurs vinrent s'aſſeoir au bord d'une claire fontaine qui la côtoyait; & étendant ſur l'herbe une cappe, ils y mirent leur pain, & commencerent leur premier repas. Nicolette, qu'ils réveillerent, s'approcha d'eux. « Beaux en-» fans, dit-elle en les ſaluant; connaiſſez-vous » Aucaſſin, fils de Garins, Comte de Beau-» caire » ? Ils répondirent qu'oui; mais quand ils eurent jetté les yeux ſur elle, ſa beauté les éblouit tellement qu'ils crurent que c'était une Fée de la forêt, qui les interrogeait,

Elle ajouta; « mes amis, allez lui dire qu'il
» y a ici une biche blanche, pour laquelle
» il donnerait cinq cens marcs d'or, tout
» l'or du monde s'il l'avait en sa disposition;
» qu'on l'invite à venir la chasser, & qu'elle
» aura la vertu de le guérir de ses maux;
» mais que s'il attend plus de trois jours,
» il ne la retrouvera plus, & pourra renon-
» cer pour jamais à sa guérison ». Alors elle tira de sa bourse cinq sous qu'elle leur donna. Ils les prirent; & sans vouloir se charger d'aller à la ville prévenir Aucassin, ils promirent seulement de l'avertir, s'ils le voyaient. La pucelle y consentit, & les quitta.

Enchantée de l'espérance qu'on venait de lui donner, elle ne s'occupa plus dès ce moment que des moyens de recevoir son ami quand il viendrait. Elle construisit pour cela, près du chemin, une petite loge en feuillage, qu'elle destina en même tems à l'éprouver. « S'il m'aime autant qu'il l'assure, se disait-
» elle, quand il verra ceci, il s'y arrêtera
» pour l'amour de moi ». La cabane achevée, & garnie de fleurs & d'herbes odorifé-

rantes, la belle s'écarta un peu, & alla s'asseoir près de-là, sous un buisson, pour épier ce que ferait Aucassin lorsqu'il arriverait.

Il était sorti de prison. Le Vicomte, dès qu'il avait appris la fuite de sa pupille, s'était hâté, pour prévenir la colere & les soupçons du Comte son suzerain, de publier qu'elle était morte dans la nuit; & Garins qui se voyait par là délivré des inquiétudes que lui donnait cette fille, avait rendu la liberté à son fils. Il voulut même, comme pour le consoler, donner une fête brillante, à laquelle furent invités tous les Chevaliers & Damoiseaux de sa terre. La Cour fut nombreuse & les plaisirs variés; mais il n'en était aucun pour Aucassin, parce qu'il ne voyait point celle qu'il aimait. Plongé dans la douleur & la mélancolie, il se tenait à l'écart, appuyé tristement contre un pilier. Un Chevalier de l'assemblée s'approcha de lui. « Sire, dit-il, j'ai » été malade comme vous, & du même mal; » & je puis aujourd'hui vous donner un bon » conseil. Montez à cheval, allez vous promener le long de la forêt; vous entendrez » chanter les oiseaux, vous verrez la ver-

» dure, & peut-être trouverez-vous choses » qui vous soulageront ». Aucassin le remercia; & aussi-tôt se dérobant de la salle, & faisant seller son cheval, il sortit, & s'avança vers la forêt.

Les pastoureaux étaient encore assis, comme le matin, au bord de la fontaine. Ils avaient acheté deux gâteaux, qu'ils étaient revenus manger au même lieu, la cappe à l'ordinaire étendue sur l'herbe. « Camarades, disait l'un » d'eux nommé Lucas, Dieu garde le gen- » til valet (*k*) Aucassin notre Damoiseau, & » la Pucelle aux blonds cheveux qui nous a » donné de quoi acheter gâteaux & couteaux » à gaîne, flûtes, cornets, maillets & pi- » peaux ».

Aucassin à ce discours soupçonna que Nicolette, sa douce amie qu'il aimait tant, leur avait parlé. Il les accosta; & leur donnant dix sous pour les engager à s'expliquer davantage, les interrogea sur ce qu'il venait d'entendre. Alors celui qui parlait le mieux de la bande lui raconta leur aventure du matin, & ce qu'ils s'étaient chargés de lui dire, & toute cette histoire de la biche blanche

qu'on l'invitait à chasser. Dieu me la fasse rencontrer, répondit-il; & il entra dans le bois pour la chercher. En marchant il disait: « Nicolette ma sœur, ma douce amie, c'est » pour vous que je m'expose aux bêtes fé- » roces de cette forêt; c'est pour voir vos » beaux yeux & votre doux sourire, pour » entendre encore vos douces paroles ». Ses habits, arrachés à chaque pas par les ronces & les épines, s'en allaient en lambeaux. Ses bras, ses jambes, tout son corps en étaient déchirés, & l'on eût pu le suivre à la trace de son sang; mais il était tellement occupé de Nicolette, Nicolette sa douce amie, qu'il ne sentait ni mal ni douleur. Il passa ainsi le reste du jour à la chercher par-tout sans succès. Quand il vit qu'il ne la trouvait point, & que la nuit approchait, il commença à pleurer. Cependant, comme la lune éclairait, il marcha toujours. Enfin sa bonne fortune le conduisit à la feuillée qu'avait construite la Pucelle. A la vue des fleurs dont la loge était ornée, il se dit à lui-même: « Ah! sûrement ma Nicolette a été ici, & ce sont » les belles mains de ma douce amie qui

» ont élevé cette cabane. Je veux pour l'a-
» mour d'elle m'y repoſer, & y paſſer la
» nuit ». Auſſi-tôt il deſcendit de cheval ;
mais ſa joie était ſi grande, & ſa précipitation fut telle qu'il ſe laiſſa tomber & ſe démit l'épaule. Quoique bleſſé, il put néanmoins attacher avec l'autre main ſon cheval à un arbre. Enſuite il entra dans la loge, & ſans ſonger à ce qu'il ſouffrait, il s'écria, tranſporté d'amour : « belles fleurs, rameaux verds
» qu'a cueillis ma Nicolette, ſi j'avais auprès
» de moi ma douce amie, ah ! que de bai-
» ſers je lui donnerais !

La fillette était tout près de là, qui l'entendait. Elle courut à lui les bras ouverts, & l'embráſſa tendrement. « Beau doux ami,
» je vous ai donc retrouvé » ! Et lui, de la ſerrer à ſon tour dans les ſiens, & de l'embraſſer mille fois. « Ah ! belle amie, tout à
» l'heure je ſouffrais beaucoup ; mais à pré-
» ſent que je vous tiens, je ne ſens plus de
» mal ». Nicolette alarmée l'interrogea ſur la cauſe de ſes douleurs ; elle lui tâta l'épaule pour s'aſſurer ſi elle était déboîtée, & avec l'aide du ciel, qui aſſiſte toujours les vrais

amans, fit si bien qu'elle réussit à la remettre en place (*l*). Sa main ensuite appliqua sur le mal certaines fleurs & plantes salutaires dont la vertu lui était connue, & elle les y assujettit avec un pan de sa chemise qu'elle déchira. Quand il fut pansé: « beau doux ami, » dit-elle, quel parti maintenant allons-nous » prendre? Votre pere, instruit de votre fuite, » va dès le point du jour, n'en doutez pas, » envoyer après vous, & faire fouiller cette » forêt. Si l'on vous trouve, j'ignore ce qui » vous arrivera, mais moi je sais bien qu'on » me fera mourir cruellement. J'y mettrai » bon ordre, répondit le Damoiseau ». Il monta aussi-tôt sur son cheval, prit sa mie dans ses bras, & partit, tenant ainsi embrassés ses amours, & lui baisant sans cesse les yeux, le front & la bouche. « Doux ami, où » irons-nous, demandait-elle? Je n'en sais » rien, répondait-il, mais peu m'importe, » puisque nous allons ensemble ».

Après avoir marché par monts & par vaux, après avoir traversé plusieurs villes & bourgs, ils arriverent au bord de la mer. Aucassin apperçut des marchands qui naviguaient. Il

leur fit ſigne d'approcher ; & ceux-ci lui ayant envoyé leur barque, il obtint d'eux d'être reçu dans le vaiſſeau avec ſa mie.

Une tempête horrible qui ſurvint les obligea de gagner le port du château de Torelore (*m*). Le Damoiſeau reſta trois ans dans cette ville, au comble de la joie; car il avait avec lui Nicolette ſa douce amie qu'il aimait tant. Mais une flotte Sarraſine vint troubler ce bonheur. Elle attaqua le château, s'en empara, pilla tout, enleva les habitans, & fit priſonniers Aucaſſin & Nicolette. On porta la pucelle dans un vaiſſeau. Son ami, pieds & poings liés, fut mis dans un autre, & l'on s'éloigna; quand tout-à-coup une nouvelle tourmente ſépara la flotte. Le navire, qui portait Aucaſſin, balotté pendant pluſieurs jours & jetté de côte en côte, fut pouſſé enfin contre le château de Beaucaire. Les habitans, accourus ſur la rive, virent avec une bien agréable ſurpriſe leur Damoiſeau. Son pere & ſa mere étaient morts pendant ſon abſence. Ils le reconnurent pour leur Seigneur, & le conduiſirent en pompe au château, dont il prit poſſeſſion, & où il n'eut plus

rien à regretter que Nicolette, sa douce amie.

Le vaisseau qu'elle montait était celui du Roi de Cartage, venu à cette expédition avec douze fils, tous Rois comme lui. Ravis de sa beauté, les jeunes Princes la traiterent avec respect, & lui demanderent plusieurs fois le nom de ses parens & de sa patrie. « Je l'ignore, » répondit-elle. Je sais seulement que je fus » enlevée en très-bas âge, & vendue, il y a » quinze ans, par des Sarrasins ». Mais lorsqu'on entra dans Cartage, quel fut son étonnement à l'aspect des murs & des appartemens du château, de reconnaître les lieux où elle avait été nourrie. Celui du Roi ne fut pas moindre quand il lui entendit raconter quelques circonstances qui prouvaient qu'elle était sa fille. Il se jetta à son cou en pleurant de joie. Les Princes l'embrasserent & l'accablerent de caresses. Peu de jours après on lui proposa pour époux le fils d'un Roi Sarrasin; mais elle ne voulait pas d'un *païen* pour mari, & ne songeait qu'à pouvoir aller rejoindre son doux ami Aucassin, dont la pensée l'occupait nuit & jour.

Dans ce dessein elle s'avisa d'apprendre à

jouer du violon. Dès qu'elle le fut, elle s'échappa du château pendant la nuit, & vint au rivage de la mer, loger chez une pauvre femme. Là, pour se déguiser, la pucelle se noircit avec une herbe le visage & les mains. Elle vêtit, cotte, braies & manteau d'homme, & obtint d'un marinier qui passait en Provence qu'il la prît sur son bord. Le voyage fut heureux. Nicolette débarquée prit son violon; & sous l'équipage d'un Ménétrier s'en alla violonnant par le pays, tant qu'enfin elle arriva au château de Beaucaire.

Aucassin en ce moment était avec ses Barons, assis sur le perron de son palais. Ils regardait le bois où, quelques années auparavant, il avait retrouvé Nicolette sa douce amie, & ce ressouvenir le faisait soupirer. Elle s'approcha, & sans faire semblant de le reconnaître : « Seigneurs Barons, dit-elle, vous » plairait-il ouïr les amours du gentil Au- » cassin & de Nicolette sa mie ». Tout le monde en ayant témoigné le desir le plus vif, elle tira d'un sac son violon, &, en s'accompagnant, chanta comment Nicolette aimait son Aucassin; comment elle s'échappa

de sa prison; comment il la rejoignit dans la forêt, & toutes leurs aventures enfin jusqu'au moment de leur séparation. Elle ajouta ensuite : *Sur lui ne sais rien davantage ; mais Nicolette est à Cartage où son pere est Roi du canton. Il veut lui donner pour mari un Roi païen & félon ; mais elle dit toujours non, & ne veut, pour Baron * qu'Aucassin son doux ami ; & mille fois la tueroit-on, elle n'aura jamais que lui.*

* Epoux.

Pendant tout le tems que dura cette chanson, Aucassin fut hors de lui-même. Son cœur était si oppressé qu'il pouvait à peine respirer. Quand elle fut finie, il tira le prétendu Ménétrier à l'écart, & lui demanda s'il connaissait cette Nicolette qu'il venait de chanter, cette Nicolette qui aimait tant son Aucassin. Le Chanteur répondit qu'il l'avait vue à Cartage, & que c'était la mie la plus fidele, la plus franche & la plus loyale qui fut jamais née. Puis il raconta la maniere dont elle s'était fait reconnaître du Roi son pere, & toutes les persécutions qu'elle avait eu à essuyer au sujet de ce païen qu'on voulait lui faire épouser. « Beau doux ami, reprit Aucassin,

» retournez, je vous prie, auprès d'elle pour » l'amour de moi. Dites-lui que ſi j'avais pu » ſavoir quel pays elle habitait, j'aurais volé » auſſi-tôt la chercher. Ajoutez que je l'ai » juſqu'ici toujours attendue, & que j'ai juré » de ne jamais prendre qu'elle pour épouſe. » Allez; & ſi vous pouvez l'engager à ve- » nir me donner ſa main, ſachez que vous » recevrez de moi autant d'or & d'argent » que vous oſerez m'en demander & en » prendre ». Sur la promeſſe du Ménétrier d'employer tous ſes efforts pour réuſſir, Aucaſſin lui fit donner d'avance vingt marcs d'argent (*n*). La Pucelle ſe retira; mais, en tournant la tête afin de voir encore ſon ami, elle s'apperçut qu'il était tout en larmes. Son cœur en fut touché. Elle revint ſur ſes pas pour le prier de prendre courage, & l'aſſura que bientôt, & plutôt même qu'il ne l'eſpérait, elle lui ferait voir ſa douce amie qu'il aimait tant.

Au ſortir du château, Nicolette ſe rendit chez le Vicomte de Beaucaire. Il était mort. Elle demanda un entretien particulier à ſa veuve dont elle ſe fit reconnaître. La Vicom-

teſſe qui avait élevée & nourrie cette aimable enfant, & qui l'aimait comme la ſienne propre, la revit avec la plus grande joie, & la logea chez elle. Nicolette, par le moyen d'une herbe nommée l'éclair, avec laquelle elle ſe frotta, fit diſparaître cette noirceur artificielle qu'elle avait employée pour ſe déguiſer. En moins de huit jours, quelques bains & le repos lui rendirent ſa fraîcheur premiere, & elle reparut éblouiſſante, comme auparavant, d'éclat & de beauté. La Vicomteſſe alors la para de ſes plus magnifiques habits; elle la fit aſſeoir ſur un lit couvert d'une riche étoffe en ſoie, & ſortit pour aller chercher Aucaſſin.

Depuis l'aventure du Ménétrier, il avait paſſé les nuits & les jours dans la douleur. La Vicomteſſe le trouva en larmes quand elle entra. « Aucaſſin, lui dit-elle, vous avez » des chagrins; je veux les diſſiper, & vous » faire voir choſes qui vous amuſeront, ſuivez-moi ». Il ſuivit, plein d'inquiétude & d'eſpérance. On lui ouvrit la chambre, & il vit, ô ſurpriſe ! Nicolette ſa douce amie. A ce ſpectacle une telle joie le ſaiſit qu'il reſta ſans

ſans mouvement. Nicolette ſautant légérement en bas du lit, courut à lui les bras ouverts, & avec un doux ſourire lui baiſa les deux yeux. Ils ſe firent mille tendres careſſes. La nuit qui ſurvint ne put les ſéparer; le jour naiſſant les ſurprit s'embraſſant encore. Enfin quand il fut heure convenable, Aucaſſin conduiſit ſa Belle à l'Egliſe où il l'épouſa, & la fit Dame de Beaucaire.

Ce fut ainſi qu'après bien des malheurs ſe trouverent réunis ces deux amans. Ils paſſerent une vie longue & heureuſe. Aucaſſin aima toujours Nicolette; Nicolette aima toujours Aucaſſin; & voilà comme finit le joli chant que j'en ai fait.

Mademoiſelle de Lubert, qui a donné une édition nouvelle des Lutins de Kernoſi, *y a inſéré ce Fabliau dont elle a fait un Conte de Fées. Les deux amans y ſont nommés Étoilette & Iſmir. C'eſt une Fée, amie d'Étoilette, qui la délivre de priſon; c'eſt elle, qui, après bien des dangers courus, la rejoint au Prince, & les unit.*

NOTES.

(*a*) Ici le Vicomte dit quelques mots ſur le Paradis & l'Enfer, moralité aſſez déplacée que le Poëte ſemble ne lui avoir prêtée que pour y coudre un morceau impie. Aucaſſin répond au Vicomte qu'il n'a que faire de ſon Paradis; qu'il ne veut que Nicolette, & ſe ſoucie fort peu d'un lieu où n'entrent que des Moines fainéans & demi-nus, de vieux Prêtres craſſeux, & des Hermites en haillons; que les Rois de la terre, les Chevaliers morts avec gloire dans les combats, les braves & fideles Écuyers, & toute cette Nobleſſe courtoiſe & magnifique ſe trouvant en Enfer, il veut y aller auſſi; qu'il y trouvera les belles femmes qui ont eu le cœur tendre, les Ménétriers & les Jongleurs, amis de la joie; & que s'il peut y avoir Nicolette ſa mie, il n'aſpire point à un autre bonheur.

M. de Sainte-Palaye a retranché ce morceau, que j'aurais ſupprimé comme lui, & par le même motif, ſi je ne m'étais fait une loi de ne rien omettre de tout ce qui ſert à peindre les mœurs. Joint à ceux du même genre qu'on a vus précédemment, il fera connaître la façon de penſer qui ſe répandait déjà, & chez les beaux eſprits d'alors, & chez une partie de la nation. Je dis la nation; car, encore une fois, un Fabliau licentieux ou impie n'était point au XIIIe ſiecle ce qu'il ſerait aujourd'hui, la production furtive & momentanée d'un particulier obſcur; c'était, pour ainſi

dire, une mauvaiſe monnaie dont ſe chargeaient à la fois deux mille Muſiciens, une monnaie qu'ils allaient débiter dans les Palais, les Châteaux & les Places publiques, & qui circulant ainſi ſucceſſivement de province en province, devenait courante & rendait coupable quiconque la recevait.

(*b*) L'art de l'attaque & de la défenſe des Places, tel qu'il exiſtait aux XII & XIII[e] ſiecles, eſt une matiere ſi intéreſſante, & ſur laquelle les Auteurs contemporains fourniſſent ſi peu de lumieres, que j'ai cru qu'on me ſaurait gré de publier ici un morceau curieux & inconnu que m'ont offert mes recherches. Comme il a quelque étendue, & qu'il exige des éclairciſſemens, je le placerai à la ſuite du Fabliau. Je me ſuis déjà excuſé ſur ces notes épiſodiques. Il faut des raiſons pour tout le monde, diſait un Avocat célebre. Cependant quand ces raiſons ennuient la plus grande partie de l'auditoire, on doit en être très-ſobre; & c'eſt ce que je promets.

(*c*) On appellait en général *Damoiſelles* les filles des Rois, des Barons, des Chevaliers & Grands-Seigneurs; & *Damoiſeaux*, leurs fils quand ils n'avaient pas encore reçu la Chevalerie. C'eſt ce que ſignifie dans nos anciennes hiſtoires cette expreſſion, le *Damoiſel Pepin*, le *Damoiſel Louis-le-Gros*, &c. 2°. On donnait cette dénomination de *Damoiſeau* à celui qui étant, par ſon droit naturel, appellé à l'héritage d'un fief, & n'en jouiſſant pas encore, en avait l'expectative; on verra plus bas des Bergers de Beaucaire & un Sentinelle nommer Aucaſſin,

leur Damoiſeau. 3°. C'était un terme générique pour exprimer le poſſeſſeur d'une Seigneurie non titrée. Cependant les *Chroniques de France* appellent S. Louis *Damoiſel de Flandres*, pour exprimer ſa ſuzeraineté ſur ce Comté. 4°. En Gaſcogne, le titre de *Damoiſeau* déſignait un des trois Ordres de la Nobleſſe. 5°. Quelquefois il devint propre à tel fief en particulier; & c'eſt ainſi que les Seigneurs de Commercy, dans la Lorraine, ſont encore appellés *Damoiſeaux*. 6°. C'était le ſynonyme d'Écuyer. 7°. Enfin nos Poëtes s'en ſervent ſouvent pour déſigner un jeune homme en général, ſoit qu'il fût noble, ſoit qu'il fût roturier.

(*d*) Il a été remarqué plus haut que le haubert était une arme que portaient les ſeuls Chevaliers; & pour quiconque a un peu lu, ce fait eſt ſi conſtant, qu'il n'a pas beſoin de preuves. Cependant voici un exemple très-formel du contraire. La différence locale des coutumes, la hardieſſe de certains particuliers, l'ignorance des Auteurs, les erreurs des Copiſtes, & particuliérement les diverſes acceptions du même mot, ſuivant les divers cantons, ont dû ſouvent occaſionner, ſur bien des points, de ces contradictions, déſeſpérantes aujourd'hui pour ceux qui font des recherches, & dont on ne ſe tire qu'en peſant ou en comptant les témoignages. Il eſt sûr au moins qu'Aucaſſin n'eût pas oſé ſe préſenter dans un tournois avec le haubert.

(*e*) J'ai déjà dit que le heaume était un pôt de fer qui couvrait toute la tête; mais il n'avait pas toujours eu cette forme. Dans les commencemens ce ne fut qu'une

espece de baſſin ou calotte à rebord, ſous laquelle toute la face était découverte. Seulement, pour garantir le viſage des coups de cimeterre, on y ajoutait quelquefois une petite bande de fer un peu arquée, nommée *naſal*, qui deſcendant du front aboutiſſait au-deſſous du nez. On en voit beaucoup dans la célebre tapiſſerie repréſentant l'expédition de Guillaume le Conquérant, que le P. Montfaucon a fait graver *. Cet Auteur donne auſſi ſous le regne de Philippe-Auguſte, l'effigie d'un Raoul de Beaumont avec un naſal qui deſcend juſqu'à la mentonniere. La grande commodité de ces bonnets ou *chapels* de fer, moins lourds & moins étouffans que le heaume, en fit conſerver l'uſage. Joinville en parle, & lui-même en portait un dans une des actions qu'il décrit. Il y en avait à viſiere comme les heaumes. Guillaume Guiart les appelle *Cervelieres*. D'autres Auteurs les nomment *Chapelines*.

* *Monum de la Mon Fr.*

(*f*) De pareilles mœurs nous paraîtront bien étranges, & je n'entreprends pas de les excuſer; mais mon devoir eſt de les repréſenter telles qu'elles ſont.

(*g*) Ces quatre derniers articles faiſaient les principaux objets du luxe des grands Seigneurs. La chaſſe étant preſque leur ſeul plaiſir domeſtique, ils devaient beaucoup eſtimer les chiens & les oiſeaux dreſſés; c'était un des préſens qu'on faiſait aux Rois, & ils ſont comptés ici parmi les choſes de prix.

(*h*) La *chappe* ou *cape*, était une tunique fort large, froncée par le haut, qui deſcendait juſqu'aux talons, & ſe mettait par-deſſus les autres habits. On en peut voir

la forme dans plusieurs Ordres Religieux qui l'ont conservée : car tous ces habits monastiques, si ridicules à nos yeux, n'étaient que les habillemens du tems qu'avaient adoptés les Fondateurs. Cette frençure du haut laissait une ouverture qu'on nommait *goule* ou *gouleron*, & par où se passait la cappe, de la même façon qu'une chemise. Elles étaient la plupart fermées pardevant, & il fut ordonné aux Religieuses en voyage & aux Clercs à l'église de les porter ainsi, comme plus décentes. Les Synodes & Conciles provinciaux de ce tems-là s'occupaient beaucoup de l'habillement. Dès que la mode y introduisait quelques variations, ils se hâtaient d'arrêter ce luxe, qui aussitôt était sérieusement défendu, ordinairement sous peine d'excommunication pour les Prêtres & les Chanoines. C'est ainsi que les larges manches qu'on s'avisa de faire aux cappes leur furent interdites; & en effet, nos chappes d'église sont encore aujourd'hui sans manches. Louis VII défendit les cappes dans Paris aux Courtisanes, afin qu'on pût distinguer par-là les femmes honnêtes de celles qui ne l'étaient pas. Il y avait des chappes pour le mauvais tems, qu'on appellait *chappes à pluie*; & à celles-ci était cousu un chaperon. Dans les Provinces où elles sont encore d'usage pour les femmes, on les nomme *capotes*. En général la cappe était un habit pour sortir ; différente en cela du manteau, qui était un habillement domestique ou un vêtement d'appareil. Porter un manteau en ville eût été malhonnête.

(*i*) Ceci prouve que les fossés des places fortes, au

tems où le Fablier écrivait, n'étaient pas coupés à pic, comme les nôtres, mais en talut des deux côtés, à la maniere des Anciens, & avec une pente plus ou moins rapide. Sans cela, comment Nicolette eût-elle osé se jetter dans une espece de précipice où elle était presque sûre de se tuer? au lieu qu'on la voit glisser sur les pieds & sur les mains pour descendre, remonter ensuite en se soutenant avec un pieu, & en être quitte pour des écorchures, suite inévitable de la premiere opération.

(*k*) Ce titre, synonyme de celui de *Damoiseau*, se donnait, comme celui-ci, aux fils de Rois & de grands Seigneurs, qui n'étaient pas encore Chevaliers. Dans Villehardouin, le fils de l'Empereur d'Orient est nommé *Varlet de Constantinople*. Dans un compte de la Maison de Philippe-le-Bel, les trois enfans du Monarque, ainsi que plusieurs autres Princes, sont appellés *Varlets*[1].

[1] *La Roque, de la Nobl.* p. 8.

(*l*) Il entrait dans l'éducation des jeunes filles de qualité d'apprendre un peu de Médecine-pratique, un peu de Chirurgie, & cette partie de Chirurgie sur-tout qui regarde le traitement des plaies. Ce dernier talent pouvait leur devenir utile pour leurs peres, leurs freres & leurs maris, quand ils revenaient des combats ou des tournois, mutilés & estropiés. Souvent leurs mains délicates & compatissantes rendaient le même service aux Chevaliers étrangers qui arrivaient blessés dans un château. Les Romans en offrent des exemples à chaque page, & c'est encore-là un témoignage du respect porté à la Chevalerie; comme c'est la meilleure excuse qu'on

puisse alléguer des honneurs sans fin que ces guerriers rendaient au sexe sensible auquel ils devaient tant d'amour & de reconnaissance.

(*m*) C'est un pays bien singulier que cette terre de Torelore. Le Roi est au lit & en couche quand Aucassin y arrive. La Reine d'un autre côté, à la tête d'une armée de femmes, fait la guerre avec des œufs, du fromage mou & des pommes cuites; fiction misérable que quelques Romans modernes ont pourtant imitée : car quelle est la sottise qui n'a été dite qu'une fois? Est-ce là une allégorie? Est-ce une critique? Je l'ignore. Cette coutume, au reste, de faire lever les femmes accouchées pour vaquer aux travaux de leurs maris, tandis que ces mêmes maris se mettent au lit pour elles, n'est point une imagination de Romancier. On l'a trouvée établie deux ou trois siecles après, chez les Caraïbes d'Amérique, & l'on prétend qu'elle a existé chez les peuples du Béarn [1]. Quoi qu'il en soit, Aucassin prend un bâton & rosse le Monarque, auquel il fait jurer qu'il abolira cette coutume dans sa Terre. Il termine tout aussi promptement avec son épée la guerre des pommes cuites. J'ai supprimé cet épisode, ainsi que celui d'un Bouvier que le jeune Prince rencontre dans le bois, & qui s'est sauvé de chez son maître, parce qu'il a laissé perdre un bœuf de charrue *valant vingt sous*.

[1] *Colom. Mél. Hist. p. 26.*

L'expression du *Roi de Torelore* devint une injure qu'on appliquait à l'homme fanfaron qui promettait beaucoup & ne tenait rien.

(*n*) L'argent monnayé & destiné à la circulation du commerce étant en petite quantité, on ne l'employait que dans les paiemens peu considérables. Pour ceux qui l'étaient davantage, ou afin d'éviter l'évaluation, assez difficile, des monnaies particulieres si multipliées en France, on se servait d'argent en nature & en lingots qu'on livrait au poids; ce qui fait qu'on voit si souvent cette expression de *marcs* dans les Chroniqueurs, ainsi que dans les Poëtes du tems. Sous la premiere race, on se servait, pour compter, de la livre effective pesant 12 onces; sous la seconde, de la livre de compte valant 20 s. C'est sous la troisieme, vers la fin du XIe siecle, que s'introduisit l'usage de compter par marc ou demi-livre d'argent du poids de 8 onces. Il y avait en France quatre sortes de marcs différens [1]; celui de Limoges, celui de la Rochelle, celui de Troyes, plus fort que les autres & devenu le marc de presque toute l'Europe, parce que c'était celui dont on se servait dans les foires de Champagne, les plus anciennes & les plus célebres de toutes; enfin le marc de Tours, employé pour les monnaies royales & pour les especes qu'on appellait *tournois* :

[1] *Du Cange, Gloss. au mot* marca.

Vingt mils mars d'or au grand pois.
Rom. d'Athis Manusc.



DESCRIPTION D'UN SIEGE,

TIRÉE DU ROMAN DE CLARIS.

Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n° 7534.

Pour pouvoir comprendre le récit qu'on va lire, il est besoin de quelques explications préliminaires que je vais mettre de suite, afin de ne point arrêter le Lecteur à chaque mot.

Jusqu'à l'époque du canon[*] *, il n'y eut chez les nations qui faisaient la guerre avec quelque principe, d'autre Poliorcétique (Art des sieges) que celle qui, née en Asie, avait été perfectionnée par les Grecs, & sur-tout par les Romains. Elle consistait en gros à faire, soit par la sappe, soit par les coups redoublés d'une grosse poutre armée d'une tête de fer, qu'on nommait* Bélier, *une brèche capable de livrer passage au soldat; ou à l'élever jusqu'à la hauteur du mur par le moyen de certaines tours de bois mobiles, qu'on en faisait approcher. Comme il fallait avant tout combler le fossé, applanir &*

[*] *Traité des Sieges & des Machin. des Anc.* Par M. de Maizeroi.

affermir le terrein pour le roulage des machines & des tours, & quelquefois, quand la ville était située sur une éminence ou sur un roc, élever des terrasses afin de pouvoir atteindre aux murailles, on avait imaginé différens moyens propres à couvrir les travailleurs. C'étaient de grands Boucliers appellés Persiens; *diverses sortes de Mantelets* (Plutei) *composés de clayonnages; & des* Tortues *ou bâtis de charpente qu'on garnissait sur les côtés, de rideaux de cordages ou de crin contre les traits de l'ennemi, & sur le toît, de terre grasse, d'herbages, de cuirs crus contre ses feux d'artifice. La sûreté avec laquelle les soldats travaillaient sous ce dernier abri, lui avait fait donner chez les Romains le nom de* Musculus (*Mulot*), *& chez nos aïeux celui de* Chat; *par allusion sans doute à l'action du premier de ces animaux, quand il se creuse en terre une retraite; ou à la malice du second, quand il guette sa proie. A mesure que les travaux avançaient, ou lorsqu'on avait besoin d'une communication d'un des travaux à l'autre, on joignait bout à bout plusieurs de ces bâtis, & on en formait une galerie couverte qui, de sa ressemblance avec les treillages des* vignes *fut*

appellée Vinea. *Plusieurs machines, d'une méchanique très-ingénieuse,* Balliftes, Catapultes, Scorpions, *&c. tiraient pendant ce tems aux défenses. Ces machines n'étaient que des arbalêtes plus compliquées que les arbalêtes ordinaires; mais leur force était si prodigieuse que les unes lançaient des poutres de dix à douze coudées de long, & les autres des masses de fer ou des pierres pesant jusqu'à cinq ou six cens. Enfin, au moment de l'assaut on abattait sur la muraille différens ponts-levis que portaient les tours, & par où les assaillans débouchaient de plein-pied.*

Les assiégés employaient, pour se défendre, & les mêmes tours & les mêmes machines. Ils amortissaient les coups du Bélier en lui opposant des clayonnages & des sacs de laine; ou bien ils faisaient tomber sur lui de grosses poutres qui le brisaient; ou ils l'enlevaient avec des cordes à nœuds coulans: & tout cela s'opérait par le moyen de Grues placées sur le rempart. Dans l'épaisseur du parapet des murs étaient pratiqués des crénaux qui servaient à tirer sur l'ennemi; & comme celui-ci par cette raison dirigeait particuliérement ses batteries contre ces

ouvertures, ſoit pour les abattre, ſoit pour écarter les tireurs, on verra plus bas qu'en France on couvrait les crénaux avec des Hourdis, *c'eſt-à-dire avec des claies ou des aſſemblages de pieux. Le parapet était ordinairement ſaillant, avec des Meurtrieres, ou eſpeces de ſoupiraux, ouverts au pied, nommés* Machicoulis; *par leſquels on pouvait voir dans le foſſé, &, dans le cas d'eſcalade, abattre les échelles, ou jetter des pierres, des pieux, des feux d'artifice, de l'eau & de l'huile bouillantes.*

Mais c'étaient les portes ſur-tout, comme l'endroit le plus faible & en même tems le plus important, qu'on cherchait à fortifier. Outre un revêtement de plaques de fer pour les garantir du feu, outre ces Machicoulis pour écraſer ceux qui en approchaient, outre deux tours pour les défendre, & une herſe de fer qui en tombant pouvait faire une barriere nouvelle, elles avaient de plus en avant une ſorte de fortification détachée, ou un avant-mur qu'on appellait Barbacane. *On lira dans le morceau que j'ai annoncé que les Français, indépendamment de la Barbacane, les fortifiaient encore par une double porte à couliſſe, par de groſſes*

barrieres extérieures, par un fossé, & enfin par un rang de lices; de sorte qu'avant d'y parvenir il fallait s'emparer de la Barbacane, passer le fossé, forcer les lices & couper les barres. Cette attaque regardait spécialement les Chevaliers, qui, par la pesanteur de leurs armes, eussent été bien moins propres à celle des murailles. Cela attirait une sortie de la Chevalerie de la Place, & l'on se battait corps à corps : ce que nos anciens Auteurs appellent paleter, *du mot* palus, *pieu, barriere. Les Ecuyers & les Sergens étaient destinés à monter à l'assaut; & pendant ce tems les Archers & les Arbalêtriers, placés aux étages supérieurs des tours de bois, favorisaient leur approche, en tirant aux défenses, ainsi que toutes les batteries des machines.*

On nommait arc-baleste, *la petite baliste à main* (arcu balista.) *Il en est parlé dans la vie de Louis-le-Gros, & sous les premieres années du regne de ce Prince, qui monta sur le trône en* 1108; *d'où l'on pourrait soupçonner qu'elle avait été apportée d'Asie, & introduite en France au retour de la premiere Croisade. Mais cette arme meurtriere était si redoutable par sa force,*

& si dangereuse par la facilité de s'en servir, qu'un Concile de Latran, tenu l'an 1139, *l'anathématisa. Il faut que l'obéissance au décret du Concile ait été bien générale & bien prompte, puisque Guillaume Breton, dans le Poëme latin qu'il a fait en l'honneur de Philippe-Auguste, dit que sous ce Prince elle était* inconnue[a], *& que Richard Cœur-de-lion, qui en renouvella l'usage, passa pour son inventeur*[b]. *Richard, au reste, en fut la victime : il périt d'un coup de fleche lancée par cette machine.*

[a] *Guill. Brito Philip. lib.* 2.

[b] *G. Guiart. manusc.*

Les Arbalêtriers faisaient dans les armées un corps très-important. Leur Chef portait le titre de Grand-Maître des Arbalêtriers, & il devint un des grands Officiers de la Couronne. Leur arme néanmoins, quoiqu'employée dans toutes les armées à cause de sa force, fut toujours, par-là même, regardée, ainsi que l'arc, comme l'arme des lâches, & comptée la premiere dans le nombre de celles qu'on appellait ennemies de prouesse. *Les seules estimées étaient l'épée, la lance, & autres pareilles qui, exigeant l'approche, rendaient le combat égal, & ne laissaient d'avantage qu'à la valeur, à l'adresse & à la force.*

La Poliorcétique, depuis la décadence de l'Empire Romain, s'était conservée en Italie plus parfaite que chez les autres peuples. Ce fut avec des Ingénieurs, fournis par les Génois, que Godefroi de Bouillon prit Jérusalem. Ces lumieres se maintinrent dans les villes de Syrie & de Palestine possédées par les Chrétiens. Philippe-Auguste, dans son expédition d'Outremer, en profita. De retour en France, il y fut le restaurateur de cet art qu'il sut employer avec succès contre ses ennemis.

Nos peres, en adoptant les machines de guerre des Grecs & des Romains, changerent leurs dénominations étrangeres pour leur en donner de Françaises. Ainsi l'on appella Béfrois, *les tours de bois roulantes;* Pavois ou Tallevas, *les boucliers Persiens;* Vireton, *les grandes fleches d'arbalête, parce qu'elles* viraient *en l'air;* Carreaux *ou* Garrots, *de gros traits de Catapulte dont le fer était de forme pyramidale, & la base* quarrée *par conséquent. Enfin les machines de jet furent nommées* Perrieres, *des pierres qu'elles lançaient;* Bugles *ou* Bibles, Caables & Mangoneaux. *Ce dernier terme cependant paraît venir du Grec* Manganon, *qui dans le Bas-Empire*

pire se prenait pour toute machine en général. Ainsi, de générique qu'il était il devint particulier; & on se servit, pour la signification générique, du mot Engin, *dérivé du Latin* ingenium. *Au reste ces productions de l'habileté & de la méchanceté humaine ne subsisterent que deux siecles & demi environ après Philippe-Auguste. Elles s'abolirent sous Charles VII, & céderent à l'invention perfectionnée, bien plus funeste encore, de la poudre & du canon.*

On ne doit pas s'attendre à trouver dans le morceau qui va suivre, ni l'ordre ni les détails précis des opérations d'un siége. Ce n'est pas ainsi que les Poëtes écrivent; & d'ailleurs ces Bourgeois qui se faisaient Romanciers, n'en savaient sûrement pas assez sur cette matiere pour avoir pu nous en laisser des notions, capables aujourd'hui de nous satisfaire. La description de celui-ci a de la clarté, elle a quelqu'étendue; & ce double mérite est beaucoup, en comparaison de certaines expressions obscures qu'on trouve semées çà & là chez les Chroniqueurs du tems. La scène est sous le Roi Artus.

Li Rois....
Comande en la forest ales

Le Roi donne ordre d'aller dans la forêt abattre & tailler du bois,

Le merrien trancher & doler,
Et faire engins & mangoniaux,
Et grans béfrois riches & biaux,
Chaz pour les granz fossés emplir.
Cilz dedans pensent d'els garnir:
Mangonniax font por fors giter,
Hourdiz por les creniax garder,
Darz & pieus agus por lancer,
Barbacanes por enforcier,
Barres & portes couleïces,
Et granz trenchées tailleïces;
Bien s'appareillent por défendre
De ceus qui les cuident sorprendre.
Li Rois fet ses engins drécier
Et vers les hauz murs charroïer,
Bibles & mangonniax getter,
Et les Chaz aux fossez mener,
Les béfrois traire vers les murs:
Cil dedenz ne sont pas séurs.
Quant les Engins voient venir,
Aus murs montent pour maintenir
La Cité contre ceux de fors.
Li Roi Artus & ses efforts
S'en vont avant por assaillir.
Escuyers veïssiez saillir
Par les Engins pour euls couverre,
Par les Chaz vont portant la terre,
Les fossés emplent fiérement;
Et cil dedenz communément
Traient d'aubalestes & dars:
Carrels volent de toutes parts,
Car aus Béfrois sont li Archier,
Et li plus mestre Aubalestrier,
Qui à ceus desus les murs traient....

de faire Engins, Mangonaux, grands & forts Béfrois, & Chats pour combler les fossés. Les habitans de leur côté songent à se défendre: ils font des Mangonaux pour lancer des pierres au-dehors, des Hourdis pour couvrir les crenaux, des dards, des pieux aiguisés pour jetter sur les assaillans; &, pour fortifier la porte, des Barbacanes, des barres, des portes à coulisses, & des fossés profonds. Ils se mettent ainsi en état de repousser l'ennemi qui les croit sans défense. Le Roi fait dresser & approcher de la ville ses Engins; il fait jouer les Bibles & les Mangonaux, avancer les Chats près du fossé, & conduire au pied des murs les Béfrois. Les habitans ont tout lieu de craindre. Dès qu'ils voient rouler les Engins, ils montent sur la muraille pour la défendre contre l'assaillant. Artus avec ses troupes marche à l'attaque. Alors vous eussiez vu les Écuyers s'avancer sous les Engins (galeries ou Vignes) pour être à couvert. Ils portent de la terre sous le Chat, & comblent hardiment le fossé. Ceux de la ville leurs lancent des traits d'arbalète & des dards. De toutes parts volent les Carreaux. Du haut des Béfrois les Archers d'Artus & ses plus habiles Arbalêtriers tirent sur les

Li Roi Artus sa gent s'escrie,
Avant franche Chevalerie.
Lors veïssiez les Chaz mener
Et les plusors aus murs muïer:
Li auquant drécent les eschieles
Par les murs & fortes & fieres;
Mès cil lor lancent piez agus,
Et poiz chaude mellée à gluz,
Et eue bouillante, & chaudierte;
Par force les metent arriere.
Li lendemain.....
Aus Engins corent les Sergens,
Aus portes vont li Chevalier,
Aus Béfrois li Aubalestier.
Cil de laïens montent as murs,
Ne doutent rien, ainz sont séurs;
Dont recomence li assauz.
Li Chevaliers vers les portaus
Des lices couper se travaillent;
Mès cil de la Cité lor faillent,
Lor lices durement défendent;
D'une part & d'autre contendent
De bien fere, de bien férir,
Et de bien l'estor maintenir.
Aus lices est granz li estors,
Et aus fenêtres & aus tours
Rèst li assauz. De toutes parz
Volent carrel, & pel, & dars;
Et pierres grans & les Perrieres
Et les Bibles qui sont trop fieres
Gétent trop menuérément.
Li Chevalier communément
Sont aus lices, là se combatent;
Li uns d'euls les autres abatent.

défenseurs de la muraille. Le Roi crie à sa troupe: avancez, braves Chevaliers. Dans le moment vous eussiez vu les Chats rouler, & déjà plusieurs toucher au mur. Les soldats dressent aussi-tôt leurs fortes & longues échelles; mais on jette sur eux des pieux aiguisés, de la poix fondue avec de la glu, des chaudieres d'eau bouillante; & l'on parvient à les repousser. Le lendemain nouvelle attaque. Les Sergens retournent aux Engins, les Chevaliers aux portes, & les Arbalêtriers aux Béfrois. Les habitans remontent aussi sur leurs murailles. Ils ne craignent plus rien, & se croient sûrs de vaincre encore. L'assaut recommence. Les Chevaliers près de la porte travaillent à couper les lices. Ceux de la ville sortent pour les défendre. De part & d'autre on cherche à bien faire, à se distinguer, & à maintenir avec avantage le combat. La mêlée est vive en cet endroit. L'attaque recommence aux crenaux & aux tours. De tous côtés volent Carreaux, pieux & dards. Les Perrieres & les Bibles menaçantes lancent sans cesse de grosses pierres. Les Chevaliers cependant combattent en foule aux lices, & chacun d'eux cherche à abattre un ennemi. A leur tête sont, l'épée à

Clatis, & Laris, & Gauvain,
Sagremor, & Meffire Yveins
Sout devant, les épées tretes.
Lors ont les envaïes fêtes
A ceus dedens, dont trop perdirent;
Par fotre les lices perdirent.
Aus meftres barres font venu;
Là ons le chaple maintenu :
Mès li noftre tozjours s'enfotcent,
Ne font pas femblant que il dorcent;
Cil font charpentier devenuz.
Tant fu li affauz maintenuz,
Tant fi pénerent fiérement
Noftre Baron communément,
Qu'en la Cité les embatirent.
Affez de lor genz i perdirent.
Cil des Béfrois dus qu'aus muts vienent,
Les épées en lor mains tiennent :
Toute jour fut l'affauz tenus,
Tant que li vefpres fu venuz.

la main, Gauvain, Clatis, Meffire Yvain, Laris & Sacremor. Ils fondent fur les Chevaliers de la ville. Ceux-ci perdent du terrein & les lices. Ils fe retirent derriere les groffes barres, & là maintiennent le combat. Mais les nôtres redoublent leurs efforts, ils ne s'endorment pas, & deviennent charpentiers : enfin, ils confervent fi bien leur avantage, ils combattent fi vaillamment, qu'ils repouffent l'ennemi dans la ville avec une grande perte de fes gens. D'un autre côté ceux qui étaient dans les Béfrois gagnent les murs, & y fautent l'épée à la main. L'attaque dura tout le jour jufqu'à ce que le foir vînt.

La nuit les Affiégés tiennent Confeil, & ils envoient un Député pour offrir de fe rendre.

On trouve auffi dans les Royaux Lignages *de Guil. Guiart, manufcrits, une defcription très-détaillée du fiége de Château-Gaillard par Philippe-Augufte; & celle-ci a cela de particulier, qu'on y voit employés un blocus, une mine, un affaut par la brêche, une attaque par eau, le feu grégeois, &c.*

* DE L'ENFANT QUI FONDIT AU SOLEIL.

JADIS fut un Marchand actif & laborieux qui, lorsqu'il s'agissait de gagner, n'épargnait ni soins ni peines. Aussi le voyait-on toujours par voie & par chemin, courant & cherchant des contrées où il pût vendre avec plus d'avantage ses marchandises, & par-là augmenter son avoir. Or, pendant un de ces voyages qui dura près de deux ans, il arriva que sa femme s'amouracha d'un Bachelier *. Amour, qui ne peut long-tems se contenir, mit bientôt nos deux amans d'accord; mais ils eurent la mal-adresse d'en fournir la preuve, & au bout de neuf mois la Marchande qui n'avait point d'enfans, se trouva en avoir un.

* Jeune homme.

Le mari à son retour, fut fort étonné de rencontrer chez lui ce poupon, qu'à son départ il n'avait point vu. Il demanda l'explication de cet énigme. « Sire, répondit la

» femme, j'étais un jour appuyée là-haut ſur » la fenêtre, bien triſte & bien déſolée d'une » ſi longue abſence de votre part. Nous » étions en hiver, & il négeait. Comme je » regardais le Ciel en ſanglotant, & ſans me » douter de rien, un flocon de neige m'en- » tra par hazard dans la bouche, & je me » ſuis trouvée tout-à-coup enceinte de ce » bel enfant que vous voyez ». Le Marchand ne témoigna pas la moindre humeur. « Que » Dieu ſoit loué, répondit-il, je déſirais un » fils qui pût hériter de nous, il vient de » m'en envoyer un; je le remercie de ſa » bonté, & me voilà content ». Il affecta de l'être réellement, ne fit jamais le plus petit reproche à ſa femme, & vécut avec elle tout comme auparavant; mais il diſſimulait, & intérieurement ſe promettait bien de ſe venger un jour.

Cependant l'enfant crût & grandit. Déjà il avait quinze ans, quand le Marchand qui, dans ſon ame, s'occupait toujours de ſon projet de vengeance, ſongea ſérieuſement enfin à l'exécuter. « Dame, dit-il un jour à ſon » épouſe, ne vous affligez pas ſi je vais en-

» core vous quitter; mais il faut que je » parte demain. Faites mes malles & celles » de votre fils, je veux l'emmener avec moi, » & le dresser à notre commerce, tandis qu'il » est jeune; car, voyez-vous, quelqu'avisé » que soit un homme, jamais il ne réussira » dans son métier, s'il ne s'y est appliqué » de jeunesse. Hélas! répartit la mere, j'ai » beaucoup de chagrin de le voir partir, » & je voudrais bien que ce ne fût pas en- » core de si-tôt; mais puisque vous le vou- » lez, & que c'est son avantage, à la bonne- » heure. Que Dieu vous conduise, & qu'il » vous ramene tous deux en bonne santé ». La chose arrangée ainsi, le Marchand partit le lendemain de bon matin, & il emmena l'enfant de neige.

Je ne vous ferai pas le détail de son voyage, ni celui des lieux par où il passa. Tant y a qu'arrivé à Gênes, il trouva là un marchand Sarrasin, qui retournait à Alexandrie, & auquel il vendit le jeune homme en qualité d'esclave. Pour lui il finit ses affaires à son aise, & s'en revint ensuite.

Non, cent Poëtes ensemble ne suffiraient pas

pour vous peindre le désespoir de la mere lorsqu'elle vit notre voyageur arriver seul. Elle s'arracha les cheveux, elle se pâma. Enfin, quand la connaissance lui fut revenue, elle pria & conjura, pour Dieu, son mari de lui dire, sans détour, ce qu'était devenu son fils. L'époux s'attendait à tout cet éclat. Ainsi il ne fut pas embarrassé pour répondre. « Femme, » dit-il, on n'est point venu à mon âge sans » avoir vu bien des choses sur lesquelles il » faut, malgré soi, savoir prendre son parti; » car de s'en affliger qu'y gagne-t-on? Écou- » tez un malheur qui m'est arrivé dans le » pays d'où je viens. Nous montions, votre » fils & moi, un certain jour qu'il faisait » horriblement chaud, une montagne fort » haute & fort roide. Il était midi, le so- » leil donnait à plomb sur nous, & brûlait » comme du feu. Que vous dirai-je? je vis » avec surprise l'enfant couler tout-à-coup, » & fondre sous mes yeux au soleil. En vain » je voulus le secourir, il n'y avait point » de ressource. Ne m'avez-vous pas dit vous- » même qu'il était de neige »?

La Dame ne sentit que trop bien la por-

tée de ce discours. Elle n'osa souffler, & *but patiemment ce qu'elle avait brassé.*

Copié dans Sansovino, *Giorn. LX*, *Nov. VI.*

Dans les Facétieuses Journées, *p.* 303.

Dans les Cent Nouvelles nouvelles de la Cour de Bourg. *p.* 145.

Dans les Novelle di Malespini, *tom.* 1, *pag.* 166, *Nov. XXXVIII.*

Dans les Contes de Grécourt, *t.* 3, *p.* 67.



Par Jean de Boves. ☞ * DU CONVOITEUX (*a*) ET DE L'ENVIEUX.

Messieurs, je vous ai jufqu'ici affez conté de menfonges; je vais enfin vous dire une aventure vraie: car le Conteur qui ne fait que des fables, ne mérite point de paraître à la Cour des Grands. S'il entend fon métier, il doit entremêler habilement fes hiftoriettes, *& entre deux vertes avoir foin d'en faire paffer une mûre.* Telle eft la mienne, que je vous garantis vraie.

Il y a un peu plus de cent ans que vivaient deux compagnons, gens affez pervers. L'un était un Convoîteux, dont rien ne pouvait raffafier les defirs, & l'autre un Envieux que défefpérait le bien d'autrui. C'eft un homme bien haïffable que l'Envieux, puifqu'il détefte tout le monde; mais l'autre eft encore pire, je crois; car c'eft la convoitife & la rage d'avoir, qui prête à ufure, qui invente des mefures fauffes, & rend injufte & fripon.

Nos deux gens donc, un jour d'été, qu'ils faisaient route ensemble, rencontrerent, dans une plaine, Saint Martin. Le Saint, au premier coup d'œil, connut leurs inclinations vicieuses, & la perversité de leur cœur. Néanmoins il marcha quelque tems de compagnie sans se faire connaître. Mais arrivé à un endroit, où le chemin se partageait en deux, il leur annonça qu'il allait les quitter; puis se nommant à eux, il ajouta, pour les éprouver : « Je veux que vous puissiez vous féliciter de m'avoir rencontré. Que l'un de vous me demande un don, je promets de le lui accorder à l'instant, mais ce sera à condition que celui qui n'aura rien demandé obtiendra le double ».

Le Convoiteux, malgré toute l'envie qu'il avait de faire un souhait magnifique, se promit bien cependant de se taire, afin d'avoir encore deux fois davantage. Il excitait son camarade à parler. « Allons, bel ami, demandez hardiment, puisque vous êtes sûr d'obtenir; il ne tient qu'à vous d'être riche pour la vie; voyons si vous saurez souhaiter ». L'autre qui serait mort de douleur

si celui-ci eût eu quelque chose plus que lui, n'avait garde vraiment de déférer à cette instance. Tous deux resterent ainsi assez longtems sans vouloir se décider. Mais le premier, que dévorait la soif d'avoir, ayant menacé son compagnon de le battre s'il ne parlait : eh bien, oui, je vais demander, répondit l'Envieux en colere ; &, loin d'y gagner, tu t'en repentiras. Alors il demanda au Bienheureux de perdre un œil, afin que son camarade perdît les deux. Sa priere fut exaucée à l'instant même ; & tout le parti qu'ils tirerent de la bonne volonté du Saint, ce fut d'être, l'un borgne & l'autre aveugle.

C'est une justice que le mal qui arrive aux méchans ; & si quelqu'un était tenté de plaindre ceux-ci, je prie Saint Martin de leur en envoyer autant.

Ce Conte est imité d'Esope. Jupiter, dans le Fabuliste Grec, excédé des importunités de deux hommes, l'un avare, & l'autre envieux, leur envoie Apollon avec promesse d'accomplir, pour chacun d'eux, un souhait, & de donner le double à l'autre. L'avare, après avoir hésité long-tems, se détermine enfin à

demander beaucoup d'or. L'Envieux fait la même demande que celui du Fabliau.

*Se trouve dans l'*Élite des bons mots, *t.* 2, *p.* 292.

Dans les Detti & Fatti Piacevoli del Guicciardini, *p.* 99.

NOTE.

(*a*) C'est-là un de ces mots qu'on a supprimés de la langue sans savoir pourquoi, sans leur donner de synonyme ; & cependant il y était nécessaire, puisqu'on a conservé son substantif. Le Convoiteux n'est pas l'homme avide, ce n'est pas l'Avare ; l'un s'approprie sans honte tout ce qui est à sa bienséance, l'autre amasse pour le seul plaisir d'amasser ; pour lui, tout le tente : terres, châteaux, bijoux, argent, il n'est rien qu'il ne désire ; mais il en jouirait. C'est un malade toujours altéré qui voudrait toujours boire.

M. de Caylus, dans un Mémoire sur les Fabliaux, a donné l'extrait de celui-ci [1].

[1] *Mém. de l'Acad. des Bell. Lett. t.* XX.



** LES DEUX PARASITES.

CE Conte n'eſt qu'une aſſez mauvaiſe plaiſanterie de deux gens aſſis à la table d'un Roi, un jour de Cour pleniere. L'un ramaſſe tous les os que l'autre a laiſſés ſur ſon aſſiete, il y joint ceux qu'il a gardés ſur la ſienne, & montrant ce tas au Prince; Sire, dit-il, voici ce qu'a bien voulu reſpecter l'appétit de mon voiſin. Il eſt vrai, Sire, répond l'autre; mais au moins j'ai laiſſé les os; & lui, comme les chiens, en va faire ſon profit.

Dans les Convivales Sermones, *t.* 1, *p.* 168.
Dans les Facetie, motti & burle da Lod. Doménichi, *pag.* 121.
Dans les Plaiſantes Journées du ſieur Favoral, *p.* 185.
Et dans le Democritus Ridens, *p.* 75, *on prête cette réponſe à un Ambaſſadeur de Pierre Roi d'Arragon, envoyé à la Cour de Maroc, où on lui avait joue le même tour que dans le Fabliau.*

La meilleure application qui en ait été faite, eſt celle qu'on lit dans *Giraldi*, *p.* 209. *Dec.* 7. Il dit que le Danté ſe trouvant à la table du Seigneur Cané de la

Scala, Prince de Vérone, (*Cané*, en Italien, signifie *chien*) le Prince fit porter aux pieds du Danté tous les os de la table, & parut effrayé ensuite de la faim d'un homme qui laissait de pareils débris. Monseigneur, répondit le bel-esprit, si j'avais été *chien*, je n'eusse rien laissé.

Idem, *dans le* Parangon des Nouvelles, *f. xxij.*
Et dans les Facéties & mots subtils, *p.* 186.

Dans les Facetiæ Frischlini, *p.* 290, *ce bon mot est attribué au Pogge, & non à Giraldi.*

Mais il est plus ancien que nos Fabliers même. Josephe, Liv. XII, *le prête au Juif Hircan assis à la table de Ptolomée, Roi d'Égypte.*



*DU PAUVRE MERCIER.

TOUJOURS occupé, comme les jolis Conteurs, à m'informer des aventures plaiſantes qui arrivent, pour vous en réjouir enſuite, je vais vous en dire une toute nouvelle. Écoutez-moi attentivement; vous le devez. Nous autres Fabliers, outre le plaiſir dont nous ſommes les diſpenſateurs, nous procurons encore plus d'un bien dont on ne ſe doute gueres. Que de querelles, par exemple, n'arrêtent pas nos hiſtoriettes? Car, vous l'avouerez, quand nous avons fait rire, adieu la colere: on n'eſt plus tenté d'avoir ni haine ni rancune.

Un riche Baron, poſſeſſeur de grandes terres, y avait établi une telle police que les fripons & les voleurs n'oſaient y paraître (*a*). Ce n'était pas un homme, comme beaucoup d'autres, à les faire contribuer, ou à recevoir d'eux des rançons. Chez lui point de

de miséricorde : autant il en pouvait attraper, autant de pendus.

Un jour il fit annoncer une foire nouvelle dans sa terre. Aussitôt plusieurs gros forains s'y rendirent avec des charrettes chargées de marchandises ; & dans ce nombre on vit arriver humblement un petit Mercier, dont la mince pacotille était portée par un roussin. Quand il fut question d'étaler, celui-ci se trouva embarrassé de son cheval. Le mener à l'hôtellerie, ses facultés ne le lui permettaient pas. D'un autre côté, le laisser paître dans la prairie, c'était risquer de le perdre. Un Marchand, qui se trouvait auprès de lui, & qu'il consulta, lui fournit un expédient. « Faites comme moi, lui dit-il ; allez mettre » votre bête sous la sauve-garde du Seigneur, » & après cela dormez tranquille. Nulle part » sur la terre vous ne trouverez justice & » sûreté comme chez lui : si quelqu'un était » assez hardi pour voler le cheval, il se» rait pendu ; mais en tout cas, soyez sûr » qu'on vous le payerait ».

Le Mercier trouva cette assurance extrêmement consolante. Il alla conduire son rouſ-

ſin dans la prairie ; mais, ſoit qu'il eût mal entendu ce qu'on lui avait dit, car c'était un homme aſſez ſimple, ſoit qu'il crût apparemment que deux protecteurs valaient mieux qu'un, il ſe mit à marmoter quelques prieres en Latin & en Roman, * pour recommander ſon cheval à Dieu & au Baron, & leur demanda qu'ils ne le laiſſaſſent pas ſortir du pré. Il n'eut point à ſe plaindre de Dieu, & le rouſſin en effet ne ſortit pas ; car dans la nuit une louve affamée vint l'étrangler, & le dévora ſi proprement, que le lendemain, quand le Mercier retourna pour le reprendre, il n'en trouva plus que les os. Cet accident le ruinait. Hors d'état déſormais de pouvoir ſuivre les foires, il ſe voyait réduit à mendier ſon pain ; & dans ſon déſeſpoir, il envia cent fois le ſort des brigands que le Baron avait fait pendre. Enfin, ſe rappellant ce que le Marchand lui avait dit de ce Seigneur, il voulut aller lui expoſer ſon infortune, & tâcher d'émouvoir ſa compaſſion. Il ſe préſenta chez lui tout en larmes : Sire, dit-il, que Dieu vous accorde plus de bonheur qu'à moi. Le Baron fut touché de ſa

* En Français.

douleur : « Ami, lui répondit-il du ton le plus » affable, puiſque vous n'êtes pas heureux, » je ſouhaite que vous le deveniez. Mais » qu'avez-vous à pleurer ? — Ah ! Sire, j'a- » vais un cheval qui faiſait tout mon bien. » On m'a dit en arrivant ici, que ſi je vous » le recommandais, je n'aurais plus rien à » craindre, & que vous me dédommage- « riez de ſa perte. Je l'ai mis dans votre » pré, ſous la garde de Dieu & la vôtre ; » & le loup me l'a mangé. Beau Sire, je » ſuis ſans reſſource, ſi vous n'avez pitié de » moi. Bon, bon, ce n'eſt-là qu'un petit mal- » heur, reprit en riant le Baron ; il ne faut » pas pleurer pour ſi peu, mon bon homme. » De quel prix était votre cheval ? — Sur » ma part de paradis, Sire, & ſur la foi que » vous devez à votre mie, il valait ſoixante » ſous. — Eh bien, en voilà trente. Si vous » vous étiez mis ſous ma ſeule garde, je me » ſerais cru obligé de payer la ſomme en- » tiere. Mais comme vous avez reclamé auſſi » celle de Dieu, il eſt juſte qu'il entre pour » ſa moitié dans les dédommagemens, & je

» vous conseille d'aller sans délai la lui de-
» mander ».

Le petit Mercier ne trouva la réflexion que trop juste, & il se fit alors bien des reproches d'avoir mis son roussin sous une autre protection que celle du Baron. Les trente sous cependant le consolerent un peu. Il alla donc reprendre sa balle, qu'il chargea sur ses épaules, & se mit en route : mais toujours maugréant contre Dieu, & regrettant bien de ne pouvoir lui demander raison.

Comme il s'occupait de ces pensées, il vit venir à sa rencontre un Moine noir, monté sur un bon cheval. Il alla droit à lui, l'arrêta, & lui demanda à qui il appartenait. « Je sers Dieu, répondit l'homme au capu-
» chon. — Beau Frere, soyez le bien ve-
» nu. Eh bien, puisque vous servez Dieu,
» je vous apprends, moi, que votre maître
» m'a fait tort de trente sous, & qu'il faut
» que vous ayez la bonté de me les payer
» pour lui, & tout à l'heure ». En disant cela il le saisit par sa chappe, & la lui arrachait (*b*). Le Moine, qui ne se sentait pas

le plus fort, cria beaucoup à l'injustice; & vu que par son état, disait-il, il lui était défendu de se battre, il proposa d'aller se présenter au Seigneur du lieu, & de s'en rapporter à son jugement. Le Mercier y consentit. Ils se rendirent au château. « Sire, » dit le tondu, je viens me plaindre à vous » d'un délit commis sur votre terre, & vous » demander justice de ce coquin. Non-seulement il a osé porter la main sur un Prêtre; » mais, sous je ne sais quel prétexte que » Dieu lui doit trente sous, il les a exigés » de moi, & s'est emparé de *notre* manteau (*c*). Ordonnez qu'il le rende, & qu'il » soit puni de son crime. Sire, répartit le » Mercier, cet homme, tout Prêtre qu'il se » dit, est un traître & un menteur. Il vous » demande ici de me faire punir, & tout à » l'heure, sur le grand chemin, il ne voulait venir à vous que pour vous supplier » d'être notre Juge ». Ce dernier mot choqua le Moine; il prétendit n'avoir d'autre Juge que Dieu même (*d*). « Puisque c'est lui » qui est votre Juge, reprit le Baron en » riant, allez donc lui présenter votre ra-

» quête; j'aurais tort de m'en mêler. En
» attendant néanmoins je vous conſeille de
» payer cet homme qui paraît avoir deux
» poings vigoureux : ſauf à vous enſuite d'a-
» voir recours pour vos avances ſur les biens
» de votre maître ».

Dom Moine n'oſa ſe plaindre, & il paya les trente ſous au Mercier. J'ignore ſi Dieu l'en dédommagea, & au reſte je m'en ſoucie très-peu; mais ce que je deſire fort, c'eſt que Dieu comble de ſes biens tous ceux qui ont écouté cette hiſtoire, & celui qui la raconte. Et toi, l'ami, verſe-moi raſade (*e*).

NOTES.

(*a*) La police des grands chemins regardait les hauts-Juſticiers, & ils étaient tenus ſur-tout d'eſcorter ſur leurs domaines les Marchands qui ſe rendaient aux foires. Le Préſident Henaut cite un Arrêt rendu par Saint Louis à la requête d'un Marchand qui avait été volé ſur les terres d'un Seigneur de Vernon, & un autre pareil, rendu en 1287 contre le Comte d'Artois. C'était ſous le prétexte de cette police que les Seigneurs avaient établi ſur les routes & ſur les ponts tant de péages. Leurs ſucceſſeurs aujourd'hui n'ont plus

la garde des grands chemins; & dans beaucoup d'endroits cependant, ils perçoivent toujours, comme il arrive d'ordinaire, les mêmes droits.

(*b*) L'Auteur du *Doctrinal de Sapience*, f. LXVII. v°. arrange ce Conte différemment. Un Chevalier mal vêtu & mal monté, dit-il, rencontra un Moine qui avait un bon habit & un bon cheval. Il lui demanda à qui il était. Le Moine répondit qu'il n'avait d'autre Seigneur que Dieu. En ce cas, reprit le Chevalier, nous sommes donc freres. Mais notre pere commun nous a mal partagés; vous êtes bien équippé, je le suis fort mal: changeons. Et aussi-tôt il dépouilla le Moine, & lui prit son cheval.

(*c*) Un Ordre Religieux mendiant qui, en disant *notre manteau*, *notre soupe*, se prétendrait plus parfait que les Ordres où l'on dirait *ma soupe*, *mon manteau*, exciterait aujourd'hui le rire & la pitié. Voilà cependant ce qui a occupé le S. Siege pendant plusieurs années, ce qui a causé dans l'Église des scandales & des schismes, & fait périr par le feu & les supplices un grand nombre d'hommes, qu'on ne peut traiter après tout que d'insensés opiniâtres. Depuis qu'il est à la mode d'écrire contre les Moines, on trouve dans mille ouvrages l'histoire de cette guerre béſaciere, l'une des folies de l'esprit humain les plus honteuses & les plus humiliantes. Mais il paraît par le Fabliau que dès le XIII[e] siecle, ce principe prétendu de perfection avait déjà fait quelque fortune, & qu'il s'était même répandu dans les autres Ordres Monastiques; puisque le

Religieux du Conte est un Moine noir, qu'il voyage à cheval, qu'il se trouve en état de payer une somme assez forte, & que par conséquent il ne suivait point la même regle que ceux dont on vient de parler, à qui il était défendu de porter sur eux de l'argent.

(*d*) Jusqu'au IX[e] siecle les Monasteres Royaux (on appellait ainsi ceux qui étaient sous la protection particuliere du Roi ou de fondation royale,) furent exempts de toute Jurisdiction épiscopale & séculiere. Plusieurs Princes, qui en établirent ensuite dans leurs Provinces, leur donnerent les mêmes privileges. Guillaume, Duc d'Aquitaine, en fondant l'Abbaye de Cluni, déclara dans son Diplôme que *les Moines ne seraient soumis ni à lui, ni à ses parens, ni au Roi, ni à aucune puissance sur la terre* [1].

[1] *Hist. de Bourg.* par D. Plancher, *t. 1, preuves p. XXII.*

(*e*) Le Fabliau du *Manteau mal taillé*, dans l'original en vers, se termine de même que celui-ci :

Le *finit : voici*
Li Romans faut : veez-ci la fin.
devez
Or vous dovez boire du vin.



* LE TESTAMENT DE L'ANE.

Par Rutebeuf.

UN Curé (a) avait, depuis vingt ans, un âne à ſon ſervice. L'animal, après avoir bien travaillé, bien gagné de l'argent à ſon maître, mourut enfin de vieilleſſe; & le Prêtre, par une eſpece de reconnaiſſance, ne voulant pas ſouffrir qu'on l'écorchât, l'inhuma dans ſon cimetiere. La choſe fut rapportée à l'Évêque. C'était un homme qui aimait la bonne chere, & par conſéquent grand dépenſier. « Tant » mieux, répondit-il quand on lui annon- » ça la nouvelle, nous en aurons une amende; » vîte, qu'on me faſſe venir cet ennemi de » Dieu ».

Le Curé comparut; « approchez, lui dit- » il, païen, renégat. C'eſt donc vous qui, » pour faire honte à Sainte Égliſe, avez eu » la ſcélérateſſe d'enfouir un âne parmi des » Chrétiens? Qui jamais ouit parler d'abomi- » nation pareille! Dieu me damne, je vais or- » donner les informations les plus exactes;

» & si vous êtes convaicu, vous pouvez vous
» attendre à pourrir dans une prison. Beau
» doux Sire, répondit le Prêtre, discours
» méchans se laissent aisément rapporter. Pour
» me disculper à vos yeux, je ne vous de-
» mande qu'un jour de délai seulement ». Il savait bien ce qu'il faisait, le drôle, en demandant ce terme; & d'avance il était bien sûr de se voir renvoyé absous.

Le lendemain, avant de sortir de chez lui, il prit vingt livres qu'il mit dans sa ceinture, & vint se présenter devant l'Évêque, qui lui demanda s'il avait pris conseil. « Oui Sire,
» & tel, que je n'aurai pas besoin de vous
» demander le champ clos (*b*) pour défier
» au combat mes adversaires. Daignez m'é-
» couter un moment, & si vous me trouvez
» coupable, je me soumets à la pénitence.
» L'âne, dont on vous a parlé, Sire, m'a
» servi vingt ans. C'était un animal excel-
» lent, bon travailleur & bon économe. Tous
» les ans il mettait vingt sous de côté, pour
» se préparer une ressource dans sa vieillesse.
» Enfin, à sa mort, se trouvant avoir amassé
» vingt livres, il en a disposé par un testa-

» ment, & vous ſupplie de les accepter, » dans l'eſpérance que vos prieres tireront » ſon ame d'enfer (*c*) ». En même tems le Curé leva ſa chappe, & tira de ſa ceinture les vingt livres qu'il remit au Prélat. « Que Dieu, répondit celui-ci en tendant » la main, pardonne au défunt tous ſes pé» chés, & qu'il lui accorde ſon ſaint Paradis. » *Amen* ».

Vous voyez, Meſſieurs, qu'avec de l'argent cet âne fut déclaré Chrétien. Rutebeuf conclud de là qu'il n'y a point de mauvais pas dont une ceinture bien garnie ne puiſſe vous tirer; & il vous exhorte en pareil cas à profiter de la recette du Curé.

Se trouve dans les Facéties & mots ſubtils en Français & en Italien, *f. xvij, v°.*

Dans les Novelle di Malespini, *tom.* 2, *pag.* 217, *Nov. LIX.*

Dans le Dictionaire d'Anecdotes, *tom.* 2, *p.* 451. (*L'Auteur dit l'avoir tiré du voyage du Mont-Liban*).

Dans les Contes de M. Sédaine.

Dans les Facetiæ Poggii.

Dans les Facetiæ Frifchlini, *p.* 270.
*Dans l'*Arcadia di Brenta, *p.* 325.
Dans les Convivales Sermones, *t.* 1, *p.* 154.

NOTES.

(*a*) Le mot de *Curé* ne fe trouve point dans les Fabliaux. On s'y fert quelquefois du terme indéfini de *prêtre*, & ordinairement de celui de *Chapelain :* car les Chapelains des Rois & des Seigneurs n'étaient que leurs Curés. Il y a ici dans l'original, *un Prêtre qui avait bonne églife.* Souvent un paroiffien en parlant de fon pafteur, dit tout fimplementt *notre Prêtre.* Je laifferai toujours fubfifter le mot de Chapelain quand il fera dans le texte ; on en fait à préfent la fignification. Mais le terme de Prêtre étant devenu générique, j'y fubftituerai toujours, comme j'ai fait jufqu'ici, celui de Curé, quand ce fera d'un Curé qu'il s'agira.

(*b*) Beaucoup d'Évêques, & même des Abbés, des Chapitres & des Monafteres avaient, comme Hauts-Jufticiers, le droit d'ordonner le duel ; &, d'après les principes du tems, qui le regardaient comme un jugement de Dieu, tous l'employaient fans fcrupule. L'Abbé & les Religieux de Sainte Genevieve fe fervirent de ce moyen pour prouver que les habitans d'un village auprès de Paris étaient leurs ferfs. En 1246, le Chapitre de la Cathédrale de cette ville obtint du Pape la permiffion de terminer par le duel tous les différends qu'il avait au fujet de fon Églife. On a d'autres exemples

en ce genre. Il y en a de Prêtres qui ont combattu contre des Laïcs, & même contre d'autres Prêtres ou Religieux. Cependant les Eccléſiaſtiques choiſiſſaient ordinairement dans ce cas-là un champion pour ſoutenir leur cauſe. L'*Avoué* d'un Monaſtere ou d'un Évêque avait le droit de combattre pour eux.

Il a déjà été dit un mot de ces ceintures, dans leſquelles on mettait ſon argent, ou qui ſervaient à ſuſpendre la bourſe.

On a vu auſſi dans quelques-uns des Fabliaux précédens, que les perſonnes citées devant un Juge, & accuſées, pouvaient demander un délai pour ſe procurer les moyens de ſe défendre, & qu'il était d'uſage de le leur accorder.

Un autre uſage bien différent, & qu'on n'aura sûrement pas laiſſé échapper ici, eſt celui qui permettait à un Évêque de condamner un Prêtre à l'amende & de le faire mettre en priſon pour un délit eccléſiaſtique. Un Concile de Lambeth, en 1261, ordonne à tous les Évêques d'avoir dans leur Diocèſe une ou deux priſons pour les Clercs coupables des crimes que les cenſures eccléſiaſtiques puniſſent par la détention.

Les droits de condamner à l'amende & à la priſon étaient comptés parmi les droits Seigneuriaux. On aura une idée de la police de ces tems-là, quand on ſaura que ces amendes formaient, en grande partie, avec les confiſcations, le produit de la Juſtice des Seigneurs, & que ce produit était un de leurs revenus les plus conſidérables.

(*c*) Il y avait long-tems que la dévotion avait introduit en France la coutume de laisser à l'Église, par son Testament, un legs en faveur des pauvres *pour le rachat de ses péchés*. Une si bonne œuvre, qui tendait au soulagement de la classe d'hommes que la constitution du Gouvernement rendait les plus malheureux, ne pouvait être trop encouragée; & les Conciles avaient ordonné aux Prêtres d'y exhorter les Fideles qu'ils assistaient au lit de la mort. Mais comme c'est toujours des bonnes choses que naissent les abus, le Clergé avait fini par faire de ce pieux usage une obligation & une loi. Au lieu d'une exhortation comme auparavant, ce fut une injonction qu'on fit au malade. S'il refusait de s'y soumettre, l'absolution & le viatique lui étaient interdits; &, regardé d'avance comme un réprouvé qui renonçait au salut de son ame, traité comme un suicide, on le privait après sa mort de la sépulture en terre sainte [*]. On alla encore plus loin. On prescrivit à chaque malade la somme qu'il devait laisser. Elle fut fixée par les Conciles à la dixieme partie, & ensuite au quart de ses biens. D'autres Conciles réglérent même que les testamens ne pourraient se faire qu'en présence du Curé, & que l'Évêque, après la mort de testateur, se ferait rendre compte de l'exécution [**]. Le Clergé devint ainsi comme l'inspecteur & le dispensateur de la fortune des familles. Sous prétexte de veiller à cette exécution du testament, il fit apposer les scellés, présida aux inventaires, exigea des héritiers qu'ils lui prouvassent l'accomplissement des dernieres volontés du défunt; &,

[*] *Du Can. au mot* Intestatio.

[**] *Fleuri VII Discours sur l'Hist. Eccl.*

quand ils y avaient manqué, ou quand ce défunt était mort sans tester, le Clergé s'emparait de la succession, & se chargeait de la disposition des biens. Quelquefois néanmoins, dans ce dernier cas, il permettait aux parens de faire un testament pour le mort, ou plutôt il le faisait faire pour lui ; car c'était un Prêtre, nommé par l'Official, qui le dictait : encore était-ce là une grace, & fallait-il acheter en outre le droit de faire inhumer le corps en terre sainte. Il est aisé de deviner les désordres sans nombre que produisaient ces vexations & usurpations saintes. On en jugera par le Décret d'un Concile[1], qui défend aux Évêques de s'approprier les héritages, & leur ordonne de les employer à des usages pieux, & sur-tout de payer les dettes du mort ; chose qu'on oubliait toujours la premiere. Les Seigneurs Laïcs, de leur côté, qui ne cherchaient que l'occasion de prendre & de piller, ne laisserent pas échapper celle-ci. Enhardis par l'exemple du Clergé, ils revendiquerent la succession des intestats ; & cette rapine s'étant enracinée par l'usage, devint un droit seigneurial, qu'ils affermaient ou vendaient avec les autres prérogatives de leur Terre. Celui des Évêques se trouva ainsi réduit aux Clercs de leur Diocèse : mais de part & d'autre on sut bientôt l'étendre. Mille accidens imprévus peuvent faire mourir un malade avant qu'on le croie, ou qu'il se croie lui-même assez mal pour demander un Confesseur & faire son testament. Ces sortes d'intestats involontaires furent traités néanmoins comme ceux qui l'étaient par opiniâtreté & d'a-

[1] *Du Can. loc. cit.*

près un refus formel. Un voyageur mourait-il en route, ses biens appartenaient à l'Évêque du Diocèse. L'avarice & la mauvaise foi allerent même, ce qu'on croira difficilement, jusqu'à comprendre dans ce nombre les personnes qui étaient frappées de mort subite. Enfin, le brigandage devint si criant, que les Souverains crurent devoir y remédier. On distingua donc deux sortes d'intestats, & il ne fut plus permis de regarder comme tels, que ceux qui, ayant été alités pendant quelque-tems, mouraient *desconfez* (sans confession.) Les loix données en Normandie par les Rois d'Angleterre fixerent ce terme à quatre jours. Saint Louis, dans *ses Établissemens*, en exige huit; mais si l'on a passé ce terme sans se confesser, il permet, en cas de mort, ainsi que les loix Normandes, au Baron ou au Seigneur haut-Justicier de s'adjuger le mobilier du desconfez. Je ne cesserai de le répéter. L'autorité royale était trop faible pour pouvoir, par sa volonté suprême, détruire de pareils abus. Tout ce qu'elle pouvait était de les modifier. En 1267, sur la fin du regne de ce Prince, un Concile de Vienne défendit aux Seigneurs, sous peine d'anathême, d'exercer ce droit. Mais il en fut de cet anathême comme de tant d'autres. Les Évêques & les Seigneurs continuerent d'hériter des intestats. Les Chapitres s'étaient arrogés le même privilege pour leurs Chanoines : en un mot, il semble que c'était à qui prendrait. Nos Rois, en qualité de Souverains, prétendirent avoir droit sur le mobilier des Évêques morts ainsi. Le Pape Innocent IV, comme Chef de l'Église,

l'Église, le revendiqua [t]; & sans la résistance des Cardinaux, qui s'y opposerent, il eût réussi vraisemblablement à s'en emparer & à le réunir au Saint-Siege. Il n'y avait pas jusqu'aux Curés à qui l'on n'avait pas songé dans tout ceci, qui trouverent cependant le moyen d'en tirer quelque parti. Un pauvre venait-il à mourir sur leur paroisse, ils laissaient-là son cadavre jusqu'à ce que, par des quêtes ou autrement, ils eussent obtenu la somme qu'ils demandaient. Sauval [u], de qui ce fait est tiré, parle d'une émotion populaire qu'il y eut à Paris en 1505, à l'occasion d'une marchande, femme de bien, morte sur la Paroisse de S. Germain-l'Auxerrois, que le Curé refusait d'inhumer, à moins qu'on ne lui montrât le testament qu'elle avait fait. Cet événement excita l'animadversion des Tribunaux. Le Parlement manda le Curé & tous ses confreres, ainsi que les Officiers de l'Évêque; & il leur défendit de différer, sous quelque prétexte que ce fût, l'enterrement de leurs paroissiens morts catholiques. Il avait déjà rendu à ce sujet deux autres Arrêts, l'un en 1409, l'autre en 1452. Ni l'un ni l'autre n'avaient eu d'effet. Celui-ci n'en eut pas davantage; & dès l'année suivante, on vit l'Évêque de Paris exiger, comme auparavant, que les héritiers lui montrassent les testamens. La force des loix, l'indignation publique prévalurent enfin, & l'abus a disparu. Cependant *on observe encore aujourd'hui, en certain pays, la coutume de donner à l'Évêque le droit de faire ces sortes de testamens qu'on appelle* Testamens des Ames, *pour*

[t] *Vely, Hist. de Fr.*

[u] *Hist. de Paris, t. 2, p. 629, & 1, p. 319.*

ceux qui sont morts ab intestat, *quoiqu'ils aient laissé des héritiers*[a].

[a] Nouv. Diplom. t. 5, p. 566.

Ce qu'on a lu de Rutebeuf jusqu'à présent, & ce qu'on en lira dans la suite, prouve que c'était une sorte de libertin esprit-fort. Opinions, préjugés, croyances religieuses, rien ne lui était sacré. On a vu avec quelle hardiesse il osa tourner en ridicule les Croisades. Ici ce testament de l'Ane présenté à l'Évêque, cette somme léguée par l'animal pour le repos de son ame, l'absolution donnée par le Prélat, ne sont qu'une satyre de l'odieuse servitude dont on vient de lire l'histoire. Le Poëte l'attaquait lorsqu'elle était dans toute sa force; & si l'on peut faire encore quelques reproches au genre de plaisanterie de son Fabliau, comme à celui de *l'Indigestion du Villain*, l'on conviendra que dans cette occasion au moins son courage mérite des éloges.



* DU CURÉ

QUI EUT UNE MERE MALGRÉ LUI.

MESSIEURS, l'aventure que je vais vous conter à vous & à vos amis, eſt toute nouvelle. Elle eſt arrivée à un Curé que je connais.

Il avait à la fois, chez lui, ſa mere qui était vieille & boſſue, & une jolie mie. Or, je n'ai pas beſoin de vous dire, que ces deux femmes, ne rendant pas tout-à-fait les mêmes ſervices, étaient vues auſſi d'un œil un peu différent. Bonne cotte, bon manteau, ceinture d'argent, péliçons doublés d'écureuil & d'agneau, rien ne manquait à la Belle; & Dieu ſait comme les voiſins jaſaient. La mere au contraire était obligée de ſe paſſer de tout. Il eſt vrai que ſon fils partageait avec elle le pain, les pois & le potage qu'il mangeait; mais quand il s'agiſſait de ſurcot, de péliçon, d'ajuſtemens, choſes dont la vieille eût

été aussi curieuse que la jeune personne, elle avait beau demander : il refusait toujours. Naturellement hargneuse & contrariante, elle le tracassait sans cesse. Du matin au soir c'étaient des reproches. Lui, de son côté, se plaignait de sa mauvaise langue qui allait le décrier dans le voisinage, & le forçait de ne plus voir personne. Enfin, les querelles devinrent si vives, qu'un beau jour, dans un moment d'humeur, il lui annonça qu'il fallait se séparer, & qu'elle n'avait qu'à prendre son parti. D'abord elle refusa de sortir ; & dans l'espoir sans doute de l'intimider, elle le menaça d'aller dénoncer à l'Évêque sa coquine, & révéler toute leur vie secrette. « Eh bien, partez, répondit le fils en colere ; & n'oubliez rien de ce que vous avez vu, car jamais vous n'en verrez davantage ».

Elle sortit comme une forcenée, alla se jetter aux pieds de l'Évêque, & lui demanda vengeance d'un enfant dénaturé qui, après l'avoir traitée long-tems d'une maniere indigne, venait enfin de la chasser pour complaire à une malheureuse.

Le Prélat promit de lui faire juſtice. Il devait, à quelques jours de-là, tenir les plaids. Dans l'inſtant il envoya ſignifier au fils coupable l'ordre de s'y trouver ; il recommanda la même choſe à la Vieille, & elle n'y manqua pas.

Déjà il y avait dans la ſalle, quand elle y parut, plus de deux cens Prêtres, beaucoup de Clercs, & des gens de tout état (*a*). Elle perça la foule, & alla rappeller à l'Évêque le ſujet qui l'amenait à ſa Cour. Il lui dit de ne pas s'éloigner, & d'attendre que ſon fils vint ; aſſurant que ſon intention était de le ſuſpendre, & de lui ôter ſon bénéfice. A' ce mot de ſuſpendre, dont elle ne connaiſſait point la ſignification, la bonne femme ſe troubla. Elle crut qu'on voulait pendre ſon fils ; & ſes entrailles maternelles ſe ſoulevant alors en faveur de l'ingrat qu'elle avait porté dans ſon ſein, & nourri de ſon lait, elle ſe repentit d'avoir écouté ſa colere. Si, par ſa retraite, elle avait pu arrêter les ſuites de cette affaire, elle l'eût fait ſans héſiter : mais il était trop tard ; ſon fils avait été mandé, il n'en eût pas moins été puni.

Il lui vint dans l'esprit un expédient; c'était de jetter la faute sur le premier Prêtre qui entrerait, & de se dire sa mere. Effectivement un Chapelain, au teint vermeil, au double menton, au ventre arrondi, étant survenu dans le moment: Sire, Sire, s'écria la Vieille, voici mon fils. L'Évêque le fit approcher. Du ton le plus févere, il lui reprocha son ingratitude envers une mere qu'il laissait manquer de tout, tandis qu'il couvrait de fourrures de gris & de vair, une prostituée (*b*); & lui demanda si c'était au scandale & à la débauche qu'il destinait les biens que lui confiait l'Église. Le Chapelain étonné répondit qu'il savait assez bien ses devoirs, pour ne jamais donner lieu à de pareilles plaintes de la part de sa mere, s'il en avait une; mais il protesta que la sienne était morte depuis long-tems, & que, quant à cette femme, non-seulement il ne la connaissait pas, mais ne se rappellait pas même de l'avoir jamais vu. « Comment, malheureux! ce n'est pas » assez de la maltraiter, vous osez encore » la renier! & devant moi! Sortez d'ici; je » vous suspends de toutes fonctions ». A cette

ſentence le Chapelain éperdu, demanda grace, & promit de faire tout ce qu'on exigerait de lui. « Je veux bien vous pardonner, re-
» prit le Prélat; mais à condition que vous
» remenerez votre mere chez vous, que vous
» aurez pour elle les égards & les ſoins qu'elle
» mérite, que vous l'habillerez avec dé-
» cence, & que jamais enfin je n'entendrai
» de ſa bouche, ni même d'une bouche étran-
» gere, le moindre reproche ſur votre con-
» duite envers elle ». L'autre ſe retira fort honteux. Il fit monter la Vieille ſur ſon cheval, & revint chez lui, la tenant triſtement dans ſes bras.

A peine avaient-ils fait une lieue, qu'ils rencontrerent ſur la route le fils qui ſe rendait aux plaids. Le Chapelain le ſalua, & lui demanda où il allait ainſi. « Je ſuis mandé
» à la Cour de l'Évêque, répondit celui-ci,
» & vais voir ce qu'il me veut. Je vous ſou-
» haite une auſſi bonne journée que la mienne,
» reprit le premier. Il m'avait mandé comme
» vous. Je ne ſavais trop pourquoi : c'était
» pour me donner une mere, & me voilà
» chargé de nourrir cette Vieille ». Le fils

rit beaucoup de l'aventure, d'autant plus qu'il venait de reconnaître ſa mere qui lui faiſait ſigne de ſe taire, & de ne point ſe déceler. « S'il vous a donné une mere, à vous qui » étiez des premiers, continua le fils, j'ai » grand'peur vraiment qu'il ne m'en donne » deux à moi qui viens enſuite. Beau con- » frere, écoutez. Suppoſé qu'il ſe trouvât » quelqu'un d'humeur à ſe charger de la » vôtre, & à vous en débarraſſer, dites-moi, » que lui donneriez-vous ? —Par ma foi, puiſ- » qu'il faut vous parler net, je ne ſerais pas, » dans ce cas, un homme à chicaner ſur le » prix; & s'il ſe rencontrait marchand de » bonne volonté, Clerc ou Villain, n'im- » porte, qui m'en délivrât, je donnerais bien » juſqu'à quarante livres (*c*). — Touchez-là, » beau frere; je ſuis votre homme, & prends » le marché, ſi la bonne y conſent ». Celle-ci ne demandait pas mieux. On ſe rendit chez le Chapelain, qui compta les deniers, & donna caution pour l'avenir. Il paya fort exactement chaque année. La Vieille, par ce moyen, ceſſa d'être à charge à ſon fils, & ils vécurent enſemble de bonne amitié.

NOTES.

(*a*) Cette énorme quantité de cliens aſſiſtant au tribunal d'un Évêque n'aura rien de ſurprenant pour ceux qui ſont inſtruits de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de France. Ils ſavent que par une ſuite d'entrepriſes heureuſes & hardies, le Clergé s'était fait une juriſdiction immenſe. Car, outre toutes les affaires des Prêtres, les Evêques s'étaient encore attribué celles qui regardaient les Croiſés, les Pélerins, les Lépreux, les Domeſtiques de tout Eccléſiaſtique, les Veuves & les Orphelins (dans le nombre deſquels étaient compris les Reines Régentes & les Rois en bas âge); & les Clercs enfin, claſſe immenſe, parce que cet état ayant beaucoup de privileges, une infinité de perſonnes mariées, artiſans ou autres, ſe faiſaient tonſurer. Pour le genre des cauſes, ils connaiſſaient de l'uſure, du patronage, de l'adultere, du ſchiſme, de l'héréſie, du ſacrilege, en un mot, de tout ce qui était péché, ou qui tenait de près ou de loin à un ſacrement : comme la dot, le douaire, l'état des enfans, les teſtamens, les ſcellés, les inventaires. Ce vaſte empire qu'ils avaient envahi, ils le ſoutinrent par toutes ſortes de moyens; & c'eſt la matiere la plus ordinaire des Conciles du XIIe & XIIIe ſiecles. Qu'oppoſer d'ailleurs à des hommes qui pouvaient lancer l'anathême, & qui, lorſque l'excommunié refuſait de ſubir la pénitence qu'ils lui impoſaient, ordonnaient au Juge ſéculier de ſaiſir ſes biens?

Cette note, qu'on prendra peut-être pour du fiel & de la satyre, n'est, dans l'exacte vérité, cependant que l'extrait fidele & adouci de ce qu'a écrit sur ce sujet le sage Abbé de Fleury[1]. On peut voir dans son Discours avec quelle indignation il parle de ces abus & de plusieurs autres plus odieux encore, d'où nâquirent & cette haine, excusable peut-être dans son principe, & ces entreprises opiniâtres des Laïcs contre un corps, respectable d'ailleurs par un ministere saint & utile. Un Ecrivain celebre de nos jours renvoie au regne de Charles IV, ceux qui regrettent l'ancien gouvernement. Je renverrais de même à la lecture de ce morceau & à la note du Fabliau précédent sur les intestats, ceux qui se plaignent aujourd'hui de la puissance & de l'autorité du Clergé.

[1] *VII. Disc. sur l'Histoire Ecclés.*

(*b*) Les fourrures de martre & d'hermine étaient réservées, ainsi qu'il a déjà été dit, aux Rois, aux Chevaliers & à la haute Noblesse des deux sexes. Les personnes d'une condition inférieure en portaient de vair & de gris; les Bourgeois, d'écureuil & d'agneau, comme on vient de le voir pour la maîtresse du Prêtre; enfin, les gens de la campagne & les Moines, de chat, de bléreau, ou autres aussi communes. Si l'Évêque reproche ici au Curé de donner à sa concubine des fourrures de vair & de gris qu'il n'avait réellement point données, c'est par un excès de zele, & pour agraver son crime en augmentant le sujet de dépense. J'ai déjà remarqué que les fourrures étaient d'un usage général. C'étaient les couvertures de lit ordinaires, & même

pour les Moines ". Les différens chaperons que les gens de Loi, les Docteurs en Droit, en Médecine, en Théologie, ont conservés, sont encore fourrés comme ils l'étaient autrefois.

" *Du Cang. Gloss. aux mots* Coopertorium, Catinæ pelles, Cottum.

(*c*) D'après ce qui a été dit dans une note de la *Robbe d'Écarlate* sur la valeur des monnaies & sur le prix des denrées, c'eût été là une pension énorme ; mais aussi c'est un fardeau dont le Chapelain veut se débarrasser, & il a déclaré qu'il n'épargnerait rien pour cela. D'ailleurs on remarquera qu'il entrait dans le marché, de nourrir, de loger, d'entretenir la Vieille, de la traiter comme une mere, en un mot, qu'il fallait empêcher qu'elle ne se plaignît à l'Évêque.



** DU MARCHAND QUI ALLA VOIR SON FRERE.

EXTRAIT.

UN Roi libéral & magnifique, mais plus que ne le comportait le rapport de sa terre, avait choisi pour son Bailli un homme sage & prudent, auquel il avait confié non-seulement la perception de ses revenus & l'administration de sa justice, mais encore le gouvernement de toute sa maison (*a*). Celui-ci avait un frere, Marchand, Bourgeois de sa ville (*b*), & fort à son aise. La renommée lui ayant appris la fortune du Bailli, il se proposa d'aller le voir. L'autre le reçut en vrai frere, lui témoigna toute la tendresse possible, & parla même de lui au Monarque, qui, par amitié pour son Officier, voulut faire éprouver à l'étranger ses bienfaits. « S'il veut, » comme vous, se fixer chez moi, dit le » Prince, associez-le à tous vos emplois, je

» vous le permets. S'il préfere des maisons » & des terres, je lui en offre que j'aurai » soin d'affranchir de toutes charges, rede- » vances & droits coûtumiers ; s'il est déter- » miné à retourner dans sa patrie, donnez- » lui en mon nom de l'or, de l'argent, des » étoffes & des chevaux ».

Le Bailli étant venu faire part de ces propositions à son frere, le Marchand, avant de se déterminer, voulut savoir quels étaient & les revenus & la dépense du Roi. On lui dit que la dépense égalait la recette. « Mais puis- » qu'en tems de paix il consomme tous ses » revenus, ajouta le Bourgeois, que fera-t-il » donc s'il lui survient une guerre ? — Dans » ce cas il aurait recours aux impositions, » nous contribuerions tous. — J'entens; mes » voisins seraient taxés. A raison du voisi- » nage, il faudrait bien que je le fusse aussi, » & alors adieu pour toujours les exemp- » tions & les franchises. Frere, remerciez-le, » de ses présens. Puisqu'on n'est pas en sû- » reté ici plus qu'ailleurs, vaut autant rester » dans mon nid ».

Il prit congé de son frere, & s'en retourna.

NOTES.

(*a*) Pour des hommes accoutumés à ne connaître la majesté royale que par ses ordres absolus, par sa puissance formidable & le faste imposant qui l'accompagne, ce doit être un tableau bien étrange que celui de ces Rois, enfermés toute l'année dans un Château ou dans un palais massif composé de tours, & vivant, selon l'expression commune de nos vieux Poëtes, *des rentes de leur terre.* Ce portrait est cependant exactement vrai; & pour ne citer ici que ce qui a rapport au Fabliau, Saint Louis vivait des revenus que lui produisaient sa justice, ses domaines, ses douanes, & ses droits seigneuriaux[1].

[1] *Choisy, Vie de S. Louis, p.* 325.

(*b*) La dénomination de *Bourgeois*, qui, appliquée aujourd'hui à la classe d'hommes intermédiaires entre les Paysans & les Nobles, ne désigne plus qu'un roturier habitant d'une ville, a été long-tems un titre & une prérogative réelle, comme autrefois celle de *Citoyen* dans Rome. Les privileges nombreux que la politique de nos Rois avait accordés aux Villes, soit de Communes, soit de Bourgeoisie, en avaient fait des lieux de franchise & de sureté, dans lesquels les vassaux des Seigneurs trouvaient un asyle contre la tyrannie. Croirait-on qu'un des premiers de ces privileges était ordinairement de permettre aux veuves de se remarier, aux bourgeois de tester, aux peres de

faire entrer leurs fils dans l'état Ecclésiastique, ou de marier leurs filles, sans acheter l'agrément du Seigneur. Quelquefois la Noblesse, pour jouir des droits de ces corporations si avantagées, venait s'y faire agréger; & l'on a des exemples de Chevaliers qui prenaient en même tems le titre de Bourgeois d'une telle ville.



DU CURÉ
ET DES DEUX RIBAUDS.

J'AI connu deux Ménétriers qui étaient les plus déterminés ribauds que jamais on ait vus. L'un ne gagnait pas une obole qu'il ne la risquât sur un *Tablier*; l'autre y serait venu apporter, je crois, le seul pain qu'il aurait eu à manger pour toute sa semaine. En un mot c'était chez eux une telle rage, que, si en plein hiver, ils eussent rencontré quelqu'un sur le grand chemin, Français ou Allemand n'importe, ils l'eussent arrêté pour le faire jouer. A ce goût pour les dez, ils joignaient encore l'adresse de les manier; mais ils n'en étaient pas plus riches; & en les voyant, sous leurs haillons déchirés, montrer, aux passans, les coudes & les fesses, on se disait à soi-même, voilà de quoi faire de beaux soudoyés pour le service de notre Prince (*a*). Tels étaient en somme nos deux escrocs. Si vous

vous voulez maintenant ſavoir leur nom, je vous dirai que l'un s'appellait Thibaut, & l'autre Rénier.

Un certain jour, qu'ils ſe rendaient enſemble à je ne ſais quelle ville, pour y faire quelque dupe, ils virent venir à eux, ſur un bon cheval bai, un Chapelain qui avait l'air joyeux & content. Mes deux gens auſſitôt de l'accoſter, & de lui propoſer une partie. Vous ſavez que c'était là tout ce qui les occupait. « Certes, l'offre eſt ſéduiſante, ré» pondit d'un ton de mépris le Chapelain. » Eh! quoi, diable jouerais-je, s'il vous » plait? Je gage qu'entre vous deux, vous » ne feriez ſeulement pas dix tournois. Sire, » Sire, reprit Thibaut, il ne faut pas tou» jours juger les gens d'après leur habit. » En diſant cela, il montra ſa chemiſe qu'il avait tortillée en forme de ceinture autour des reins, & qui paraiſſait réellement contenir beaucoup d'argent; mais ce n'était que du ſable. Tout au plus y avait-il au premier nœud, pour en impoſer, quelque petite monnaie. Le Prêtre s'y laiſſa prendre. Trompé par cet appas, il accepta la partie, & deſ-

cendit de cheval. On se mit sur l'herbe. Thibaut dénouant sa chemise en tira cinq Artésiens, deux Cambrésiens & deux Tournois (*b*). Le Chapelain convoitait des yeux ce prétendu trésor : c'est tout ce qu'il contenait.

Ici sont tous les détails du jeu, que je n'ai pas compris davantage que ceux du Fabliau de S. Pierre & du Jongleur. *Le Curé perd successivement tout son avoir. Alors soupçonnant, mais trop tard, qu'il a à faire à des frippons, il les accuse de se servir de dez pipés. On lui en donne d'autres qui le sont aussi, & avec lesquels il perd son cheval, qu'on a apprécié cent sous* (*c*). *Mais dans sa colere il refuse de le leur livrer, les traite d'escrocs, & court à sa monture pour s'en saisir & se sauver. Tout ce qu'il y gagne c'est d'être bien battu. Les deux Ribauds se disputent ensuite à qui des deux montera le cheval. Des injures ils en viennent aux coups. Enfin, Thibaut s'étant trouvé le plus fort, s'en empare. Je ne fais qu'indiquer légérement ces détails, les mêmes, à peu de chose près, que ceux de* S. Pierre & du Jongleur.

Thibaut vainqueur se mit en selle, & à son air triomphant vous eussiez dit un Chevalier qui vient de remporter le prix d'un tournois. C'était pourtant le premier cheval qu'il montait de sa vie. Pour le faire partir, il

commence par lui allonger de toute fa force fept à huit coups de talon dans le ventre. Le rouffin à l'inftant prend le galop; & voilà mon Villain qui, fe fentant fauter fur la felle, s'effraye, crie au fecours, perd l'équilibre, & tombe à vingt pas de-là, fur le dos, les jambes en l'air. Le hazard fit que dans fa chûte il entraîna la bride qu'il tenait à plein poing. Elle fortit de la bouche du cheval, & ce mouvement avait fuffi pour l'arrêter, & donner à Rénier le tems d'accourir. Au diable foit la roffe qui ne peut pas marcher comme une autre, dit Thibaut; tiens, je te l'abandonne. Rénier, avant de monter, voulut remettre la bride; mais il n'était pas meilleur cavalier que fon camarade, & ne favait par où s'y prendre. Tous deux l'effayerent envain, l'un après l'autre. Ils la tournerent & retournerent cent fois dans tous les fens, & ne purent jamais en venir à bout. Enfin Thibaut jugea qu'au lieu de fe tourmenter inutilement, il était bien plus court de faire venir le Chapelain; & il alla le chercher.

Le Prêtre était encore à la même place,

tout occupé de ſa triſte aventure. La propoſition qu'on lui fit de venir brider ſon cheval n'était pas faite pour lui plaire. Il la rejetta fort bruſquement ; mais quelques coups de poings bien appliqués, qu'y ajouta Thibaut, l'eurent bientôt adouci ſi efficacement, qu'il ſuivit ſans ſouffler. En marchant néanmoins il s'aviſa d'un moyen pour les attraper. Meſſieurs, leur dit-il, je vous préviens que ma bête eſt capricieuſe, & que jamais elle ne ſe laiſſera brider à moins que vous ne montiez deſſus. Il s'attendait bien qu'on allait lui dire d'y monter lui-même, & c'eſt ce qui arriva. Il monta, paſſa leſtement la bride ; & piquant des deux : j'avais oublié, ajouta-t-il, de vous parler d'un autre caprice qu'a encore mon cheval ; c'eſt de ne point aimer les frippons. En diſant cela il diſparut ; & nous en devons conclure qu'il eſt utile quelquefois d'avoir dans l'eſprit un peu de ruſe & d'adreſſe.

NOTES.

(*a*) Au Fabliau *de Charnage & de Carême*, il a été fait mention de ces troupes ſoudoyées que Philippe-Auguſte avait introduites dans les armées françaiſes. Ceux qui les compoſaient n'étant gueres que des bandits, des aventuriers, gens ſans reſſource & ſans aveu, leur accoutrement devait par conſéquent être aſſez miſérable. Guil. Guyart, en beaucoup d'endroits, ne les repréſente que comme des gredins déguenillés. Les ſoldats n'ont commencé à porter généralement l'uniforme que ſous Louis XIV, en 1672.

(*b*) Un grand nombre de Seigneurs, d'Évêques & d'Abbés, jouiſſaient en France, ſoit par conceſſion du Prince, ſoit par uſurpation, du privilege de battre monnaie. On en comptait encore plus de quatre-vingt vers le milieu du XIII[e] ſiecle. Les eſpeces frappées en leur nom étaient les ſeules qu'ils laiſſaſſent circuler dans leurs domaines, & quelques-uns même en excluaient celles du Roi. Il exiſte une lettre de Philippe-Auguſte à l'Abbé de Corbie, par laquelle le Monarque lui demande de donner cours dans ſes terres à la monnaie de Paris [1]. La plupart des Ordonnances de nos Rois adreſſées aux Baillis, leur enjoignent de faciliter, autant qu'il leur ſera poſſible, cette circulation des monnaies royales. Comme Souverains, ils s'attribuerent excluſivement la connaiſſance des délits, qui concernaient toutes celles du Royaume [2]. Par là non-ſeulement ils

[1] *Duc. Gloſſ. au mot* Moneta Regia.

[2] *Bruſſ. des Fiefs.*

reſtreignirent le privilege des Barons ; mais ils ſe donnent encore celui de faire pour eux-mêmes des réglemens avantageux. C'eſt ainſi que S. Louis décida que perſonne ne pourrait employer les types & figures de la ſienne, qu'elle aurait cours par toute la France, & qu'elle ſerait la ſeule d'uſage ſur les terres des Seigneurs qui n'en auraient point une à eux. C'eſt ainſi qu'il fut réglé que quand le Roi voudrait en faire frapper, il pourrait mander auprès de lui, indiſtinctement & à ſon gré, tous les Monnayeurs du Royaume. C'eſt ainſi qu'il fut défendu aux Seigneurs d'exercer leur droit ſans avoir auparavant ſon agrément, & ordonné que pendant qu'ils feraient travailler, il y aurait un garde nommé par lui pour inſpecter l'ouvrage. Lui ſeul enfin conſerva le privilege d'avoir une monnaie d'or & d'argent[1] ; celles des Barons ne furent plus que *noires*, c'eſt-à-dire, d'airain ou de cuivre, & ne purent valoir plus d'un denier. La peine auſſi était différente pour ceux qui les contrefaiſaient. Les Barons ne pouvaient pas, comme le Monarque, *faire bouillir* leurs faux Monnayeurs, ni enterrer vives les femmes qui faiſaient cette fraude. Ce doux & beau privilege était réſervé à lui ſeul.

[1] *Ordonn. des Rois de Fr. t. 1, p. 93.*

Les monnaies diverſes prenaient ordinairement le nom du lieu où elles étaient frappées. On appellait *Arteſiens*, *Cambréſiens*, &c, certaines eſpeces faites à Arras, à Cambrai, &c. Mais comme par-tout elles dépendaient du caprice des Seigneurs, preſque toutes différaient entr'elles de valeur & de poids ; ce qui, dans

le commerce, causait beaucoup d'embarras, & obligeait, quand on voulait contracter, de spécifier en quelles especes serait fait le paiement: à moins qu'on n'aimât mieux, ainsi que je l'ai dit ailleurs, stipuler par marc. Ces inconvéniens engagerent Philippe-de-Valois à s'occuper du projet de réduire toutes les monnaies à une seule; il s'y prit mal, & ne put réussir. Aujourd'hui le monnéage est devenu un droit royal, annexé exclusivement à la Couronne; mais ce n'est qu'après l'avoir éteint successivement entre les mains de ceux qui le possédaient, ou l'avoir même acheté de quelques-uns d'eux.

(*c*) Une des choses que j'ai le plus de peine à comprendre, c'est le prix des chevaux au XIIIe siecle, parce qu'il n'a nulle proportion avec tout le reste des denrées. On verra dans le Fabliau *des deux Chevaux*, qu'un bon cheval coûtait cent sous; ici celui du Curé, qui a été donné comme tel, est évalué ce prix, & l'on peut assurer hardiment que les deux filoux, de peur de se tromper, l'estimaient au-dessous de sa juste valeur. Les chevaux d'une certaine beauté, Palefrois ou Dextriers, étaient bien autrement chers encore. Un des Chevaliers qui avaient suivi Saint Louis dans son expédition d'outre-mer, ayant été surpris avec une fille publique auprès de la tente royale, & chassé, Joinville[a] vint demander son cheval pour quelqu'un de sa troupe qui était démonté; mais il lui fut refusé, parce qu'il valait bien, dit-il, 80 ou 100 liv. Quand le saint Roi rentra en France, l'Abbé de Cluny lui en envoya

[a] *Joinville*, p. 95.

deux, l'un pour lui & l'autre pour la Reine ; & on les estimait, dit le même Historien [i], chacun 500 liv. (9000 liv. environ de notre monnaie). Si ce dernier prix est énorme, même relativement à nos jours, qu'était-ce donc pour un tems où, comme on l'a vu [ii], un bœuf de charrue valait 20 sous, & un demi arpent de vigne à la porte de Paris [iii] 60 ? Je n'ai pu deviner la raison d'une disproportion pareille, & la laisse trouver à ceux qui sont plus instruits que moi.

[i] *Pag.* 116.

[ii] *Fabliau* d'Aucassin.

[iii] *Note du Fabl.* de la Robbe d'Écarlate.



** DE CELUI QUI ENFERMA SA FEMME DANS UNE TOUR (a).

Par Pierre Anfol.

Alias

DE LA FEMME QUI AYANT TORT PARUT AVOIR RAISON.

J'AI entendu conter l'aventure d'un Bachelier qui voulait prendre femme. Mais une chofe l'arrêtait : il craignait....., vous devinez l'accident dont je veux parler, & il aurait bien voulu, fi la chofe eût été poffible, pouvoir s'en garantir. Il y rêva long tems; il mit tout ce qu'il avait d'efprit & d'étude à connaître les rufes des femmes, fe fit conter tous les Fabliaux qui parlaient de leurs tours, & confulta fur cette matiere les gens réputés les plus habiles de la contrée. Quelqu'un lui dit; « faites bâtir une maifon qui ait des » murs élevés & folides, avec une fenêtre » unique & étroite, & une feule porte dont » vous garderez toujours la clé. Placez votre » femme dans ce lieu de fûreté. En lui four-

» nissant exactement ce qui est nécessaire à
» la vie, vous n'aurez plus rien à craindre,
» & pourrez, à l'aise, tant qu'il vous plai-
» ra, vous divertir avec elle ». Le conseil plut au Sire. Il fit construire l'édifice, & pendant ce tems, se chercha une compagne; s'informant de tous côtés quelles étaient les filles les plus sages du canton. A la fin il se décida pour une, l'épousa, & dès le même jour la confina dans sa prison. Tous les matins, en la quittant, il fermait exactement la porte sur elle, & emportait ses clés. Le soir, quand il rentrait pour coucher, il les mettait sous son traversin. Avec de si bonnes précautions, il croyait son honneur en sûreté; & ce fut précisément par-là même qu'on le dupa.

La Dame mourait d'ennui dans ce séjour. Dès qu'elle était seule, elle allait se mettre à sa fenêtre pour se dissiper, & s'amusait à regarder les passans. Un certain matin qu'elle commençait ainsi sa triste journée, elle apperçut un jeune homme, frais & beau, qui avait les yeux fixés sur sa lucarne. La figure du Damoiseau lui plut; elle lui fit quelques

ſignes d'amitié. Lui, que n'avoit pas moins charmé la Dame, y répondit avec empreſſement. Bientôt ils furent d'accord; & la priſonniere, à la faveur d'une chanſon, ou plutôt de quelques paroles qu'elle chanta comme ſi c'en eût été une, trouva moyen de lui donner, la nuit, à la porte de la maiſon, un rendez-vous. Écoutez maintenant l'adreſſe qu'elle employa pour s'y trouver.

Quand ſon mari vint dîner, elle feignit d'être malade, affecta un air ſouffrant, & ſe plaignit beaucoup. Le Bachelier, qui n'avait aucune raiſon de ſe défier d'elle, & qui, malgré ſa jalouſie, l'aimait très-fort, fut affecté de ſes doléances, & lui tint compagnie le reſte de la journée. Elle la paſſa toute entiere à ſoupirer & à gémir. Le ſoir cependant elle parut un peu ſoulagée par la tendreſſe & les ſoins affectueux du prud'homme, & ſes yeux ſemblerent ſe ranimer. L'innocent, joyeux de l'effet qu'il avait produit, la preſſa de manger quelque choſe pour prendre des forces; & afin de l'engager par ſon exemple, il ſe mit à table. Elle ſe montra ſenſible à une complaiſance ſi ingénieuſe de ſa part,

goûta de ce qu'il lui fervit, l'égaya, le fit boire, & opéra fi bien qu'elle réuffit à l'ennivrer. A peine fut-il couché qu'il s'endormit. La Dame alors prit les clés, & elle alla trouver fon ami, qui, comme on en était convenu, l'attendait à la porte.

La même rufe fut encore employée dans la fuite, & toujours avec le même fuccès. Toutes les fois que la Dame voulait entretenir le galant, elle ennivrait l'époux. Mais cela enfin infpira quelque défiance au bonhomme. Il foupçonna que fa femme avait quelque raifon fans doute pour le faire tant boire certains jours; & afin de s'en éclaircir, il contrefit l'homme ivre, fe coucha à fon ordinaire, & feignit auffi-tôt de s'endormir. L'époufe, felon fa coutume, alla prendre les clés & defcendit. Il defcendit auffi après elle, mais ce fut pour mettre le verrouil en dedans.

Je vous laiffe à imaginer la furprife de la Belle, quand elle revint, & qu'elle fentit la porte fermée. Il fallut bien fe réfoudre pourtant à appeller le jaloux, & le prier d'ouvrir. Elle demanda grace, pleura, fupplia,

promit que, s'il consentait à lui pardonner, jamais dans la suite il n'aurait à se plaindre d'elle. Les larmes, les prieres, tout fut inutile. Il répondit qu'il allait avertir ses parens de sa conduite, & la prévint qu'elle pouvait renoncer pour toujours à tout héritage qui viendrait de lui. Elle fit encore quelques instances pour le désarmer; & le trouvant inflexible : « Eh bien, dit-elle, puisque » je serais malheureuse & deshonorée, il vaut » autant mourir. Adieu, je vais me jetter dans » le puits qui est ici près. Mon cadavre » bientôt sera porté à mes parens, ils accuse» ront de ma mort votre jalousie, ils vous ap» pelleront en Justice, & je suis sûre d'avance » d'une vengeance prochaine ».

Ces menaces auxquelles il n'ajoutait pas beaucoup de foi, ne le toucherent gueres plus que les prieres. Il refusa toujours d'ouvrir. Mais tout-à-coup un bruit se fit entendre comme de quelqu'un qui tomberait dans l'eau. Au retentissement du coup, le Bachelier ne douta pas que sa femme ne se fût nayée. Il descendit à la hâte, une chandelle en main, & courut avec effroi vers le puits,

Qu'une femme eſt adroite, & qu'elle a de malice ! C'était une groſſe pierre qu'avait jettée celle-ci; & la ruſée, qui prévoyait bien que ſon mari allarmé ne manquerait pas de ſortir, était venue doucement ſe ranger le long de la maiſon, dans l'eſpérance de pouvoir s'y gliſſer dès qu'il ſerait dehors. C'eſt ce qui arriva. Elle entra ſans être apperçue, & alla ſe mettre à la fenêtre pour voir ce qu'il deviendrait. Après avoir bien regardé dans le puits & aux environs, après avoir cherché par-tout, & même appellé, il s'en revint. Mais lorſqu'il fut queſtion de rentrer, il vit qu'il avait été pris au piége. Force lui fut alors de prier à ſon tour. Il promit même à ſa femme, ſi elle voulait ouvrir, d'oublier tout ce qui était arrivé, & de ne lui en jamais parler tant qu'il vivrait. « Ah, ah ! vous » avez changé de ton en bien peu de tems, » dit-elle. J'avais beau prier, vous faiſiez le » méchant tout-à-l'heure, vous me mena- » ciez de mes parens. Eh bien ! je vous an- » nonce, moi, que, dès qu'il ſera jour, je » les fais venir ici pour me plaindre à eux » de votre conduite, & leur demander juſ-

» tice d'un libertin qui m'enferme dans une » prifon, tandis qu'il va courir ailleurs toutes » les nuits ».

Elle tint parole; & quand fes parens arriverent, elle leur fit beaucoup de plaintes de fon mari, en proteftant qu'elle ne pouvait plus tenir dans une maifon où on la rendait malheureufe de toutes manieres. Les parens trompés traiterent leur gendre fort durement, & l'accablerent de reproches. Ces reproches même, qu'ils eurent foin de répandre dans le public influerent fur fa réputation, & le firent méfeftimer; & ce fut là tout ce que gagna le mal-adroit pour avoir enfermé fa femme. Celle-ci au contraire eut l'adreffe de fe tirer d'un mauvais pas, & par fon efprit vint à bout de rendre bonne une caufe qui était mauvaife.

Le Poëte, pour prévenir les jugemens défavorables que fon hiftoriette pourrait faire naître fur les femmes, ajoute :

pas toutes mauvaifes
Mais ne font mie totes males :
il y en a
Aucunes en i a loyales;
veut tourner
Quant fame velt torner à bien
Ne la puet contrevaloir rien. (*Rien ne la peut égaler*).

Voici le second Fabliau que Moliere a daigné immortaliser en l'imitant ; & tel est l'original de son George Dandin. *M. Bret dit qu'il l'a tiré de Bocace* [*]. *Je le crois aussi, parce que je suis très-convaincu, encore une fois, que jamais Moliere n'a lu ni su lire nos Poëtes manuscrits du treisieme siecle. Mais Bocace, qui écrivait son Décaméron vers le milieu du quatorzieme, Bocace, qui était venu jeune à Paris, & avait étudié dans l'Université, où notre langue & nos Auteurs lui étaient devenus familiers, Bocace a pris son Conte dans nos Fabliaux. De ses Cent Novelles, il y en a un grand nombre qu'il a copiées d'après eux. On en peut voir les preuves dans cet ouvrage. Je pourrais même probablement en citer davantage, si tous leurs Contes étaient parvenus jusqu'à nous, ou si j'avais pu avoir connaissance de tous ceux qui y sont parvenus. Au reste, cet Écrivain convient de bonne foi dans son avant-propos, qu'il n'est point inventeur ; & loin que je veuille, en faisant ces remarques, arracher quelques fleurs à la couronne que lui a décernée, tout d'une voix, l'Italie, j'avoue que le talent de l'imitation, quand on le possede au degré de perfection de la Fontaine & de Bocace, est supérieur à celui de l'invention peut-être. Au moins conviendra-t-on qu'il est beaucoup plus rare. Si j'avais un reproche à faire au Conteur Florentin, ce serait de n'avoir point déclaré ce qu'il doit à nos Poëtes. Que cette foule d'imitateurs, qu'à chaque Conte on voit cités ici à la file, aient*

[*] 7. Journ. IV. Nov.

aient manqué envers eux de reconnaissance, je les excuse ; ils se sont tous pillés les uns les autres, & ne les connaissaient pas. Mais Bocace, encore une fois, qui s'était enrichi de leurs dépouilles, & qui leur devait sa brillante renommée, j'ai de la peine à lui pardonner ce silence ingrat.

Le Fabliau de Pierre d'Ansol se trouve dans le Recueil de Sansovino.

Dans le Passa-Tempo de Curiosi, *p.* 102.

Dans le Grand Caton en vers.

D'Ansol lui-même ne l'a point inventé. Il l'a tiré du Dolopatos *ou* Roman des Sept Sages, *ouvrage singulier & bizarre, qui peut se glorifier d'une des plus heureuses destinées qu'aucun livre ait jamais obtenu, & dont je ne puis m'empêcher de dire un mot ici, parce que plusieurs de ses Contes se trouvent parmi les Fabliaux. Originairement écrit en Indien par un certain Sendebad, qui vivait un siecle avant J. C., il fut depuis traduit en Persan, & successivement, du Persan en Arabe, de l'Arabe en Hébreu, de l'Hébreu en Syriaque, & du Syriaque en Grec*[1]. *Au douzieme siecle, un Moine Français nommé Dom Jean, de l'Abbaye de Hauteselve, le traduisit du Grec en Latin. Sur la fin de ce même siecle un nommé Herbers le mit du Latin en langue Romane, ce qui le répandit en France. Quelques-uns de nos Poëtes s'amuserent à le rimer, & j'ai trouvé dans les manuscrits de la Bibliotheque du Roi deux de ces versions en vers. Depuis il fut mis en prose moderne & imprimé. Il a été tra-*

[1] *Mém. sur le Dolopatos* par M. Dacier, *de l'Ac. des Bel. Let.*

duit en Allemand; il l'a été en Italien sous le nom du Prince Érastus, *& cette traduction a été retraduite en Français & en Espagnol. On l'a imprimé en Latin sous le titre de* Calumnia Novercali. *En un mot, ce Roman, qui aujourd'hui probablement est perdu dans l'Inde, se trouve dans presque toutes les langues & toutes les Bibliotheques d'Europe. Mais l'on conçoit qu'avec ces translations si multipliées, il a dû* bien changer sur la route. *Dans toutes cependant le fonds principal est le même. Un Roi veuf s'est remarié en secondes nôces, & il a du premier lit un fils dont il a confié l'éducation à sept Philosophes ou Sages. La nouvelle Reine devient amoureuse du jeune Prince, & cherche à le séduire. Rebutée par lui, elle l'accuse auprès de son pere, qui le condamne à mort; mais un des Instituteurs arrive; il raconte une histoire dont la morale est qu'il faut se défier des apparences, & la sentence est révoquée. La Reine le lendemain vient en raconter une autre qui détruit l'effet de celle du Sage; en conséquence, nouvel arrêt de mort. Le soir, nouvelle réponse d'un des Instituteurs, & nouveau pardon. Le procès dure ainsi pendant sept jours, ce qui fait quatorze histoires. Au bout de ce tems, le fils trouve moyen de faire reconnaître son innocence, & la Reine est condamnée. Tel est le canevas du Dolopatos chez tous les Traducteurs. Mais tous se sont cru permis d'y faire des changemens, d'en supprimer quelques histoires, d'en ajouter d'autres, & de l'habiller chacun à la mode de leur nation. Les uns mettent la scène*

sous Cyrus, d'autres sous Domitien, ceux-ci sous Vespasien, ceux-là sous Nourschirvan. Le nom du fils, celui de la mere, ceux des Gouverneurs varient de même dans presque tous. Les Orientaux sur-tout, qui rarement se donnent la peine de traduire un livre sans y ajouter du leur, ont tellement amplifié celui-ci, que de sept journées dont il était composé dans l'original, ils l'ont fait monter à quarante; & c'est ainsi que nous l'a donné M. Galand, sous le titre des Quarante Visirs, *dont il n'a pourtant traduit que les Contes les plus jolis. Il est assez difficile, au milieu de tous ces déplacemens, de reconnaître les Contes primitifs de Sendebad. Je pourrais dire la même chose de ceux de Bid-Paï, & de tous les Contes Orientaux que j'ai occasion de citer ici comme imités par les Fabliers. Il est très-certain qu'il y en a dans ce nombre qui sont postérieurs à ceux de nos Poëtes, & qui peut-être viennent d'eux. En Europe les Mahométans étaient en exécration, on ne prononçait leur nom qu'avec horreur. Quand on est instruit de l'histoire des Croisades, on sait qu'en Asie ce n'a pas été toujours la même chose, & qu'il y a eu des intervalles de paix, pendant lesquels les deux nations se sont réunies par des alliances, des fêtes, & toutes les apparences de l'amitié la plus sincere. C'est ainsi que nous connumes les usages arabes, dont une infinité furent transplantés en France; c'est ainsi que quelques-uns des chefs de cette nation apprirent à estimer notre Chevalerie, & voulurent être armés par des Chevaliers Chrétiens;*

& comme nos Poëtes, dans ce commerce mutuel, s'approprierent plusieurs de ses Contes, il se pourrait très-bien qu'elle en eût aussi adopté quelques-uns des nôtres, qui aujourd'hui se trouvent également, & dans nos Recueils, & dans les siens. Mais comment les reconnaître & les distinguer? Dans ce doute, j'ai pris le parti le plus généreux; celui, comme j'ai dit plus haut, d'attribuer généralement aux Orientaux tous les Fabliaux quelconques que je rencontrerai dans leurs ouvrages. Je l'ai déjà fait pour le Lai d'Aristote, *pour les* Cheveux coupés, *&c; j'ai donné à Sendebad* le Mari qui enferma sa Femme, *parce qu'il est dans le* Dolopatos *moderne, & je lui accorde, par la même raison, les trois Fabliaux suivans, qui s'y trouvent aussi.*

Le premier n'est pas trop fait, non plus que celui qu'on vient de lire, pour être cité en exemple par des Sages; mais de tout tems les gens d'un âge mûr ont fait consister la sagesse à fuir les femmes, & les vieillards à en dire du mal.

NOTE.

(*a*) Ce titre annonce une tour, & dans le Conte il ne s'agit que d'une maison. Ces deux mots sont ici employés comme synonymes. On peut se rappeller ce qui a été dit sur les tours dans le Fabliau d'*Hippocrate*.

LE CHEVALIER A LA TRAPPE.

JADIS, dans le Royaume de Montbergier, un Gentilhomme fort riche, bon Chevalier errant, & renommé par ſes hauts faits d'armes, eut, pendant ſon ſommeil, un rêve bien ſingulier. Il ſongea qu'il voyait une belle Dame, & qu'il l'aimait. Le pays & le nom ne lui en furent pas révélés, il eſt vrai : mais l'image en était reſtée ſi profondément gravée dans ſa mémoire, les traits, lorſqu'il ſe réveilla, s'en repréſenterent à lui d'une maniere ſi diſtincte, qu'il ſe flattait de la reconnaître ſans peine en quelque endroit de la terre qu'elle pût ſe trouver. Par un autre prodige non moins étonnant, il arriva que la Dame, de ſon côté, rêva qu'elle aimait un Chevalier ; & quoique le nom lui en reſtât de même parfaitement inconnu, ſa figure néanmoins l'avait frappée auſſi, au point de ne pouvoir jamais l'oublier.

Aſſurément je tiens que celui-là n'a point

la tête trop ſaine qui, d'après un rêve, entreprend une âventure. C'eſt cependant ce que fit notre Chevalier. Pour mettre à fin la ſienne, il prépara ſes équipages, chargea un rouſſin * d'or & d'argent, & ſe mit en route. Pluſieurs mois ſe paſſerent ainſi à courir inutilement les chemins, ſans que pour cela il interrompît ſes recherches, ou qu'il perdît eſpérance. Enfin, il trouva, près de la mer, un Château dont les murs d'enceinte étaient nouvellement bâtis, & qui avait une tour extrêmement forte, épaiſſe de trente pieds, & haute de la portée du trait. Le Seigneur de ce lieu était un Duc puiſſant, mais jaloux, qui, mari d'une belle femme, la tenait enfermée dans cette priſon ſous la garde de dix-huit portes, garnies chacune de deux groſſes barres & d'une bonne ſerrure. Il ne s'en fiait qu'à lui ſeul pour les fermer ou les ouvrir. Toujours il en portait les clés ſur lui, & il n'y avait perſonne ſur la terre auquel il eût oſé les laiſſer en garde.

* Cheval de bagage.

En entrant dans la Ville, le Chevalier jetta par hazard les yeux ſur la tour, & vit à la fenêtre une femme qu'il reconnut : c'était

la Dame de ſon rêve, celle-là même qu'il cherchait avec tant de peines, & qu'il aimait ſans l'avoir jamais vue. Elle l'avait auſſi apperçu de loin, & venait de le reconnaître. Peu s'en fallut même qu'elle ne l'appellât, tant l'amour & la joie troublerent ſes ſens; mais, dans la crainte de ſon mari, elle ſe retint, & ſe contenta ſeulement, pour inſtruire le Voyageur de la ſenſation qu'il lui avait faite, de chanter à haute voix une chanſon d'amour. Celui-ci, quoiqu'il brûlât d'envie d'y répondre, feignit, pour ne point nuire à ſon projet, de ne rien entendre. Il ſe rendit au Château, & ſe fit préſenter au Seigneur, qu'il pria d'accepter ſes ſervices, ſe donnant pour un gentil-homme qui, dans un tournois, ayant tué un Chevalier, s'était vu pourſuivi par les parens du mort, & obligé de quitter ſa patrie. « Soyez le bien » venu, répondit le Duc; je ſuis en guerre » dans ce moment contre des ennemis qui » ravagent ma terre, vous pouvez m'être » utile, & j'accepte vos offres ».

Dès le lendemain, la valeur du Chevalier fut employée. Son bras, qu'amour ani-

mait, opéra des prodiges. En moins de trois mois les ennemis du Duc furent tous tués ou prisonniers, le pays délivré & les chemins libres. Le vainqueur, en récompense, fut fait, à son retour, Sénéchal de la Terre & de l'Hôtel; & ce fut alors qu'il s'occupa sérieusement du projet qu'avait formé son amour, & des moyens de pénétrer jusqu'à la Duchesse.

Sous je ne sais quel prétexte, qui, au reste, ne lui fut pas difficile à imaginer, il demanda au Duc un petit emplacement dans le verger, avec la permission d'y bâtir une maisonnette à son usage. On le lui accorda sans peine. Il se fit donc construire, le plus près qu'il put de la tour, mais point assez cependant pour allarmer le jaloux, un petit logement avec hérisson * & porte de derriere. Quand tout fut achevé & le toit couvert, il gagna le Maçon à force d'argent, & lui commanda un conduit souterrain qui, de sa chambre allât aboutir sous la tour. L'ouvrier mit onze jours à finir son ouvrage. Arrivé au plancher, il le perça, y pratiqua une trappe faite avec tant d'art, & qui

* Je crois que c'est une enceinte de pieux.

fermait si bien, que l'œil le plus clair-voyant n'eût pu la deviner. Alors le Chevalier le tua. Il est vrai que ce fut dans la crainte d'en être trahi & pour plus grande sûreté du secret; mais n'importe, son motif n'excuse pas sa mauvaise action, j'avoue qu'il fit mal.

Il ne lui fut pas difficile, après cela, de pénétrer dans la tour, d'y voir sa Dame, & d'en obtenir ce qu'elle brûlait d'accorder. Quand il sortit, elle lui donna pour gage de sa foi une bague qu'elle avait reçue du Duc, & dont la pierre valait bien dix marcs d'argent. Le Chevalier, qui avait en tête un autre projet par rapport à l'époux, se rendit auprès de lui en la quittant; & dans la conversation il eut soin plusieurs fois de laisser, comme par hasard, appercevoir sa nouvelle bague. Cette vue frappa le jaloux à un tel point, qu'il changea de couleur. Il eut la prudence pourtant de ne faire aucune question à son Sénéchal: mais il alla aussi-tôt à la tour interroger la Duchesse sur cette aventure. L'Amant s'en doutait. Il courut, pour prévenir le Duc, à son souterrein; &

pendant que celui - ci ouvrait & refermait bien exactement, l'une après l'autre, ſes dix-huit portes, il eut tout le tems d'entrer par la trappe, & de remettre la bague. La premiere phraſe de l'époux fut de demander à la voir. A cette propoſition la Ducheſſe affecta d'abord une grande ſurpriſe. Néanmoins, ſur une nouvelle inſtance de ſon mari, accompagnée de colere & de menaces, la Dame, ſans répondre une ſeule parole, ſans paraître vouloir pénétrer ſes raiſons, ouvrit le coffre où elle venait de remettre la bague, & la lui préſenta. Cela fut ſuffiſant pour le raſſurer & diſſiper tous ſes ſoupçons. Il imagina que le Sénéchal apparemment avait trouvé une pierre pareille à celle de ſon épouſe, & dormit très-paiſiblement.

Le jour ſuivant, l'envie lui prit d'aller chaſſer dans la forêt, & il dit au Chevalier de s'apprêter à le ſuivre. « Sire, ayez la » bonté de m'en diſpenſer, répondit ce- » lui - ci. Ma mie vient d'arriver à l'inſtant. » Pendant mon abſence elle a ſu ménager un » accommodement avec mes ennemis : & cette » nouvelle, qu'elle s'eſt chargée de m'ap-

» porter elle-même, me force à quitter votre
» ſervice & à partir dès demain; mais, Sire,
» elle ſouhaite vous remercier de vos bontés
» pour moi, & vous prie de venir ce ſoir,
» au retour de la chaſſe, ſouper avec elle».
Le Duc le promit. Or, c'était-là un piege qu'avaient préparé enſemble le deux Amans; & cette prétendue mie avec laquelle il devait ſouper n'était autre que la Ducheſſe elle-même.

Sur le ſoir elle ſe rendit par la trappe au logis du Chevalier. Elle y trouva des habits magnifiques qu'il lui avait préparés pour la déguiſer un peu.

Le Duc, quand il entra avec ſes gens, vit une Dame, belle comme une Fée, vêtue d'un beau drap de friſe, & portant une guimpe de ſoie ſur la tête, deux anneaux à la main droite, trois à la gauche, une ceinture d'argent à franges, & un manteau bordé de drap d'or. Le Chevalier la lui préſentant par la main, lui dit : « Sire, voilà ma mie, celle que
» j'aime uniquement, & que j'eſpere pouvoir
» bientôt épouſer». A peine le Duc l'eut-il

envifagée, qu'il crut reconnaître fa femme. Il refta interdit. La Dame fe mit à table fans paraître s'en appercevoir. Elle le fit affeoir à fes côtés, elle le preffa de manger : mais il ne lui fut pas poffible d'avaler un morceau. Un million d'idées confufes lui paffaient fucceffivement par la tête. Pendant le fouper il eut continuellement les yeux fixés fur elle comme un homme enchanté, & paffa tout ce tems à deviner comment on pouvait fortir d'une tour fi haute, fi épaiffe & fi bien fermée.

Dès qu'on fut levé de table, il fe retira pour aller de nouveau s'affurer de ce qu'il craignait. La Ducheffe auffi-tôt quittant à la hâte fes beaux habits, remonta par la trappe, & fe mit au lit, où elle feignit de dormir. Ce fut une furprife bien agréable pour lui, lorfqu'il eut ouvert & vifité toutes fes portes, de trouver fon époufe couchée. Il crut qu'il en était de cette aventure comme de l'autre, & que deux femmes, après tout, pouvaient, auffi-bien que deux bagues, fe reffembler. Cette idée le tranquillifa tout-à-fait. Il fe cou-

cha à ſon tour & paſſa la nuit auprès de la Ducheſſe. Hélas ! c'était la derniere qu'il paſſait avec elle.

Le Chevalier avait tout préparé d'avance pour ſon départ. Un vaiſſeau fretté ſecrettement l'attendait dans le port. Le vent lui était favorable, & tout ſecondait ſes deſſeins.

Le lendemain, au moment où le Duc allait ſortir pour la meſſe, il vint prendre congé de lui, & le pria reſpectueuſement de lui accorder une derniere grace; celle d'aſſiſter à la cérémonie de ſon mariage. Ma mie exige que vous approuviez notre union, lui dit-il, & je deſire moi-même recevoir de vos mains mon bonheur. Sur la réponſe favorable du Duc, il courut chercher la Ducheſſe, qui l'attendait chez lui. Elle vint couverte d'une cappe, & déguiſée de ſon mieux. Deux Chevaliers la conduiſirent à l'Égliſe, où le Duc, abſolument guéri de ſes ſoupçons, la préſenta au Sénéchal, qui l'épouſa. De l'Égliſe les nouveaux époux ſe rendirent au vaiſſeau ſur lequel ils allaient partir. Le Duc, avec toute ſa ſuite, voulut les y accompagner lui-même. Il donna, pour monter, la main

à l'époufée, plaifanta beaucoup fur fa joie, qu'elle ne déguifait pas, & lui dit adieu gaiment. Mais les plaifanteries ne durerent pas long-tems. Rentré dans la tour, il fut bientôt à quoi s'en tenir fur cette mie qu'il avait mariée, & qui était fi aife de partir; & il ne lui refta que la honte & le chagrin d'avoir été lourdement dupé.

Se trouve dans les Amans heureux, *p.* 87.

Et dans les Œillets de Recréation, *p.* 105, *où il eft defiguré.*

Dans les Contes Tartares, *par Gueulette, t.* 3, *un Derviche emploie ce ftratagême vis-à-vis d'un Perfan extrêmement jaloux de fa femme, pour le défabufer, & lui prouver que toutes les précautions de la jaloufie peuvent devenir inutiles, quand on le veut bien.*

Dans les Facétieufes Journées, *f.* 34, *v°. un jeune homme, fous prétexte de faire échapper un de fes amis qui eft dans l'embarras, emmene ainfi la femme de fon hôte, & fe fait conduire au vaiffeau par l'hôte lui-même.*

Id. *Dans* Mafuccio, *p.* 144, *part.* 4.



LE CHIEN ET LE SERPENT.

A Rome jadis vivait un homme fort riche qui était Sénéchal de la ville, & qui avait son palais & sa tour contigus aux murs. Son épouse, Dame respectable d'ailleurs par sa naissance & sa vertu, depuis neuf ans qu'ils étaient unis ne lui avait pas encore donné d'héritier. Elle paraissait même condamnée à la stérilité, & ce malheur les chagrinait beaucoup. La dixieme année enfin la Dame *vit lever sa ceinture*, &, après une grossesse heureuse, elle accoucha d'un beau garçon qui combla de joie & le pere & toute la ville; car si le mari était aimé pour sa loyauté, pour sa justice & sa courtoisie, l'épouse ne l'était pas moins pour sa piété charitable & sa douceur. Ils ne s'occuperent plus l'un & l'autre que de la conservation de cet enfant chéri. Tous les soins que sont capables d'imaginer des parens tendres, il les éprouva; &, outre la nourrice qui l'allai-

tait, deux autres femmes encore furent destinées pour lui ſeul.

Le Sénéchal avait chez lui un ours qu'il tenait dans ſa cour attaché au péron. Les Romains, le jour de la Pentecôte, voulant ſe divertir, vinrent le prier de le leur prêter pendant quelques heures pour le faire combattre contre des chiens (*a*). Il y conſentit volontiers, & on emmena l'animal. Le lieu deſtiné au combat était une grande prairie le long du Tibre. Cardinaux, Chevaliers, Prêtres, Bourgeois, femmes en beaux bliauds, toute la ville enfin s'y rendit; les uns amenant des chiens de chaſſe, les autres des braques, ceux-ci des mâtins des rues, ceux-là de gros chiens de Boucher. Le Sénéchal lui-même, pour amuſer ſon épouſe, l'y conduiſit. Tous ſes domeſtiques y allerent, & il ne reſta abſolument dans l'hôtel que les trois femmes, & un jeune chien charmant, de douze à treize mois, que ſon maître aimait beaucoup, & qu'il avait enfermé avant de ſortir, de peur que par attachement l'animal fidele n'eût voulu le ſuivre auſſi.

Mais les femmes ne ſe virent pas plutôt

ſeules

feules que l'ennui les prit. Ces aboiemens, ce bruit, ces cris de joie qu'elles entendaient tout près d'elles, venaient les tourmenter. Elles ne purent réfifter à la curiofité ; & après avoir couché & endormi l'enfant, elles poferent le berceau à terre, & monterent toutes trois au haut de la tour pour voir le combat. Elles ne prévoyaient gueres tout ce que cette négligence allait leur coûter de chagrins.

Un gros ferpent qui habitait une des crevaffes du mur fortit pendant ce tems de fon trou, & pénétrant jufqu'à la falle, s'y gliffa par la fenêtre. Il vit ce bel enfant, plus blanc que la fleur du lis, doucement affoupi ; & s'avança pour le dévorer. Le chien était couché fur le lit des gouvernantes, mais il veillait. A l'afpect du danger, il s'élance au-devant du berceau, fe jette fur le monftre qu'il attaque avec courage, & bientôt tous deux font couverts de fang. Dans ce conflit le berceau fe renverfe, mais fi heureufement que l'enfant, fans avoir reçu aucun mal, & même fans fe réveiller, s'en trouve tout-à-fait couvert. Enfin, après de longs efforts,

le généreux petit animal vient à bout de ſaiſir adroitement ſon ennemi par la tête. Il la lui écraſe, & le tue; puis il remonte ſur le lit pour veiller encore, car il voyait bien qu'il ne lui était pas poſſible de relever le berceau.

Quand le combat de l'ours fut fini, & que les Spectateurs commencerent à s'en retourner, les trois femmes deſcendirent de la tour. A la vue de ce berceau ſanglant & renverſé, elles crurent que le chien avait étranglé leur nourriſſon; & ſans rien examiner, tant elles furent conſternées, ſans oſer attendre le retour des parens, ſans ſonger même à rien emporter de ce qui leur appartenait, elles ſe ſauverent à la hâte, dans le deſſein de s'enfuir du pays. L'effroi les avait tellement troublées qu'elles prirent inconſidérément le chemin même par où revenait la mere, & ce fut le premier objet que celle-ci rencontra. Au déſordre qu'annonçait leur viſage elle les arrêta toute épouvantée. « Où allez-vous, s'écria-» t-elle? Qu'eſt-il arrivé? Mon enfant eſt-il » mort? Parlez, ne me cachez rien». Elles ſe jetterent à ſes genoux pour implorer ſa miſéricorde, & lui avouerent qu'ayant eu

l'imprudence de quitter un moment ſon fils, le chien pendant ce tems l'avait étranglé. La Dame à ces mots tomba de cheval ſans connaiſſance. Le Sénéchal qui la ſuivait, arriva dans le moment. Il la trouva pâle & mourante, & demanda quel accident avait pu la réduire en cet état. A la voix de ſon mari elle ouvrit les yeux, & s'écria : « ah ! Sire, vous allez partager mon » déſeſpoir. Ce que j'aimais le plus après vous, » ce fils que mes prieres avaient obtenu du » Ciel, & qui faiſait votre bonheur & le mien, » il eſt mort. Le chien que vous élevez l'a » dévoré ». Cette nouvelle frappa le pere comme un coup de foudre ; il ne répondit rien, & machinalement courut à la chambre de ſon fils.

A peine eut-il ouvert la porte que le chien vint ſauter à lui, pour le lécher & le careſſer. Malgré la douleur de ſes bleſſures, le bon animal lui exprimait ſa joie par mille cris touchans ; on eût dit qu'il était ſenſible au plaiſir d'avoir rendu un ſervice à ſon maître, & qu'il regrettait de ne pouvoir parler, pour lui raconter cette douce & délicieuſe aventure. Le Sénéchal le regarde ; il lui voit le muſeau

enſanglanté ; & dans ſa colere aveugle, trompé par ces ſignes apparens du crime, il tire ſon épée, & lui abat la tête. Il va enſuite ſur le lit des femmes déplorer ſon malheur. Mais tandis qu'il ſe livre au déſeſpoir, l'enfant ſe réveille & pouſſe un cri. Le pere s'élance pour voler à ſon ſecours ; il ſouleve le berceau, & voit, ô douce ſurpriſe ! ſon fils qu'il croyait mort, & qui lui ſourit. Il crie, il appelle. Tout le monde accourt. La mere tranſportée prend dans ſes bras l'enfant chéri, & ne lui trouve ni bleſſure ni coup. Des larmes de joie coulent alors de tous les yeux. On cherche, on examine; on apperçoit enfin dans un coin de la chambre le corps du ſerpent, dont la tête écraſée offrait l'empreinte du combat & le témoignage de la victoire du chien. Il ne fut pas difficile au Sénéchal de deviner quel était le ſauveur de ſon fils bien aimé. Hélas ! pour récompenſe, il l'avait tué de ſa main. Ses regrets furent inexprimables. Il pleura long-tems ſa faute, & ſe condamna, pour l'expier, à la même pénitence que s'il eût été coupable de la mort d'un homme.

Imité des Fables de Bid-Paï (Voy. t. 3, p. 53, traduction de M. de Cardonne). Mais dans l'Auteur Indien, au lieu d'un Chien c'est une Belette qui tue le Serpent, & je n'ai pas besoin de faire sentir à mes lecteurs quelle différence d'intérêt produit le choix de l'un ou de l'autre animal. Comme on prend part au combat de ce Chien fidele pour sauver le fils de son maître ! Quel plaisir on ressent de le voir vainqueur ! Le moment où il remonte sur le lit afin de veiller encore, celui où il accourt témoigner au Sénéchal sa joie & son bonheur sont de ces traits de sentiment, de ces tableaux touchans qui parlent à l'ame. Quand pour prix de son service on lui voit abattre la tête, on a peine à retenir ses larmes. Eh bien ! ce Fabliau si naïf, si bien conté, si intéressant, je n'ai pas eu dix vers à en retrancher.

Se trouve dans le Recueil de Sansovino, *IX Journ. premiere Nov.*

Dans les Facétieuses Journées, *p.* 287, *v°.*

Dans les Fables traduites librement de l'Anglais.

NOTE.

(*a*) Les combats d'animaux étaient un des spectacles que les Rois donnaient quelquefois au peuple à leur couronnement ou aux grandes fêtes. On voit par plu-

ſieurs Romans que cet amuſement faiſait ſouvent partie des divertiſſemens de nôces ; & ce genre de plaiſir convenait à une Nobleſſe dont l'unique goût était la chaſſe & la guerre. Il y a encore à Paris de ces combats pour le peuple le jour des grandes fêtes.



DE LA FEMME
QUI VOULUT ÉPROUVER SON MARI.

En France, dans une ville que je ne vous nommerai pas, vivait, il n'y a pas vingt ans, un très-vieux Baron qui passait au loin pour un homme sage & de bon conseil. Comme il était garçon, & qu'il possédait une terre fort considérable, ses amis le presserent de se marier. Rarement verrez-vous un vieillard en venir-là sans faire une sottise. « Trouvez » moi femme qui me plaise, dit celui-ci, & » je vous promets de la prendre ». Les amis lui trouverent une jeune personne, blonde, bien-faite & belle à ravir. Dès qu'il l'eut vue, il en devint amoureux, & la demanda en mariage; mais je vous ai déjà dit qu'il était vieux & cassé; & ce n'était pas là tout-à-fait ce qu'eût désiré la poulette. Elle prit patience néanmoins pendant un an tout entier; quoiqu'elle fût fort souvent bien tentée de la perdre. Au bout de l'année enfin ayant ren-

contré sa mere au sortir de l'Église : « Vous » savez, lui dit-elle, quelle sorte de mari vous » m'avez donné; je vous préviens que j'en » suis lasse, & que j'ai résolu de faire un » ami ». La mere employa, pour la détourner d'un projet aussi dangereux, beaucoup de bonnes raisons; mais lorsqu'elle vit ses représentations inutiles, elle lui dit : « Ma » fille, suis au moins le conseil que je vais » te donner. Tu vas avoir besoin, si tu ne » veux pas te rendre malheureuse, d'un mari » qui soit débonnaire. Avant de lui faire in- » jure, tâche de t'assurer s'il l'endurera; sonde » son caractere, tente sa patience par quel- » qu'épreuve, en un mot vois jusqu'où peu- » vent aller sa colere & son humeur. J'y » consens, répondit la fille. Dans son verger » est un arbre que lui-même a planté de sa » main. Il aime à venir s'y asseoir à l'ombre, » & souvent il m'y conduit pour causer avec » lui, & jouer aux Tables : je veux l'abattre, » & voir ce qu'il en dira. — A la bonne- » heure ; mais prends bien garde auparavant » de t'en repentir ».

Quand la jeune femme rentra, le mari

était à la chaſſe. Elle appella un valet à qui elle ordonna de prendre une hache & de la ſuivre au verger. Arrivée à l'arbre ; « coupe » ceci, lui dit-elle. — Quoi, Madame ! l'ar- » bre de Monſeigneur ! non, certes, je ne le » couperai pas. — Obéis, te dis-je, je le » veux ». Sur le refus réitéré du valet, elle ſaiſit la hache, frappe à droite & à gauche, & fait tant qu'elle abat l'arbre ; puis elle l'emporte.

Le Baron rentrait dans le moment. Il voit ſa femme chargée de ce fardeau, & lui demande ce qu'elle porte. « Lorſque je ſuis » revenue de l'Egliſe, répond-elle, on m'a » dit, Sire, que vous étiez ſorti pour chaſſer. » Dans la crainte que vous ne rentraſſiez » mouillé ou morfondu, j'ai voulu vous » tenir du feu tout prêt ; & n'ayant point » trouvé de bois coupé, j'ai été moi-même » en couper au verger. — Eh ! quoi, Ma- » dame, c'eſt mon arbre chéri, celui que » j'aimais de préférence, vous le ſavez ! — » Je n'y ai point fait attention, Sire, & n'ai » ſongé, je vous l'avoue, qu'à votre ſanté. » — Un pareil oubli, Madame, à fort de

» quoi m'étonner ; mais je consens, pour le
» bien de la paix, à ne point l'approfondir,
» & veux bien vous excuser sur votre motif».
Il n'en dit pas davantage, & contint sa colere.

Le lendemain la Dame alla retrouver sa mere, & lui raconta sa prouesse de la veille. — « Eh bien ! ma fille, qu'a-t-il dit ? — Rien.
» Ses yeux d'abord semblaient annoncer
» quelque orage ; mais il s'est calmé tout-à-
» coup, il est devenu doux comme agneau,
» & lui-même a fini par m'approuver. Ainsi,
» à présent que me voilà sûre de sa bon-
» homie, & que je n'ai rien à craindre, je puis
» en sûreté, comme vous voyez, faire un
» ami. — Ma fille, encore une fois, ne t'y
» fie pas. Je ne sais, mais j'ai un pressenti-
» ment que tu te repentiras de ta folie. Le
» Baron n'a pas l'air aussi aisé que tu le pré-
» tends, & si tu veux me croire, tu l'é-
» prouveras encore. — Je le veux bien pour
» vous contenter, & voici ce que je ferai. Il
» a une petite levrette qu'il aime comme
» ses deux yeux, à laquelle lui-même il
» donne tous les jours à manger, & qu'il
» fait tous les soirs coucher dans son lit.

» En un mot, c'eſt une paſſion ſi tendre
» que ſi quelque domeſtique, même par
» mégarde, la faiſait crier, il ſerait, je crois,
» chaſſé à l'inſtant. Je la tuerai en ſa pré-
» ſence, & nous verrons ce qui en arrivera.
» — Soit; & puiſſe-t-il n'en rien réſulter
» pour toi de fâcheux ».

L'épouſe à ſon retour trouva que le Baron était encore aux champs, comme la veille. Elle fit allumer un grand feu; après quoi elle couvrit le lit d'un beau tapis (*a*); & eut ſoin d'embarraſſer toutes les chaiſes avec différentes robbes. Quand le Vieillard rentra, elle alla le recevoir à la porte, lui ôta elle-même ſa chappe & ſes éperons, lui mit ſur les épaules un manteau d'écarlate fourré de vair, & le fit aſſeoir auprès du feu. La levrette, après être venue le carreſſer, ſauta ſur une chaiſe à ſon ordinaire, & ſe coucha par conſéquent ſur une des robbes de la Dame. Celle-ci apperçoit dans le moment un Bouvier qui revenait de la charrue. Elle lui arrache le couteau qu'il portait à ſa ceinture (*b*), & en vient frapper la chienne avec tant de force que le ſang en rejaillit ſur

son péliçon. Le mari se leve en fureur. « Comment, Madame ! vous osez égorger ma levrette, & en ma présence ! — Sire, c'est que je ne puis rire, comme vous, de ce que gâte & endommage ici tous les jours la malpropreté de cette bête. Voilà une cotte que je n'avais mise qu'une fois, regardez comme elle me l'a accommodée. En vérité cela est fort agréable. — Madame, c'est la seconde fois qu'il vous arrive de chercher à me déplaire. Que ce soit la derniere, je vous prie ; & faites-y sérieusement attention ; je ne vous le dirai pas davantage. — Je sens bien, Sire, que je vous ai privé de quelque chose que vous aimiez : mais puisque je vous ai déplu, je vous en demande pardon, & me soumets à votre colere ». En même tems, pour voir quel effet produiraient des larmes sur le cœur du Vieillard, la traîtresse se mit à sanglotter & à pleurer. Il fut touché de cette apparence de douleur ; il embrassa sa femme, lui pardonna, & ne parla plus de l'aventure le reste de la soirée.

Le jour suivant, nouveau triomphe à

raconter, & par conséquent nouvelle visite à la mere. « Madame, c'en est fait, & dès ce » jour je prends un ami. — Tu ne veux » donc pas renoncer à ton projet? — Non, » certes. — Il est si aisé cependant d'être » raisonnable. J'ai plus du double de ton » âge, & jamais ton pere, tu le sais, n'a eu » le moindre reproche à me faire. — Oh! il » y a entre nous deux bien de la différence. » Mon pere était jeune quand il vous épousa, » & vous n'aviez point de raisons pour vous » plaindre de lui; mais, moi, vous savez » quel mari j'ai. Enfin je veux quelqu'un qui » me console. — Es-tu décidée sur ton » choix? — Assurément. Il y a long-tems » déja que Guillaume notre Chapelain m'a » priée d'amour. C'est lui que je prends pour » ami. — Quoi! ma fille, un Prêtre! — » Oui, Madame. Je ne veux point d'un Che» valier qui viendrait m'enlever mes joyaux » pour les mettre en gage, & irait encore » après cela publier par-tout ma faiblesse, & » en rire. — Douce fille, au nom de Dieu, » évite les reproches; crains de faire ton » malheur, & suis l'exemple & les conseils

» de ta mere; ou s'il ne m'eſt pas poſſible » de te ramener à la raiſon, accorde-moi » du moins de tenter une troiſieme épreuve. » La menace de ton mari me donne des al- » larmes, je te l'avoue; & je ne puis me » défendre de quelque fâcheux preſſentiment. » Tu ne ſais pas, ma fille, combien un » Vieillard eſt terrible dans ſa vengeance. » — Eh bien, ma mere, jeudi prochain, » jour de Noël, mon mari doit tenir Cour » pleniere. C'eſt à ſa table même, c'eſt en » préſence de l'aſſemblée nombreuſe qui s'y » trouvera réunie, que je veux encore » éprouver ſa patience, puiſque vous l'exi- » gez. Mais auſſi, après cette épreuve, ne » m'en demandez plus; je vous déclare que » ce ſera la derniere. — Je prie Dieu, ma » fille, que tu n'aies pas lieu de t'en » repentir ».

Noël venu, tous les Vavaſſeurs du Baron *, & beaucoup de Dames furent invitées à la fête. Pendant le dîner, comme on était au premier mets **, & que les Ecuyers avaient déja découpé les viandes, l'épouſe, qui mangeait à la même aſſiette que le Séné-

* Les Seigneurs dont les Fiefs relevaient du ſien.

** Premier ſervice.

chal (*c*), embarraſſe les clés de ſa ceinture dans les franges de la nappe. Elle ſe leve enſuite comme pour ſortir, & entraînant avec elle nappe & table, plats & aſſiettes, elle fait tout tomber à terre avec un fracas horrible. L'aſſemblée jette un cri. L'époux furieux lance ſur elle un regard foudroyant. Dame, Sire, j'en ſuis bien fâchée; mais ce n'eſt pas ma faute, voyez plutôt. En diſant cela, elle travaillait à défaire ſes clés, & avec une apparence de colere arrachait les franges. Le Baron eut la prudence de ſe contenir encore. Sans affecter la moindre humeur, il ſe contenta de donner des ordres pour faire ſervir de nouveau. Dans l'inſtant tout fut réparé. On ſe remit à table, & le dîner même n'en fut que plus gai. Le ſoir, à ſouper, le Vieillard affecta la même modération.

Mais le lendemain matin, avant que ſa femme fut levée, il entra chez elle avec un Saigneur *. « Madame, lui dit-il, vous m'aviez » déja joué deux tours : j'ai eu la ſottiſe de » vous les pardonner, & c'eſt ce qui vous » a autoriſée, ſans doute, à vous échapper hier » une troiſieme fois. Mais j'aurai ſoin que ce

* Chirurgien

» soit la derniere. Je sais ce qui occasionne » cette pétulence. Vous avez dans les veines » de mauvais sang, il faut y mettre ordre & » le faire tirer. Allons, levez-vous ». Aussitôt il ordonne au Saigneur de faire son devoir. Elle demande ce que lui veut cet homme à la mine sinistre; on le lui explique, & elle déclare d'un ton très-résolu qu'elle n'est point malade, & qu'elle ne veut pas être saignée. Mais le mari, plus résolu encore, tire son épée, & elle est forcée de se soumettre. Alors on lui bande les deux bras; on les lui pique tous deux, l'un après l'autre; & on laisse couler le sang jusqu'à ce qu'elle tombe de faiblesse; après quoi on la recouche. La connaissance ne lui est pas plutôt revenue qu'elle envoie à la hâte chercher sa mere. Celle-ci accourt. Elle trouve sa fille avec une pâleur mortelle, & un affaiblissement qui lui laisse à peine la force de parler. « Eh bien! ma fille; as-tu encore » envie maintenant de faire un ami? — Ah? » jamais, ma mere, jamais. — Je t'en avais » prévenue, & aurais souhaité que tu te » fusses épargné cette leçon. Je te félicite » au

» au moins de t'en être tenue aux épreuves ;
» car si tu avais fait folie avec le Chapelain
» Guillaume, la saignée, peut-être, eût pu
» devenir plus dangereuse ».

Se trouve dans les Contes de Desperriers, *tome* 3, *p.* 240.

Dans les Amans Heureux, *p.* 123.

Dans les Contes, Aventures & Faits singuliers recueillis de l'Abbé Prévôt, *t.* 2, *p.* 13, *est l'histoire d'une femme méchante qui, un jour que son mari avait invité à dîner quelques amis sans la prévenir, prend de même la nappe & jette tout à terre. L'époux, quelques jours après, propose un voyage. Il s'arrête en route sous prétexte de rendre visite à un ami, & entre avec sa femme dans une maison où elle se trouve enfermée. C'était une maison de force pour les fous.*

NOTES.

(*a*) On couvrait les lits de tapis & d'étoffes précieuses, parce qu'ils étaient des meubles de parade & d'ostentation; & un Auteur qui écrivait en 1634[1], dit que dans Paris, le jour de l'Assomption, on ornait encore à l'Hôtel-Dieu ceux des malades avec des couvertures fourrées. Les femmes de qualité léguaient aux Églises, où elles étaient inhumées, le leur, avec toutes ses garnitures & ornemens, comme les hommes laissaient leur

[1] *Disc. sur l'Antiq. util. excel. & prérogat. de la Pelleterie & Fourr.*

cheval & leurs armes. Ce pieux uſage fut un de ceux que le Clergé changea en obligation & en loi. Il en fit un de ſes revenus, & il fallut à la mort racheter le lit [1]. Les Archidiacres & Archiprêtres, dans certains Diocèſes, s'attribuaient de même le lit des Curés qui mouraient. Celui de l'Archevêque & des Chanoines de Paris appartiennent encore aujourd'hui, après leur mort, à l'Hôtel-Dieu de cette Ville.

[1] *Du Can. au mot* Lectus.

(*b*) Ce couteau, que je crois être devenu notre couteau de chaſſe, était l'arme que portaient dans leurs travaux les Payſans, dans leurs voyages les Bourgeois, & à l'armée même certains corps de Soudoyés, qui, entr'autres noms, en prirent celui de *Cotteraux*. (Les couteaux de ces derniers étaient à trois côtes). Un Synode de Nîmes en 1284, défendit aux Clercs d'en porter, excepté en cas de guerre, ou quand ils ſauraient devoir être attaqués. La Régle de S. Benoît, antérieure de plus de ſept ſiecles, défend de même aux Religieux de l'Ordre de coucher avec leur couteau à la ceinture. Comme les Moines couchaient tout habillés, il y avait à craindre que pendant la nuit ils ne puſſent ſe bleſſer.

(*c*) Il a été parlé ailleurs de cette coutume. Voyez note (*i*) *de la Mule ſans frein*.



* DE SIRE HAIN ET DE DAME ANIEUSE.

Par Hugues Piaucele.

FAUCHET en a donné l'extrait.

QUI a mauvaiſe femme, nourrit chez lui mauvaiſe bête. C'eſt ce qu'a entrepris de prouver dans ſon Fabliau Hugues Piaucelle, & ce dont va vous convaincre l'aventure de Sire Hain & de ſa femme Anieuſe.

Sire Hain était un homme qui avait un bon métier : car il excellait à raccommoder les cottes & les manteaux; mais il avait auſſi pour femme la plus contrariante & la plus méchante créature qui fût au monde. Demandait-il de la purée? Anieuſe lui donnait des pois. Voulait-il pois? elle lui faiſait purée. Pour tous les autres objets c'était la même choſe, & du matin au ſoir on n'entendait dans cette maiſon que des querelles.

Un jour qu'il était arrivé à la halle beaucoup de poiſſon, Hain, dans l'eſpérance

qu'il ferait à bon marché, dit à fa femme d'aller lui en acheter un plat. « Quelle forte » de poiffon voulez-vous, demanda-» t-elle ? Eft-ce de mer ou d'eau douce ? » — De mer, douce amie ». Là-deffus Anieufe prend une affiette fous fon manteau ; elle fort, & rapporte au logis des épinars. « Parbleu, notre femme, vous » n'avez pas été long-tems, dit Hain en » la voyant rentrer ; çà, de quoi m'allez-» vous régaler ? Voyons. Eft-ce du chien de » mer ou de la raie ? — Fi donc, l'horreur, » avec votre villaine marée pourrie. Vous » croyez que je veux vous empoifonner ap-» paremment ! La pluie d'hier a fait tourner » le poiffon, beau Sire ; c'eft une infection, » & j'ai manqué de me trouver mal. — Com-» ment, une infection ! Eh ! j'en ai vu paffer » ce matin qui était frais comme au fortir » de l'eau. — J'aurais été bien étonnée, fi » j'avais réuffi une fois à te contenter. Non, » jamais on n'a vu un homme comme celui-» là pour toujours gronder, & ne jamais » rien trouver à fa guife. A la fin je perds » patience. Tien, gueux, va donc acheter

« ton dîner toi-même, & accommode-le » moi j'y renonce ». En disant cela, elle jette dans la cour & les épinars & l'assiette.

Ceci, comme vous l'imaginez, occasionna encore une querelle; mais Sire Hain, après avoir un peu crié, réfléchit un instant, & parla ainsi. « Anieuse, écoute. Tu veux être » la maîtresse, n'est-ce pas? Moi je veux » être le maître; or, tant que nous ne cé- » derons ni l'un ni l'autre, il ne sera jamais » possible de nous accorder. Il faut donc, » une bonne fois pour toutes, prendre un » parti; &, puisque la raison n'y fait rien, » se décider autrement ». Il prit alors une culotte qu'il porta dans sa cour, & proposa à la Dame de la lui disputer; mais à condition que celui qui en resterait le maître le deviendrait aussi pour toujours du ménage (*a*). Elle y consentit très-volontiers; & afin que la victoire & les droits qui en devaient être les suites fussent bien constatés, ils convinrent de choisir pour témoins de leur combat, l'une la commere Aupais, l'autre le voisin Simon. Anieuse était si pressée de terminer le différend qu'elle alla aussi-tôt

les chercher elle-même. Ils vinrent. On leur expliqua le ſujet de la diſpute. En vain Simon ſurpris voulut s'y oppoſer, & remettre la paix dans la maiſon ; « le champ eſt pris, » dit la mégére, il n'y a plus moyen de s'en » défendre ; nous allons faire notre devoir, » faites le vôtre ». Quand Simon vit que les paroles de paix ne pouvaient rien, il ſe revêtit de l'office de Juge. Il interdit aux deux Champions toute autre arme que les mains, & avec la commere Aupais alla s'aſſeoir dans un coin de la cour, pour veiller ſur les combattans, & prononcer ſur le vainqueur.

La cour étoit grande, & offrait de quoi s'ébattre. Anieuſe, plus mutine, ainſi que plus traître, commença l'attaque par des injures & quelques coups de poings qui lui furent complétement rendus. Elle ſaiſit enſuite la culotte ; Sire Hain l'empoigne de ſon côté. Chacun tire à ſoi, & bientôt elle ſe déchire. On ſe diſpute les deux morceaux, qui ne tardent gueres à être déchirés en pluſieurs autres. Les lambeaux volent par toute la cour, on ſe jette ſur le plus conſidérable, on ſe le reprend, on ſe l'arrache ;

&, au milieu de tout ceci, ongles & poings jouaient leur jeu. Anieuſe cependant trouve moyen de ſaiſir Sire Hain par la criniere; & déja elle le tiraillait ſi fort qu'elle était ſur le point de le renverſer & de gagner la victoire. La commere Aupais, pour l'animer, lui criait *courage* ; mais Simon, impoſant ſilence à celle-ci, la menaça, ſi elle parlait davantage, de la faire auſſi entrer en danſe. Hain, pendant ce tems, était venu à bout de ſe dépétrer des mains de ſa femme, & animé par la colere il l'avait à ſon tour pouſſée ſi vigoureuſement, qu'il venait de la rencogner contre le mur. Derriere elle, ſe trouvait par hazard un baquet qui, comme il avait plu la veille, était plein d'eau. En reculant, ſes talons le rencontrent, & elle tombe dedans à la renverſe. Hain la quitte auſſi-tôt pour aller ramaſſer les débris de la culotte, qu'il étale aux deux Juges, comme les témoignages de ſon triomphe. Anieuſe cependant ſe débattait dans le baquet, & n'en pouvait ſortir. Après bien des efforts inutiles, elle fut obligée d'appeller à ſon ſecours le voiſin Simon. Celui-ci, avant de

la retirer, lui demanda si elle s'avouait vaincue, & si elle voulait promettre d'être désormais soumise à son mari, de lui obéir en tout, & de ne jamais faire ce qu'il aurait défendu. D'abord elle refusa : mais ayant consulté la commere, & celle-ci lui représentant que, selon les loix des combats, elle ne pouvait sortir du lieu où elle était, sans la permission de son vainqueur, elle donna enfin sa parole. Alors on la releva, & on la ramena dans sa chambre où la paix se fit. Pendant quelques jours elle ressentit quelque douleur des suites de la correction un peu appuyée qu'elle avait reçue ; mais, avec l'aide de Dieu, tout cela se passa. Du reste, elle fut fidele au traité ; & depuis ce moment, non-seulement elle ne contredit jamais son Seigneur, mais elle lui obéit encore dans tout ce qu'il lui plut d'ordonner.

Quant à vous, Messieurs, qui venez d'entendre mon Fabliau, si vous avez des femmes comme celle de Sire Hain, faites comme lui; mais n'attendez pas aussi long-tems.

Dans les Novelle di Sachetti, *t.* 1, *pag.* 230, *un*

mari qui a une femme telle qu'Anieuse, prend de l'humeur un beau jour; il s'arme de pied en cap, met une culotte à terre, & propose de même à la Dame de la lui disputer. Le Conte n'est point achevé.

NOTE.

(*a*) C'est probablement notre Fabliau qui a donné lieu à cette expression populaire, usitée de même en Espagne, *elle porte les culottes*, pour désigner une femme devenue la maîtresse.



DU VILLAIN ET DE SA FEMME.

EXTRAIT.

Un Villain qui avait une femme contrariante & acariâtre, faisait couper ses blés. Les moissonneurs fatigués lui demanderent un peu de vin. C'est ma femme qui le garde, leur dit-il, adressez-vous à elle; &, sur tout, ne manquez pas de lui dire que je vous ai refusés. L'épouse, pour contredire son mari, leur en accorde. Mais tout le monde s'étant mis à rire, elle soupçonne qu'on se moque d'elle, prend de l'humeur, & s'en retourne. Il y avait un pont à passer : elle tombe dans l'eau. Les moissonneurs aussi-tôt volent à son secours, & cherchent au-dessous du pont, en suivant le cours de la riviere. Non, cherchez au-dessus, leur crie le mari : par esprit de contradiction elle aura remonté contre le courant.

Se trouve dans les Instructions du Chevalier de La Tour à ses filles.

Dans les Contes & Facéties du Pogge, *p.* 54.

Dans les Facetiæ Frischlini, *p.* 270.

Dans les Facetie, motti & burle da Lod. Domenichi, *p.* 64.

Dans les Facetie, motti & burle da Chris. Zabata, *p.* 81.

Dans les Convivales Sermones, *t.* 1, *p.* 309.

Dans les Nugæ Venales, *p.* 74.

Dans le Passa Tempo de' Curiosi, *p.* 74.

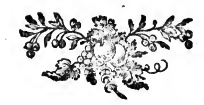
*Dans l'*Arcadia di Brenta, *p.* 211.

Dans les Divertissemens Curieux de ce temps, *p.* 19.

Dans les Facéties & mots Subtils, *p.* 186.

Dans le Chasse-Ennui, *p.* 318.

Dans les Fables de la Fontaine, *sous le titre de* la Femme noyée.



DU PRUD'HOMME QUI RENVOYA SA FEMME.

Un Prud'homme venait de se marier. C'était par inclination; de sorte qu'extrêmement amoureux de sa femme, il eut pour elle dans les commencemens toutes les complaisances & prévenances possibles, endurant ses caprices, & ne voulant jamais la contredire en rien. La Donzelle en abusa. Elle profita de la faiblesse de son mari pour le dominer, se fit maîtresse absolue, ordonna de tout, & finit par lui donner des croquignoles. Il prit, comme il put, pendant un an son mal en patience; mais au bout de ce tems il manda les parens de sa femme, & leur dit: « Voici votre fille que » vous avez eu la bonté de m'accorder. Je » crois que jusqu'à ce jour elle n'a point eu » à se plaindre de moi, & j'en atteste ici » devant vous son propre témoignage ». L'épouse interrogée, & qui ne devinait pas où tendait ce discours, rendit justice à la vé-

rité, & se loua beaucoup de son mari. « Je
» n'en dis pas autant, ajouta-t-il; il y a
» un an que je l'ai, & un an que je souffre.
» J'ai eu la sottise, dans les premiers tems,
» de lui laisser prendre l'empire, parce que
» je l'aimais : il est trop tard à présent pour
» y revenir, & je ne veux plus être mal-
» heureux. La voici, je vous la rends; vous
» pouvez l'emmener avec vous. Malheur à
» tout mari qui dès le premier jour ne saura
» pas se rendre maître absolu chez lui ».



DU PRÉ TONDU.

Alias

DE LA FEMME CONTRARIANTE.

EXTRAIT.

UN Payſan riche avait pris pour femme une Demoiſelle de grande naiſſance; &, ce qui arrive d'ordinaire, il avait lieu de s'en repentir. Elle le faiſait enrager par ſon humeur altiere & impérieuſe, & ſemblait avoir pris à tâche de le contrarier & de le contredire en tout. Un jour qu'il allait viſiter avec elle un pré qu'on venait de faucher, & qui lui appartenait: « Voilà un pré bien fauché, » dit-il. Vous vous trompez, répond-elle; il » n'eſt pas fauché, il eſt tondu. — Il eſt fauché, vous dis-je. — Et moi je vous dis » qu'il eſt tondu ». Sur cela grande diſpute. Le mari impatienté, pour la forcer de céder au moins une fois dans ſa vie, la frappe d'un bâton qu'il tient; mais plus il frappe, plus elle crie, il eſt tondu. De dépit & de

colere il lui arrache la langue, & demande alors s'il eſt fauché. Dans cet état, ne pouvant pas répondre & ne voulant pas céder néanmoins, elle faiſait encore aller ſes doigts en façon de ciſeaux, pour le narguer, & comme pour dire, il eſt tondu. Il vit qu'elle était incorrigible, & s'en alla en la donnant au Diable.

Dans les Facéties du Pogge, *c'eſt une femme qui appelle ſon mari pouilleux. Il la deſcend dans un puits, liée avec une corde par-deſſous les aiſſelles; elle continue toujours ſon invective: enfin, il l'enfonce dans l'eau juſqu'aux yeux, & elle fait encore aller les deux pouces au-deſſus de ſa tête, comme ſi elle écraſait quelque choſe.*

Se trouve ainſi dans les Facetiæ Friſchlini, *p.* 269.

Dans le Tréſor des Récréations, *p.* 34.

Dans le Giornate del Fuggilozzio, *p.* 339.

Et dans les Contes du ſieur d'Ouville, *t.* 2, *p.* 125.

Dans le Chaſſe-Ennui, *pages* 321 *&* 22, *ſont deux hiſtoires pareilles à celle du Fabliau.*



DE LA DAME QUI FUT CORRIGÉE.

VOUS qui avez des femmes, & qui les laiſſez devenir les maîtreſſes & prendre trop d'empire, écoutez l'Hiſtoire que je vais vous raconter. Elle vous apprendra à réprimer de bonne heure leurs caprices, & à les corriger quand elles ſortiront du reſpect & de la ſoumiſſion qu'elles vous doivent. Ecoutez-moi ſur-tout, vous qui déshonorez votre ſexe en vous laiſſant maîtriſer par elles.

Jadis vivait dans ſon château, avec ſa femme & une fille qu'il avait eue de ſon mariage, un riche Seigneur, brave Chevalier & honnête homme, plein de mérite & de bonnes qualités. Mais, malheureuſement, quand il avait épouſé ſa femme, il en était ſi amoureux, il avait eu pour elle dans les commencemens tant de ſoumiſſion & de déférence, qu'à la fin, dominé par habitude, il ne pouvait ni parler ſans ſe voir contredit, ni rien faire ſans être contrecarré. La fille était

un

un prodige de beauté. On ne parlait que d'elle dans tout le pays à la ronde ; & l'on en parla tant qu'un jeune Comte du canton, très-puissant & d'une haute naissance, mais estimable par beaucoup de sens & de raison qui valent mieux que richesse, surpris de tant d'éloges, se proposa de voir la pucelle, & de vérifier si elle les méritait. Le hazard lui procura cette connaissance, & voici comment.

Il était sorti avec une grande suite pour chasser. Déja le soleil baissait, & l'on était après None (*a*). Tout-à-coup le ciel se couvre, le tonnerre commence à gronder, & un orage si violent s'annonce que la plupart des gens du Comte se dispersent ; & que lui-même, désespérant de pouvoir regagner sa cité, ne songe, avec quelques-uns de ceux qui étaient restés près de lui, qu'à chercher au plutôt un abri. Un chemin creux que lui offre sa bonne fortune le conduit à un verger d'où il apperçoit un château bien bâti qu'il gagne au grand galop. Le Seigneur était sur son perron. Dès qu'il voit les Cavaliers, il va poliment au-devant d'eux & les salue ; c'était le pere de la belle, dont je vous ai parlé. Le Comte

l'ayant prié de vouloir bien pour un instant lui donner asyle : « Hélas ! Sire, répondit-il » d'un air humilié, je me ferais dans tous » les tems, & dans ce moment-ci particulié- » rement, le plus grand plaisir de recevoir » un homme comme vous ; mais je n'ose le » prendre sur moi. — Vous ne l'osez ! & » peut-on savoir, Sire, ce qui vous en em- » pêche ? — Je ne suis pas le maître ici, » puisqu'il faut vous l'avouer : c'est ma fem- » me qui regle & qui ordonne tout ; & il suf- » firait que je vous eusse prié d'entrer, pour » qu'elle s'y opposât. Comment ! morbieu, » vous n'êtes pas le maître chez vous, reprit » le Comte, & vous avez barbe au menton ! » — Il est trop tard à présent pour le tenter. » Je me suis laissé dominer d'abord ; l'habi- » tude d'obéir est prise, en voilà pour la » vie. Mais je puis jouir de la satisfaction de » vous voir, si vous daignez, (& je vous » en supplie,) seconder une ruse innocente. » Je vais entrer chez ma femme, suivez- » moi ; vous me demanderez asyle, je vous » le refuserai, & c'en sera assez pour qu'elle » vous fasse l'accueil que vous méritez ».

Le Comte ne put s'empêcher de rire de cette naïve propoſition. Il ſuivit cependant le conſeil du Châtelain, & les choſes ſe paſſerent comme on l'en avait prévenu. Le mari n'eut pas plutôt refuſé, que la Dame, lui impoſant ſilence d'un ton de mépris, alla au-devant du Comte & le pria d'entrer avec tout ſon monde. L'époux qui voulait recevoir avec diſtinction l'étranger, & qui n'avait pour cela d'autre reſſource que de continuer ſon premier ſtratagême, pria, d'un air de mécontentement, ſa femme de n'aller pas au moins prodiguer à un inconnu ſon bon vin, ni ſa volaille, ni le poiſſon de ſon vivier, ni le gibier de ſon parc. « Sur-tout que » notre fille, ajouta-t-il, ne paraiſſe point » ici. Belle comme elle eſt, il ne ſerait pas » ſage de l'expoſer aux regards de ce jeune » homme ; qu'elle reſte dans ſa chambre, & » mange avec les Pucelles *. Taiſez-vous, » répondit la femme, vous êtes un ſot. Ce » jeune homme mangera avec ma fille, & » on lui ſervira tout ce qu'il y a de meilleur, » parce que je le prétends ainſi ». En conſéquence elle donna ordre qu'on chaſsât, qu'on

* Femmes de Chambre.

péchât, & fit dire à sa fille de s'habiller promptement & de descendre.

Peu de tems après, parut la jeune personne, avec un éclat & une majesté qui interdit le Comte. Il la prit par la main, & la fit asseoir à ses côtés. A table il se mit auprès d'elle; & quoique le repas fût excellent, & qu'il eût grand faim, il s'occupa bien moins du plaisir de manger que de celui de la voir. Enfin Amour l'enflamma tellement qu'il résolut de l'épouser, & qu'après le souper, quand on eut ri quelque tems & que le fruit fut servi (*b*), il la demanda aux parens. Le pere, enchanté de cette proposition, se hâta bien vîte, pour la faire agréer à sa femme, de prendre la parole, & de refuser son consentement. Il répondit modestement que sa fille, malgré quelque fortune & de la naissance, n'était point faite pour un époux d'un rang si distingué. « Sire Comte, reprit la femme, ne » faites point d'attention aux discours de ce » nigaud qui n'ouvre la bouche que pour » dire une sottise. Je vous donne ma fille, » moi, & vous l'épouserez quand il vous » plaira ». Elle offrit en même tems, pour

dot, de l'or & de l'argent, avec des étoffes & différens joyaux ou vases précieux qu'elle avait dans ses coffres. Le Comte la remercia, se prétendant trop heureux de trouver tant de beauté; & il ne voulut rien recevoir. Qui peut rencontrer une bonne femme est très-riche, dit-il; & pauvre est le riche qui la prend mauvaise. Il demanda seulement que la cérémonie fut fixée au lendemain matin; & passa la nuit, occupé tantôt de son aventure & de son amour, tantôt de l'humeur impérieuse de cette mere, & de la conduite qu'il devait tenir, si la fille, ce qui était probable, lui ressemblait.

Le lendemain il épousa la Demoiselle; &, dans le dessein où il était de l'emmener avec lui, il alla ensuite donner des ordres pour son départ. Le pere profita de ce moment d'absence pour féliciter sa fille sur son bonheur. Il l'exhorta sur-tout à s'en rendre digne par une douceur & une complaisance sans bornes envers son mari. Mais la mere la tirant à part: « Ma » fille, lui dit-elle, je n'ai plus qu'une le» çon à te donner. Tu as un mari amoureux; » pour une femme c'est une fortune. Veux-

» tu être heureuse ? Tâche de le dominer » dans ces premiers momens ; en voilà pour » la vie. Essaie ensuite de le contredire en » quelque chose, accoutume-le à t'obéir, » prends le ton qui ordonne ; en un mot, tu » vois ce que je suis : fais comme moi ». La fille le promit, & il y avait déjà long-tems qu'elle se l'était proposé ; mais le Comte de son côté venait de se proposer aussi d'y mettre bon ordre.

Lorsqu'il fut rentré, on lui parla encore de la dot. Sur son nouveau refus on le pria d'accepter au moins deux levriers dressés, & un beau cheval qu'on lui amena (*c*). Il les reçut par reconnaissance comme un présent de l'amitié, & partit avec son épouse & tout son monde, monté sur le cheval qu'il venait de recevoir, & suivi des deux levriers qu'on menait en lesse.

A une lieue de là environ, un lievre partit sous ses yeux. Aussi-tôt il fait lâcher les chiens, & leur crie, *apporte*. Les levriers s'élancent, mais l'instant d'après il les voit revenir sans lievre. Alors il descend de cheval, & sans dire un mot, leur abbat la tête

à tous les deux. Pendant ce tems son cheval qui se sent libre, veut s'échapper. Il lui crie, *arrête*; l'animal fuit toujours; on court après, on le ramene, & le Comte, sans parler plus que la premiere fois, lui tranche le cou comme aux levriers, & remonte sur un autre (*d*). Si la Dame fut choquée de ce procédé, je vous le laisse à penser. Elle murmura tout haut, & d'un ton fort aigre représenta au Comte que s'il n'avait point daigné épargner ces animaux par égard pour elle, il le devait au moins par respect pour les personnes dont ils étaient un don. A ces reproches celui-ci se contenta de répondre froidement: Madame, quand j'ordonne, je veux être obéi. Puis il continua sa route.

Son absence avait jetté l'allarme au château. Ses Barons & ses Vavasseurs s'y étaient rendus pour savoir de ses nouvelles & l'attendre; & déjà ils commençaient à s'inquiéter. Dès qu'on le vit arriver, tous allerent à sa rencontre jusqu'au pont-levis, & ils lui demanderent quelle était cette belle Dame qu'il amenait. C'est ma femme, que je viens d'épouser, répondit-il; je vous prie d'assister aux

noces que je vais faire. Ils le féliciterent d'avoir si bien choisi, & saluerent respectueusement la Dame.

Entré chez lui, le Comte fit venir son Maître-Queux (*e*) auquel il ordonna un repas splendide, avec différentes sauces recherchées dont ils convinrent ensemble. Mais la Comtesse, qui voulait absolument essayer son pouvoir, & qui en épiait l'occasion, ayant appellé le Queux, quand il sortit, pour savoir de lui quels ordres il venait de recevoir, elle lui en donna d'autres entiérement contraires, & commanda d'accommoder tout à l'ail. « Madame, je n'oserais, répondit le ser-
» viteur; j'ai trop peur de déplaire à mon
» maître, il n'aime pas qu'on lui manque.
» — Apprends, repliqua-t-elle, que c'est à
» moi seule que tu dois obéir dorénavant,
» & que tu n'as plus à suivre que ma vo-
» lonté, si tu veux rester ici. — Madame,
» je vais m'y soumettre, puisque vous l'or-
» donnez; mais j'espere de votre bonté que
» vous ne voudrez pas me causer du chagrin
» vis-à-vis de Monseigneur ».

Cependant on *corna* l'eau; tout le monde

ſe mit à table, & le Comte vit, avec un grand étonnement, ſes ordres changés, & tous les ragoûts qu'il avait ordonnés, devenus ragoûts à l'ail. Il feignit, ainſi que les convives, de ne pas s'en appercevoir. Mais quand il ſe vit ſeul avec ſon épouſe il fit appeller ſon Maître-Queux, & lui demanda pourquoi il avait eu l'audace de lui déſobéir. « Ah! Monſeigneur, répondit le Villain en » ſe jettant à ſes genoux, c'eſt Madame qui » l'a voulu; la voici, demandez-lui vous- » même, je n'ai pas oſé la contredire ». Le Comte n'était pas homme à perdre ſon tems en réprimandes. Il prit un bâton, & en donna au fricaſſeur un tel coup qu'il lui fit ſauter un œil; après quoi il lui ordonna de ſortir ſur le champ de ſa terre, ſous peine d'être pendu le lendemain, s'il l'y trouvait. Et vous, Madame, dit-il enſuite à la Comteſſe, qui vous a conſeillé ce beau coup de tête? Elle nia d'abord que perſonne lui eût parlé. Cependant, lorſqu'elle ſe vit preſſée, ſoit qu'elle crut s'excuſer en rejettant la faute ſur un autre, ſoit que ce bâton l'eût déconcertée, elle avoua une partie des conſeils qu'en partant lui avait donnés ſa mere, &

pria le Comte de lui pardonner ſa faute. C'eſt ce que je ferai, reprit-il; mais auparavant je veux que vous puiſſiez vous en reſſouvenir. Et auſſi-tôt, avec la même arme qui avait ſervi au Cuiſinier, il lui imprima ſur le dos ſon pardon ſi vigoureuſement qu'on fut obligé de la porter au lit. Elle y reſta pluſieurs jours, pendant leſquels rien ne lui fut refuſé de ce dont elle avait beſoin; mais auſſi, depuis ce moment jamais on ne vit femme plus ſouple & plus obéiſſante (*f*).

Ecoutez maintenant comment fut changée celle du Prud'homme.

Il y avait trois mois qu'elle était ſéparée de ſa fille, lorſqu'il lui prit envie d'aller la voir. Elle eut ſoin d'en faire prévenir ſon gendre, & partit pompeuſement eſcortée par ſix Chevaliers, derriere leſquels marchait le bon Châtelain, auquel par grace on avait bien voulu permettre de ſuivre. Le Comte vint au-devant de la troupe. Il fit toute ſorte de careſſes à l'époux, l'embraſſa vingt fois, le combla d'amitiés; mais pour la femme, à peine parut-il s'appercevoir de ſon arrivée. Quand on fut entré dans la ſalle, il envoya

ordre à la Comtesse de paraître. Elle descendit sur le champ. Néanmoins quelque joie qu'elle eût de voir sa mere, ce qu'il lui en avait coûté par rapport à elle l'empêcha de la lui témoigner. Ainsi elle se contenta de la saluer, & alla embrasser son pere, auprès duquel le Comte lui fit signe de s'asseoir. La mere, peu accoutumée à de pareilles humiliations, ne savait trop quelle contenance tenir. A souper on la plaça avec ses six Chevaliers à une table séparée qui fut servie d'une maniere très-frugale. Le Prud'homme, pendant ce tems, mangeait à celle de son gendre où rien ne manqua, bonne compagnie, bons vins, & Clairet (*g*). Le repas fini & les nappes ôtées, on rit & on s'amusa, jusqu'à ce qu'enfin le fruit parut; après quoi chacun se retira pour dormir.

Mais tout ce que venait de faire le Comte pour son beau-pere ne lui suffisait pas encore. Il ne pouvait songer sans chagrin au sort de cet honnête homme que sa méchante femme rendait depuis si long-tems malheureux; & pendant la nuit il s'occupa du projet de l'affranchir de ce triste joug. Dès qu'il fut jour

il le fit prier de descendre. « Sire, dit-il, j'ai » fait préparer un arc & des filets ; mes gens » sont prévenus & vous attendent, allez vous » amuser dans le parc & nous tuer du gibier ; » je ferai pendant ce tems compagnie aux » Dames ». Le Prud'homme y alla, tout le monde le suivit, & il ne resta au château que quatre grands Sergens, forts & vigoureux, avec lesquels le Comte entra chez sa belle-mere. « Madame, dit-il, j'ai une » question à vous faire, & je viens vous prier » d'y répondre. — Volontiers, Sire, si » j'en suis capable. — Dites-moi pourquoi » vous vous plaisez sans cesse à humilier & à » contredire votre mari ? Car enfin vous n'i- » gnorez pas que votre devoir est de l'ai- » mer, de le respecter & de lui obéir. » — Sire, c'est qu'il est né sans esprit, & » que si je le laissais le maître, il ne ferait que » des sottises. — Oh ! j'en soupçonne une » autre raison, & veux savoir si je me trompe . . . .

La décence ne me permet pas d'en traduire davantage. Je préviens aussi que par le même motif j'ai changé le dernier mot du titre, qui, dans l'original,

annonce crument l'endroit que je supprime. Le Conte finit par représenter la mere, douce & complaisante envers son mari, autant qu'elle avait été jusques-là méchante & impérieuse, & il ajoute :

Que celui qui a une bonne femme la chérisse, & l'honore ; mais bénis soient les maris qui les corrigeront quand ils en auront de mauvaises ; & honnis ceux qui s'en laisseront maîtriser.

Dans les Piacevole notti di Strapatola, *pag.* 115, *note* 8, *L.* 2, *se trouve un Conte, formé de celui-ci, & de celui de* Sire Hain, *qu'on a lu plus haut. Deux freres ont épousé deux sœurs. L'un, au sortir de l'Église, présente, quand il est rentré chez lui, une culotte avec deux bâtons à sa femme, & lui propose de disputer à qui en restera le maître. Elle convient que ce doit être lui. Il la mene ensuite à son écurie, sous prétexte de voir ses chevaux ; il en trouve un qui est rétif, le bat, & enfin le tue. La femme profite de cette leçon, & le mari n'a plus qu'à se louer de sa douceur & de son obéissance. L'autre frere débute bien différemment. Amoureux de sa moitié, il lui laisse prendre l'empire, & finit, comme le Châtelain du Fabliau, par être malheureux. Enfin, il va consulter son frere, qui lui raconte la maniere dont*

il s'y est pris. De retour chez lui, le nigaud mene sa femme à l'écurie, & tue un cheval en sa présence; il lui présente ensuite deux bâtons & une culotte; mais elle lui rit au nez, & tout le fruit qu'il retire de son équippée, c'est d'avoir un cheval de moins.

Ce Conte se trouve aussi dans le Novelliero Italiano, *t.* 4.

NOTES.

(*a*) Quoiqu'on eût vu en France, sous Clovis, sous Pépin & sous Charlemagne, des horloges ou clepsidres qui sonnaient les heures; quoique le Moine Gerbert, l'an 999, eût renouvellé, dit-on, ce prodige d'une autre maniere, & par le moyen de roues; enfin, quoique dans les *Usages de l'Ordre de Cîteaux*, compilés vers l'an 1120 [1], il soit fait mention d'horloge sonnante, cependant l'usage de cette belle & utile machine ne s'était point multiplié; & l'on ne connaissait d'autre division du tems que celle de douze heures pour le jour, & de douze heures pour la nuit, à la maniere des Anciens. On conçoit aisément qu'avec une pareille division les heures ne pouvant être, comme les nôtres, invariables & isochrones, elles devenaient nécessairement entr'elles ou plus longues ou plus courtes, selon les saisons. Ainsi dans le Fabliau l'expression *après None*, signifie qu'il s'était déjà écoulé les trois quarts du jour, ou neuf heures des douze.

La premiere horloge usuelle qu'on ait vue à Paris [*], est

[1] *Comm. sur la Regle de S. Ben.* Par D. Calmet.

[*] *Sauv. Hist. de Paris*, *c.* 3.

celle qu'en 1370 Charles V plaça dans une des tours du Palais qu'on nomma pour cette raison la Tour de l'Horloge. Elle fut faite par un Allemand, nommé de Vicq, que le Monarque attira en France, & qu'il logea dans la tour, avec six sous parisis d'appointemens par jour.

(*b*) L'usage dans tous les repas était de commencer par se laver les mains. Quand nos Poëtes font la description d'un festin, leur expression ordinaire est, *on lava, puis on s'assit*. Cette cérémonie chez les Grands s'annonçait au son du cornet, on en va voir la preuve plus bas; ou au son d'une cloche: coutume qui subsiste encore dans les Couvens & les Maisons opulentes, pour annoncer le couvert & le dîner. Après le service des viandes, c'est-à-dire après ce que nous appellons entrées, rôti & entremets, on sortait de table pour se laver les mains une seconde fois, comme chez les Romains, de qui paraît être venu cet usage. Les domestiques desservaient pendant ce tems; ils enlevaient une des nappes, & apportaient les confitures qu'on nommait *Épices*, & les vins composés. *Levatis mensis, lotis que manibus & speciebus datis, abiit rex*[*]. [*] *Mart. Coll. tom. V, col. 357.*

> *ôter*
> Après mengier font les napes ceuillir;
> *Les*
> Cil Sénéchal portent partout le vin.
> *Rom. Manusc. de Garin.*

Ce qui explique cette façon de parler si commune dans nos Historiens, *après le vin & les épices*, pour exprimer la fin du repas.

A ce moment, fait pour la gaieté, commençaient les devis plaisans & joyeux propos ; car encore une fois, dans ce bon vieux tems on aimait beaucoup à rire.

> Après manger si ont déduit
> De paroles, puis si ont fruit.

C'était alors que les Ménétriers venaient réciter leurs Fabliaux, lorsqu'on admettait leur présence ; c'est après avoir mangé que, dans le Roman d'*Alexandre*, Philippe-Auguste fait venir le Poëte Helinand, qui lui chante le combat des Géants & des Dieux. Dans la suite on donna aux convives des représentations de pantomimes, des spectacles à machines, qu'on appella pour cette raison *Entremets*. Les fruits, quand c'était la saison, se servaient après les *Épices ;* mais ce second dessert, qui n'avait qu'un tems, se regardait comme un hors-d'œuvre passager, & n'était point censé devoir faire partie du repas.

> *Mangé* *ôter*
> Mangié ont, les napes sont traire,
> *Amusé* *réjoui*
> Déduit se sont & envoisié ;
> *couché*
> Le fruit ont ; puis se sont coschié.

On retrouvera plus bas une partie de ces usages. Quant aux ustensiles de table, le passage suivant prouve qu'ils étaient les mêmes que les nôtres, aux fourchettes près qu'on n'y voit point.

> *nappes*
> Tables mises & doubliers,
> Couteaux, saillieres, & cuillers,

Coupes,

hanas assiettes
Coupes, henas, & escuelles
D'or & d'argent........
Rom. de Parth. de Blois.

Il sera parlé plus au long des usages des repas & des ustensiles de table & de cuisine dans l'ouvrage sur la *Vie privée des Français.*

(*c*) J'ai déjà remarqué ailleurs que c'étaient là les présens les plus galans qu'on pût faire. François Ier, qui fut un vrai Chevalier, & qui en eut tous les goûts & la conduite, disait que le plus pauvre gentilhomme de France pouvait très-bien recevoir son Roi, s'il avait à lui montrer un beau cheval, un beau chien & une belle femme [1]. La Noblesse de ce tems était si passionnée pour la chasse, que les Seigneurs de la premiere Croisade emmenerent avec eux en Asie des chiens & des oiseaux dressés, & que l'autorité ecclésiastique fut obligée de les leur interdire. Ce goût était commun au Clergé comme aux Laïcs. Un Synode provincial d'Auch [2], tenu l'an 1303, défend aux Archidiacres d'avoir, dans les visites qu'ils feront du Diocese, plus de cinq chevaux & cinq valets, & sur-tout de conduire avec eux des chiens & des oiseaux.

[1] *Brant. Dam. Gal. p. 385.*

[2] *Hist. de l'Abb. de S. Germ. p. 98.*

(*d*) *Dans le* Journal de Paris, 31 *Juillet* 1777, *un pere prétend avoir ainsi corrigé son fils, dont le caractere annonçait déjà dès l'enfance beaucoup d'indocilité. Il le conduit dans la campagne où se trouve un Garde-Chasse, qui, avec des menaces & des coups, dressait un chien. L'animal n'obéissant pas, le Garde*

le tue d'un coup de fusil; & ce spectacle, dit-on, *fit une telle impression sur l'enfant, qu'il fut depuis très-docile. Je doute que, malgré son prétendu succès, ce moyen soit jamais adopté par nos maisons d'éducation.*

Dans la Bibliotheque de Cour, *t.* 5, *p.* 186, *une femme a eu un premier mari avec lequel elle s'est conduite comme la mere de notre Fabliau. Elle épouse, en secondes noces, un Officier qui la mene à la campagne, & en sa présence tue, de même que le Comte a son chien & son cheval; cet exemple la corrige.*

(*e*) Chef des cuisines. Nos Rois avaient, parmi les grands Officiers de leurs maisons, des *Grand-Queux*. Cet Office fut supprimé en 1490.

(*f*) Après tout ce qu'on a lu jusqu'ici sur les mœurs galantes de ces siecles, & sur les honneurs respectueux rendus par-tout aux Dames, la brutalité du Comte doit paraître une chose bien choquante. Mais j'ai déjà observé que ces mêmes femmes, idôlatrées en public, juges souveraines des Cours d'Amour, & maîtresses absolues de leurs amans, étaient en même tems dans leur domestique des épouses complaisantes & soumises, qui venaient tenir l'étrier à leur mari quand il descendait de cheval, & le servaient à table dans les jours d'appareil. J'ajouterai ici que ce traitement odieux, employé par le Comte, & contre lequel le cri public & la loi même s'éleveraient aujourd'hui, était alors une des corrections en usage & permises aux époux [1]. Plusieurs anciennes chartes de bourgeoisie leur en accordent formellement

[1] *Du Can. au mot* Flagellatio.

le privilege. Un mari pouvait impunément, non-seulement battre sa femme, mais encore la blesser, pourvu que ce ne fût point avec un fer émoulu, pourvu qu'il ne lui eût brisé ni cassé aucun membre [1], & que *la blessure ne passât point les bornes d'une correction* [2]. Ce droit de battre, les peres en jouissaient aussi-bien que les maris, & ils le conservaient sur leurs enfans, même après l'émancipation des garçons & le mariage des filles; ce qui me ferait croire que c'était un reste du droit de vie & de mort que les Gaulois avaient sur leurs femmes & sur leurs enfans [3]. A Bordeaux celui-ci subsistait encore pour les maris dans le XIV[e] siecle [4]. Les Statuts de la Ville portaient même que si un mari, *transporté de colere ou de l'impatience de la douleur, tuait sa femme, pourvu que solemnellement il jurât en être de bon cœur repentant, il seroit exempt de toute peine* [5]. Dans le Fabliau du *Villain Médecin*, on a vu une femme battue comme dans celui-ci; mais dans l'un & dans l'autre Conte on ne les voit point se plaindre, ni implorer la vengeance de leurs parens, ni songer à se retirer auprès d'eux. L'une pleure, l'autre obéit; soumission qui annonce l'aveu d'un droit reconnu. Il en est de même *de la Femme qui voulut éprouver son mari*. La mere, quand elle vient voir sa fille, loin de s'emporter contre son gendre, la félicite au contraire d'en avoir été quitte pour une saignée. Telles ont été pendant long-tems les mœurs en France, puisqu'il faut le dire; & c'est-là une de ces remarques importantes qu'on est tout étonné de trouver omises

[1] *Ordon. des Rois de Fr. tom. XII, pag. 541, & Beauman. p. 292.*

[2] *Ordonn. tom. XII, p. 492.*

[3] *Aimoin, Préf. p. x.*

[4] *Chron. Bourdel. par Tillet, p. 17.*

[5] Ib. v°.

chez nos prolixes Historiens. Bouchet (*Sérées*, *p.* 87) parle d'un mari qui avait une méchante femme, & qui chaque fois qu'elle criait, la faisait mettre dans un berceau & bercer jusqu'à ce qu'elle se tût; ce qui finit, dit-il, par la rendre fort douce. Il ne s'agit plus là de bâton, les mœurs étaient déjà changées.

L'aventure du Fabliau a été mise en comédie, sous le titre de la Peau de Bœuf, *& imprimee, en* 1710, *à Valenciennes. Le mari, obligé d'en venir au remede du Comte, fait fustiger jusqu'au sang, & envelopper ensuite sa femme dans une peau de bœuf saupoudrée de poivre & de sel, où on la tient jusqu'à ce qu'elle ait promis d'obéir en tout aveuglément. Depuis ce jour-là il n'a plus qu'à se louer de son mariage. L'Auteur, dans sa Préface, donne cette Historiette comme arrivée trente ans auparavant en Allemagne.* Multa renascentur quæ jam cecidere.

Les Novellistes Italiens ont fait aussi à notre Conte quelques changemens. Ils supposent qu'un mari, ayant une méchante femme, va consulter, selon les uns, Salomon, selon d'autres, un Hermite du Mont Saint-Ange, pour apprendre les moyens de la soumettre. On lui dit d'aller au Pont aux Oies. *En revenant il rencontre un Muletier qui passait un pont avec ses mulets. L'un de ces animaux, rétif & ombrageux, refusait d'avancer; le Conducteur emploie le bâton, & à force de coups l'oblige de suivre. Ce pont était le Pont aux Oies.*

Se trouve dans Bocace, *9e Journ. 9e Nov.*

Dans Sansovino, 6e *Journ.* 5e. *Nov.*

Dans les Facétieuses Journées, *p.* 99.

Dans Pécoroné, 5e *Journ.* 2e *Nov.*

Chez nos Conteurs Français, c'est un mari qui, dès le premier jour de son mariage, casse le bras à sa femme. Elle espere que ce qu'il lui en coûtera pour la faire guérir le rendra plus modéré; il fait venir un Chirurgien. Celui-ci demande 100 *livres; tenez, Monsieur, dit le mari, en voilà* 200*; c'est pour le premier bras que je casserai. On trouve ce Conte dans mille endroits.*

(*g*) Il y avait plusieurs sortes de ces vins préparés, qu'on servait après les viandes, comme je l'ai dit plus haut. 1°. Les *Vins cuits*, qui sont encore en usage dans quelques Provinces, & qui ont conservé le même nom. 2°. Ceux auxquels on ajoutait le suc de quelque fruit, tels que le *Moré*, fait avec du jus de mûre. 3°. Ceux qu'on assaisonnait avec du miel, comme le *Nectar*, le *Medon*, &c; le Médon, le Moré & le *Vin Cuit*, se trouvent mentionnés dans les Capitulaires de Charlemagne, *de Villis.* 4°. Ceux où l'on faisait infuser des plantes médicinales ou aromatiques, & qui prenaient leur nom de ces plantes: *Vins d'Absinthe*, de *Myrthe*, d'*Aloès*, &c. Le Roman de *Florimont* les appelle *Vins Herbez.* 5°, Enfin ceux dans lesquels, outre le miel, il entrait des épices. On appellait ces derniers du nom général de *Pimens.* C'étaient les plus estimés de tous. Nos Auteurs n'en parlent qu'avec délices. Il eût manqué quelque chose à une fête ou à

un repas, si on n'y eût point servi du piment, & l'on en donnait même aux Moines dans les Couvens à certains jours de l'année. Le *Clairet* ou *Claret* était une sorte de piment, & se faisait de même, mais avec du vin blanc. Quant à cette préférence donnée au miel dans la confection des vins assaisonnés, tandis qu'on avait le sucre, qui n'était pas plus rare que les aromates & qu'on tirait de même de l'Asie, j'avoue que j'en ignore la raison. Et ce n'était point, comme on pourrait le croire, la différence du prix qui avait déterminé ce choix; un pareil motif n'eût influé tout au plus que sur le peuple; il fallait que le goût y entrât pour quelque chose. Notre Hypocras, que bien des gens estiment encore, est un piment.

Les Juges, à qui il n'était pas permis alors de rien recevoir des plaideurs pour juger leurs procès, pouvaient accepter d'eux, après la sentence, un présent de ces vins, ou bien quelque paquet de confitures ou épices. Saint Louis fixa la quotité de ces présens à la valeur de dix sous parisis dans une semaine; Philippe-le-Bel, à ce que le Juge pouvait dans un jour consommer chez lui sans dégât ni gaspillage. En 1402, les Magistrats firent une taxe de ces dons volontaires, & les exigerent comme le salaire de leur travail. Dans la suite ils les perçurent en argent, mais le nom d'épices resta, & tout le monde sait qu'il subsiste encore.

Nos Rois avaient dans l'état de leur maison un Officier qui portait le titre d'*Épicier*.

* BÉRANGER.....

Je vous ai dit depuis deux ans tout ce que je ſavais de Contes & de Fabliaux. Je ne veux plus en faire qu'un ſeul, c'eſt celui de Beranger.....; le voici, écoutez-moi.

En Lombardie, pays, comme vous ſavez,

gueres
Où la gent n'eſt gaires hardie.

vivait un Chevalier, reſté veuf avec une fille unique. Il s'était endetté, & avait eu recours à un uſurier; mais cette reſſource paſſagere n'avait fait, comme il arrive d'ordinaire, que le mettre encore plus mal à ſon aiſe : de ſorte que bientôt hors d'état de s'aquitter vis-à-vis de ſon créancier nouveau, il ſe vit réduit à lui offrir pour ſon fils ſa fille en mariage. L'offre fut acceptée. La Demoiſelle épouſa le fils du Villain; & c'eſt ainſi que les bonnes races s'aviliſſent, que Chevalerie dégénere, & qu'à de braves hommes ſuccedent des gé-

nérations de gredins qui ne ſavent plus aimer qu'or & argent.

Pour en revenir au pere, comme il rougiſſait dans ſon ame de cette alliance, qui allait d'ailleurs tacher la naiſſance de ſes petits-fils (*a*), il arma de ſa main ſon gendre Chevalier (*b*). Fier de ſon nouveau titre, celui-ci dès ce moment ſe crut un héros. Chaque jour il parlait de ſa nobleſſe, & ſe moquait des Villains. Ce n'était plus, & à table ſur-tout, que propos de tournois, d'armes & de combats. Il eſpérait par-là donner de lui une grande idée à ſa femme; mais il s'apperçut qu'il n'avait réuſſi, au contraire, qu'à s'en faire mépriſer davantage. Alors, pour lui en impoſer avec quelque ſorte de vraiſemblance, il déclara que, honteux d'avoir ſi long-tems laiſſé l'Amour enchaîner ſa valeur, il allait enfin montrer quel époux elle avait, & lui promit avant peu, s'il pouvait rencontrer quelque ennemi, des prroueſſes telles que tous ſes parens enſemble n'euſſent même jamais oſé en imaginer de ſemblables.

Le lendemain il ſe leva de bonne heure;

il se fit apporter des armes toutes neuves & bien luisantes, monta sur un grand Dextrier, & sortit fiérement. L'embarras était de savoir où il irait dans cet équipage, & comment il s'y prendrait pour se donner vis-à-vis de sa moitié la réputation d'un preux Chevalier. Assez près de là heureusement, était un bois. Il s'y rend à la hâte, attache son cheval à un chêne ; puis, après avoir bien regardé autour de lui s'il ne voit personne, il suspend son écu à une branche sèche, & avec sa belle épée frappe dessus, à grands coups, pour le briser. Il rompt de même sa lance en plusieurs tronçons ; après quoi il revient chez lui, son écu, tout découpé, pendu au cou. (*c*).

La femme, quand il descendit de cheval, se présenta pour tenir l'étrier. Il lui ordonna de se retirer; & en lui montrant ces armes fracassées, les prétendus témoins de sa victoire, il ajouta, d'un ton méprisant, que toute sa famille, dont elle était sottement si fiere, n'eût jamais, réunie ensemble, soutenu l'assaut terrible qu'il venait seul d'essuyer. Elle ne répondit rien & rentra ; assez sur-

prise cependant de voir un écu fracassé comme au sortir d'un tournois, tandis que le Cavalier & le cheval n'avaient pas même reçu une égratignure.

La semaine suivante notre héros sortit encore, & avec un pareil succès. Il eut même l'insolence cette fois-là, lorsqu'à son retour la Dame vint, selon sa coutume, l'aider à descendre, de la repousser avec le pied, comme si elle n'eût pas été digne de toucher un homme tel que lui. Cependant le cheval était rentré tout aussi frais presque que quand il était parti; l'épée, qui n'était que breches, n'avait pas une seule goutte de sang; & le heaume, ainsi que le haubert, n'offrait pas même l'apparence d'un coup. Tout cela inspira de la défiance à l'épouse : elle eut des soupçons violens sur ces combats incroyables; & pour savoir à quoi s'en tenir, elle se fit faire en cachette des armes de Chevalier; résolue de suivre son mari quand il sortirait, & si elle le pouvait, de se venger de lui à plaisir.

Il retourna bientôt au bois pour aller expédier, disait-il, trois Chevaliers qui avaient

osé le provoquer au combat. L'épouse le pressa de se faire accompagner de quelques Écuyers armés, ne fût-ce qu'afin d'empêcher la trahison. Il n'avait garde vraiment d'y consentir, & répondit qu'il se sentait assez sûr de son bras pour ne pas craindre trois hommes, & même davantage, s'ils avaient l'audace de se presenter. Dès qu'il fut parti, la Dame s'arma promptement, elle vêtit un haubert, ceignit une épée, laça un heaume sur sa tête (*d*), & montant à cheval, galoppa après le fanfaron. Il était déjà dans le bois où, avec un vacarme épouvantable, il fracassait à tour de bras son nouvel écu. Le premier mouvement de l'épouse fut de rire; mais elle avait besoin d'un prétexte pour lui chercher une querelle, & l'apostropha ainsi: « Vassal, de quel droit viens-tu ici couper » mes arbres, & par un bruit effroyable, » troubler ma marche? C'est donc afin de pouvoir me refuser une satisfaction, que tu brises ton écu? Poltron que tu es, maudit » soit celui qui ne te méprisera pas autant » que moi! Je t'arrête ici prisonnier; suis-

» moi à l'inſtant dans mes priſons où tu vas
» pourrir. »

Jamais peur n'égala celle que reſſentit à ces paroles le pauvre Chevalier. Il ſe voyait pris ſans pouvoir échapper, & ne ſe ſentait point le courage de combattre. Si un enfant fût venu dans ce moment lui arracher les deux yeux de la tête, il n'eût oſé s'en défendre. L'épée lui tomba des mains; il demanda grace, & promit de n'entrer de ſa vie dans le bois, offrant même, s'il y avait fait quelque dommage, de le réparer au centuple. « Ame baſſe, qui crois que de l'argent
» peut fléchir la colere d'un brave homme,
» je vais t'apprendre un autre langage. Il
» faut, avant de ſortir d'ici, que notre que-
» relle ſe décide par les armes : vîte à cheval,
» & ſonge à te bien défendre; car je ne fais
» jamais de quartier, & t'annonce d'avance
» que, ſi tu es vaincu, ta tête vole à l'inſ-
» tant de deſſus tes épaules ». En même tems elle lui déchargea ſur le heaume un grand coup d'épée. Le malheureux tout tremblant répondit qu'il avait fait vœu à Dieu de ne

jamais se battre, & demanda s'il n'y avait pas un autre moyen de réparer ses torts. On ne lui en offrit qu'un seul.

Ici je me vois forcé d'interrompre mon récit pour réclamer l'indulgence de mes Lecteurs. Me pardonneront-ils de dire que la belle guerriere propose au Chevalier de venir embrasser ce qu'on ne baise gueres ordinairement, & que le poltron s'y soumet; que l'une descend & présente sans voile l'objet du baiser, tandis que l'autre ôtant son heaume (e), s'avance, un genou en terre, pour sa respectueuse cérémonie, qui lui fait faire une remarque & une réflexion bien singulieres.

Quand il se fut relevé, il prit la liberté de demander le nom de son vainqueur. — « Eh! que t'importe ce nom? Je veux bien » ne pas te le cacher, au reste, tout bi- » zarre qu'il est, & quoique je sois le seul » de ma famille qui l'aie porté. Je m'appelle » Béranger........, & c'est moi qui fais » honte aux poltrons ». A ces mots la Dame remonta sur son cheval, & disparut.

Sur sa route se trouvait le logis d'un Chevalier qui, depuis long-tems amoureux d'elle, l'avait en vain souvent priée d'amour. Jusques-là elle l'avait toujours rebuté. Mais elle entra chez lui, en revenant, pour lui

dire qu'elle acceptait enfin ſes vœux, & l'emmena même en croupe......

Peu de tems après, le mari rentra, affectant à ſon ordinaire une contenance aſſurée, quoiqu'il eût peine à cacher ſon humiliation. Ses gens lui demanderent quel était le ſuccès de ſon nouveau combat. « Je vais donc » enfin jouir du repos, leur dit-il; ma Terre » eſt purgée pour toujours des brigands qui » la ravageaient ». Lorſqu'il ſe fut fait déſarmer, il paſſa chez ſa femme à deſſein de raconter ſes nouvellesироуeſſes, & fut fort étonné de la voir aſſiſe ſur un lit à côté d'un homme qu'elle embraſſa tout auſſi-tôt, ſans daigner même ſe lever pour lui. Il voulut prendre ce ton impérieux & menaçant qui lui était devenu familier, & feignit de ſortir pour aller chercher ſon épée. « Taiſez-vous » lâche, lui dit-elle, taiſez-vous; ou, ſi » vous oſez ſouffler, je fais venir ici Bé» ranger......; vous ſavez comme il traite » les poltrons ».

Cette parole ferma la bouche au Villain. Il ſe retira tout confus; &, quelque fût depuis ce moment la conduite de ſa femme, il

craignit tant qu'elle ne publiât ſon aventure, qu'il n'oſa jamais lui faire le moindre reproche.

A Paſteur mou le loup mange les brebis.

Dans le Roman d'Artus, *manuſcrit, il eſt fait mention d'un Chevalier qui employait les mêmes moyens pour en impoſer à ſes camarades.* Maintes fois s'arma Daguenez li couars, & s'en alloit ez forz (*dans la forêt*), & pendait ſon eſcu à un cheſne, & y féroit (*frappait*) tant que tout li tains (*la peinture*) en était cheu, & li eſcu tous détaillés & décopé; & puis s'en revenoit, & diſait que il avoit occis un Chevalier.

NOTE.

(*a*) A Paris, dans l'Artois, en Champagne, & dans pluſieurs autres cantons de la France, la nobleſſe par les meres avait lieu. Le fils d'un roturier & d'une Demoiſelle y était regardé comme gentil-homme, & pouvait poſſéder des fiefs, ce qui était la preuve de nobleſſe. Mais cela ne ſuffiſait pas pour devenir Chevalier. Il fallait être gentil-homme *de parage*; c'eſt-à-dire par ſon pere. La peine pour celui qui eût reçu la Chevalerie ſans cette qualité indiſpenſable, était la confiſcation de ſes meubles & la dégradation.

(*b*) Une des plus belles prérogatives de la Chevalerie, & en même tems l'une des cauſes auxquelles on doit le plus attribuer l'aviliſſement de cette brillante &

utile institution, était le pouvoir qu'elle donnait à celui qui en était revêtu, de la conférer lui-même à d'autres. Les Évêques s'attribuerent ce privilege. Les Papes firent des Chevaliers de S. Pierre, de l'Inquisition, du Christ, &c. Enfin, il n'y eut pas jusqu'au pere Cordelier, Gardien du S. Sépulcre à Jérusalem, dit le P. Ménétrier [1], qui ne voulût conférer une sorte de Chevalerie aux Pélerins qui allaient visiter les saints Lieux. Cependant un roturier qui eût été fait clandestinement Chevalier, ainsi que le héros de notre Fabliau, n'eût pas eu la hardiesse de se présenter comme tel dans un tournois ou dans une assemblée publique. Ceux même qui, quoique nobles, avaient été ainsi reçus par un particulier, étaient obligés de faire confirmer leur dignité par le Roi ou par le Prince leur Souverain.

[1] De la Nobl.

(*c*) Tel était l'usage des Chevaliers en route, quand ils n'avaient pas un Écuyer avec eux pour porter leur écu. Ils le portaient alors en devant, suspendu au cou par une courroie. On en voit beaucoup représentés ainsi dans les monumens anciens.

(*d*) On se rappellera ici une remarque faite ailleurs ; savoir que le heaume, quand la visiere était baissée, cachait entiérement le visage : ce qui était nécessaire à notre héroïne pour n'être pas reconnue de son mari.

(*e*) Oter son heaume était un signe de respect qu'on employait quand on voulait saluer quelqu'un, ou quand on entrait dans une Église. C'est de-là probablement que vint la coutume d'ôter en pareil cas son chapeau, lorsque cette coëffure fut devenue de mode.

☞ DE

☞ DE DOM ARGENT.

EXTRÂIT.

Erat quod tollere velles.

IL y a quelque-tems que me trouvant à Paris, j'eus occaſion de paſſer ſur le *Pont-aux-Changes* (*a*). A droite & à gauche je vis étalé dans les boutiques beaucoup d'argent, & je vous avoue que l'eau m'en vint à la bouche, & que je fis le péché d'en convoiter quelque choſe pour moi: car enfin, à quoi Dom Argent n'eſt-il pas bon? C'eſt avec lui qu'on achete peliçons & manteaux d'hermine, chevaux gaſcons & mulets, abbayes & bénéfices, cités & châteaux, les grandes terres & les jolies femmes. C'eſt lui qui fait déshériter un orphelin, abſoudre un excommunié, rendre juſtice à un Villain, & pardonner les injures plus efficacement que de beaux ſermons. Rois ou Comtes, Bourgeois ou Ribauds, il n'eſt perſonne qui ne l'aime; &

personne n'en rougit. Argent fait d'un Villain un homme courtois, d'un mélancolique un homme gai, d'un sot un homme d'esprit. Faut-il vous servir à la sourdine ? c'est un ami sûr. Faut-il faire fracas ? il se montre avec orgueil, & parle fiérement. Si vous avez affaire à Rome, n'y allez pas sans lui, vous échoueriez : mais avec lui, je réponds du succès. Montrez-le quelque part ; vous verrez aussitôt les boîteux courir, les catins trotter ; vous inspirerez de l'amour ; on vous appellera *mon cœur ;* un Prêtre irait jusqu'à chanter pour vous trois messes par jour. Enfin, il finit les guerres, conduit les armées, illustre les familles ignobles, tire un voleur d'embarras, & commande à toute la terre. Me reprocherez-vous après cela d'avoir desiré pour quelques instans son amitié ?

NOTE.

(*a*) La grande quantité de monnaies différentes qui étaient établies dans les différens cantons du Royaume, obligeait à des échanges fréquens, pour peu qu'on passât d'un lieu à un autre. Il y eut plusieurs villes où des particuliers adopterent ce genre de commerce, qui les

ſit nommer *Changeurs*. Ils ſuivaient les foires, les tournois, & toutes les grandes aſſemblées qu'occaſionnait le plaiſir ou la dévotion. A Paris, Louis VII les établit ſur le grand pont, que de leur nom on appella le *Pont-aux-Changeurs* ou *Pont-aux-Changes*. Ils faiſaient un des ſix corps marchands, & ce ne fut pas un des moins conſidérables; mais à meſure que les Rois retirerent à eux & éteignirent les monnéages particuliers, les Changeurs devinrent moins néceſſaires, & par conſéquent moins nombreux. Le Parlement, dans des Remontrances qu'il fit au Roi en 1461, prétendit que c'était la Cour de Rome qui les avait ruinés, parce qu'elle tirait du Royaume tant d'or & d'argent, qu'ils n'avaient plus rien à faire. En 1514, ils ceſſerent de faire un des ſix corps, & les Bonnetiers furent mis à leur place. Cependant cent quatre ans après, ils occupaient encore, au nombre de cinquante-quatre, un des côtés du pont; & les Orfévres, au nombre de cinquante, l'autre côté [1].

J'ai trouvé une piece en l'honneur des Changeurs. Le Poëte inſiſte particuliérement ſur l'utilité dont ils ſont pour les Pélerins & les Marchands forains.

[1] *Sauv. Hiſt. de Par. t.* 1, *p.* 321.



DU VILLAIN ÂNIER.

EXTRAIT.

L'USAGE à Montpellier eſt de jetter la nuit par la fenêtre certaines ordures dont ailleurs on épargne aux paſſans l'odeur & la vue. Les payſans des environs viennent tous les matins à la ville avec des ânes & un peu de paille dans leurs paniers ; ils ramaſſent ces immondices, & les portent ſur leurs terres qu'ils fument ainſi. Un d'eux, qui s'en retournait un jour avec ſes deux ânes chargés, paſſa par la rue des Epiciers. De tout côté, dans les boutiques, on pilait des épices. La rue était au loin embaumée de ces aromates, dont la vertu ſuave eût pu rappeller à la vie un mourant ; mais le Villain, accoutumé à une odeur bien différente, en fut tellement ſuffoqué, qu'il tomba tout-à-coup ſans connaiſſance. On accourt, on s'attroupe autour de lui ; les ânes marchaient toujours, on les arrête ; on s'empreſſe de le ſecourir : il ne donnait

aucun ſigne de vie, & ne remuait pas plus qu'un homme mort. « Je gage que je le fais » revenir, dit un Prud'homme qui était-là. » Bel ami, eſſayez, répondit un riche Bour- » geois ; & je vous promets, moi, ſi vous » réuſſiſſez, de vous donner vingt ſous de » ma bourſe ». L'autre va prendre avec la fourche un peu du fumier dont les ânes étaient chargés, & il l'apporte ſous le nez du Villain. A cette odeur que ſon nez reconnaît, il ſe ranime, il ouvre les yeux & ſe releve ſain & gaillard ; mais il ſe ſauve auſſitôt pour échapper aux influences de cette déteſtable rue, & ſe promet bien à lui-même de n'en approcher de ſa vie, tant qu'il y en aura d'autres par où il pourra paſſer.

Voilà ce que peut ſur nous l'habitude ; mais quand elle eſt priſe, il faut ſe donner de garde de la changer.

Se trouve dans les Hiſtoires Facétieuſes & Morales, *p.* 189.



☞ DU CURÉ QUI POSA UNE PIERRE.

EXTRAIT.

UN Curé va faire une visite chez un de ses Paroissiens. Celui-ci était sorti ; il n'y avait à la maison que sa femme avec son fils, enfant d'environ trois ans. La Dame prie le Pasteur d'entrer, le fait asseoir, lui dit mille choses agréables, & finit par l'agacer. Il se défend d'abord en badinant ; enfin il prend une brique qu'il trouve dans le coin du feu, la pose au milieu de la chambre, & déclare à la femme que, si elle passe cette borne, il l'en fera repentir. Une pareille menace ne l'arrête point ; elle en est punie tout aussitôt. Quelques heures après, le mari rentre....

Je n'ai pas besoin d'en dire davantage. Tout le monde connaît ce Conte, & l'on sait la naïveté de l'enfant, qui crie à son pere de ne point passer la brique, & qui lui en dit la raison. Gardons-nous du petit-œil, *ajoute l'Auteur : il est aussi à craindre que les voleurs, dont on ne se défie point.*

Les Novellistes modernes, au lieu d'un Curé, supposent, pour acteur de ce Conte, ou un Clerc de Procureur, ou un Valet-fermier. Ils ne lui font point non plus poser une brique pour borne, mais tracer avec la craie une raie sur le plancher.

Se trouve ainsi dans les Cent Nouvelles nouvelles de la Cour de Bourgogne, *p.* 179.

Dans les Joyeuses Aventures, *p.* 88.

Dans le Recueil des Plaisantes Nouvelles, *p.* 124.

Dans le Courier Facétieux, *p.* 370.

Dans Malespini, *t.* 1, *p.* 240, *Nov.* 88.

Dans Bandello, *t.* 1, *p.* 342. v°. *Nov.* 53.

Dans les Nouveaux Contes à rire, *p.* 119.

Dans la Bibliotheque amusante & instructive, *t.* 2, *p.* 324.

Dans les Divertissemens curieux de ce tems, *p.* 295.

Dans les Contes du S^r d'Ouville, *t.* 1, *p.* 184.

Dans le Facétieux Réveille-matin, *p.* 316.

Dans les Nouveaux Contes en vers, par M**, *p.* 43.

Dans le Dessert des Mal-soupés.

Dans les Detti & Fatti Piacevoli del Guicciardini, *p.* 80.



* * DU POETE ET DU BOSSU.

Il y avait un Poëte qui excellait à faire des vers & des *Dits*. Voulant un jour présenter quelque chose à son Roi, il travailla avec soin une piece qu'il alla lui offrir. Le Monarque en entendit la lecture avec satisfaction, & il dit au Rimeur : « demande ce que tu voudras, » je promets de te l'accorder. Sire, je re- » mercie votre bonté, répondit le Clerc (*a*); » & ne lui demande que d'être, pendant un » an, portier de votre cité, à condition que » tous les borgnes, boiteux & bossus, ou » autres gens maléficiés, qui entreront, seront » obligés de me donner chacun un denier ». Le Roi y consentit, il scella de son sceau la permission, & le Poëte alla garder la porte.

Par aventure vint à passer un borgne. Le Clerc lui demande un denier, l'autre le refuse; sur ce refus il l'arrête, & s'apperçoit qu'il est bossu. Là-dessus nouveau denier demandé. Le bossu dispute, on le tiraille, il

veut ſe défendre & laiſſe voir deux bras tortus. En conſéquence on exige de lui trois deniers. Pour s'échapper il prend la fuite ; mais, en courant, ſon chapel (*b*) tombe ; le Villain était teigneux. Le Poëte, l'ayant bientôt ratrappé, voulut le forcer alors, au lieu de trois deniers, de lui en payer quatre ; il le ſaiſit par ſa chappe, lui donna quelques coups dont il le renverſa, & vit qu'il avait une hernie. Si le Villain avait donné ſon denier quand on le lui demanda, il en eût été quitte à ce prix ; mais pour ſon avarice il lui en coûta cinq ; & il fut de plus battu & baffoué.

Se trouve dans les Cento Novelle Antiche di Gualteruzzi, *p.* 47, *Nov. L.*

NOTES.

(*a*) Les Eccléſiaſtiques avaient été pendant longtemps les ſeuls qui ſuſſent lire. Ainſi, le mot de *Clerc* qui leur était d'abord conſacré, le devint enſuite pour ſignifier tout homme inſtruit. *Clergie* était le ſynonyme de *ſcience*.

(*b*) Je me sers toujours de l'ancien mot *Chapel*, & non de celui de *Chapeau*, qui, en présentant l'idée de notre coëffure à trois cornes, pourrait induire en erreur. Ces chapels étaient des capots ou des bonnets qui avaient certaines fourrures ou certains ornemens, selon les conditions. Quoique le capuce, le bonnet, l'aumusse, le chapel & le chaperon fussent différens; cependant comme tous servaient de couvre-chef, ils ont été quelquefois confondus.



** DU PRUD'HOMME

QUI DONNA DES INSTRUCTIONS A SON FILS.

Alias

** DU PRUD'HOMME

QUI N'AVAIT QU'UN AMI.

MIEUX vaut un ami en chemin que deniers en bourse (*a*).

Un Bourgeois de Rome, considéré pour sa noblesse & son mérite, & savant dans les loix, avait un fils d'environ quinze à seize ans. Le Damoiseau annonçait les plus heureuses qualités. Il était doux, courtois, serviable, & sur-tout extrêmement généreux: ce qui lui avait procuré beaucoup d'amis; j'entends de ces amis dont le monde est plein, de ces gens qui vivent des sottises d'autrui, & qui vous en imposent par leurs protestations séduisantes, jusqu'au moment où vous les mettez à l'épreuve.

Le pere vit avec chagrin son fils prendre, dans cette sorte de sociétés perfides, un

goût de dépenſe & de prodigalité, propre à le ruiner un jour en peu de tems. Il voulut lui en montrer le danger, & lui parla ainſi : « Beau fils, quelque grand que ſoit » un tréſor, il eſt bientôt diſſipé, quand on » y puiſe tous les jours. Prens-y bien garde, » & accoutume-toi à l'économie, ſi tu ne » veux pas te préparer une vieilleſſe malaiſée & délaiſſée de tout le monde; car, » quoiqu'il ne faille pas trop eſtimer les richeſſes, il eſt bon pourtant de paſſer pour » être à ſon aiſe, parce que par-tout le » pauvre eſt mépriſé. Vous êtes mon pere » & mon ſeigneur, répondit le fils : je vous » dois à ce double titre obéiſſance & reſpect, & je ſens avec reconnaiſſance le » motif qui vous fait parler en ce moment; » mais permettez-moi de vous repréſenter, » Sire, que je ne ſuis point joueur; que » juſqu'à préſent vous n'avez point encore » entendu parler de mies ſur mon compte; » que, malgré ma jeuneſſe, je jouis dans » Rome d'une bonne réputation, & que » je puis me vanter enfin de ne m'y connaître aucun ennemi. J'ai voulu me pro-

» curer des amis, il est vrai; & j'ai cru ne » pouvoir trop les acheter, ni faire un meil- » leur emploi de vos biens : mais ne m'avez- » vous pas appris vous-même à estimer, par- » dessus tout, un ami véritable; & ne m'avez- » vous pas dit cent fois qu'il vaut mieux » que des tonnes d'or? — Tu viens de parler » très-sagement, beau fils. Eh bien, dis-moi » maintenant combien tu crois en avoir ga- » gnés, dont tu puisses te vanter d'être sûr. » — Sire, je crois pour le moins pouvoir » compter sur dix. — Dix, cher fils! Assu- » rément, si cela est, je ne plains point tout » ce qu'il t'en a coûté. Hélas! pour moi qui » ai vécu soixante ans, je ne suis point, à » beaucoup près, aussi heureux; & malgré » tous mes soins, je n'ai pu, jusqu'à présent, » en faire qu'un seul. Il est vrai qu'il est sûr, » & que je crois pouvoir en répondre. Ce- » pendant, si tu veux t'en rapporter à moi, » je te conseillerai d'éprouver quelques-uns » des tiens. Tu ne peux qu'y gagner après » tout, puisque tu les connaîtras mieux ». Le pere alors lui suggéra un stratagême, & le fils voulut bien consentir à l'employer;

mais ce fut par pure complaisance pour le Prud'homme, & uniquement pour le satisfaire, tant il se tenait certain de leur fidélité.

Ils vont donc tous deux à l'étable égorger un veau. Le fils le met dans un sac qu'il prend sur ses épaules, & il se rend ainsi chez l'un de ces intimes, qui chaque jour le pressaient avec importunité d'employer leurs services. Dès que celui-ci l'apperçoit, il accourt, l'embrasse, le remercie du plaisir qu'il lui procure, & demande s'il n'aura donc pas enfin la satisfaction de lui être utile. « Oui, vous » le pouvez, répond le Damoiseau; & c'est » même à ce dessein que j'accours chez vous. » Dieu m'a abandonné pendant un moment, » je viens de tuer un homme; sauvez-moi » la vie; & cachez ce corps, que j'ai en- » levé pour qu'on ne puisse pas me con- » convaincre ». En même temps il jetta par terre le sac ensanglanté qu'il portait. Mais l'intime ami, le priant de le reprendre, lui déclara très-nettement qu'en toute autre occasion il n'eût pas mieux demandé que de l'obliger; mais que, cette fois-ci, il n'était

pas d'humeur à ſe mettre pour lui dans l'embarras. Il en fut de même du ſecond, du troiſieme, & de tous les dix enfin; de ſorte que le Damoiſeau ſe vit obligé de revenir chez ſon pere conter, d'un air fort humilié, ſon aventure. « Je m'y étais attendu, » répondit le Prud'homme en ſouriant; va » maintenant chez mon ami; je me flatte que » tu y recevras une autre réponſe ».

Le jeune homme y alla. Et en effet, dès qu'il eut expoſé à l'ami ſon prétendu malheur, celui-ci le mena dans une chambre écartée. Il fit ſortir enſuite du logis, ſous différens prétextes, ſa femme, ſes valets & ſes enfans; & après avoir bien fermé toutes les portes, « nous voilà libres, dit-il au jeune homme; » il faut maintenant ſonger au plus preſſé, » & nous débarraſſer du mort. J'irai après » cela m'informer ſi votre affaire a tranſ- » piré, &, en attendant, vous reſterez caché » ici ». Alors il ſe mit en devoir de creuſer une foſſe pour enfouir le cadavre. Mais le Jouvenceau, content de ſon épreuve, le remercia, & s'en revint.

« Beau fils, lui dit le pere, j'ai entendu

» dans ma jeunesse un vieux proverbe, & ne » l'oublie jamais; c'est que nous ne devons » regarder vraiement comme notre ami, que » celui qui vient à notre secours, quand tout » le monde nous abandonne ».

Dans une autre version, qui est celle qu'a imprimée Barbazan, la scène se passe en Arabie; le pere s'appelle Lucinabe; & c'est au-lit de la mort qu'il donne à son fils les instructions qui forment le Fabliau.

Dans une autre du manuscrit de la Clayette, le jeune homme, au lieu de porter chez ses amis un veau tué, se dit accusé d'un meurtre au Tribunal de l'Empereur, & les prie de l'y accompagner pour le défendre.

Ce Fabliau se trouve dans les Heures de Récréation de Guichardin, *p. 161.*

Dans les Novelle di Granucci, *Nov. V.*

Il est tiré de l'Arabe. Voyez les Mêlanges de littérature Orientale, *t. 1, p. 78. Toute la différence, c'est qu'ici un pere, riche négociant, envoie son fils voyager pour trouver un véritable ami; & que le fils en ramene cinquante, de l'attachement desquels il croit pouvoir répondre.*

NOTE

(a) Ce proverbe se trouve dans le Poëme d'Alexandre de Paris, où probablement le Fablier l'a pris.

** DES

** DES DEUX BONS AMIS.

Deux Marchands s'aimaient de l'amitié la plus tendre. Ils ne s'étaient pourtant jamais vus, & demeuraient, l'un à Baudac (*a*), l'autre en Egypte; mais les rapports fréquens que leur donnait leur commerce, l'eſtime, la confiance qu'ils s'étaient mutuellement inſpirée, les avaient unis auſſi intimement que s'ils euſſent toujours vécu enſemble. Cependant le Syrien ne put ſupporter d'aimer ainſi un inconnu. Il ſe propoſa d'aller viſiter & embraſſer ſon ami, & après l'avoir prévenu de ſon départ il ſe mit en route. L'Egyptien, au comble de la joie, vint pluſieurs lieues au-devant de lui, & l'emmena loger dans ſa propre maiſon. Là lui montrant ſon or, ſon argent, ſes chevaux & ſes oiſeaux de chaſſe, toutes ſes poſſeſſions enfin, & les chartes de ſes immunités (*a*): « Voilà qui » eſt à vous, lui dit-il, & ſi vous m'aimez, » vous en uſerez comme de votre bien pro-

» pre ». Afin de mieux amuſer ſon hôte, il invita ſucceſſivement différentes perſonnes à ſa table. Ce ne furent pendant huit jours que plaiſirs & feſtins ; mais au milieu de ces amuſemens, le Voyageur rencontra une beauté qui le frappa au cœur, & l'impreſſion qu'elle lui fit fut même ſi vive que tout-à-coup il tomba très-dangereuſement malade. A l'inſtant furent mandés les meilleurs Phyſiciens * du pays. D'abord ils ne purent ni à ſon pouls ni à ſon urine (*b*) deviner ſon mal ; mais cependant quand ils l'eurent bien examiné lui-même, ils jugerent, d'après ſa mélancolie profonde, qu'il était malade d'amour. L'ami alors le conjura tendrement de lui avouer la vérité, & de s'ouvrir à lui avec confiance, ſur un ſecret important dont dépendaient ſes jours. « Puiſque vous aimez » dans ce pays-ci, lui dit-il, on peut y » trouver votre maîtreſſe ; le remede eſt fa» cile. Votre amitié me pénetre le cœur, ré» pondit le mourant, & je ne puis lui re» fuſer l'aveu qu'elle exige de moi. Eh bien, » oui, je ſuis malade d'amour, puiſqu'il faut » en convenir. Mon mal eſt au comble, &

* Médecins.

» si je n'obtiens celle que j'aime, c'en est fait
» de moi. Où la trouver? je l'ignore. Son
» nom, son pays, sa naissance, tout m'est
» inconnu : mes yeux ne l'ont vue qu'un inst-
» tant, (& ce fut pour mon malheur); mais
» jour & nuit mon cœur la voit; il la voit
» sans cesse, mon ami, & j'en mourrai ». En achevant ces paroles il perdit connaissance, & resta plusieurs heures évanoui. On le crut mort. Son ami tomba sur lui, pâmé de douleur. La désolation se répandit dans toute la maison. Jeunes & vieux, chacun pleurait; & l'homme le plus féroce, s'il se fût trouvé là, n'eût pu s'empêcher de pleurer avec eux.

Cependant le malade revint à lui, & son premier mouvement fut de regarder dans la chambre pour y chercher celle qu'il aimait. Elle n'y était pas. Alors il recommença ses plaintes douloureuses. « Je ne la reverrai
» donc plus, s'écria-t-il! & personne ne
» pourra m'enseigner ou sa demeure ou son
» nom! Ah! si elle se représentait à mes
» yeux, qu'ils la reconnaîtraient prompte-
» ment »! Ces derniers mots frapperent l'ami, & ils lui suggérerent l'idée de faire venir

ſucceſſivement au lit du malade toutes les Dames & les Demoiſelles qu'il avait pu voir depuis ſon arrivée. Mais dans ce nombre n'était pas l'amie de ſon cœur. Chaque fois qu'on lui en préſentait une, il répondait en ſoupirant ; non, ce n'eſt pas encore elle. Enfin on ſe rappella qu'il y avait, dans une chambre retirée, une jeune perſonne, que le maître du logis aimait éperduement, & qu'il faiſait élever avec le plus grand ſoin, parce qu'il la deſtinait à devenir bientôt ſon épouſe. Le Prud'homme l'amena. La voilà, s'écria auſſi-tôt le mourant ; la voilà celle qui peut me faire vivre ou mourir. L'Egyptien, combattu par ſon amour, héſita un moment ; mais bientôt ſa tendreſſe héroïque ſe dévouant au ſalut de ſon ami, il lui céda ſa maîtreſſe. Il voulut même, pour ajouter du prix à ſon ſacrifice, doter la pucelle. Il lui donna des étoffes & de l'argent, lui fit les mêmes avantages que s'il l'avait épouſée lui-même, & ſe chargea des nôces, auxquelles il ne manqua pas d'appeller les Ménétriers, qui chanterent des *chanſons de geſte*, & s'efforcerent, chacun à l'envi, d'égayer la fête. Quand tous les

divertissemens furent finis, le nouvel époux vint prendre congé de son généreux hôte, & il s'en retourna dans sa patrie avec sa femme. Ses amis, à son arrivée, accoururent le féliciter. Il y eut de nouvelles nôces qui durerent quinze jours. Les deux époux vécurent heureux, & s'aimerent toute leur vie.

Mais pendant ce tems, de grands malheurs arriverent à l'Egyptien. Il essuya des pertes si considérables que sa fortune se trouva totalement anéantie. Dans cette situation cruelle, sans espoir & sans ressources, il prit le parti d'aller recourir à son ami de Baudac, sur la reconnaissance duquel il comptait après le service qu'il lui avait rendu. Il fut obligé de faire cette longue route à pied, & d'endurer le froid & le chaud, la soif & la faim, peu connus de lui jusqu'alors. Enfin, après bien des fatigues, il arriva vers le commencement de la nuit à Baudac. Mais au moment d'y entrer, l'état de misere où il se trouvait réveilla en lui un sentiment de honte qui l'arrêta. Il craignit que s'il allait ainsi, dans les ténebres, se présenter à son ami, celui-ci, qui ne l'avait jamais vu qu'avec l'appareil de

l'opulence, ne le reconnût peut-être pas; & il crut mieux faire d'attendre le jour, & d'entrer, pour passer la nuit, dans un temple qu'il apperçut près de là.

A peine se vit-il dans cette noire & vaste solitude, que mille idées désespérantes vinrent l'assiéger. « Beau Sire Dieu, s'écria-t-il, » en quelle affreuse situation votre volonté » m'a réduit! Hélas! mon ancienne aisance » me la rend plus douloureuse encore. J'ai » eu tout à souhait; & me voilà seul, aban- » donné, & manquant de tout! Ne vaudrait- » il pas mieux pour moi que je fusse mort »?

Comme il parlait ainsi, une grande rumeur se fit entendre dans le temple. Un assassin venait de s'y réfugier, & les Bourgeois le poursuivaient pour le saisir. Ils demanderent à l'Egyptien s'il ne l'avait point vu entrer. Lui, qui voulait mourir & finir ainsi sa honte & sa souffrance, se déclara le coupable. Il fut cru, saisi, garotté & jetté dans une prison. Le lendemain on le livra au Juge, qui, sur son aveu, car il ne voulut rien dire pour sa défense, le condamna, & l'envoya aux fourches patibulaires. Un grand nombre de personnes

accoururent au lieu de son supplice, & entr'autres cet ami dont il avait sauvé les jours, & qu'il venait trouver à travers tant de dangers. Celui-ci n'avait pas oublié ce qu'il lui devait. Par bonheur il le reconnut. Mais que faire, & sur-tout dans un moment où toute ressource semblait interdite? Il fut en trouver une cependant; ce fut de se dévouer lui-même pour son ami. « Bonnes gens de Dieu, » s'écria-t-il, gardez-vous de faire péché, » & ne punissez pas cet homme, qui est in- » nocent; c'est moi qui ai commis le meur- » tre ». Cette étonnante déclaration émut l'assemblée. On suspendit l'exécution; on arrêta le Marchand, & déjà on s'apprêtait à délier l'étranger. Mais le véritable assassin se trouvait là aussi. Quand il vit garotter le Prud'homme, il sentit des remords. « Eh » quoi! se dit-il à lui-même, cet honnête » Bourgeois va mourir pour mon crime; » & moi, malheureux! moi qui l'ai commis, » je vivrai! L'œil de Dieu m'a vu cepen- » dant; & s'il ne me punit pas dans cette » vie, je ne lui échapperai point dans l'au- » tre, au moment où il juge toutes les

» actions, bonnes & mauvaifes, & où chacun
» reçoit, felon fes œuvres. Non, je ne veux
» pas charger mon ame d'un fecond péché;
» & j'aime mieux fubir ici le châtiment de
» la juftice humaine, en confeffant ma faute,
» que de m'expofer à la vengeance terrible
» d'un Dieu qui punit pour jamais (*d*) ». Il avoua donc fon crime, & fut conduit aux Juges, qui, fort étonnés de cette aventure, & embarraffés fur la fentence qu'ils avaient à prononcer, vinrent confulter le Roi. Le Monarque, auffi furpris qu'eux, manda les trois prifonniers, & après leur avoir promis leur grace s'ils voulaient avouer la vérité, il les interrogea lui-même. Chacun d'eux alors raconta naïvement ce qui lui était arrivé, & ils furent renvoyés tous trois, libres & abfous.

Le Syrien s'en revint avec fon ami qu'il venait d'avoir le bonheur de fauver auffi à fon tour. Il lui fit fervir auffitôt à manger, & lui dit: « Si tu veux vivre ici avec moi,
» doux ami, je prends à témoin Dieu qui
» m'entend, que jamais rien ne te manquera,
» & que tu feras, autant que moi-même, le

» maître de tout ce que je possède. Si tu » préferes le séjour de ta patrie, je t'offre » la moitié de ma fortune, ou plutôt ce » qu'il te plaira d'en prendre ». L'Égyptien déclara qu'il voulait s'en retourner, & il partit comblé de biens.

On ne trouverait pas aujourd'hui d'amis pareils à ceux-ci. Le monde va tous les jours en empirant, & il empirera sans cesse, sans jamais devenir meilleur. Heureux celui qui peut trouver un bon ami, il doit en remercier la Providence; mais qu'il le garde bien : car les hommes sont devenus si faux & si traîtres, il y a dans le monde si peu de loyauté, que probablement il aura le dernier.

Se trouve dans Bocace, *Xe Journ. VIIIe Nov.* (*Il y a fait quelques changemens légers*).

Et dans les Cent Nouvelles nouvelles de Me de Gomez, *t.* 5, *Nouv.* 28, *d'après la version de Bocace.*

Hardi & Chevreau en ont fait une Tragi-Comédie, d'après cette même version. Voyez Bibl. du Théâtre Français, *t.* 1, *p.* 351.

Dans Giraldi, Deca quinta, *p.* 444, *un mari est condamné à mort ; sa femme va dans la prison, & lui fait prendre ses propres habits avec lesquels il*

s'échappe ; mais elle est condamnée à mourir pour lui. Au moment qu'elle va monter sur l'échaffaud, l'époux se montre pour la sauver. Le Gouverneur veut les faire périr tous deux, le Roi leur fait grace.

NOTES.

(*a*) Probablement Bagdad. On appellait *Baudequin* les étoffes, or & soie, qu'on tirait d'Orient.

(*b*) Quand on ouvre le Glossaire de Du Cange, on est effrayé de ne voir presque à chaque page, sous mille noms barbares, que des charges, des redevances extravagantes, des droits seigneuriaux onéreux à l'agriculture, des impositions multipliées sur tout ce que peuvent produire le travail ou l'industrie. Ce devait être une vraie richesse que des immunités qui pouvaient soustraire un homme à une partie de ce pillage universel de la tyrannie, & le Bourgeois avait raison de les compter au nombre de ses propriétés. Dans le Fabliau *du Marchand qui alla voir son frere*, on a vu le Roi, pour engager cet étranger à se fixer dans ses domaines, lui proposer des terres exemptes de tous droits.

(*c*) La connaissance des urines était alors une science importante & une partie essentielle de la Médecine. Dans le *Médecin malgré lui*, qu'on a lu plus haut, la femme, pour vanter le mérite prétendu de son mari, dit qu'il est *plus expert en urines qu'Hippocrate*. On ne connaît d'autres écrits sur la Médecine, faits en France dans le XII[e] siecle[1], qu'un Commentaire sur la peste,

[1] *Hist. Litt. de la France, t. IX, p. 193.*

& le fameux Traité de Judiciis Urinarum, *par Gilles de Corbeil.* (Ce Gilles était Chanoine de Paris, & Médecin de Philippe-Auguste).

(*d*) Ce discours & cette conduite, que je regarde comme la meilleure apologie peut-être qu'on ait jamais imaginée en faveur de la Religion Chrétienne, serait en même tems le plus bel éloge du siecle où elle a été écrite, s'il ne nous en était parvenu que des monumens pareils; mais on sait maintenant à quoi s'en tenir. Cependant il y a ici une réflexion bien importante à faire; c'est que si un de nos Poëtes modernes s'était avisé de faire ce Conte, il n'eût sûrement pas prêté aux remords de l'assassin le motif respectable qu'on vient de lire.



LE LAI DU CONSEIL.

EXTRAIT.

UNE haute & puissante Dame se trouve, la veille de Noël, à une Cour pleniere extrêmement brillante. Trois Chevaliers viennent successivement la prier d'amour. Elle est bien résolue de céder ; mais le choix l'embarrasse, & elle va consulter un Chevalier, d'un âge mûr, qu'elle voit assis à l'écart. « Je suis jeune, » lui dit-elle, & vous avez de l'expérience : » conseillez-moi. Qui des trois dois-je choisir ? » — Le plus sage, Madame, le plus libéral & » le plus vaillant, si, avec ces trois qua- » lités, il a encore celle d'être fidele ». Le Chevalier cependant, pour pouvoir prononcer avec connaissance de cause sur le mérite des trois soupirans, veut connaître leurs vertus & leurs défauts. Le premier, lui dit-on, est brave & riche ; mais il sait mal se mettre, il est peu courtois, & a l'humeur triste. Le second possede de grandes terres, mais

il les adminiſtre mal, & ſes vaſſaux ſe plaignent de lui. : il eſt grand, bien fait, de la plus belle figure; mais il n'a point de cœur, & ſur-tout il eſt indiſcret. Le troiſieme enfin, d'une figure commune & peu riche, a été obligé plus d'une fois de ſe rendre à pied aux lieux indiqués pour les Tournois : mais il eſt généreux, ſimple & doux; il ſait chanter, & compoſe, pour exprimer ſon amour, des vers tendres, des Lais & des Chanſons (*a*). Le Chevalier prononce ſur ces différens genres de mérite. Il inſiſte beaucoup ſur l'indiſcrétion du ſecond Prétendant; défaut, ſelon lui, le plus grand qui puiſſe ſe trouver en amour. Le vrai amour, ajoute-t-il ingénieuſement, doit être comme la ſeve : elle anime & fait vivre l'arbre, mais on ne la voit pas.

La Dame enſuite lui demande des conſeils ſur la maniere d'aimer; & ici ſe trouve une longue diſſertation ſur la ſcience du Code amoureux, ſur l'importance de faire un bon choix, ſur la néceſſité de profiter de ſa jeuneſſe pour s'épargner des regrets dans un âge plus avancé, enfin toutes ces fadeurs

lubriques, dignes de nos Opéras modernes.
» Si une femme eſt jeune & aimable, dit le
» Chevalier, bientôt ſes regards feront
» éclore l'amour. L'un tâchera de la fléchir
» par un meſſage, l'autre par d'humbles
» prieres; celui-ci la ſuivra par-tout, celui-là
» lui enverra joyaux, bagues & ceinture; &
» telle eſt la vie agréable qu'elle menera pen-
» dant huit ou dix ans que durera ſa fraî-
» cheur & ſa beauté. La nuit, cependant,
» elle rêve à des plaiſirs qu'elle ignore: na-
» ture qui l'échauffe intérieurement, & qui
» altere ſon viſage, la force d'accueillir d'un
» air affable & riant quiconque vient lui
» parler amour. Mais alors auſſi, de tous
» côtés, commencent les médiſances. Ici
» on l'accuſera d'avoir changé en mal, là
» d'être volage ou fauſſe: mœurs horribles
» qui apprennent à mépriſer un ſexe de qui
» nous viennent tous les biens & la joie de
» ce monde! Pour moi je n'ai jamais ſu
» qu'en faire l'éloge. Les femmes ne ſe reſ-
» ſemblent pas toutes, je le ſais; l'une a plus
» de mérite, l'autre en a moins: ainſi les
» fit la nature; mais toutes ſont femmes,

» & dès-lors toutes sont respectables ».

Après ce morceau galant qui fera juger du genre de ce Fabliau, le Chevalier passe aux qualités que doit avoir une femme, si elle veut plaire ; à la maniere dont elle doit se conduire en public ou chez elle, vis à-vis des autres femmes, ou vis-à-vis de son amant ; aux épreuves qu'elle doit lui faire subir avant de lui accorder des faveurs, &c, &c. La leçon finit par des préceptes sur la religion, comme dans *l'art d'aimer*; & immédiatement après, par l'éloge chatouilleux des plaisirs d'amour, qui sont nommés *la joie des joies*. Cette peinture transporte la Dame. Elle s'écrie que bien fou est l'homme qui ne se fait une mie pour goûter de pareilles délices. Elle-même se propose de mettre en œuvre cette douce morale ; & renonçant intérieurement aux trois Chevaliers, destine son cœur à celui qu'elle voit si courtois & si sage. Mais comme elle a quelque honte de faire les avances, elle s'avise d'un stratagême ; c'est de dénouer sa ceinture & de la livrer au Chevalier, en lui disant que celui des trois prétendans auquel il voudra la remettre sera

l'amant qu'elle favorifera (*b*). Celui-ci baife refpectueufement la ceinture, & demande la permiffion de la garder; ne voulant plus déformais, dit-il, la quitter qu'avec la vie.

Ce difcours a fon effet. La Dame accorde fon amour au Chevalier; & pendant longtems, dit l'Auteur, ils pratiquerent enfemble, & fans que perfonne pût s'en douter, les leçons qu'il lui avait données. Il était pauvre, elle était riche. Souvent elle lui fournit en fecret des chevaux & des armes pour fe rendre aux tournois; bientôt il venait en retour lui offrir l'hommage des prix qu'il y avait remportés. Enfin elle devint veuve, il l'époufa; *& c'eft ainfi qu'il dut fon bonheur à fon beau parler.*

Pour vous qui lifez fon aventure, priez notre Seigneur qu'elle vous inftruife, & qu'il vous donne comme à lui joie & honneur.

De la religion & du libertinage, une galanterie rafinée, & une grande eftime pour la valeur, ce Fabliau préfente en raccourci les mœurs de fon fiecle. Qu'eft-ce que le nôtre a confervé de ces mœurs? Le lecteur fait à quoi s'en tenir. Mais au moins on n'accufera pas la nation d'avoir dégénéré en courage.

NOTES.

NOTES.

(a) Ce talent n'était point rare parmi les gens de qualité. Outre ce Thibaut, Comte de Champagne, connu dans notre histoire par ses folles amours pour la Reine Blanche, & de qui les chansons se trouvent imprimées, on compte parmi les Chansonniers de ce tems, dont les manuscrits nous ont conservé des pieces, plusieurs Chevaliers, des grands Seigneurs, & même les noms les plus illustres; Robert de Marberoles, Pierre de Craon, Hugues de Bersy, Gilles le Viniers, Gace Bruslez, Jean Bretel, Renaut de Sabeuil, Guil. Viaux, Rob. de Mauvoisin, Gautier d'Argies, Thibaut de Blason, Thiéry de Soissons, le Vidame de Chartres, le Duc de Brabant, Pierre Mauclerc Duc de Bretagne, le Comte de la Marche, le Comte d'Anjou frere de Saint Louis, &c. &c. &c. Mais une observation frappante qui se présente naturellement ici; c'est que dans cette foule de Noblesse, de Chevaliers & de Princes qui se sont amusés à composer des chansons, pas un seul n'a fait des Contes, quoique ce genre de poésie, dont on les amusait ordinairement, dût leur plaire plus que les autres, & qu'il convînt même davantage à la licence de mœurs qui suit presque toujours la puissance & les richesses. Cette remarque paraîtra plus extraordinaire encore, quand on se rappellera qu'elle a lieu de même pour nos écrivains de qualité modernes. Parmi ceux de la Cour de nos derniers Rois, on compte des Poëtes, des Comiques, des Historiens,

& jusqu'à des Moralistes. Mais on n'y trouve aucun Nouvelliste ou Conteur ; car je ne regarde point comme Français, Hamilton, quoiqu'il ait écrit dans notre langue, & qu'il ait passé une partie de sa vie chez nous.

(*b*) Dénouer la ceinture était chez les Anciens une cérémonie intéressante pour un nouvel époux, puisque c'était par elle qu'il entrait en possession de tous ses droits. Le Fabliau semblerait indiquer qu'elle subsistait encore alors en France ; à moins que ce ne fût ici, ou une pure invention de l'Auteur, ou une réminiscence de sa part.



** DE CELUI QUI MIT EN DÉPÔT SA FORTUNE.

J'ai oui conter l'aventure d'un Maure d'Espagne qui avait entrepris le pélerinage de la Méque. Il ramassa, dans ce dessein, tout ce qu'il avait d'argent, & s'embarqua pour l'Egypte. Mais arrivé là, & au moment d'entrer dans le désert, il pensa que ce serait peut-être de sa part une imprudence de porter plus loin avec lui toute sa fortune; & crut plus sûr de la déposer, jusqu'à son retour, entre les mains de quelque honnête homme d'une probité reconnue. Il prit donc sur cela des informations. On lui parla avec les plus grands éloges d'un Vieillard, renommé dans le pays pour sa sagesse & sa loyauté; &, d'après les témoignages qu'on lui en rendit, il alla trouver le Prud'homme, & lui confia deux mille besants. Il comptait les reprendre à son retour. Mais il fut bien étonné alors, quand se présentant pour les redemander, il entendit cet honnête homme si vanté dé-

clarer qu'il n'avait rien à lui, & ſoutenir même qu'il ne l'avait jamais vu. Le Pélerin auſſi-tôt alla porter ſa plainte devant les Juges; il les ſomma de lui faire rendre ſon bien, jura, s'emporta en invectives contre le frippon qui le ruinait; mais la réputation du Vieillard était ſi bien établie que, ſur la ſimple dépoſition de celui-ci, le malheureux vit ſa demande rejettée tout d'une voix.

Il s'en retournait, le déſeſpoir dans l'ame, lorſqu'il fut rencontré par une bonne-femme, toute courbée par l'âge, & appuyée ſur un bâton dont elle s'aidait pour marcher. L'air conſterné de l'étranger toucha la Vieille. Elle l'arrêta, & en le ſaluant au nom de Dieu, lui demanda quel était ſon pays & le ſujet de ſa douleur. L'Eſpagnol raconta naïvement ce qui venait de lui arriver. « Ami, dit-elle, » prends courage. Il eſt encore des moyens » pour te faire reſtituer ton dépôt, & j'eſpere, » avec le ſecours du Dieu tout puiſſant, en » venir à bout. Va-t-en acheter dix ou douze » coffres, ajouta-t-elle; fais-les emplir de » terre ou de ſable, comme tu voudras: » mais qu'ils ſoient forts & garnis de bon-

» nes bandes de fer. Trouve-moi avec cela » trois ou quatre perſonnes de tes compatriotes dont tu ſois ſûr, & viens me re» joindre enſuite. Je fais mon affaire du reſte ».

L'Eſpagnol exécuta ponctuellement ce que lui avait ordonné la Vieille. Il revint avec quatre amis, & dix grands coffres, ſi pleins & ſi lourds que les Porteurs qui en étaient chargés pliaient ſous le faix : Suivez-moi tous, dit-elle. Alors elle ſe rendit au logis du dépoſitaire ; & faiſant reſter à la porte les porteurs & l'Eſpagnol, auquel elle recommanda de ne paraître que quand elle ferait apporter le premier coffre, elle entra avec les quatre amis chez le Bourgeois, & lui parla ainſi. « Sire, voici de braves gens qui vien» nent du bon pays d'Eſpagne, & qui s'en » vont en pélerinage *viſiter les Saints*. Ils » ont apporté avec eux beaucoup de ri» cheſſes, entr'autres dix coffres pleins d'or » & d'argent, dont ils ſe trouvent en ce » moment aſſez embarraſſés. Ils voudraient » pour quelque tems, le dépoſer dans des » mains ſûres ; & moi qui connais votre

» probité inaltérable, & qui sais combien
» vous méritez votre réputation, je les ai
» amenés chez vous, comme chez la per-
» sonne du monde que je crois la plus pro-
» pre à remplir leurs vues ». En même tems
elle donna ordre qu'on fît entrer un des coffres, & je vous laisse à penser quelle était la joie du vieil hypocrite. Mais tout-à-coup l'homme aux deux mille besants se présenta, ainsi qu'on en était convenu. A cette vue le frippon fut troublé. Il craignit que si dans un moment pareil on venait à lui reprocher une infidélité, les quatre étrangers ne fissent remporter leurs coffres, & ne le privassent ainsi de la proie immense qu'il espérait pouvoir s'approprier. Il alla donc au-devant du Maure.
« Eh! d'où venez-vous, lui dit-il avec un
» air de surprise & de plaisir? Après une si
» longue absence, je désespérais presque de
» vous revoir jamais, & m'inquiétais déja
» sur le dépôt que vous m'aviez confié. Je
» remercie le ciel de vous avoir rendu à
» mes vœux; venez maintenant reprendre
» ce qui vous appartient ».

Alors il remit à l'Espagnol ses deux mille besants. Quand celui-ci les eut emportés, la Vieille pria le Bourgeois de donner ses ordres pour qu'on mît en lieu sûr le premier coffre; & pendant ce tems elle sortit avec les quatre amis, sous prétexte de lui faire apporter les autres; mais il eut beau attendre, ils sont encore à venir.

Ce Conte est tiré de l'Arabe. La scène s'y passe entre un Négociant & un Derviche; & celui qui fournit l'expedient au Marchand est le Cadi de Bagdad. Voyez Mél. de Litt. Orient. *t.* 1, *pag.* 62.

Se trouve dans Bocace, 8e *Journ.* 10e *Nov.*

Dans les Mille & une Nuit, *t.* 6, *pag.* 104, *Ali Cogia voulant aller à la Méque, met en dépôt chez un Marchand de ses amis, un vase qu'il dit rempli d'olives, & qui en contient réellement quelques-unes à la superficie, mais qui cache en dessous mille pieces d'or. Le Voyageur est sept ans sans revenir. L'autre, craignant que les olives ne se gâtent, veut les manger, & il trouve l'or. Quand Cogia reparaît, il lui rend son vase rempli d'olives fraîches. Cogia l'accuse d'infidélité; mais le Cadi le renvoie absous. Des enfans, en jouant ensemble, s'amusent à juger cette cause. Ils font venir de prétendus Marchands pour leur*

demander si des olives peuvent se garder sept ans, & si celles du vase ont cette ancienneté. Sur la réponse des Marchands, le dépositaire est déclaré infidele, & condamné à la restitution. Le Calife entend par hazard ce jugement; il l'adopte, & en outre il fait pendre le coupable.



** DU VOLEUR

QUI VOULUT DESCENDRE SUR UN RAYON DE LA LUNE.

Un filou avait formé le projet de voler un Bourgeois de sa ville, homme fort riche. Pour cela il grimpa le soir sur le toit (*a*), & il y attendit le moment où tous les domestiques étant endormis, il pourrait sans danger se glisser dans la maison. Mais le maître du logis, quoique couché, l'avait apperçu à la clarté de la lune. C'était un matois rusé, qui résolut de l'attrapper. « Ecoute, dit-il tout bas à sa femme, demande-moi » par quel moyen j'ai aquis le bien que je » possede. Je ferai des façons pour te le dire, » presse-moi beaucoup, insiste, & ne me » laisse pas reposer que je ne te l'aie avoué; » mais sur-tout parle haut, & le plus haut » que tu pourras ».

La femme, sans s'informer quel pouvait être le dessein de son mari, lui fit la question

qu'il exigeait. Il répondit avec un ton de mistere, que c'était-là son secret ; qu'au reste il importait très-peu à sa moitié de le savoir, & qu'elle ne devait songer qu'à jouir de l'aisance que lui avait procurée son industrie. Elle revint à la charge, selon ce qui lui était recommandé ; lui, de son côté, joua toujours la réserve. Enfin elle le pressa tant que, cédant en apparence à ses importunités, il avoua qu'il avait été voleur, & que c'était ainsi qu'il s'était fait une fortune considérable. « Quoi ! » Sire, s'écria la femme, vous avez été voleur, » & l'on ne vous en a jamais soupçonné ! » — C'est que j'ai eu un maître habile, un » maître tel qu'il n'en existera de long-» tems. Il ne dérobait que la nuit ; mais » au moyen de certaines paroles magiques » dont il possédait le secret, il était sûr de » voler sans risque. Voulait-il, par exemple, » pénétrer quelque part ? il prononçait sept » fois devant la lune le mot mistérieux ; & » aussi-tôt un rayon de cet astre se détachant, » il l'enfourchait, & se trouvait porté sur le » toit ; car c'était toujours par le toit qu'il en-» trait. Voulait-il redescendre ? il répétait le

» mot magique, & s'élançait sur son rayon » qui le reportait doucement à terre. J'ai » hérité de son secret, puisqu'il faut vous » l'avouer; &, entre nous, je n'ai pas eu » besoin de l'employer long-tems. Je le crois » sans peine, reprit la femme. Vous posse- » dez-là un trésor; & si jamais j'ai quelque » ami ou parent qui soit embarrassé pour » vivre, je veux lui en faire part ». Elle supplia donc son mari de le lui apprendre. Il s'en défendit long-temps, se fit beaucoup prier, déclara qu'il voulait dormir; & convint enfin que le secret consistait à prononcer sept fois le mot *Seïl*; après quoi il souhaita une bonne nuit à sa femme, & feignit de ronfler.

Le Voleur, qui n'avait pas perdu un mot de toute cette conversation, ne put résister à l'envie d'éprouver le charme. Après avoir sept fois répété *Seïl*, il ouvre les bras & s'élance; mais il tombe à terre où il se casse une cuisse. Au bruit que fait sa chûte, le Bourgeois, feignant de se réveiller, crie d'un ton d'effroi, qui est-là? Ah! Sire, répond le mal-adroit, c'est un homme que *Seïl* n'a pas servi aussi-bien que vous.

On alla le ſaiſir auſſi-tôt, & il fut livré aux Juges qui le lendemain le firent pendre.

NOTE.

(a) Il s'agit ſûrement ici d'un toit plat à la maniere des Orientaux, & ce paſſage me confirmerait dans le ſoupçon dont j'ai déjà parlé, que le *caſtoiement* eſt traduit de l'Arabe ou du Perſan. J'en tirerais encore une autre preuve du Fabliau précédent.



LE MEUNIER D'ALEUS.

Par Enguerrand d'Oisi.

ECOUTEZ, Meſſieurs, un joli Fabliau. Je n'en fais jamais que de jolis, & je renoncerais plutôt au métier que de vous en donner qui ne le fuſſent pas.

A Palluel *, le bon ſéjour, demeurait un Meunier qu'on appellait Jaquemars. Son moulin n'était pas à Palluel même, mais à quelque diſtance de là, dans un lieu nommé Aleus. Une certaine Marie, fille de Gérard d'Etrées, étant venue un jour y apporter du blé pour moudre, elle pria le Meunier de ne pas la faire attendre, parce qu'il lui fallait, le ſoir, apprêter le ſouper de ſon pere qui était aux champs. Jaquemars lui répondit : « Douce amie, vous voyez bien » qu'il y a ici du monde avant vous ; il » faut que chacun paſſe à ſon tour ; le vôtre » viendra, aſſéyez-vous en attendant ». Il avait ſes raiſons, le drôle, pour parler ainſi. Marie, âgée de dix-huit ans, était belle &

* Village de Normandie, dans le Dioceſe de Rouen.

fraîche comme la rose de Mai, & il l'avait lorgnée du coin de l'œil. D'un autre côté, Muset son garçon, qui ne la trouvait pas moins gentille, eût été très-aise aussi de rester seul avec la poulette. Les deux renards formaient secrettement chacun le projet de la croquer; mais ils furent pris tous deux au même piege, comme vous allez entendre. Ecoutez-bien.

Tous ceux qui étaient au moulin se trouverent, avant la nuit, successivement expédiés; & chacun emporta sa farine, qui à dos, qui sur son cheval, qui sur un âne. Il ne restait plus que Marie. La pauvrette crut qu'enfin son tour allait venir. Point du tout; Muset vint annoncer que le vivier était à sec, & qu'il n'y avait plus d'eau. Eh bien, arrête la meule, dit Jaquemars fort content; & il s'apprêta aussi-tôt à fermer le moulin. Ce ne fut pas sans beaucoup de larmes & de colere de la part de la pucelle. Après l'avoir fait attendre tout le jour, on la renvoyait malicieusement, quand le moment de la servir était venu. Et d'ailleurs le soleil venait de se coucher, & elle allait se voir obligée de faire,

ſeule, dans les ténebres, plus d'une grande lieue.

C'eſt ce qu'avait prévu le frippon de Muſet. Il comptait s'offrir pour l'accompagner, & c'était dans ce deſſein qu'il venait d'annoncer fauſſement que le moulin ſe trouvait à ſec. Mais Jaquemars n'avait garde de lui laiſſer cette bonne aubaine. « Belle amie, dit-il à la fillette, ne » pleurez pas; je vais vous mener à Palluel, » où ma femme vous recevra bien. Nous » avons un lit à vous donner dans une » chambre à côté de la nôtre; & demain, ſi » matin qu'il vous plaira, vous trouverez » votre farine toute prête ». Alors il la prit par-deſſous le bras, & partit avec elle; en lui recommandant néanmoins, pour ne pas donner de ſoupçons à ſa femme, de ſe dire ſa couſine.

A peine eut-il fait vingt pas qu'il lui prit un baiſer. Enſuite vint une tendre déclaration; puis d'encore en encore il finit par annoncer qu'il la quitterait après le ſouper, pour retourner au moulin; mais qu'il comptait revenir auſſi-tôt lui faire compagnie, & paſſer la nuit avec elle. Si la pucelle fut effrayée

du projet, je n'ai pas besoin de vous le dire. Mais que faire dans un pareil embarras ? où aller ? que devenir ?

La Meuniere, qui ne se doutait de rien, se laissa aisément tromper aux mensonges de son mari. Elle reçut de son mieux cette cousine prétendue, & apprêta, pour lui donner à souper, tout ce qu'elle avait de meilleur. Jaquemars, échauffé par l'idée des plaisirs qu'il se promettait, fut, pendant le repas, d'une gaieté charmante. Il aida lui-même à faire le lit de la cousine; & en la quittant pour retourner au moulin, comme il l'avait annoncé, il pria sa femme d'en avoir grand soin. Soyez tranquille, répliqua celle-ci; je m'en charge comme de ma propre fille.

Il ne fut pas plutôt sorti que la pauvre enfant se mit à pleurer. « Qu'avez-vous, » douce sœur, lui dit la femme ? Vous par- » raissiez si contente tout-à-l'heure. Est-ce » que vous êtes fâchée de rester avec moi ? » — Non vraiment, dame, c'est tout le con- » traire : vous avez eu pour moi trop de » bonté; mais j'ai un grand chagrin sur le » cœur, & si je ne craignais quelque chose,

» je

» je vous le dirais. — Parlez hardiment, » belle amie, ne craignez rien. Vous trou-» verez en moi une femme discrete, & qui » vous rendra service, si elle le peut ». Rassurée par ces paroles, Marie alors conta son aventure du moulin, & ce prétendu manque d'eau pour lui donner à coucher, & le projet, sur-tout, dont Jaquemars lui avait parlé dans la route.

La décence me défend de traduire le reste de l'aventure, contée dans l'original d'une maniere aussi plaisante que naïve. Mais je me permettrai, à l'ordinaire, d'en donner l'extrait; & je suis cette méthode d'autant plus volontiers, qu'en ôtant à un tableau trop licentieux le danger qu'il pourrait avoir, elle m'aquitte de l'exactitude qu'attendent de moi les gens de lettres.

La Meuniere propose d'attraper son mari. Couchez-vous dans mon lit, dit-elle à la fillette; j'irai prendre le vôtre. Les choses ainsi arrangées, les deux femelles font leur priere, & se couchent chacune de leur côté. Jaquemars grillait de revenir; il ne reste qu'un moment au moulin. Muset, qui le devine, & qui avait aussi son intention, lui propose, avant de sortir, un marché. Il a

chez lui un cochon qu'il engraisse; il l'offre au Meunier, à condition que celui-ci le laissera entrer à son tour dans la petite chambre. Jaquemars y consent; cependant, comme maître du logis, il veut passer le premier...

. . . .

. . . .

Le lendemain matin, quand les deux Champions rentrent avec le cochon, ils sont fort étonnés d'entendre la Meuniere reprocher à son mari des témoignages d'amour trop multipliés, & qu'elle trouve d'autant plus répréhensibles, qu'une autre en était l'objet. Jaquemars & Muset voient alors qu'ils ont été dupés tous deux. Mais le pis de l'aventure, c'est que ce dernier remmene son cochon, prétendant que les conditions qu'il avait proposées n'ont pas été remplies, & que par conséquent le marché devient nul. Le Meunier veut au moins que quelque chose le dédommage de son accident. Après avoir bien disputé, ils conviennent enfin de s'en rapporter au Bailli, qui dans ce moment tenait les plaids. Ils lui exposent leurs raisons, l'un après l'autre. Le Bailli prononce que Muset a perdu son

cochon, que Jaquemars ne l'a point gagné, & il se l'adjuge à lui-même. Il le mange ensuite dans un grand repas qu'il donne aux Dames & Chevaliers du canton, auxquels il conte l'aventure. Je l'ai sue ainsi, *ajoute le Poëte*, & pour qu'elle ne s'oubliât pas, je l'ai mise en Romane, afin que ceux qui l'entendront perdent à jamais l'envie de tromper les honnêtes filles.

Presque tous ceux qui ont imité ce Conte, supposent qu'une Suivante, excédée des poursuites importunes de son maître, feint de lui céder, & de consentir à un rendez-vous; mais elle en prévient sa maîtresse, qui va occuper la place. Le mari veut partager sa bonne fortune avec un ami, & il est ainsi lui-même l'auteur de sa disgrace.

Se trouve ainsi dans les Contes du Pogge, *p.* 111. v°.
Dans les Novelle di Fr. Sacchetti, *t.* 2, *p.* 161.
Dans les Contes de la Reine de Navarre, *p.* 77.
Dans les Joco-Seria Melandri, *t.* 1, *p.* 279.
Dans les Amans Heureux, *t.* 2, *p.* 19.
Dans le Passe-tems agréable, *p.* 27.
Et dans les Contes de La Fontaine, *sous le titre de* des Quiproquo.

Dans les Detti & Fatti Piacevoli del Guicciardini, *p.* 103, *une femme de chambre a des complaisances pour le mari de sa maîtresse, Il se dégoûte d'elle enfin,*

& envoie à sa place son domestique. La suivante, qui s'en apperçoit, & qui veut s'en venger, va faire une fausse confidence à la Dame, & se plaint à elle de son époux, qu'elle accuse de vouloir depuis long-tems la séduire. Elle feint d'avoir accordé pour le soir un rendez-vous, engage l'épouse à s'y trouver, & la livre ainsi au valet.

Dans les Facétieuses Journées, *p.* 213, *Valere, époux de Marguerite, sollicite vivement Béatrix sa voisine, femme de Théodore. Celle-ci en parle à son mari, qui forme avec elle le projet de se venger du libertin. Pour cela Béatrix va trouver Marguerite, & lui fait confidence de l'infidélité de son époux. Feignez de lui accorder le rendez-vous qu'il demande, répond cette derniere : ce sera moi qui m'y trouverai, & je lui ferai les reproches qu'il mérite. D'après cet arrangement, Marguerite se rend au lieu convenu; mais il n'y avait point de rendez-vous donné à Valere ; il ne s'y trouve que Théodore qui couche avec sa voisine.*



DE BRIFAUT.

EXTRAIT.

UN Payſan des environs d'Abbeville, nommé Brifaut, va au marché de cette Ville vendre dix aunes de toile qu'il avait faite. Il la portait ſur ſon épaule, moitié par devant, moitié par derriere. Un filou tente de la lui eſcamoter. Tout en marchant derriere lui, le voleur ſe la coud ſur ſa cotte. Quand ils ſont dans la foule, il le pouſſe & le fait tomber; & pendant que le Villain ſe ramaſſe, l'autre enleve adroitement la toile, qu'il place, comme lui, ſur ſon épaule; puis il va ſe ranger parmi les autres payſans. Brifaut, ſurpris de ne plus retrouver ſon paquet, cherche autour de lui, & crie : *ma toile, ma toile*. Le filou l'écoutait d'un air fort tranquille; enfin il lui demande ce qu'il a pour crier ſi fort. Le Manant le lui conte. Imbécile, répond le voleur, regarde; ſi tu

avais eu l'esprit de la coudre comme moi à ta cotte, on ne te l'aurait pas prise.

---

*Se trouve dans l'*Arcadia di Brenta, *p.* 82.
Dans les Sérées de Bouchet, *p.* 100, *Serée* 15ᵉ.
Et dans les Contes du sieur d'Ouville, *t.* 2, *p.* 479.
Dans le Patron de l'Honnête raillerie, *p.* 14, *& dans les* Facétieuses Journées, *p.* 261, *le Curé Arlotto, pendant que deux gens se querellent, escamote ainsi du poisson qu'il fourre dans sa manche, & il répond à peu-près comme dans le Fabliau.*

Dans les Nuits Parisiennes, *on lit l'escroquerie, assez semblable, d'un filou qui dans une foule avait pris à quelqu'un son chapeau. Il se l'était mis sur la tête, & en le tenant avec la main, il disait, pour moi l'on ne me prendra pas le mien.*

Se trouve ainsi dans les Historiettes ou Nouvelles en vers par M. Imbert, *p.* 78.



DU CLERC

QUI SE CACHA DERRIERE UN COFFRE.

Extrait.

UNE Bourgeoiſe du Hainaut, jolie & d'humeur peu farouche, était à table un ſoir, en l'abſence de ſon mari, avec un Clerc, beau garçon; quand tout-à-coup ils entendent frapper. Elle fait cacher le Clerc derriere un coffre, & va ouvrir. C'était un ſecond amant, qui trouvant une table toute ſervie, s'y aſſeoit ſans façon, & engage la Dame à lui tenir compagnie. D'abord elle fait triſte mine, parce que le Clerc l'embarraſſait; mais bientôt elle prend ſon parti, & ſoupe gaiement. Un inſtant après, le mari frappe. La Bourgeoiſe enleve promptement les plats, dreſſe la table contre le mur, & cache ſon favori par derriere. Quand l'époux eſt entré, elle lui montre beaucoup d'humeur, dans le deſſein de le forcer à aller ſe coucher. Comme il n'en eſt nullement ému,

& qu'il demande à manger, elle l'accable d'injures. Oh, oh! dit-il, je vois qu'il y a ici quelqu'un qui veut payer mon souper. En même tems il menaçait sa femme du doigt. Ce signe se faisant en face du coffre le Clerc croit qu'il est pour lui. Vous avez tort de vouloir que je paie le souper à moi tout seul, dit-il en se montrant; celui qui est derriere la table en doit au moins la moitié.

Dans les Faceti æ Frischlini, *p.* 161, *la femme fait cacher un des amans dessous le lit, & un autre au-dessus. L'époux, en rentrant, se plaint d'avoir perdu au jeu, & dit que celui qui est en haut le lui rendra. Le Galant, qui est sur le ciel du lit, répond que celui qui est dessous doit en payer sa part.*

Se trouve ainsi dans les Cent Nouvelles nouvelles de la Cour de Bourgogne.

Et dans les Contes de Grécourt, *t.* 3, *p.* 212.

Dans les Joci ac Sales Ottomari Luscinii, *au lieu du mari, c'est un troisieme amant qui arrive. La femme lui demande qui élevera son enfant, si elle en a un. Il répond, comme ci-dessus, que c'est celui qui est en haut.*



LE GRAND CHEMIN.

JE voyageais un jour dans la compagnie de Marchands qui allaient en foire à Sens. A une demi-journée de la ville, ils demanderent le chemin à un Payſan qu'ils rencontrerent. » Il y en a deux, répondit le Manant : l'un » eſt ce petit ſentier que vous voyez à droite; » l'autre, la grande route que vous ſuivez, » & au bout de laquelle vous trouverez un » pont. Le premier eſt beaucoup plus court; » mais il faut paſſer la riviere à gué ».

Les Marchands prirent le ſentier. En vain le Villageois leur repréſenta que le gué était dangereux ; ils répondirent qu'ils étaient preſſés. Mais ils eurent lieu de ſe repentir de leur imprudence. Quelques-uns ſe noyerent en traverſant la riviere, d'autres perdirent leurs marchandiſes; &, parmi ceux qui échapperent, tous furent mouillés. Pour moi, qui avais ſuivi le Payſan, j'arrivai avec lui à l'autre bord. Nous trouvâmes les Mar-

chands occupés à pleurer leurs compagnons morts, à chercher dans l'eau leurs effets, à faire sécher leur linge & leurs habits. « Messieurs, leur dit alors mon guide, ap-
» prenez qu'en bien des occasions le chemin
» le plus long peut devenir le chemin le
» plus court, s'il est le plus sûr ».

Dans les Instructions du Chevalier de la Tour à ses filles, *au lieu de Marchands, ce sont des Dames, qui se rendent à des nôces. Les jeunes, pour arriver plutôt, prennent par le chemin le plus court; il y avait de mauvais pas qu'on avait couverts de claies; les claies s'enfoncent, & les Dames tombent dans la boue.*

Dans les Contes du sieur d'Ouville, *t.* 1, *p.* 97, *c'est un Voyageur qui, comme dans le Fabliau, veut passer un gué, au lieu d'aller gagner le Pont. Il se noie.*

Fin du Tome second.

TABLE

DES FABLIAUX,

Et autres Pieces contenues dans ce Volume.

Fin de la Table.

Fautes à corriger dans ce ſecond Volume.

PAGE 23, triſt; *liſez:* triſte.

Page 56, nageaint; *liſ.* nageaient.

Page 65, rougiſſen; *liſ.* rougiſſent.

Page 77, qui a intérêt de lui perſuader; *liſ.* auquel elle a intérêt de perſuader.

Page 129, des grandes places; *liſ.* de grandes places.

Page 149, les; *liſ.* & les.

Page 159, château; *liſ.* Châteaux.

Page 226, leurs lancent; *liſ.* leur lancent.

Page 242, en Roman; *liſ.* en Romane.

Page 258, laiſſe; *liſ.* laiſſé.

Page 266, de Charles IV, *liſ.* de Charles VI.

Page 288, déclare; *liſ.* déclaré.

Page 328, d'enrendre; *liſ.* d'entendre.

Page 413, parlera inſi; *liſ.* parler ainſi.



